

Rapport d'étude IDA230151

Grand Paris Aménagement
Parc du Pont de Flandre – Bât 033 –
1, rue de Cambrai
75945 Paris Cedex

Mise à jour étude historique, documentaire et mémorielle – Etude de vulnérabilité des milieux

ZAC du triangle de Gonesse
95 500 | Gonesse



grandparis
aménagement

VOTRE INTERLOCUTEUR
Marine BOURLÈS
06 35 47 59 84
m.bourles@iddea-gengis.fr



RÉFÉRENCES

Réf. devis :	IDD230204 vA du 09.03.2023
Réf. du rapport :	IDA230151
Réf. du client :	Bon de commande n° 016 20-00291/02/GPAM en date du 21/03/2023

CLIENT

Nom et adresse	Grand Paris Aménagement Parc du Pont de Flandre – Bât 033 – 1, rue de Cambrai 75945 Paris Cedex
Nom du contact et coordonnées	Madame Brunilde BACHELET 06 42 04 17 46 brunilde.bachelet@grandparisamenagement.fr

INTERVENANTS IDDEA

Rédacteur	Marine BOURLES
Vérificateur Responsable de projet	Stéphanie PORZIO
Superviseur	Jean-David ATHENOL

STATUT DU RAPPORT

Version	Date	Détails
B	28.08.2023	Intégration des remarques de Grand Paris Aménagement
A	27.07.2023	Document initial

CERTIFICATIONS DE IDDEA





Restrictions d'usage du rapport

Ces informations sont soumises à l'exhaustivité et la fiabilité des documents disponibles et consultables, l'existence d'une information « cachée » ou « erronée » est toujours possible. L'exhaustivité et la véracité absolue ne peuvent donc être garanties.

Tous les éléments de ce rapport (cartes, photos, pièces et documents divers, etc.) constituent une seule et même entité indissociable. La responsabilité d'IDDEA ne saurait être engagée par une utilisation, une communication ou une reproduction partielle de ce rapport et annexes sans l'accord préalable d'IDDEA.

Nous restons à la disposition du client pour lui fournir tout renseignement complémentaire qu'il pourrait juger utile concernant les résultats et les conclusions de notre étude.



1. Synthèse non technique de l'étude	10
2. Introduction	16
2.1. Contexte et objectifs	16
2.2. Cadres méthodologique et normatif	19
3. Méthode d'investigations et déroulement de la mission	20
3.1. Méthode	20
3.2. Date d'intervention et documents consultés	20
3.3. Personne(s) rencontrées	20
4. Visite de site A100	21
4.1. Localisation du site et description de son environnement	21
4.2. Description du site	23
4.3. Activités et installations potentiellement polluantes mises en évidence lors de la visite	27
4.4. Mesures de mise en sécurité préconisées	29
5. Etude de vulnérabilité des milieux A120	29
5.1. Sources d'information consultées	29
5.2. Contexte Environnemental	30
5.2.1. Contexte géologique	30
5.2.2. Hydrogéologie	31
5.2.3. Usages des eaux souterraines	37
5.2.4. Hydrologie	39
5.2.5. Contexte météorologique	39
5.3. Occupation des sols	39
5.4. Recensement des populations sensibles à proximité du site	40
5.5. Risques Naturels	41
5.6. Milieu Naturel	44
6. Etude Historique, documentaire et mémorielle A110	47
6.1. Sources d'information consultées	47
6.2. Témoignage d'un gardien de la zone d'étude et consultation des documents du client (Archives, plans)	47



6.3.	Informations obtenues auprès de Casias, Basol et Aria.....	48
6.3.1.	Auprès de CASIAS	48
6.3.2.	Auprès de la base de données des informations de l'administration concernant des pollutions suspectées ou avérées (ex-BASOL)	52
6.3.3.	Base de données ARIA.....	52
6.4.	Secteur d'Information sur les sols.....	53
6.5.	Servitudes.....	54
6.6.	Etude des photographies aériennes historiques	57
6.7.	Données issues de la visite de site de 2012 réalisée par Antea	59
6.8.	Données issues de la visite de site de 2014 réalisée par SEMOFI.....	60
6.9.	Synthèse des données historiques recensées par le CEREMA liées au point noir de Gonesse et à ses abords.....	61
6.10.	Consultation de la base de données des ICPE – base de données géorisques	62
6.11.	Consultation de la documentation disponible en Préfecture	62
6.12.	Consultation des Archives Départementales du Val d'Oise	63
6.13.	Consultation des Archives Communales de Gonesse	63
6.14.	Consultation de la Direction Départementale des Territoires de département concerné.....	63
6.15.	Synthèse des données de classement ICPE	64
6.16.	Anciennes exploitations souterraines ou à ciel ouvert.....	66
6.17.	Risque Pyrotechnique.....	66
6.1.	Contraintes et risques divers	66
6.2.	Principales pollutions recensées et synthèse des études réalisées.....	67
7.	Synthèse technique Conclusions	78
8.	Description du projet d'aménagement	88
9.	Schéma conceptuel et propositions d'investigations	88
9.1.	Les Sources potentielles de Pollution.....	88
9.2.	Les Vecteurs de transfert.....	88
9.3.	Les Cibles	89
9.4.	Schéma conceptuel d'exposition	89
9.5.	Programme d'investigations proposé A130.....	93
9.5.1.	Investigations sur les sols.....	93
9.5.2.	Investigations sur les eaux souterraines.....	97



9.5.3. Remarques générales relatives aux changements d'usages et aux réaménagements des parcelles.....	97
--	----

Liste des figures

Figure 1 :	Cartographies des précédentes études réalisées.....	18
Figure 2 :	Localisation du site à l'étude, topographie et profils altimétriques (source : carte IGN, géoportail, annotations IDDEA).....	22
Figure 3 :	Vue aérienne (Google satellite).....	22
Figure 4 :	Cartographie de synthèse de la visite de site (vue générale).....	25
Figure 5 :	Cartographie de synthèse de la visite de site (vue zoomée – secteur nord-ouest).....	26
Figure 6 :	Cartographie de localisation des activités et installations potentiellement polluantes mises en évidence lors de la visite de site du 24.04.2023.....	28
Figure 7 :	Log stratigraphie du sondage n°BSS000LLPU / 01538X0156/PIF059 (Source InfoTerre – présenté dans l'EHD de RSK de 2017).....	31
Figure 8 :	Carte piézométrique de 1992 de la nappe des calcaires de Saint-Ouen et des sables de Beauchamp (source rapport BRGM 1992 non consultable par IDDEA – figure reprise dans le rapport BRGM/RP-58725-FR de 2010).....	32
Figure 9 :	Carte piézométrique de 1997 de la nappe des calcaires de Saint-Ouen et des sables de Beauchamp (source rapport BURGEAP dont l'année n'est pas précisée, non consultable par IDDEA – figure reprise dans le rapport BRGM/RP-58725-FR de 2010).....	33
Figure 10 :	Carte piézométrique de 1998 de la nappe des calcaires de Saint-Ouen et des sables de Beauchamp (source rapport BURGEAP dont l'année n'est pas précisée, non consultable par IDDEA – figure reprise dans le rapport BRGM/RP-58725-FR de 2010).....	34
Figure 11 :	Carte piézométrique de 1999 de la nappe des calcaires de Saint-Ouen et des sables de Beauchamp (source rapport BURGEAP dont l'année n'est pas précisée, non consultable par IDDEA – figure reprise dans le rapport BRGM/RP-58725-FR de 2010).....	35
Figure 12 :	Esquisse de carte piézométrique de la nappe du Calcaire de Saint-Ouen établie par Artelia à partir d'un relevé piézométrique réalisé en août 2018 (étude Artelia – référence de rapport non précisé de 2018).....	36
Figure 13 :	Cartographie de l'aléa inondation par remontée de nappe (données Géorisques, figure réalisée par le CEREMA et présentée dans le rapport CEREMA de 2020).....	41
Figure 14 :	Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles (données Géorisques, figure réalisée par le CEREMA et présentée dans le rapport CEREMA de 2020).....	42
Figure 15 :	Cartographie des marnières (données IGC Versailles, figure réalisée par le CEREMA et présentée dans le rapport CEREMA de 2020 – annotations IDDEA).....	43
Figure 16 :	Localisation des zones naturelles protégées à proximité du site d'étude (rayon de 3 km – données Carmen).....	45
Figure 17 :	Emprise des zones à enjeux écologiques en lien avec les habitats naturels et les corridors écologiques (données OGE 2019, figure réalisée par le CEREMA et présentée dans le rapport CEREMA de 2020 – annotations IDDEA).....	46
Figure 18 :	Localisation des sites CASIAS recensés dans un rayon de 500 m autour du site d'étude (sources : géorisques, fond Google Satellite – annotations IDDEA).....	51
Figure 19 :	Servitudes recensées sur le secteur le site d'étude (fond de plan IGN).....	56
Figure 20 :	Cartographie de synthèse de la visite de site de 2012 (extrait du rapport Antea n°66138 du 29/11/2012).....	60
Figure 21 :	Cartographie de TESORA indiquant notamment les sondages non réalisés en 2018 en raison de zones à fort potentiel archéologique.....	67



Figure 22 :	Synthèse des résultats d'analyses en HCT C10-C40 et HAP, secteur nord-ouest et filières d'évacuations estimées (source :extrait du rapport TESORA de 2018 relatif au secteur nord-ouest, annotations IDDEA)	74
Figure 23 :	Synthèse des impacts recensés dans les sols par le CEREMA au droit de la SARM (extrait du rapport CEREMA v0 de novembre 2020)	75
Figure 24 :	Synthèse des impacts recensés dans les sols par le CEREMA au droit de l'ancienne décharge (extrait du rapport CEREMA v0 de novembre 2020).....	76
Figure 25:	Synthèse cartographique des données disponibles, secteur nord-ouest.....	77
Figure 26 :	Synthèse des principales données collectées (source Google Satellite – annotation IDDEA)	87
Figure 27 :	Schéma conceptuel préliminaire (usage actuel)	91
Figure 28 :	Schéma conceptuel préliminaire (usage futur)	92
Figure 29 :	Cartographie de synthèse des investigations complémentaires proposées (fond Google satellite annoté par IDDEA).....	96

Liste des Tableaux

Tableau 1 :	Synthèse des études environnementales disponibles	17
Tableau 2 :	Synthèse des données collectées lors de la visite de site	23
Tableau 3 :	Activités et installations potentiellement polluantes mises en évidence lors de la visite de site	27
Tableau 4 :	Ouvrages d'eau répertoriés dans la BSS et à proximité du site.....	38
Tableau 5 :	Cibles sensibles recensées dans un rayon de 2 km en aval hydraulique supposé du site d'étude (données Géoportail et Maps utilisées en complément des précédentes études réalisées)	40
Tableau 6 :	Sites répertoriés dans CASIAS et localisés dans un rayon de 500 m autour du site à l'étude	49
Tableau 7 :	Evolution de la zone d'activité de la Patte d'Oie	57
Tableau 8 :	Evolution de la zone du « Point Noir de Gonesse »	57
Tableau 9 :	Evolution de la zone sud du BIP et triangle au sud de l'ancienne décharge	58
Tableau 10 :	Evolution de la zone est des « autoroutes ».....	58
Tableau 11 :	Synthèse de la visite de site de 2012 (extrait du rapport Antea n°66138 du 29/11/2012).....	59
Tableau 12 :	Evolution de la zone du « Point Noir de Gonesse » et de ses abords d'après le rapport du CEREMA de 2021.....	61
Tableau 13 :	Successions des installations classées pour la protection de l'environnement du site de la SARM.....	62
Tableau 14 :	Synthèse des données de classement ICPE.....	64
Tableau 15 :	Synthèse des études réalisées et des sources de pollution mise en évidence	68
Tableau 16 :	Synthèse des données disponibles.....	82
Tableau 17 :	Voie d'exposition potentielles – configuration actuelle et future.....	90
Tableau 18 :	Synthèse des investigations proposées sur les sols.....	94



Annexes

- Annexe 1 : Parcelles cadastrales comprises dans l'emprise de la ZAC (site d'étude)
- Annexe 2 : Détail de la visite de site
- Annexe 3 : Carte géologique du secteur (extrait du rapport 704134-R1 version 00 RSK de 2017, annoté)
- Annexe 4 : Règlement graphique du PLU
- Annexe 5 : Fiches CASIAS
- Annexe 6 : Fiches ex-BASOL
- Annexe 7 : Arrêté préfectoral de servitudes de l'ancienne décharge de Gonesse
- Annexe 8 : Photographies aériennes de la zone d'étude
- Annexe 9 : Fiches des ICPE recensées sur Géorisques au droit du site
- Annexe 10 : Documents fournis par la Préfecture du Val d'Oise
- Annexe 11 : Cartographies des investigations déjà réalisées et présentées dans les précédentes études
- Annexe 12 : Présentation du projet d'aménagement sur la partie Nord



AEP	Alimentation Eau Potable
ARS	Agence Régionale de Santé
BARPI	Bureau d'analyse des Risques et Pollutions Industrielles
BASOL	Base de Données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif remplacée par la base de données des informations de l'administration concernant des pollution suspectées ou avérées
BRGM	Bureau de Recherche Géologique et Minière
BSS	Base de données du Sous-Sol
BTEX	Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes
CASIAS	Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
CAV	Composés Aromatiques Volatils
COHV	Composés Organo-Halogénés Volatils
DDT	Direction Départementale des Territoires
DRIEAT	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports
EMM	Eléments Métalliques et Métalloïdes (As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn)
HAP	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
HCT	Hydrocarbures Totaux
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGC	Inspection Générale des Carrières
IGN	Institut Géographique National
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
ISDND	Installation de Stockage de Déchets non Dangereux
ISDD	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
NF	Norme Française
NGF	Nivellement Général Français
PCB	PolyChloroBiphényles
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SIS	Secteur d'Information sur les Sols
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZPS	Zone de Protection Spéciale



1. Synthèse non technique de l'étude

Contexte

Mandataire : Grand Paris Aménagement

Adresse du site : ZAC du triangle de Gonesse à 95 500 | Gonesse

Usage actuel du site : Anciens sites industriels et de services non utilisés, parcelles agricoles, chantier

Contexte de l'étude : Opération d'aménagement du triangle de Gonesse et projet de dépôt d'un dossier de modification de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

Usage futur et projet d'aménagement : Un projet des orientations du triangle de Gonesse nous a été fourni le 24 août 2023 (scénario de synthèse, document de juillet 2023) : il concerne la partie nord du site étudié. Il comprend la réalisation d'activités économiques, services et équipements (cité scolaire, parkings, institution culturelle, activités industrielles/tertiaires, espaces verts). Des travaux sont en cours pour la construction de la ligne 17 de métro, avec un pôle gare. Sur la partie sud, aucune information ne nous a été fournie.

Etudes déjà réalisées sur le site : Oui, synthèse des documents effectuée dans le présent rapport, avec identification de ceux-ci.

Résultats

Etude historique, documentaire et mémorielle A110	
Principales évolutions du site et de son environnement	<p>Site encore majoritairement constitué de parcelles agricoles (usage historique du site d'études). Des axes routiers (dont Boulevard Intercommunal du Parisis et autoroutes) et des activités industrielles et tertiaires ont peu à peu été mis en place au droit de la zone d'étude (dont certaines comportant de potentielles sources de pollution).</p> <p>Les sites SARM et de l'ancienne décharge (point noir de Gonesse) présentant les principales activités et installations potentiellement polluantes auraient été mise en place pour les premières dans les années 1930 puis développées au fur et à mesure. Officiellement les activités (déclarées au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) de la SARM débutent à la fin des années 1970.</p> <p>Des travaux ont été réalisés dans les années 1993-1994 pour la construction du BIP (boulevard Intercommunal du Parisis), traversant l'ancienne décharge. Des travaux de confinement des déchets ont été réalisés sur cette décharge. La cessation des activités de la SARM a été réalisée en 2007, cependant des installations étaient encore en place en 2012.</p> <p>La majeure partie des anciennes activités industrielles et tertiaires est à l'arrêt depuis plusieurs années. Pour certaines, un démantèlement des installations a commencé.</p> <p>Les travaux de la ligne de métro du Grand Paris Express sont en cours en 2023 au droit du site.</p>
Situation administrative du site (classement ICPE)	<p>Les anciennes Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) recensées au droit du site sont : l'ancienne décharge de Gonesse, l'ancien site SARM et la station-service ESSO.</p> <p>La cessation d'activité de la SARM a été réalisée en 2007. Ce site a été soumis à autorisation et déclaration pour des activités de transit et de</p>



	<p>broyage d'ordures ménagères, d'utilisation et d'application de vernis, peinture et encres (liste non exhaustive cf 6.15).</p> <p>L'état précis de la station-service n'est pas connu (cessation des activités potentiellement déjà réalisée), aucun dossier Installation Classée n'ayant été retrouvé en Préfecture.</p> <p>L'ancienne décharge de Gonesse, « Conseil Général (décharge BIP Gonesse) » est soumise à autorisation pour une « activité de stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains – décharge ». L'apport de nouveaux déchets a été arrêté et les déchets sont confinés cependant par arrêté préfectoral, ce site fait l'objet de servitude d'utilité publique portant notamment sur l'usage du site et le suivi de la qualité des eaux souterraines (pendant 30 ans, jusqu'en 2024 au moins).</p> <p>Un renouvellement de demande d'information serait à effectuer auprès de l'administration afin de compléter les données partielles sur les Installations pouvant être Classées pour la Protection de l'Environnement dans la zone d'étude et concernant leur cessation d'activité.</p>
Existence d'accidents ayant eu un impact environnemental sur ou hors site	<p>A noter au droit de la SARM des pratiques historiques de gestion des déchets non adaptées (notamment stockages de matières liquides polluantes au droit de zones non étanches).</p> <p>D'autre part, des sources de pollutions avérées sont connues au droit de la zone d'étude : impact en hydrocarbures (hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques) au nord-ouest de la friche de la patte d'oie, source en composés Organohalogénés Volatils dans les sols au droit de la SARM avec impact dans les eaux souterraines au droit de la SARM et de la décharge.</p> <p>Des anomalies en Eléments Métalliques et Métalloïdes et en polychlorobiphényles sont également mises en évidence au droit de la zone d'étude</p>
Risque pyrotechnique	Absence de risque pyrotechnique recensé par TESORA en 2018.
Existence de servitudes	<p>Servitudes proposées dans les études liées à la qualité des sols pour l'ancien site SARM (non actées à ce jour).</p> <p>Servitudes liées au bruit (aéroport à proximité), zones agricoles protégées, servitude liée à la future ligne de métro du Grand Paris Express, servitudes liées au mouvement de terrain (marnières)</p> <p>Servitudes d'utilité publique liées notamment à l'usage des sols et au suivi des eaux souterraines au droit de l'ancienne décharge (pendant 30 ans, jusqu'en 2024 au moins).</p>
Autre(s) élément(s) notable(s)	Bien qu'ayant fait l'objet de nombreuses études, des lacunes concernant la localisation des sources potentielles de pollution persistent pour certains sites tertiaires
Etude de vulnérabilité des milieux A120	
Hydrologie	<p>La rivière le Crould s'écoule vers le sud-ouest à 850 m environ du site d'étude.</p> <p>Le Ruisseau du Sausset s'écoulé vers le sud-ouest à 3,5 km à l'est du site d'étude.</p>



Géologie	<p>Premières formations rencontrées de haut en bas (sous d'éventuels remblais) :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Limons des plateaux (LP) : formés de matériaux fins (argiles et sables ocres, brun roux), 1 à 3 mètres d'épaisseur ; — Marnes et Sables infragypseux du (e7a) : marnes contenant ponctuellement des rognons gypseux, 1 et 3,5 m d'épaisseur ; — Formation du Marinésien (e6b) : comprend les sables de Monceaux (fins et verdâtre dont l'épaisseur peut atteindre 5m) et les calcaires de Saint-Ouen, composés d'une alternance de calcaires (blanc crème, beige) et de marnes (5 et 15 m d'épaisseur).
Hydrogéologie	<ul style="list-style-type: none"> — La nappe des calcaires de Saint-Ouen et des Sables de Beauchamp (première nappe rencontrée) : supposée être en continuité hydrogéologique dans le secteur. Niveau de la nappe des sables de Beauchamp mesurée à environ 53 m NGF, soit 15 m de profondeur au droit de la SARM situé à l'ouest. S'écoule globalement vers le sud-ouest. Elle présente cependant des variations locales de son sens d'écoulement. — Un impact en Composés Organiques Halogénés Volatils de la nappe est connu dans le secteur de la SARM et de l'ancienne décharge. La source serait localisée dans les sols au droit de la SARM mais n'a pas été totalement délimitée tout comme le panache de pollution dans les eaux souterraines. Un réseau piézométrique est en place au droit des deux sites et permet notamment le suivi des eaux souterraines de la décharge (servitude d'utilité publique imposée par arrêté préfectoral).
Vulnérabilité de la nappe au droit du site	Vulnérabilité moyenne à forte
Sensibilité des usages des eaux souterraines en aval hydraulique	Pas d'usage sensible recensé en aval hydraulique théorique de la ZAC d'après les informations et documents consultés et/ou mis à la disposition d'IDDEA
Présence de zones sensibles au droit du site	Non d'après les informations et documents consultés et/ou mis à la disposition d'IDDEA
Synthèse des diagnostics de qualité des sols	
Usage et projet d'aménagement	<p>Plusieurs usages ont été étudiés au fil des mises à jour du programme d'aménagement du site d'étude (agricole, tertiaire, loisirs...).</p> <p>Un projet des orientations du triangle de Gonesse nous a été fourni le 24 août 2023 (scénario de synthèse, document de juillet 2023) : il concerne la partie nord du site étudié. Il comprend la réalisation d'activités économiques, services et équipements (cité scolaire, parkings, institution culturelle, activités industrielles/tertiaires, espaces verts). Des travaux sont en cours pour la construction de la ligne 17 de métro, avec un pôle gare. Sur la partie sud, aucune information ne nous a été fournie. Il n'a pas été précisé de changement d'usage de la zone du BIP et de l'ancienne décharge.</p>
Principales sources de pollutions avérées	<p>Les sources de pollution avérées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Anomalies ponctuelles en Hydrocarbures totaux (HCT), Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), métaux dans les sols du secteur nord-ouest (ex-activités tertiaires) — Ex-sites industriels de la SARM et décharge de Gonesse : anomalies en Hydrocarbures totaux (HCT), Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), Polychlorobiphényles (PCB) dans les sols et Composés Organohalogénés Volatils (COHV) dans les sols et les eaux souterraines. Certaines sources de ces composés comme les



	<p>Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et les Composés Organohalogénés Volatils ont été partiellement traitées et partiellement définies. Un doute subsiste quant à la localisation de l'origine de la source en Composés Organohalogénés Volatils dans les sols impactant les eaux souterraines (source potentiellement présente sous le bâtiment non investigué).</p>
<p>Principales sources de pollutions potentielles non investiguées</p>	<p>Les sources de pollution potentielles non investiguées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Cuves enterrées ou aériennes présentes ou ayant potentiellement été présentes au droit de l'ancienne station-service ESSO, du site DEKRA de contrôle technique poids-lourds, du site PROMOTRANS ou de la ferme et de son habitation ; — Autres sources de pollution potentiellement non recensées au droit des sites tertiaires situés au nord-ouest du site d'étude (site DEKRA, PROMOTRANS, ESSO, hôtels et restaurant...) dont potentiels remblais anthropiques de mauvaise qualité environnementale. Présence d'anciens sites industriels recensés dans le passé dans CASIAS ; — Activité de stockage de véhicule de Dépann'2000.
<p>Données de qualité du sous-sol – synthèse des commentaires</p>	<p>Des investigations sur les sols ont été réalisées au droit des parcelles agricoles, au droit de plusieurs sites de la patte oie (secteur nord-ouest), au droit de la SARM et de la décharge.</p> <p>A noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certaines sources potentielles de pollution n'ont pas été investiguées (ex : station-service) - Certaines sources de pollution avérées (ex : composés organohalogénés volatils dans les sols de la SARM) n'ont pas été totalement délimitées ; - Peu de données acquises sur les gaz de sol ; - Un maillage large au droit de certaines zones comparées à la surface des zones étudiées, à resserrer une fois le plan d'aménagement défini ; - Les analyses permettant de vérifier la compatibilité chimique des terres à excaver en Installation de Stockage de Déchets Inertes n'ont pas été réalisées sur l'ensemble des échantillons analysés. Des analyses complémentaires seront à réaliser avant les éventuels travaux d'excavations liés à l'aménagement de la zone d'étude. A noter, d'après les premières données disponibles que des sols ne sont localement pas acceptables en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes). Il conviendra de faire le tri et le suivi des terres adéquat lors des travaux de terrassements.

La synthèse des principales données collectées est présentée en Tableau 16 et Figure 26.



Recommandations

IDDEA recommande :

- L'enlèvement des dépôts sauvages de déchets du site et des cuves éventuellement encore en place au droit des sites dont les activités sont à l'arrêt (ex : station-service) ;
- La réalisation de visites de sites complémentaires au droit des parcelles n'ayant pas pu être visitées afin de compléter les données relatives aux sources de pollution potentielles et aux accès à ces parcelles. Suivant les contraintes d'accès, le type de machine ou d'outils de prélèvement devra être adaptées (ex : tarière mécanique, carottier portatif...) ;
- La réalisation d'investigations géophysiques complémentaires autour des cuves de la station-service si celles-ci sont encore en place et si aucune cartographie précise de celle-ci n'a pu être consultée ;
- La vérification d'existence d'un diagnostic amiante avant travaux avant le perçage d'éventuels enrobés ou autre revêtement pouvant comporter de l'amiante. En cas d'absence de données disponibles, la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux est recommandée ou la mise en place d'un protocole adapté (sous-section 4) ;
- La réalisation d'investigations complémentaires sur les sols, à savoir au droit :
 - ▶ Des anciennes activités de services, du centre de dépannage et de la ferme de 3 à 5 sondages à 3 m de profondeur pour caractérisation des sols et des potentiels remblais. La réalisation de sondages complémentaires est également recommandée au droit des potentielles autres sources de pollutions (transformateur, cuve de carburant, de fioul ou d'huile, séparateur d'hydrocarbures...) ;
 - ▶ Du site DEKRA de 5 sondages à 3 m en partie plane pour caractérisations des sols et des potentiels remblais et de 2 sondages à 5 m au droit de la butte pour caractérisation des terres. La réalisation de sondages complémentaires est également recommandée au droit des potentielles autres sources de pollutions ;
 - ▶ De l'ancien site SARM de 4 sondages répartis au droit du bâtiment A et 4 sondages au droit de l'ancienne fosse ;
- Réalisation d'analyse complémentaires sur les eaux souterraines au droit du réseau piézométrique présent au droit et autour du site de la SARM afin de compléter la délimitation de la source en COHV dans les eaux souterraines et d'actualiser les données existantes.

En cas de besoin de caractérisation des terres pour évacuation, la réalisation de pack ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes) et cyanures est recommandée (liste des composés complémentaires à adapter suivant la source de pollution potentielle envisagée).

Remarques générales relatives aux changements d'usages et aux réaménagements des parcelles :



En cas de changement d'usage :

- Pour les anciennes activités tertiaires et industrielles, faire des investigations complémentaires nécessaires pour vérifier la compatibilité avec les usages futurs ainsi qu'identifier les possibles filières d'évacuation des terres ;
- Pour le site SARM et l'ancienne décharge, faire un plan de gestion et une étude de risque sanitaire. Le changement d'usage de l'ancienne décharge devra tenir compte des nombreuses restrictions d'usage et servitudes d'utilité publique s'appliquant à celle-ci. D'autre part, il est rappelé que tout projets de travaux au droit de ce site nécessite la constitution d'un dossier justifiant notamment l'absence de risque de dégradation du confinement des déchets du site.
- Pour les anciennes installations Classées pour la protection de l'Environnement et/ou Secteur d'Information sur les Sols (Ex : ancienne station-service, site SARM...), produire une ATTES ALUR par le porteur de projet au droit des parcelles concernées.

La synthèse des zones investiguées et des investigations complémentaires proposées est présentée en Tableau 18 et Figure 29.



2. Introduction

2.1. Contexte et objectifs

Grand Paris Aménagement souhaite relancer les études nécessaires à la réalisation d'un dossier de modification de la ZAC du Triangle de Gonesse. La ZAC (appelée également « site d'étude » dans la suite du présent rapport) s'étend sur une superficie de 300 ha environ.

Dans ce cadre, Grand Paris Aménagement a demandé à IDDEA de réaliser une étude historique et documentaire et d'une étude de vulnérabilité synthétisant et complétant les précédentes déjà réalisées au droit de la ZAC (listes des études disponibles présentées dans le Tableau 1) entre 2012 et 2019 par Antea, Sémofi, RSK et Tesora.

Ces mises à jour d'études visent à :

- Identifier les activités et/ou installations potentiellement polluantes exercées dans l'emprise de la ZAC ;
- Identifier la vulnérabilité des milieux vis-à-vis d'une éventuelle pollution ;
- Synthétiser l'ensemble des données de qualité du sous-sol présentées dans les précédentes études environnementales afin de faire un état des lieux des données acquises et manquantes ;
- Proposer un programme d'investigation orienté a minima vers la caractérisation des sources potentielles de pollution.

A ce stade, aucun plan d'aménagement n'a été présenté à IDDEA.

Les précédentes études environnementales portées à la connaissance d'IDDEA sont présentées dans le tableau en page suivante.

Le rapport du BRGM de 2010 (document public consultable en ligne) a été également intégré à la liste des études prises en compte dans le présent rapport.



MISE A JOUR EHD – ETUDE DE VULNERABILITE

Tableau 1 : Synthèse des études environnementales disponibles

Identifiant	Titre	Référence	Version / Indice	En date du :	Rédacteur	Emprise
1	Synthèse des données existantes, étude historique et documentaire	A66138	v2	29/11/2012	Antea	6 ha - décharge de Gonesse et site SARM - centre-ouest de la ZAC
2	Etude de pollution des sols - Etude historique et documentaire préalable	C13,6402 pièce n°2	v3	28/01/2014	Sémofi	Equivalente à l'actuelle
3	Diagnostic environnemental : Etude historique et de vulnérabilité	704134-R1	00	12/06/2017	RSK	15 ha - Secteur "Inventons la Métropole du Grand Paris" - nord-est de la ZAC
4	Diagnostic environnemental : Investigations de terrain	704134-R2	00	12/06/2017	RSK	200 - 215 ha - nord-ouest de la ZAC
5	Etude pyrotechnique - projet triangle de Gonesse	-	A	09/07/2018	TESORA	nord-ouest de la ZAC
6	Diagnostic de pollution des sols (EVAL) - Triangle de Gonesse - secteur Europacity	A18.14448.A	A	03/09/2018	TESORA	79,3 ha - secteur Europacity
7	Diagnostic de pollution des sols (EVAL) - secteur sud-ouest	A18.14448.A	A	17/09/2018	TESORA	59,2 ha - secteur sud-ouest
8	Diagnostic de pollution des sols (EVAL) - Ancienne décharge	A18.14448.A	A	15/10/2018	TESORA	2,7 ha - ancienne décharge (friche)
9	Diagnostic de pollution des sols (EVAL) - SARM	A18.14448.A.V1	A	07/12/2018	TESORA	3,25 ha - SARM
10	Diagnostic de pollution des sols (EVAL) - secteur nord	A18.14448.A	A	10/12/2018	TESORA	29,3 ha
11	Prélèvements et analyses de sols de surface	A19.17.07.A.v1	A.V1	22/10/2019	TESORA	talus bretelle RD137 - BIP
12	Rapport CEREMA - évaluation des sols - ZAC du Triangle de Gonesse	-	v0	nov-20	CEREMA	Equivalente à l'actuelle
13	Diagnostic de la qualité des sols, des gaz du sol et des eaux souterraines	A77252B	-	Février 2016	Antea	6 ha - décharge de Gonesse et site SARM - centre-ouest de la ZAC
14	Appui à la police des eaux souterraines – Décharge de Gonesse (95) – RD170	BRGM/RP-58725-FR	-	Juillet 2010	BRGM	Surface non précisée – site SARM et décharge de Gonesse

L'emprise des différentes études environnementales réalisées au droit du site et portées à la connaissance d'IDDEA est présentée en figure suivante.



	Anciennes études	Légende		
		Emprise de la ZAC du Triangle de Gonesse (site d'étude)	TESORA 2018 (étude pyrotechnique)	Tesora DIAG Secteur sud-ouest 2018
Date : 09/08/2023	Référence : IDA230151	Parcelles cadastrales (données cadastre.gouv.fr mise à jour de janvier 2023)	RSK DIAG 2017	
Échelle : 0 250 500 m		Etudes précédentes		
		BRGM 2010 // ANTEA 2012 / 2016	TESORA DIAG Bretelle 2019	TESORA DIAG Ancienne décharge 2018
		RSK 2017	TESORA DIAG SARM 2018	TESORA DIAG secteur nord 2018
		Semofi 2014		

Figure 1 : Cartographies des précédentes études réalisées



2.2. Cadre méthodologique et normatif

La présente mission suit la « Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués » définie par le Ministère en charge de l'Environnement, d'avril 2017.

La prestation de service demandée par Grand Paris Aménagement correspond à une mission INFOS de la norme NF X 31-620-2 révisée en décembre 2021 correspondant à la réalisation des études historiques, documentaires et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations.

La mission INFOS comporte les missions élémentaires suivantes :

- A100 (visite de site) ;
- A110 (étude historique, documentaire et mémorielle) ;
- A120 (étude de vulnérabilité) ;
- Le cas échéant A130 (élaboration d'un programme prévisionnel d'investigations).



3. Méthode d'investigations et déroulement de la mission

3.1. Méthode

La méthode retenue pour réaliser la présente étude a été la suivante :

- Travaux préparatoires : collecte et analyse des documents communiqués par le client, consultation des bases de données et des administrations, recherches bibliographiques des contraintes environnementales du site ;
- Travaux sur site : entrevues, questionnaires et visite du site ;
- Rédaction du rapport.

3.2. Date d'intervention et documents consultés

La visite du site a été réalisée le 24 avril 2023 par Marine BOURLÈS, ingénieure d'études de la société IDDEA.

Les documents et bases de données consultés et utilisés sont les suivants :

- Base donnée des informations de l'administration concernant des pollutions suspectées ou avérées (ex-BASOL) ;
- CASIAS ;
- BARPI ;
- ARS – unité du Val d'Oise ;
- DRIEAT – unité du Val d'Oise ;
- Site internet cadastre.gouv ;
- IGN (photographies aériennes et carte au 1/25 000) ;
- Direction Départementale des Territoires (DDT) (unité du Val-D'oise) ;
- BRGM via sa base de données en ligne Info Terre, carte géologique au 1/50 000ème ;
- Documents ou archives fournis par le client (liste présentée dans le Tableau 1).

3.3. Personne(s) rencontrées

La visite a été réalisée le 24 avril 2023 par Marine BOURLÈS d'IDDEA en présence de Madame Brunilde BACHELET, Responsable d'opérations Direction du Territoire Grand Paris Nord (DTGPN), de Grand Paris Aménagement.

Le témoignage d'un des gardiens assurant la sécurité des sites du secteur a été recueilli pour compléter les données collectées.



4. Visite de site | A100

4.1. Localisation du site et description de son environnement

Le site à l'étude est localisé ZAC du triangle de Gonesse à Gonesse, dans le département du Val d'Oise. Selon les données topographiques disponibles sur Géoportail, le site est localisé à une altitude comprise entre + 56 m et + 93 m NGF. Concernant la topographie de la zone d'étude :

- Le zone au nord de la D370 pente globalement vers l'est ;
- La zone au sud de la D370 présente une pente globale vers le sud-est ;
- La zone d'étude dans son l'ensemble présente une pente globale orientée vers le sud.

La Figure 2 localise le site à l'étude sur un fond de carte topographique de l'Institut Géographique National (IGN) et des profils altimétriques de la zone sont présentés dans la.

La liste des parcelles cadastrales comprises dans l'emprise de la ZAC et la cartographie associée sont présentées en Annexe 1.

La localisation (centre de la ZAC) de la zone d'étude en coordonnées Lambert 93 est :

- X : 661 417 m ;
- Y : 6 875 066 m.

La zone à l'étude est bordée :

- Au nord par des parcelles agricoles ;
- A l'est par les autoroutes A1 et A3, puis par des zones d'activité et d'habitations ;
- Au sud par la D0370 puis par une zone d'activités artisanale, commerciale et logistique ;
- Au sud-ouest par la D0370 puis par l'aéroport de Paris-le-Bourget et une zone d'activité entre le boulevard intercommunal du Parisis (BIP – D170), la D370 et la rue de l'Europe (D317) ;
- A l'ouest par la rue de Paris à Senlis (D317 ou rue de l'Europe), puis par une zone d'activité commerciale et artisanale.

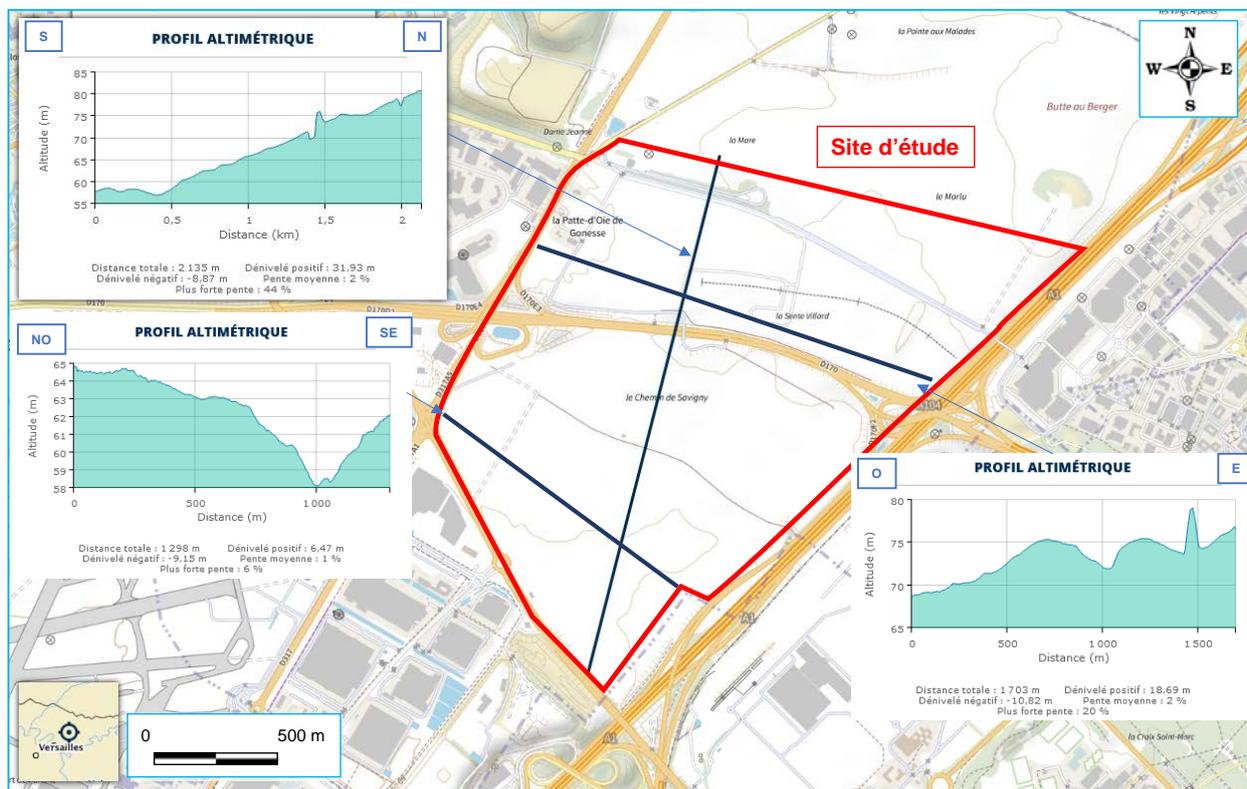


Figure 2: Localisation du site à l'étude, topographie et profils altimétriques (source : carte IGN, géoportail, annotations IDDEA)

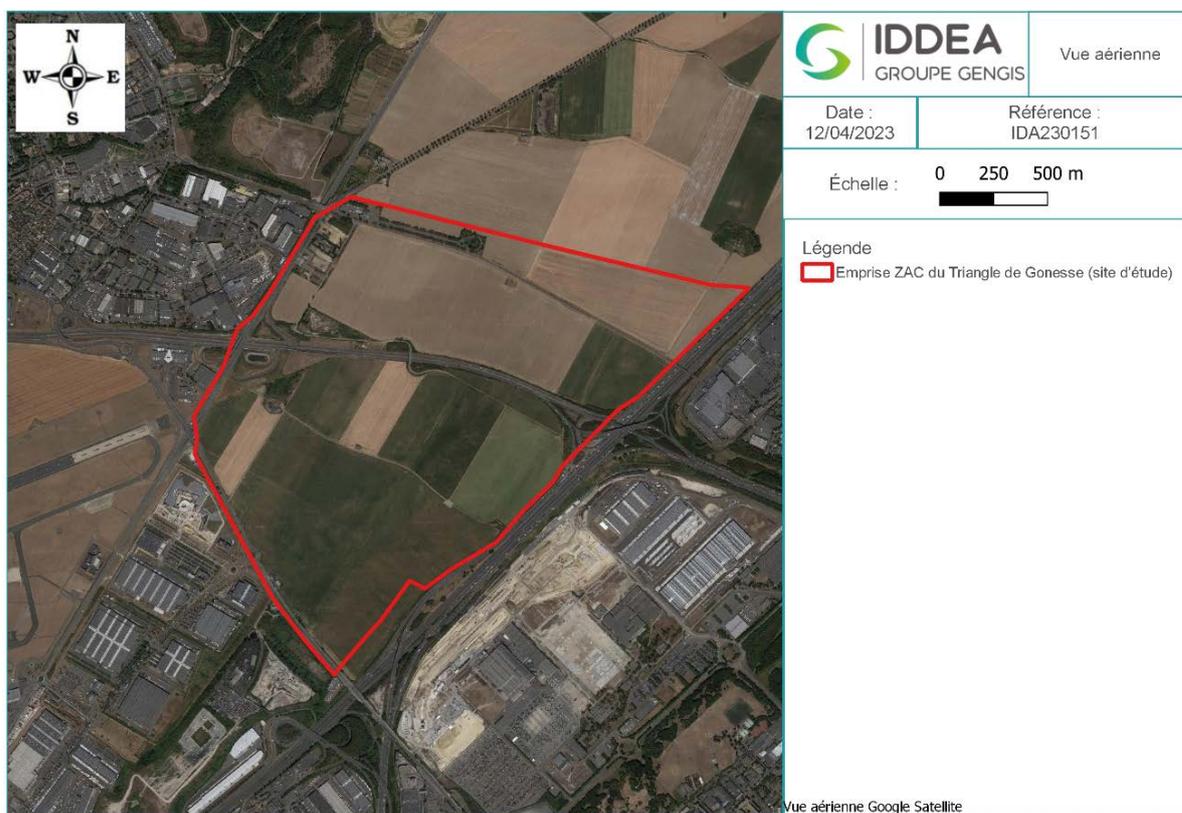


Figure 3 : Vue aérienne (Google satellite)



4.2. Description du site

Une visite de site a été réalisée par Marine BOURLÈS d'IDDEA le 24/04/2023 en compagnie de Madame Brunilde BACHELET, Responsable d'opérations Direction du Territoire Grand Paris Nord (DTGPN), de Grand Paris Aménagement.

Le détail de cette visite de site est présenté en Annexe 2.

Tableau 2 : Synthèse des données collectées lors de la visite de site

Zone	Activité en cours / installations présentes	Activité passée connue	Autre informations collectées – commentaire
Nord-ouest du chemin de Gonesse à Villepinte	Site DEKRA en activité ponctuelle – contrôle technique de poids lourds Bâtiments présents sur site et piste d'essai	Activité antérieure non connue	Le site appartient à l'EPFIF et fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire. Site fermé par un grillage et un portail
	Parcelles agricoles Pas de bâtiment ou installations particulières visibles	Usage agricole supposé	-
Secteur nord-ouest entre le chemin de Gonesse, la D317 (toute de Paris à Senlis) et le chemin de la Justice	Site en friche boisé	Non connu	Non clôturé, boisé. A fait l'objet d'une occupation illégale. Non visitable, végétation dense. Présence potentielle de déchets sur la parcelle Gardiennage aux abords du site
	Sites sans activité – friches	- Restaurant - Hôtel	Abord extérieur uniquement visité. Aucune source de pollution potentielle précisée lors de la visite de site Sites ouverts, portes et fenêtres condamnés Gardienné
	Sans activité - friche	- Station-service	Site clôturé. Non visité. Bâtiments toujours en place. Mme BACHELET a indiqué à IDDEA que la procédure de cessation d'activité démarrée en 2021 devait être menée en 2022. Il a été précisé que les cuves de la station-service avaient bien été retirées mais que 2 cuves de 10 m ³ de fioul étaient a priori toujours en place sous la partie habitation du site Gardiennage aux abords du site



MISE A JOUR EHD – ETUDE DE VULNERABILITE

Zone	Activité en cours / installations présentes	Activité passée connue	Autre informations collectées – commentaire
	Sans activité - friche	- Centre de formation professionnelle PROMOTRANS	Des tranchées et des buttes de terres ont été mises en place sur site pour éviter l'installation de voyageurs. Aucune source de pollution n'était connue des personnes interrogées
	Bassin de gestion des eaux pluviales	-	Présence de déchets ménagers dans le bassin
	Ferme : en activité avec hangar et habitation	Ferme, usage agricole	Non visité, fermé par un grillage et un portail Pas d'information sur les sources potentielles de pollution au droit du site
Centre-ouest du site d'étude	Ancien site industriel SARM – activité terminée	-	Site en friche, en partie fermé. La visite de site a pu confirmer le démantèlement des anciennes installations (dont bâtiment). Ainsi aucun bâtiment n'est encore présent au droit de ce site. Des piézomètres sont encore présents au droit et autour du site SARM. Appelé « Point noir de Gonesse » avec l'ancienne décharge merlons boisés visibles, en partie traversé par le BIP (Boulevard Intercommunal du Parisis)
Centre-ouest du site d'étude	Ancienne décharge de Gonesse – site d'enfouissement de déchets – activité terminée	-	Non visité
Centre du site d'étude	Chantier du Grand Paris Express	Parcelles agricoles	Chantier de construction d'une ligne de métro. Chantier gardienné, non visitable lors de la visite de site.
Sud du site d'étude	Site Dépann'2000 : stockage de dépanneuse et de véhicules avec bâtiment en place sur site (a priori en activité)	-	Non visité.

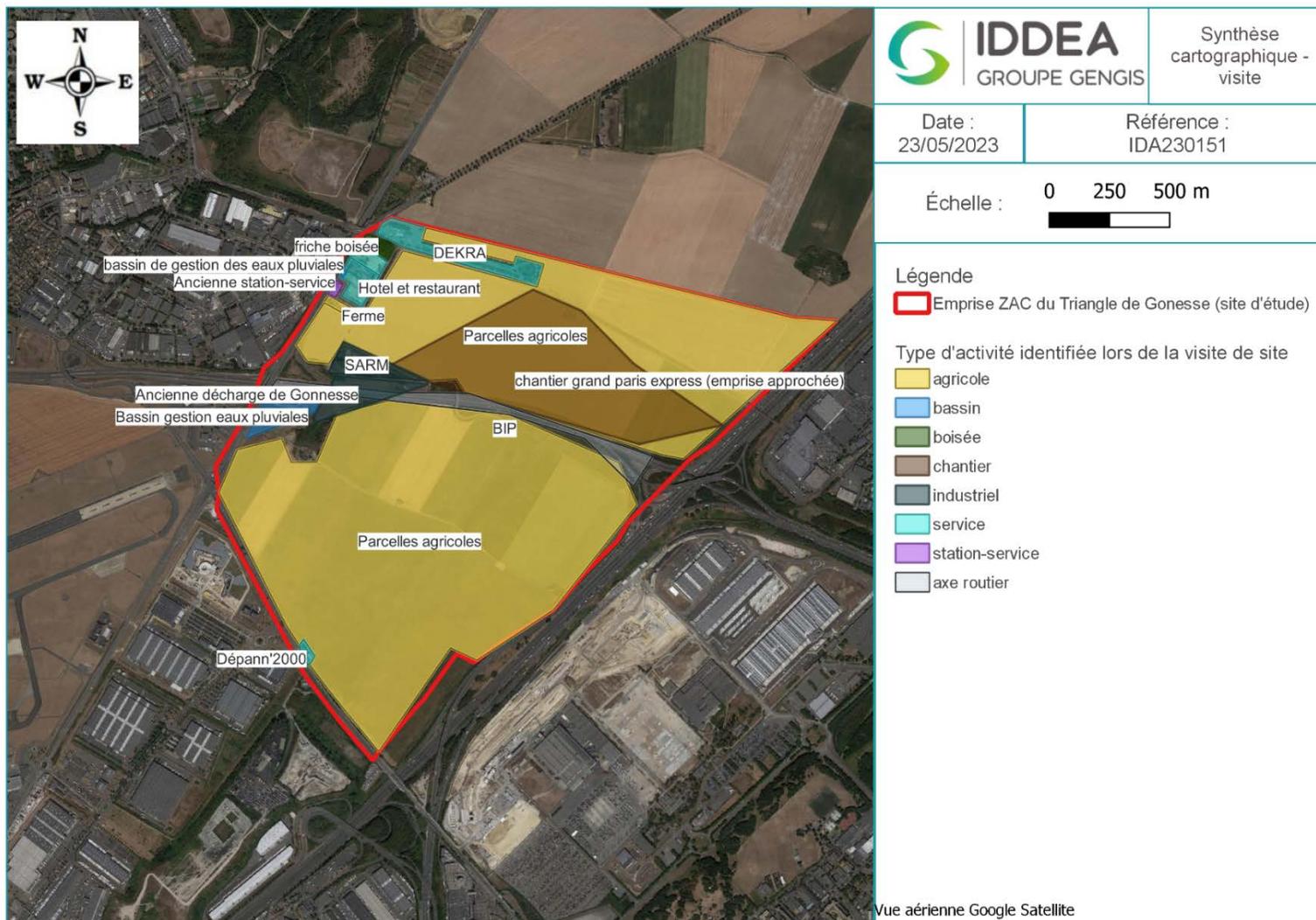


Figure 4: Cartographie de synthèse de la visite de site (vue générale)

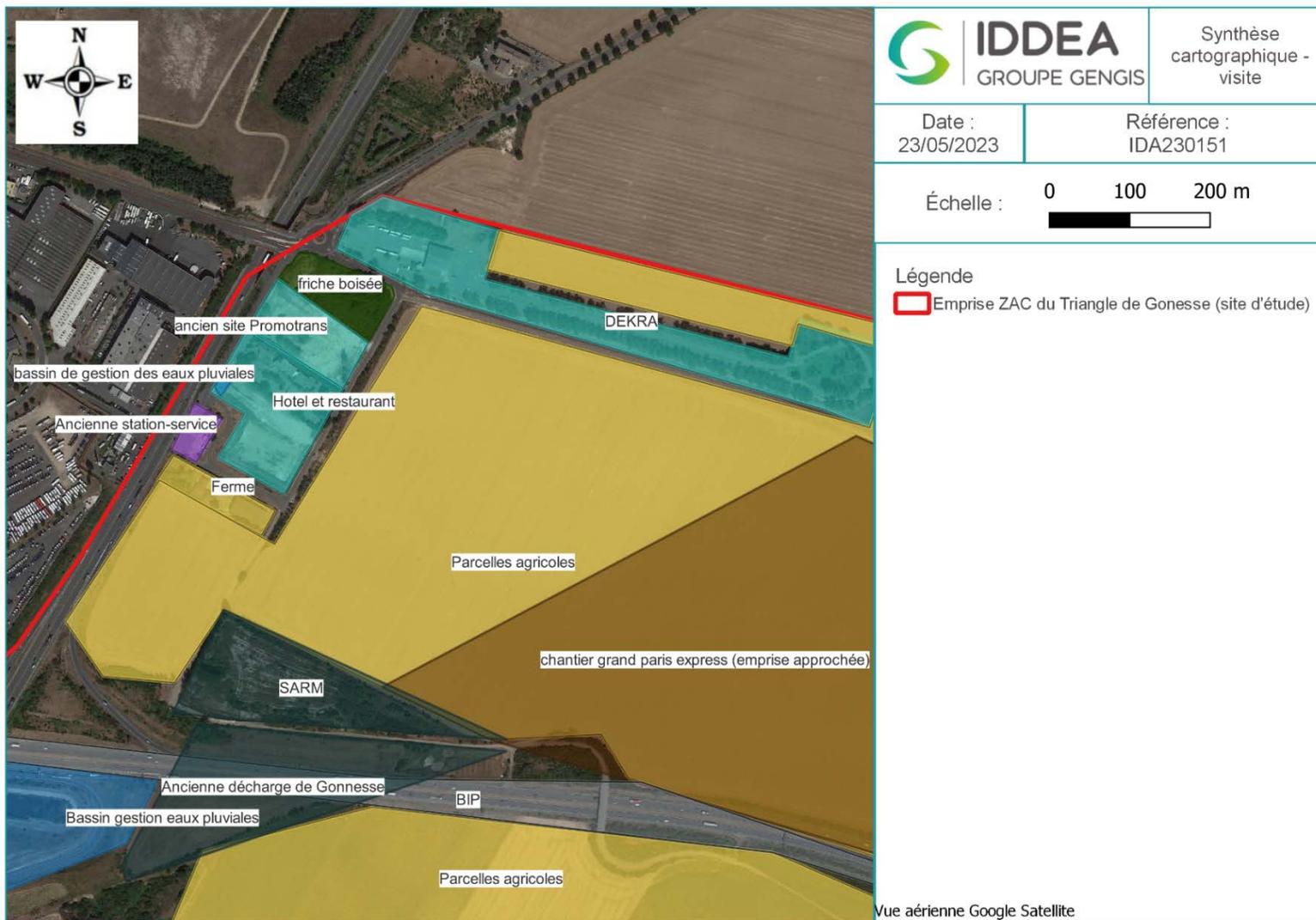


Figure 5 : Cartographie de synthèse de la visite de site (vue zoomée – secteur nord-ouest)



4.3. Activités et installations potentiellement polluantes mises en évidence lors de la visite

Les activités et installations potentiellement polluantes mises en évidence lors de cette visite de site sont indiquées dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Activités et installations potentiellement polluantes mises en évidence lors de la visite de site

Localisation	Type	ETAT (Indice de pollution)	Remarques Commentaires
Point noir de Gonesse : centre ouest	Ancien site industriel et d'enfouissement de déchets	Friches	Visite extérieure uniquement Localisation précise des sources de pollution non précisée lors de la visite Réseau piézométrique présent sur et autour du site SARM
Nord-ouest : station-service	Anciennes cuves de stockage de carburant et de fioul, zone de distribution de carburant	Théoriquement cuves de carburant retirées Présence potentielle des cuves de fioul	Visite extérieure uniquement (rues bordant le site) Source potentielle en profondeur et en surface
Nord-ouest : bassin de gestion des eaux pluviales	Dépôt de déchets ménagers dans le bassin de gestion des eaux pluviales	Dépôts sauvages, contenu précis des déchets non connu	Source potentielle en surface
Nord-ouest	Anciennes activités en cours ou à l'arrêt non visitable lors de la visite de site dont friches	Dépôts sauvages visibles de l'extérieur pour certains, contenu précis des déchets non connu	Sites vus uniquement de l'extérieur, potentielle anciennes installations polluantes présentes au droit du site
Sud	Site de stockage de dépanneuses et de véhicules	Non connu (vue extérieure uniquement)	Source potentielle en surface

L'intérieur des sites composant la zone d'étude n'ayant pas pu être visités, il est possible que certaines activités et installations n'aient pas été identifiées lors de la visite de site. La présence notamment de cuves aériennes ou enterrées sur le site DEKRA ou de la ferme ne peut être exclu à ce stade.

La carte suivante présente la localisation des activités et installations potentiellement polluantes mises en évidence lors de la visite de site du 24.04.2023. Elle complète la localisation des activités et sites vus lors de la visite de site (Figure 4).



MISE A JOUR EHD – ETUDE DE VULNERABILITE

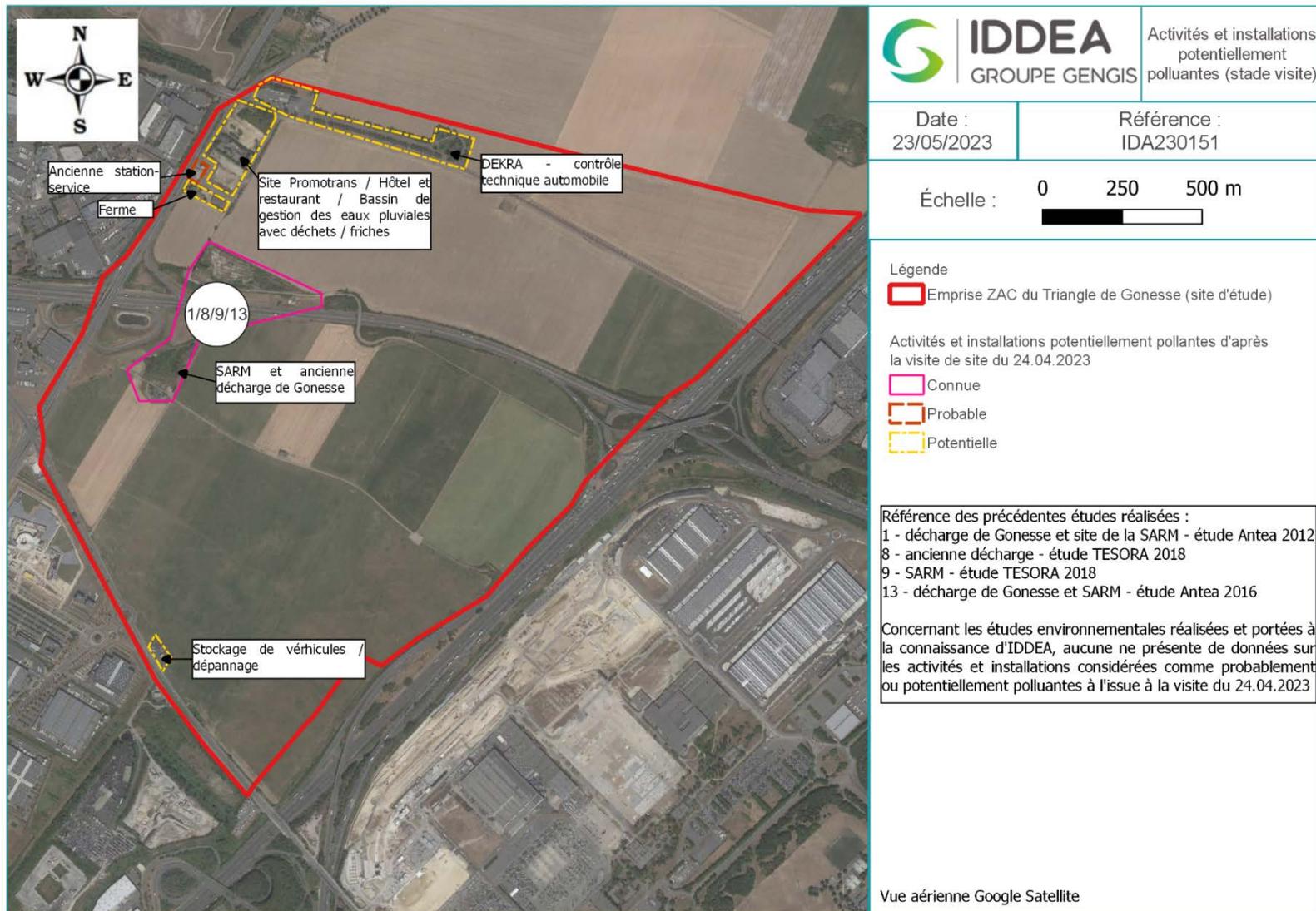


Figure 6 : Cartographie de localisation des activités et installations potentiellement polluantes mises en évidence lors de la visite de site du 24.04.2023



4.4. Mesures de mise en sécurité préconisées

L'enlèvement des dépôts sauvages de déchets (au droit des friches et du bassin de gestion des eaux pluviales) et des cuves enterrées (potentiellement encore présentes sur le site de l'ancienne station-service) est recommandé.

5. Etude de vulnérabilité des milieux | A120

Cette étude vise à identifier les possibilités de transfert des pollutions et les usages réels des milieux concernés.

Une synthèse des études précédemment réalisée a été réalisée. Les données ont été complétées et mis à jour par IDDEA lorsque nécessaire.

5.1. Sources d'information consultées

Afin de déterminer la vulnérabilité et la sensibilité des milieux, les organismes suivants ont été contactés :

ARS (unité du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis)	DRIEAT (unité du Val-d'Oise)
Agence de l'eau Seine Normandie	INFO TERRE
www.inondationsnappes.fr	SIGES Seine Normandie
Données Géoportail et Géoportail de l'urbanisme	Zones naturelles protégées données géoportail et Carmen
Données cadastre.gouv.fr	Etudes environnementales présentées dans le Tableau 1
Rapport du CEREMA de 2020	

De plus, la visite de l'environnement du site complète ces sources d'informations.



5.2. Contexte Environnemental

5.2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le contexte a été établi d'après les études réalisées par RSK, Antea, Sémofi et le CEREMA, les données issues de la carte géologique de la France au 1/50 000 (feuille de l'Isle-Adam n°53) et de la Banque de données du Sous-sol (BSS) disponible sur Info terre, notamment la succession géologique vérifiée au droit du sondage n°01538X0156/PIF059 (cf. Figure 7), localisé dans l'emprise de la zone d'étude, à une altitude de +71 m NGF. Un extrait de la carte géologique est présenté en Annexe 3.

Les formations ainsi attendues au droit du site sont, de haut en bas (sous d'éventuels remblais) :

● **Limons des plateaux (LP)**

Il s'agit d'une formation complexe limoneuse formée de matériaux fins (argiles et sables ocres, brun roux), cette formation est présente sur 1 à 3 mètres de profondeur dans le secteur ;

● **Marnes et Sables infragypseux du (e7a) :**

Il s'agit d'une formation composée de marnes jaunâtres contenant ponctuellement des rognons gypseux. Son épaisseur varie entre 1 et 3,5m.

● **Formation du Marinésien (e6b)**

Elle comprend les sables de Monceaux (fins et verdâtres dont l'épaisseur peut atteindre 5m) et les calcaires de Saint-Ouen, composés d'une alternance de calcaires (blanc crème, beige) et de marnes (5 et 15 m d'épaisseur).

● **Formation de l'Auversien (e6a)**

Elle comprend :

- Les sables de Beauchamps (sables blancs, gris ou gris-verts, fins) dont l'épaisseur varie de 8 à 15 m. Leur toit peut être formé de sables plus foncés (mauves ou noirs). Elle présente ponctuellement des niveaux gréseux ;
- Les sables d'Auvers, blancs à jaunes d'une épaisseur de 6 à 8 m.

● **Marnes et Caillasses du Lutétien (e5)**

Cette formation est composée d'une alternance de calcaires durs et de marnes beige crème, d'une épaisseur d'environ 10 m.

● **Calcaires grossiers du Lutétien (e5)**

Cette formation est composée de calcaires silicifères parfois sableux ou glauconieux, dont l'épaisseur peut atteindre 40 m.

● **Sables de l'Yprésien (e4 et e3)**

Cette formation est composée de sables fins, micacés ou glauconieux à intercalations argileuses parfois ligneuses. Son épaisseur peut atteindre 40 m.



Profondeur	Formation	Etage géologique
De 0 à 1,0 m	Limons des plateaux	Quaternaire
De 1,0 à 12,2 m	Calcaire de Saint-Ouen	Marinésien
De 12,2 à 24,0 m	Sables d'Auvers-Beauchamp	Auversien
De 24,0 à 42,0 m	Marnes et caillasses	Lutétien supérieur
De 42,0 à 53,0 m	Calcaire grossier	Lutétien
De 53,0 à 81,0 m	Sables de Cruise	Cuisien

Figure 7 : Log stratigraphie du sondage n°BSS000LLPU / 01538X0156/PIF059 (Source InfoTerre – présenté dans l'EHD de RSK de 2017)

Les études réalisées précédemment au droit de la zones sont cohérentes avec le contexte général (présence ponctuelle de remblais en surface puis sol allant du sable à l'argile puis marnes à partir 1 à 3 m environ et jusqu'à 13 m voire 18 m (PzT2 et Pz14 – rapport Antea n°A77252B – 2016).

5.2.2. HYDROGEOLOGIE

Les nappes susceptibles d'être présentes au droit du site sont les suivantes :

● La nappes des calcaires de Saint-Ouen et des Sables de Beauchamp

Ces nappes sont supposées être en continuité hydrogéologique dans le secteur. D'après le rapport BRGM/RP-58725-FR du BRGM datant de 2010, le niveau de la nappe des sables de Beauchamp était mesuré à environ 53 m NGF, soit 15 m de profondeur au droit de la SARM situé à l'ouest, dans l'emprise de l'étude. Ces données s'appuient sur les cartes piézométriques de mars 1992, mai 1997, octobre 1998 et avril 1999 (présentées ci-après en Figure 8 à Figure 11). Etant donné la faible résolution de ces cartes piézométriques (présentées en figures suivantes), elles sont peu lisibles dans le rapport du BRGM de 2010.

Ce niveau piézométrique moyen est confirmé par l'étude Antea n°A77252B de 2016 au droit du site SARM et de la décharge.

Le rapport du BRGM indique également concernant la nappe des sables de Beauchamp « *qu'il existe une amorce de dôme piézométrique sur [les] suivi[s] des années 1992, 1998 et 1999 au nord-est du site. Cette amorce n'est pas visible sur le relevé de 1997* ».

Une carte piézométrique du site et de ces abords a également été réalisée par Artelia en 2018 (Figure 12).

D'après les données collectées, les nappes des calcaires de Saint-Ouen et des Sables de Beauchamp s'écoulent vers le sud-ouest et ne sont plus utilisées pour l'alimentation en eau potable en raison de la dégradation de leur qualité, d'un débit irrégulier et de leur vulnérabilité moyenne à forte.

Un impact en COHV est notamment connu au droit du « Point Noir de Gonesse ». Les données collectées sur la qualité des eaux souterraines seront présentées ultérieurement dans le rapport.



MISE A JOUR EHD – ETUDE DE VULNERABILITE

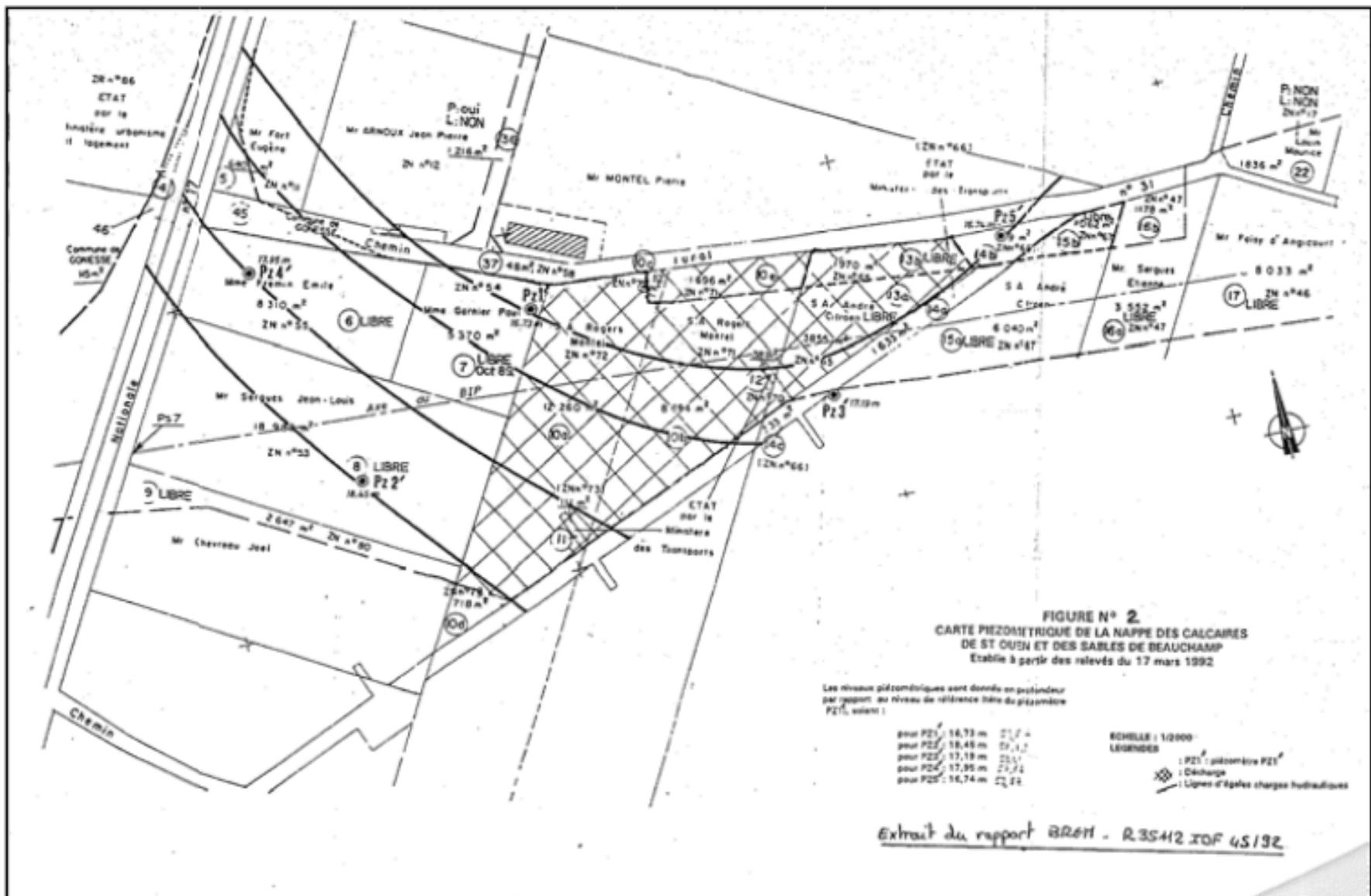


Figure 8 : Carte piézométrique de 1992 de la nappe des calcaires de Saint-Ouen et des sables de Beauchamp (source rapport BRGM 1992 non consultable par IDDEA – figure reprise dans le rapport BRGM/RP-58725-FR de 2010)



MISE A JOUR EHD – ETUDE DE VULNERABILITE

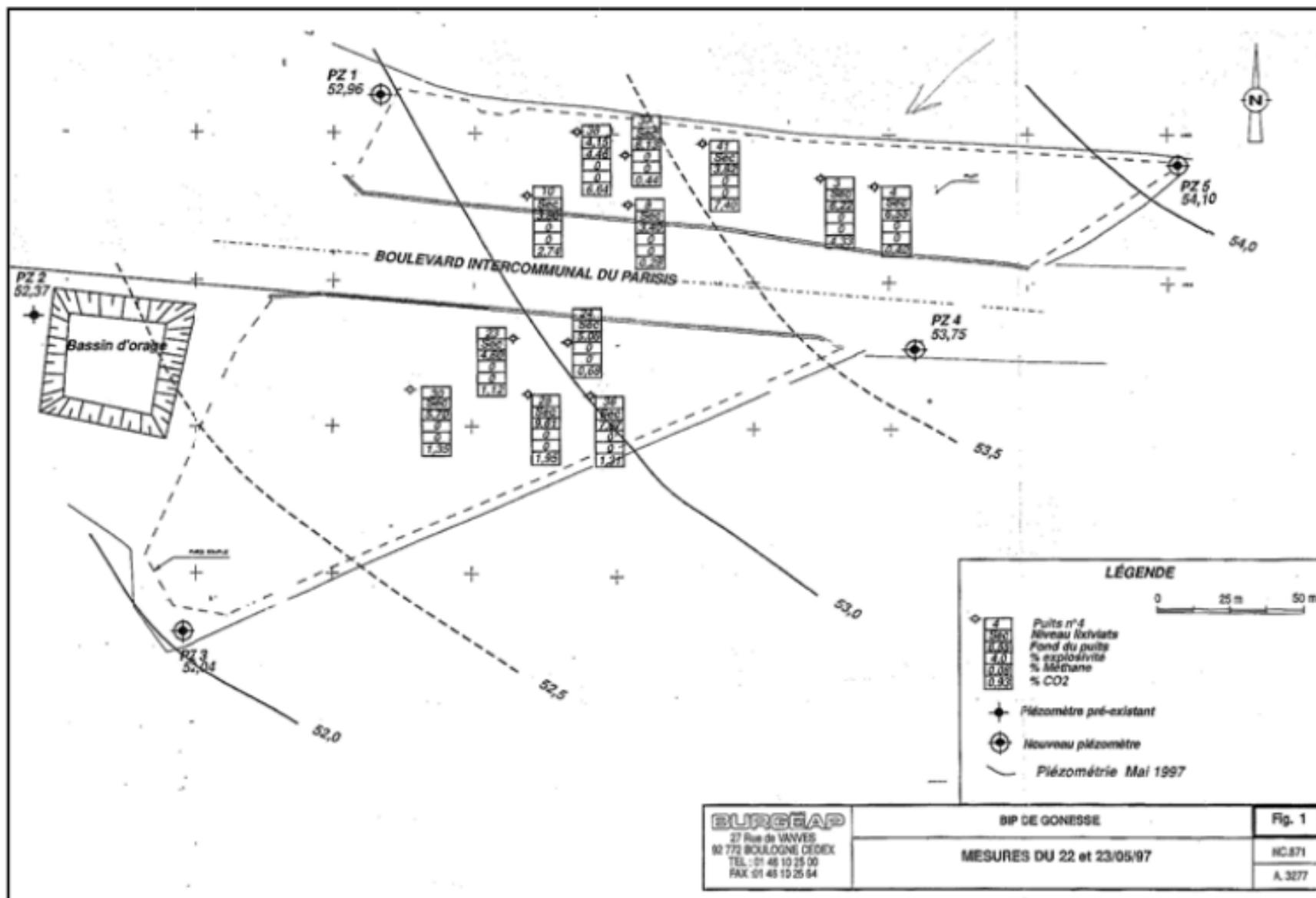


Figure 9: Carte piézométrique de 1997 de la nappe des calcaires de Saint-Ouen et des sables de Beauchamp (source rapport BURGEAP dont l'année n'est pas précisée, non consultable par IDDEA – figure reprise dans le rapport BRGM/RP-58725-FR de 2010)



MISE A JOUR EHD – ETUDE DE VULNERABILITE

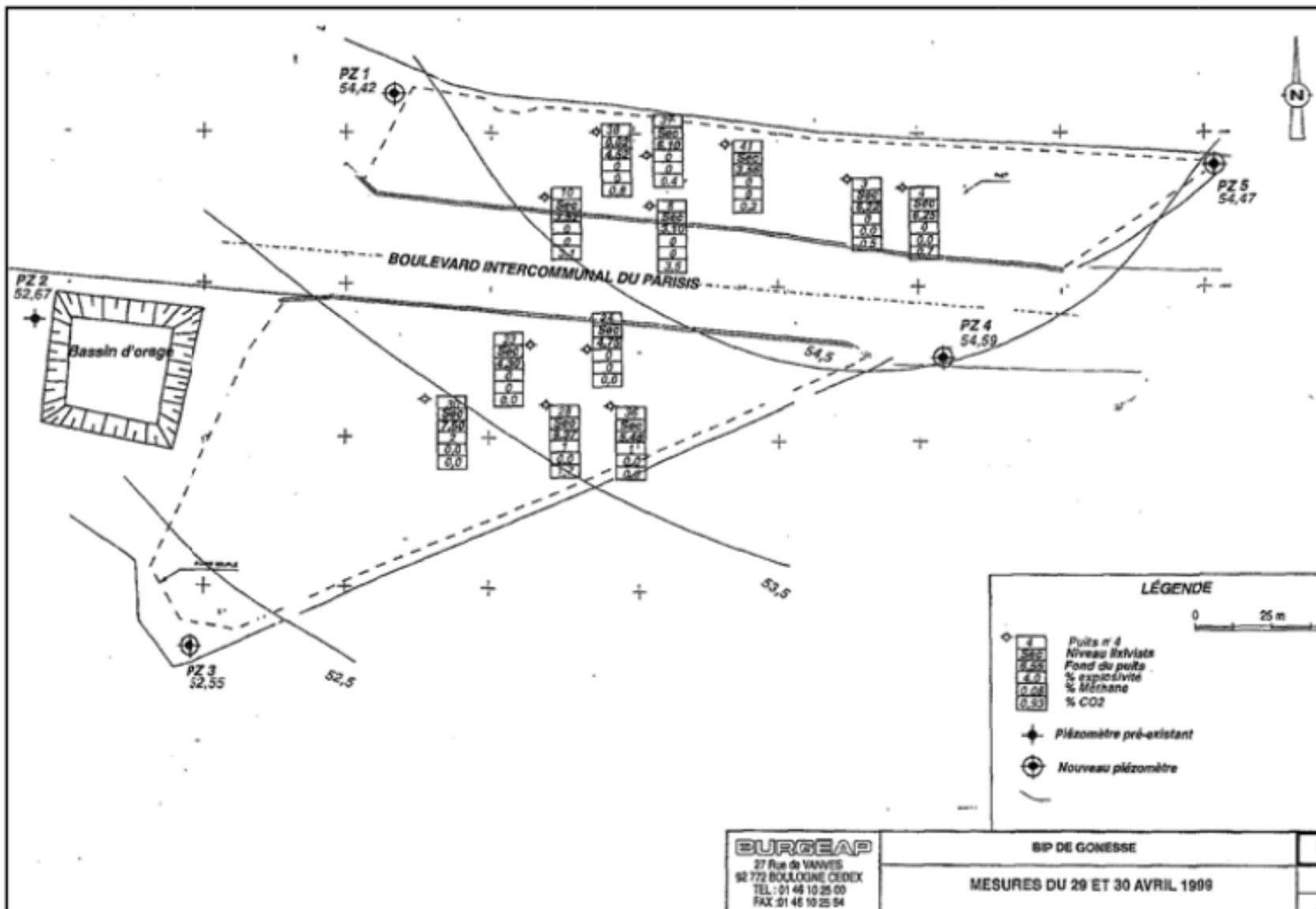


Figure 11 : Carte piézométrique de 1999 de la nappe des calcaires de Saint-Ouen et des sables de Beauchamp (source rapport BURGEAP dont l'année n'est pas précisée, non consultable par IDDEA – figure reprise dans le rapport BRGM/RP-58725-FR de 2010)

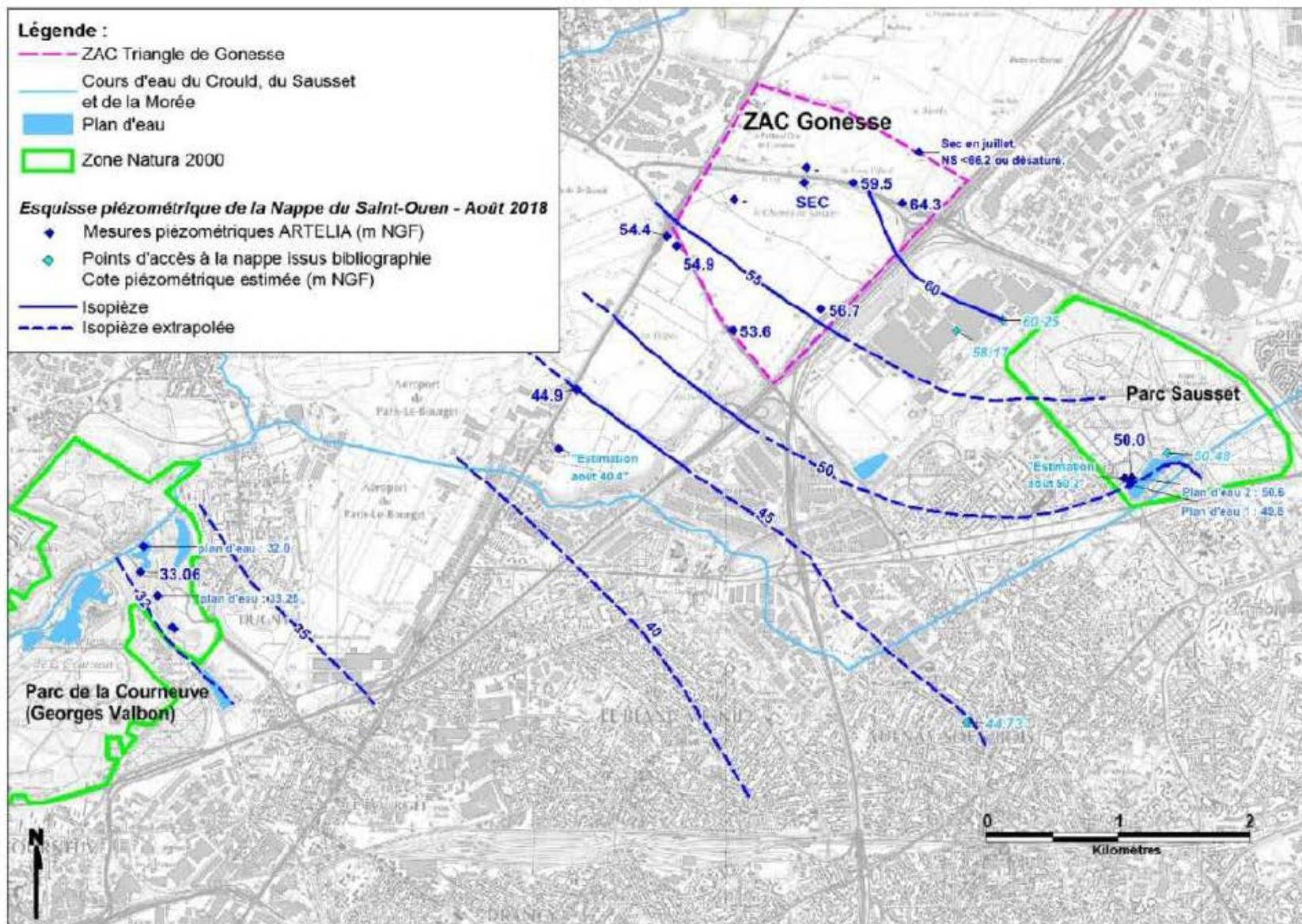


Figure 12: Esquisse de carte piézométrique de la nappe du Calcaire de Saint-Ouen établie par Artelia à partir d'un relevé piézométrique réalisé en août 2018 (étude Artelia – référence de rapport non précisé de 2018)



● **La nappe des Marnes et Caillasses et des Calcaires Grossiers (nappe du Lutétien et de l’Eocène moyen)**

Cette nappe est captive. Son niveau de pression serait à environ 50 m NGF (soit 18 m de profondeur) au droit de la zone d’étude. Elle est alimentée par drainance des sables de Beauchamp. Cet aquifère productif n’est plus exploitée pour l’alimentation en eau potable et en eau industrielle alimentaire pour les mêmes raisons que la nappe des sables de Beauchamp.

Cette nappe s’écoulerait vers le sud-ouest.

D’après les données consultées dans le cadre du présent rapport, cette nappe n’aurait pas fait l’objet d’investigations.

● **Les sables de l’Yprésien (nappe de l’éocène inférieur)**

Cet aquifère productif est utilisé pour les besoins en eau potables des collectivités et pour un usage industriel. Elle s’écoulerait vers le sud-ouest.

5.2.3. USAGES DES EAUX SOUTERRAINES

D’après les données collectées auprès de l’ARS du Val-d’Oise et de la Seine-Saint-Denis, le site à l’étude n’est pas situé dans un périmètre de protection d’un captage d’AEP.

Aucun captage AEP en activité n’est recensé sur la commune de Gonesse ou sur les communes voisines en aval hydrogéologique théorique dans un rayon de 3 km.

Les captages AEP les plus proches sont ceux de la commune Le Thillay captant la nappe du Lutétien, à 2,5 km en amont hydraulique supposé du site.

Selon la Banque de données du Sous-Sol du BRGM, aucun captage d’AEP n’est référencé dans un périmètre de 1 km autour du site, y compris en aval hydraulique supposé.

9 ouvrages de la BSS sont recensés dans le périmètre de l’étude, dont :

- 3 piézomètres (usage non sensible) ;
- 5 forages pour lesquels l’utilisation n’est pas renseignée par la BSS. Il s’agit également de piézomètres (cf nom des ouvrages et rapport Antea n°A77252B – 2016) (non sensible) ;
- 1 forage pour de l’aspersion d’eau (non sensible).

8 ouvrages de la BSS sont en position aval hydraulique supposé hors du site d’étude, à moins de 500 m de celui-ci. Sur ces 8 ouvrages :

- 3 sont utilisés pour un usage industriel ou agricole ;
- 5 n’ont pas d’usage précisé et présentent donc pour certains potentiellement un usage sensible.

Seul le forage 01538X0019/F1 est recensé par la BSS comme ayant un usage sensible (embouteillage). Il est situé à 145 m à l’ouest en latéral hydraulique supposé.



Tableau 4 : Ouvrages d'eau répertoriés dans la BSS et à proximité du site

Références	Commune	Lieu-dit	Nature	Prof	X Lambert 93 (m)	Y Lambert 93 (m)	Zsol (m)	Etat de l'ouvrage	Utilisation	Prof Eau (m)	Distance (m)	Position hydraulique
01538X0072/F1	GONESSE	CHEMIN DE SAVIGNY	FORAGE	50	661327	6874931	66	ACCES,EXPLOITE,	EAU-ASPERSION,	7	emprise du site	-
01538X0083/PZ1	GONESSE	A 100M AU SUD-EST DE L'AUTOROUTE A1 USINE CITROEN PZ1	FORAGE	60	662280	6875363	66	ACCES,MESURE,	NR	NR	emprise du site	-
01538X0084/PZ2	GONESSE	A 100M AU SUD-EST DE L'AUTOROUTE A1 USINE CITROEN PZ2	FORAGE	80	662280	6875363	66	ACCES,MESURE,	NR	NR	emprise du site	-
01538X0134/E1, PZ1	GONESSE	LE CHEMIN DE SAVIGNY CR31-RN17 LE LONG DE LA DECHARGE	FORAGE	25	661051	6875453	71	ACCES,MESURE,PRELEV,TUBE -PLASTIQUE,	NR	17	emprise du site	-
01538X0132/E4P Z4	GONESSE	LE CHEMIN DE SAVIGNY, CR31-RN17 LE LONG DE LA CHARGE	FORAGE	31	660851	6875505	69	ACCES,MESURE,PRELEV,TUBE -PLASTIQUE,	NR	17	emprise du site	-
01538X0202/PZ2	CHAMPAGNE SUR OISE	BOULEVARD INTERCOMMUNAL DU PARISIS (BIP) - POINT NOIR DE GONESSE	FORAGE	25	660939	6875490	69	MESURE,	PIEZOMETRE,	17	emprise du site	-
01538X0203/PZ3	CHAMPAGNE SUR OISE	BOULEVARD INTERCOMMUNAL DU PARISIS (BIP) - POINT NOIR DE GONESSE	FORAGE	25	660956	6875296	69	MESURE,	PIEZOMETRE,	15	emprise du site	-
01538X0204/PZ4	CHAMPAGNE SUR OISE	BOULEVARD INTERCOMMUNAL DU PARISIS (BIP) - POINT NOIR DE GONESSE	FORAGE	31	661257	6875381	69	MESURE,	PIEZOMETRE,	17	emprise du site	-
01538X0133/E5,PZ5	GONESSE	LE CHEMIN DE SAVIGNY CR31, RN17 LE LONG DE LA DECHARGE	FORAGE	30	661351	6875440	70	ACCES,MESURE,PRELEV,TUBE -PLASTIQUE,	NR	16	emprise du site	-
01538X0062/F1	GONESSE	TULIPES DE FRANCE -BUTTE D'AULNAY	FORAGE	40	660605	6874797	60	NR	EAU-IRRIGATION,	12	15	Sud-Ouest /Aval
01538X0110/F1	GONESSE	RN 370 ANTAR FOSSE BOUREL	FORAGE	34	660891	6874264	56	ACCES,EXPLOITE,POMPE,TUBE-METAL,	EAU-INDUSTRIELLE,	7	15	Sud-Ouest /Aval
01538X0143/F	GONESSE	LES TULIPES, SECTION ZP N° 19	FORAGE	41	660420	6875091	58	NON-EXPLOITE,	EAU-AGRICOLE,	12	133	Sud-Ouest /Aval
01538X0019/F1	GONESSE	ROUTE D'ARNOUVILLE SOURCE STE GENNEVIEVE	FORAGE	38	660794	6875775	48	NR	EMBOUTEILLAGE	0	145	Ouest /Latéral
01538X0156/PIF059	GONESSE	NR	PUITS	81	661326	6875459	71	NR	NR	NR	157	Sud-Ouest /Aval
01538X0082/F1	AULNAY SOUS BOIS	USINE CITROEN,FORAGE F1	FORAGE	80	662325	6874430	66	ACCES,POMPE,CREPINE,	EAU-INDUSTRIELLE,	24	228	Sud-Est /Latéral
BSS004ALVY/X	GONESSE	ZAC des Tulipes Nord - Avenue du XXème siècle	FORAGE	11	660579	6874379	56	ACCES,	NR	4	238	Sud-Ouest /Aval
01538X0069/S3	AULNAY SOUS BOIS	AUTOROUTE B3, SECTION NORD	FORAGE	19	661448	6873899	61	NR	NR	11	242	Sud /Latéral
01538X0067/S1	AULNAY SOUS BOIS	AUTOROUTE B3, 2E SECTION NORD	FORAGE	25	661050	6873623	56	NR	NR	5	303	Sud /Latéral
01538X0068/S2	AULNAY SOUS BOIS	AUTOROUTE B3, 2E SECTION NORD	FORAGE	20	661235	6873551	55	NR	NR	5	333	Sud /Latéral
01538X0070/S4	AULNAY SOUS BOIS	CHAUSSÉE GAUCHE ANTENNE DE BAGNOLET	FORAGE	44	661426	6873630	60	NR	NR	7	335	Sud /Latéral
01538X0191/F2B IS	AULNAY SOUS BOIS	NR	FORAGE	91	662248	6874270	65	EXPLOITE,	EAU-INDUSTRIELLE,	21	374	Sud-Est /Latéral
BSS004EPWA/X	GONESSE	SIÈGE SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ MANUTAN	FORAGE	70	660358	6874300	NR	NR	NR	NR	467	Sud-Ouest /Aval
01538X0136/E3, PZ3	GONESSE	LE CHEMIN DE SAVIGNY CR31,RN17 DANS LA DECHARGE	FORAGE	25	661010	6875393	69	ACCES,MESURE,PRELEV,TUBE -PLASTIQUE,	NR	16	477	Ouest /Aval
01538X0135/E2, PZ2	GONESSE	LE CHEMIN DE SAVIGNY CR31,RN17 DANS LA DECHARGE	FORAGE	25	661010	6875353	70	ACCES,MESURE,PRELEV,TUBE -PLASTIQUE,	NR	18	490	Ouest /Aval

- Ouvrages d'eau à usage sensible
- Ouvrages d'eau à usage non sensible
- Ouvrages d'eau à usage non renseigné (N.R), potentiellement sensibles



5.2.4. HYDROLOGIE

Le réseau hydrographique est constitué principalement :

- De la rivière le Crould à 850 m environ du site d'étude et qui s'écoule vers le sud-ouest ;
- Le Ruisseau du Sausset à 3,5 km à l'est du site d'étude. Il est supposé s'écouler vers le sud-ouest.

Quelques plans d'eau (lacs et étangs) sont également présents à l'est et au sud (à plus de 500 m du site)

Des bassins d'orage sont présents dans la zone d'étude (dans les triangles formés par les échangeurs reliant la D170 et l'A1 et la D317 et la route de l'Europe). Ils sont supposés être étanches.

Aucune utilisation de ces cours d'eau n'a été portée à la connaissance d'IDDEA. Du fait de leur distance, ils sont supposés faiblement vulnérables à une pollution potentielle en provenance du site d'étude.

5.2.5. CONTEXTE METEOROLOGIQUE

D'après l'étude RSK de 2017 : Le climat de la région parisienne est un climat tempéré.

« La région étudiée subit, de ce fait, cette double influence qui se caractérise par sa modération, avec des hivers assez doux (températures moyennes minimales de 2°C) et des étés moyennement chauds (températures moyennes minimales de 15°C).

Les pluies sont régulièrement réparties sur l'ensemble de l'année avec une moyenne annuelle de 620 mm d'eau environ et 111 jours de pluie par an entre 1971 et 2000. La quantité moyenne des précipitations mensuelles se situe aux environs de 60 mm pour les maximales et de 40 mm pour les minimales. Les précipitations les plus fortes surviennent au mois d'octobre, alors que la période la moins arrosée correspond au début du mois de février. L'été représente la saison la plus sèche, du fait de l'évapotranspiration »

5.3. Occupation des sols

Les sols de la zone d'étude sont principalement occupés par des terrains agricoles cultivés. L'emprise de l'étude est bordée par des axes à forte densité de trafics routiers (autoroutes et départementales cf paragraphe 4.2). Des zones urbaines denses sont présentes en bordure du site (zone industrielle de la Grande Couture à l'ouest, zone Garonor Ouest au sud, zone d'activité de Villepinte et chantier du Grand Paris Express à l'est).

Le règlement graphique du PLU est présenté en Annexe 4.

Les parcelles du site d'étude sont classées dans le PLU de Gonesse (approuvé le 25/09/2017, modifié le 13/02/2023) en zones :

- 1AUgp, pour les parcelles de la future gare de la ligne 17 du Grand Paris express, périmètre déterminé par la déclaration d'utilité publique ;
- 1AUtdg1, correspondant au parc d'affaires au sein de la ZAC du Triangle de Gonesse ;
- 1AUtdg2 correspondant aux principales activités de loisirs, culture, tourisme et commerce au sein de la ZAC du Triangle de Gonesse ;
- A : zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.



Les servitudes sont présentées dans un paragraphe dédié de l'étude historique et documentaire (paragraphe 6.5).

5.4. Recensement des populations sensibles à proximité du site

Une recherche des établissements sensibles dans l'emprise du site et dans un rayon de 2 km en aval hydraulique supposé du site à l'étude a été effectuée.

Les établissements sensibles recherchés sont ceux identifiés dans la circulaire du 08 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles, soit :

- Les crèches, les écoles élémentaires et maternelles, les établissements hébergeant des enfants handicapés relevant du domaine médico-social, ainsi que les aires de jeux et espaces verts attenants ;
- Les collèges et lycées ainsi que les établissements accueillant en formation professionnelle des élèves de la même tranche d'âge.

Comme indiqué par la circulaire du 08 février 2007, les maisons de retraite ne sont pas à retenir comme établissements sensibles compte tenu d'une durée de séjour en moyenne inférieure à 2 ans. Cette circulaire indique également que les cliniques et hôpitaux ne sont pas considérés comme sensibles pour les mêmes raisons (durée de séjour limitée).

Aucun site sensible n'est actuellement recensé dans l'emprise du site d'étude. En raison de la distance des sites sensibles recensés en aval hydraulique théorique du site, ceux-ci sont faiblement vulnérables à une pollution potentielle en provenance de la ZAC.

Le Tableau 5 présente les cibles les plus proches du site à l'étude, en aval hydraulique.

Tableau 5 : Cibles sensibles recensées dans un rayon de 2 km en aval hydraulique supposé du site d'étude (données Géoportail et Maps utilisées en complément des précédentes études réalisées)

Type de cibles	Distance par rapport au site	Direction par rapport au site	Commune
Crèche « Dessine-moi un Mouton »	1 km	Sud-ouest	Gonesse
Ecole primaire Fabien	2 km	Sud-ouest	Dugny



5.5. Risques Naturels

Les données suivantes présentées en italiques sont extraites du rapport du CEREMA de 2020 dans lequel les contraintes liées aux risques naturels étaient étudiées.

Risques de remontées de nappe

La figure ci-après présente la cartographie du niveau de risque d'inondation par remontée de nappe (Source : www.georisques.gouv.fr). D'après la cartographie fournie par Géorisques, la sensibilité aux remontées de nappe serait variable suivant les zones du site, allant de potentiellement sujettes aux débordements de nappe, aux inondations de cave à sans débordement de nappe ni inondation de cave.

A noter toutefois que le rapport BRGM/RP-59890-FR indique au sujet de la cartographie de sensibilité aux inondations par remontées de nappe que : « Bien que toutes les données disponibles aient été utilisées pour l'établir, il est important de savoir que cette cartographie est basée sur une analyse par interpolation de données très imprécises et provenant parfois de points éloignés les uns des autres. Pour cette raison elle ne procure que des indications sur des tendances, et ne peut être utilisée localement à des fins de réglementation. Pour ce faire, des études ponctuelles détaillées doivent être menées ».

Un projet de PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) des bassins versants du Croult et du Petit Rosne est en cours de préparation, initié par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise. Lorsqu'il sera publié, celui-ci viendra compléter les données de la zone et les éventuels zonages et recommandations associés.

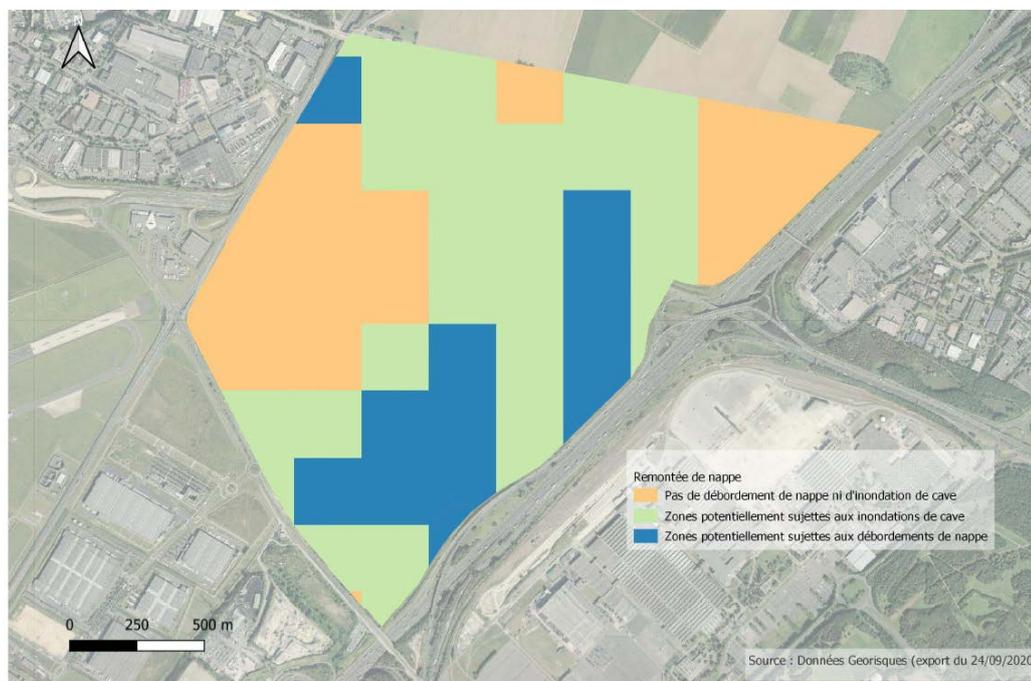


Figure 13 : Cartographie de l'aléa inondation par remontée de nappe (données Géorisques, figure réalisée par le CEREMA et présentée dans le rapport CEREMA de 2020)



Retrait-gonflement des argiles

« La présence de formations marneuses (reliquat des Masses et Marnes du Gypse, Marnes à Pholadomyes, Marno-Calcaire de Saint-Ouen) à faible profondeur peut générer un risque de retrait gonflement des argiles. De plus, la zone d'étude est classée en zone d'aléa faible (principalement au nord du territoire) et moyenne (principalement au sud du territoire) par rapport au risque de retrait-gonflement des argiles ». **Ce risque est retenu par le CEREMA dans les contraintes de la zone d'étude.** La cartographie de ce risque réalisée par le CEREMA est présentée en Figure 14.

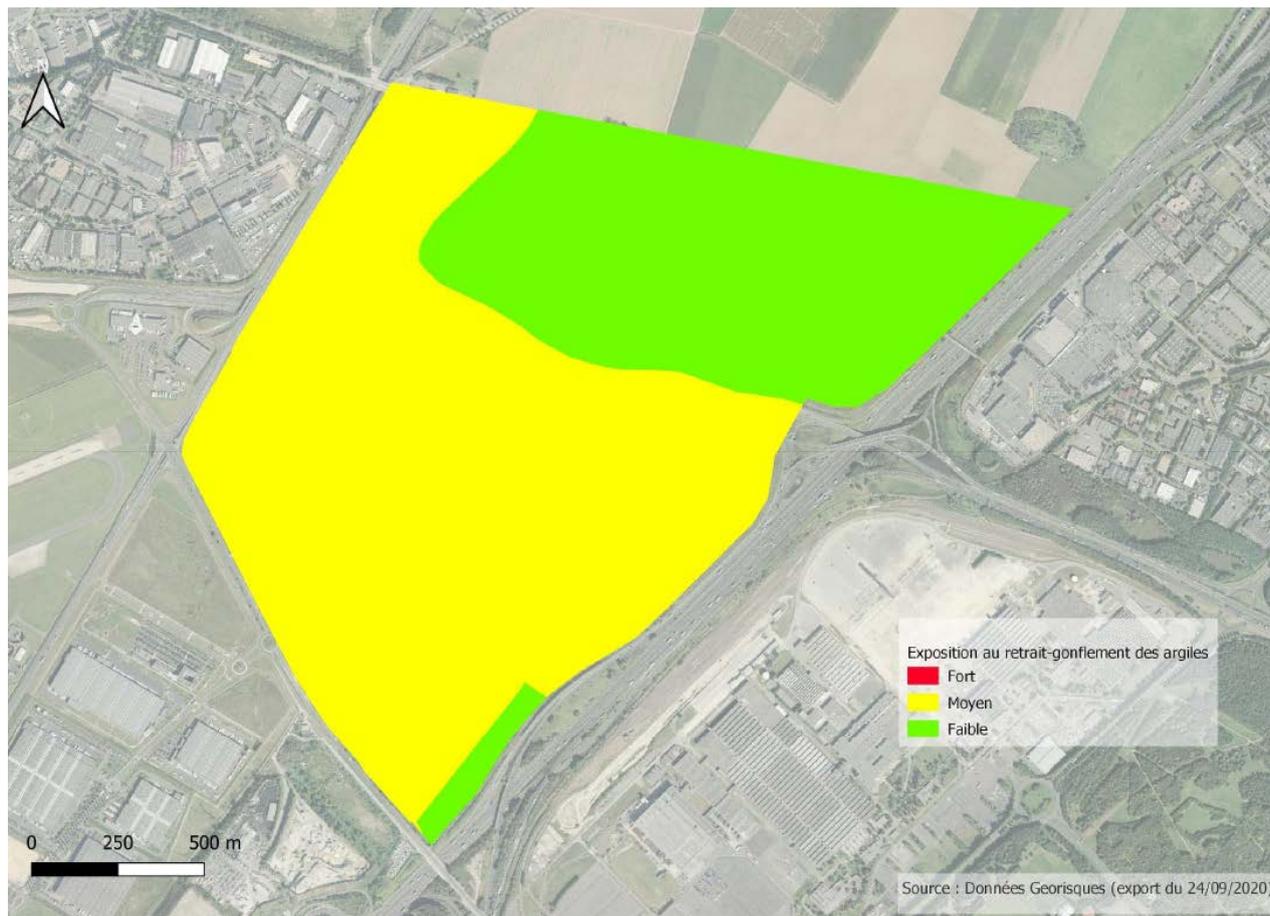


Figure 14 : Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles (données Géorisques, figure réalisée par le CEREMA et présentée dans le rapport CEREMA de 2020)

Dissolution du gypse

« Certaines formations géologiques sont susceptibles de renfermer du gypse en Ile-de-France. C'est le cas des Masses et Marnes du Gypse, du Calcaire de Saint-Ouen et des Marnes et Caillasses. Le gypse s'est cependant formé dans un contexte lagunaire et n'est présent que dans certaines zones d'Ile-de-France. Dans la mesure où la zone d'étude n'est pas concernée par un périmètre de risque lié à la dissolution du gypse, et où aucun sondage n'a reconnu de gypse en quantité significative, **le risque de dissolution du gypse est considéré comme faible et n'a pas été retenu pour être intégré à la carte des contraintes.** »



Risque de mouvement de terrain dû aux cavités et de présence de marnière

« Le risque de mouvement de terrain lié à la présence de cavités a été cartographié par l'IGC Versailles en 2014. La zone du projet est marquée par la présence potentielle de marnières au sud du territoire (Figure 10). On notera qu'aucun des sondages réalisés au droit de la zone n'a reconnu de cavité pouvant correspondre à une ancienne marnière, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de marnière au droit de la zone, ces cavités pouvant être de faible extension. Le risque lié à la présence potentielle de cavité a donc été retenu pour la cartographie des contraintes. »

Le rapport du CEREMA indique notamment que « les sondages pressiométriques réalisés [au droit de la zone d'étude] mettent en évidence des valeurs de pressions limites hétérogènes, mais fortes dans leur ensemble. Si certaines valeurs, notamment au sud, peuvent être faibles, il est difficile, en l'état des reconnaissances, d'identifier des zones clairement médiocres. Pour des bâtiments des constructions de types R+5 avec 1 niveau de sous-sol (type de bâti envisagé dans les études géotechniques de niveau G1), des fondations superficielles pourraient être envisagées. **Dans la mesure où la portance des sols ne constitue une contrainte significative sur aucune zone de la ZAC, il a été décidé de ne pas prendre en compte cette contrainte dans la cartographie des contraintes** »

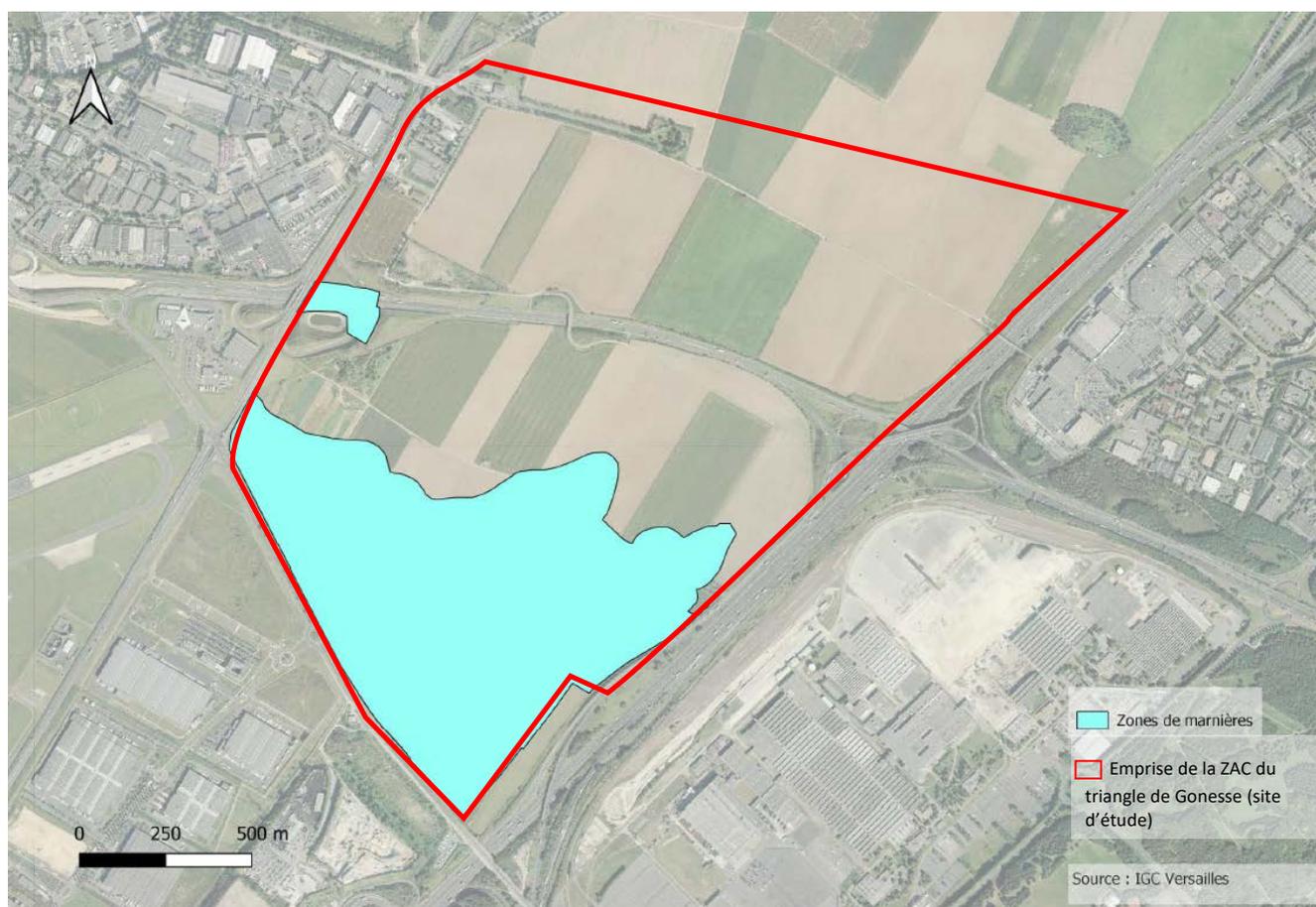


Figure 15 : Cartographie des marnières (données IGC Versailles, figure réalisée par le CEREMA et présentée dans le rapport CEREMA de 2020 – annotations IDDEA)



Perméabilité des sols et infiltration des eaux pluviales

« En synthèse, la perméabilité des sols semble tout à fait satisfaisante pour envisager l'infiltration des eaux pluviales, a minima des pluies courantes, sur l'ensemble de la ZAC, comme cela est indiqué dans le Dossier Loi sur l'Eau. L'infiltration des pluies fortes pourrait même être envisagée sur certaines zones de la ZAC, notamment au sud où la perméabilité semble plus élevée. Dans la mesure où la perméabilité ne semble pas constituer un obstacle à l'infiltration des eaux pluviales, **il a été décidé de ne pas prendre en compte cette contrainte dans la cartographie des contraintes.** »

5.6. Milieu Naturel

Afin de caractériser la sensibilité du milieu naturel, les zones protégées, localisées autour du site à l'étude, ont été recensées. L'inventaire de ces zones naturelles comprend les ZNIEFF et les zones Natura 2000. Aucune ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) ou réserve naturelle n'est recensée dans un rayon de 3 km autour du site d'étude.

ZNIEFF

L'inventaire des ZNIEFF est un programme régi par la loi du 12 juillet 1983 dite Loi Bouchardeau et lancé en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle. Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables. Les zones validées au niveau national par le Muséum national d'histoire naturelle constituent « l'Inventaire National du Patrimoine Naturel ».

Elles sont identifiées selon 2 types :

- Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local ;
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

La ZNIEFF de type 2 « Parc Départemental du Sausset » (n°110020474) et la ZNIEFF de type 1 des « Prairies du Parc Départemental du Sausset » (n°110020455) sont recensés à proximité du site d'étude. Elles sont localisées à environ 1,2 km à l'est du site, en position latérale hydraulique supposée. Leur localisation est présentée en [Figure 16](#).

Aucune autre ZNIEFF n'est recensée dans un rayon de 3 km autour du site d'étude.

Zone NATURA 2000

Les zones Natura 2000 regroupent 2 types de zones protégées :

● Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)

Les SIC désignent des zones intégrées dans le réseau européen de sites naturels ou semi-naturels Natura 2000, étant identifiées par leur valeur patrimoniale par la faune et la flore qu'elles contiennent. L'objectif est de maintenir la diversité biologique des milieux tout en tenant compte des besoins des populations animales et végétales dans une optique de développement durable.



Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Les ZPS sont des zones mises en place dans le cadre de la directive Oiseaux de 1979 visant à désigner des territoires permettant d'assurer le bon état de conservation d'espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares.

Le site Natura 2000 le plus proche (Directive Oiseaux) regroupant des « sites de Seine-Saint-Denis » (n°FR112013) est localisée à environ 1,2 km à l'est du site, en position latérale hydraulique supposée. Aucun autre site Natura 2000 n'est recensé dans un rayon de 3 km autour du site d'étude. La localisation des zones Natura 2000 est présentée Figure 16.

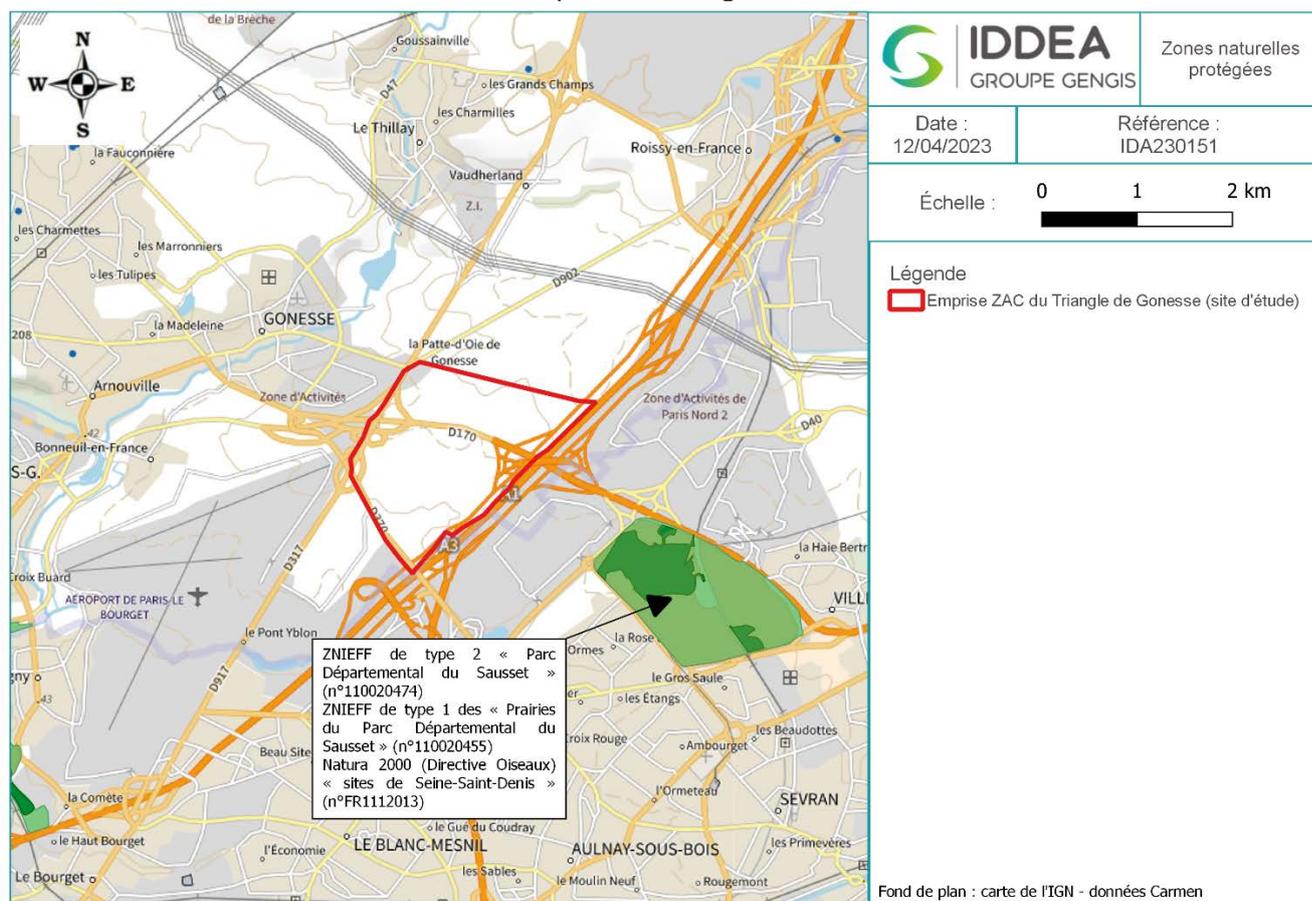


Figure 16 : Localisation des zones naturelles protégées à proximité du site d'étude (rayon de 3 km – données Carmen)

Le rapport du CEREMA de 2020 précise également que « les habitats naturels et espèces faunistiques et floristiques inventoriés au sein du périmètre de l'opération d'aménagement ont permis de dresser une carte des habitats naturels et des continuités écologiques (étude OGE, 2019). Par ailleurs, d'après le SRCE Île-de-France, le Triangle de Gonesse est situé à proximité de **plusieurs continuités écologiques d'importance régionale permettant notamment le classement de zones écologiques à enjeux fort et moyen** » (données présentées en Figure 17

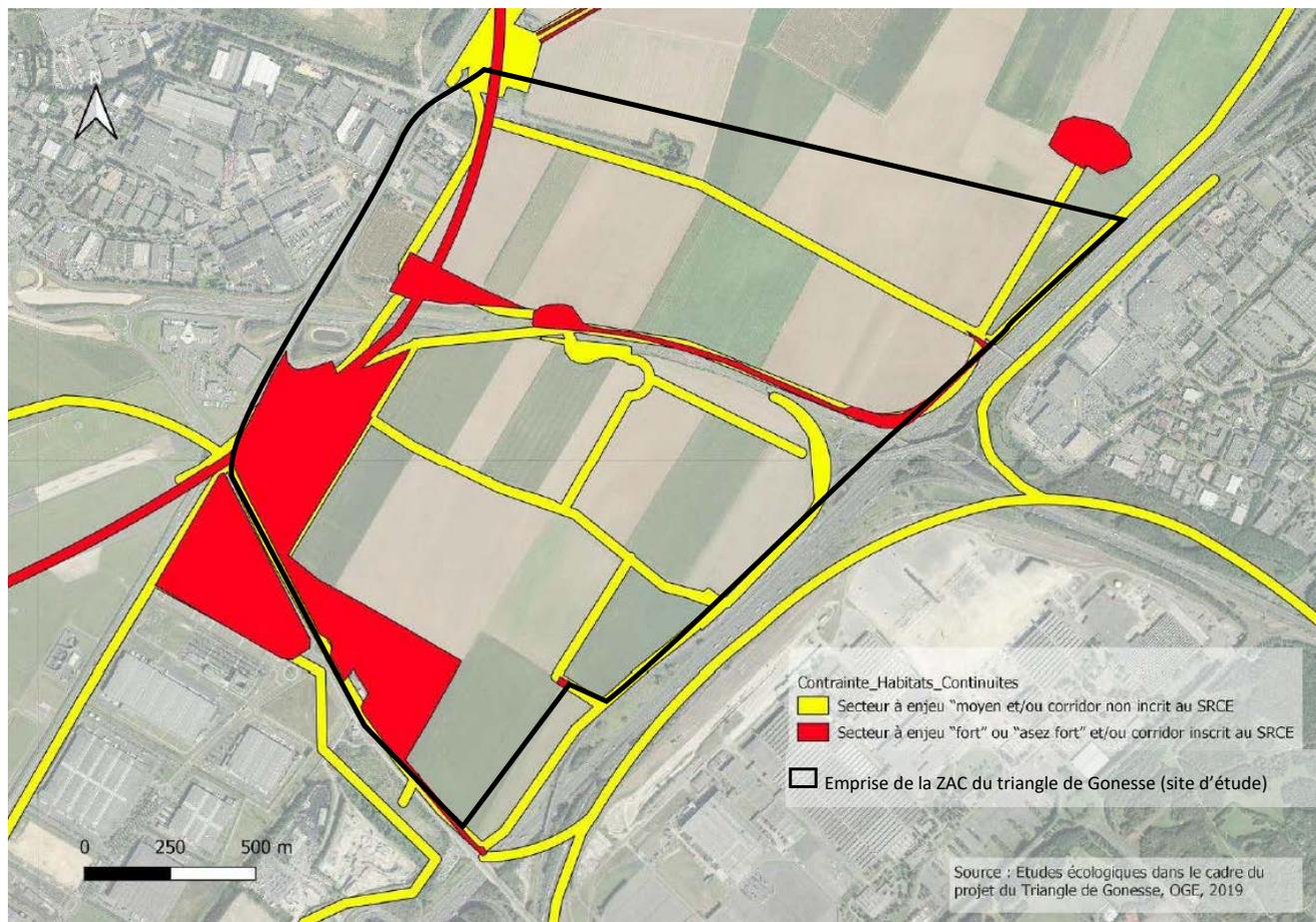


Figure 17 : Emprise des zones à enjeux écologiques en lien avec les habitats naturels et les corridors écologiques (données OGE 2019, figure réalisée par le CEREMA et présentée dans le rapport CEREMA de 2020 – annotations IDDEA)



6. Etude Historique, documentaire et mémorielle | A110

Ces études ont pour but de reconstituer, à travers les documents disponibles l'histoire du site, les activités passées et actuelles (zones potentiellement polluées) et la nature des produits manipulés (type de polluant).

6.1. Sources d'information consultées

Afin de déterminer l'historique du site, les organismes suivants ont été contactés.

INFO TERRE	DRIEAT - unité du Val-d'Oise
BARPI (ARIA)	CASIAS
Base donnée des informations de l'administration concernant des pollutions suspectées ou avérées (ex-BASOL),	IGN/Géoportail
Préfecture du Val d'Oise	Archives Départementales du Val d'Oise
Archives Communales de Gonesse	GEORISQUES
Géoportail urbanisme	Atlas des carrières souterraines en Ile-de-France
Carte géologique de Paris au 1/25 000 recensant les carrières	Etudes environnementales présentées dans le Tableau 1

De plus, la visite de l'environnement du site complète ces sources d'informations.

Une demande de renseignements aux administrations renseignées dans le tableau ci-dessus a été envoyée le 12/04/2023. A ce jour, seule la Préfecture du Val d'Oise a apporté une réponse complète ou partielle à notre demande de consultation, pour les administrations à consulter sur place.

6.2. Témoignage d'un gardien de la zone d'étude et consultation des documents du client (Archives, plans)

Les informations connues du gardien du site ont été intégrées à la synthèse des données de la visite de site en paragraphe 4.

La synthèse des données issues des documents transmis par Grand Paris Aménagement est présentée par thématique dans les paragraphes suivants. IDDEA a réalisé un complément et une mise à jour des données manquantes ou trop anciennes.



6.3. Informations obtenues auprès de Casias, Basol et Aria

6.3.1. AUPRES DE CASIAS

7 sites sont répertoriés au sein de l'inventaire d'anciens sites industriels et activités de service (CASIAS) dans l'emprise du site d'étude (dans la moitié ouest du site). Pour 3 d'entre eux, il s'agit d'une localisation des site CASIAS en fonction de leur adresse et non du centroïde du site comme pour les autres sites référencés. Leur localisation peut donc être imprécise voire erronée.

Les sites référencés dans la base de données CASIAS les plus proches du terrain à l'étude sont détaillés dans le Tableau 6 et la Figure 18 ci-après.

2 sites CASIAS sont situés en amont hydraulique théorique dans un rayon de 500 m autour du site d'étude.

Les activités peuvent générer des sources potentielles de pollution liées aux hydrocarbures (HCT, HAP, BTEX, etc.) et aux métaux principalement.

Les fiches CASIAS des sites CASIAS recensés dans l'emprise de la zone d'étude sont présentées en Annexe 5.



Tableau 6 : Sites répertoriés dans CASIAS et localisés dans un rayon de 500 m autour du site à l'étude

Indice BASIAS	X Lambert 93 (m)	Y Lambert 93 (m)	Etat du site	Raison sociale	Commune	Nom	Activité	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
IDF9504068	661 231	6 875 503	Ne sait pas	Décharge	GONESSE	Décharge	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)			
IDF9501138	660 973	6 875 225	Activité terminée	Conseil général du Val d'Oise	GONESSE	Centre d'enfouissement technique de classe II	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)			
IDF9502438	661 190	6 875 500	En activité	S.A.R.M., Société, ex SARM Recycle (Ex ROGERS-MONTEL)	GONESSE	Traitement de déchets, usine de	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie); Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures); Garages, ateliers, mécanique et soudure; Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto...); Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...); Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Dans l'emprise de la ZAC	
IDF9502461 (*)	661158	6 876 018	Ne sait pas	KAHN Gaston	GONESSE	NR	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)			
IDF9502478 (*)	661158	6 876 018	Activité terminée	CABINES JANLOU, S.A.R.L.	GONESSE	NR	Chaudronnerie, tonnellerie, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)			
IDF9504007 (*)	661158	6 876 018	Ne sait pas	Mériaux	GONESSE	Station-service et importation	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)			
IDF9502489	661 042	6 875 832	En activité	TURPIN VIGNALS, Société	GONESSE	Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)			
IDF9502490	660 960	6 875 804	Ne sait pas	TURPIN VIGNALS, Société	GONESSE	Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	20	Nord-Ouest	Latéral
IDF9502470	661 437	6 876 203	Activité terminée	ELF FRANCE, Société	GONESSE	Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	115	Nord	Latéral
IDF9502455	660 793	6 875 750	En activité	MERCEDES BENZ FRANCE, Société	GONESSE	Garage automobile	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures); Garages, ateliers, mécanique et soudure	137	Ouest	Latéral
IDF9504071	660 916	6 874 003	Ne sait pas	Décharge	GONESSE	Décharge	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	147	Sud	Aval
IDF9503640	660 759	6 875 732	En activité	DAIMLER CHRYSLER FRANCE	GONESSE	NR	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	156	Ouest	Latéral
IDF9503647	660 896	6 875 995	Ne sait pas	ONYX, SARM	GONESSE	NR	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution; Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matricage découpage ; métallurgie des poudres	175	Nord-Ouest	Latéral
IDF9502431	660 799	6 875 892	Ne sait pas	CASTRALO, Société de Transports	GONESSE	Transporteur routier	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	203	Nord-Ouest	Latéral
IDAF9502472	660 799	6 875 892	Activité terminée	LEGENISEL ET BLANCHARD, S.A. Aciéries	GONESSE	Acierie	Sidérurgie, Fonderie de métaux légers, Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matricage découpage ; métallurgie des poudres, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage), Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	205	Nord-Ouest	Latéral
IDF9502513	661 445	6 876 296	Ne sait pas	ELF FRANCE, Société	GONESSE	Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	209	Nord	Latéral



Indice BASIAS	X Lambert 93 (m)	Y Lambert 93 (m)	Etat du site	Raison sociale	Commune	Nom	Activité	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
IDF9502484	661 360	6 876 332	Ne sait pas	ANTAR, Société	GONESSE	Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	223	Nord	Latéral
IDF9502499	661 302	6 876 358	Ne sait pas	SHELL FRANCAISE, Société	GONESSE	Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	236	Nord	Latéral
IDF9502510	660 844	6 876 052	En activité	EURODISPATCH, Société	GONESSE	NR	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention]	245	Nord-Ouest	Latéral
IDF9502501	660 718	6 875 855	En activité	GUERBET, S.A. Laboratoires	GONESSE	Entrepôt	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques; Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention]	253	Nord-Ouest	Latéral
IDF9501942	662 983	6 875 149	En activité	IKEA France S.N.C., Sté	ROISSY-EN-FRANCE	IKEA	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques]	280	Est	Amont
IDF9502429	660 735	6 875 957	En activité	AGRIFIRST, Société	GONESSE	Phytosanitaires, stockage de produits	Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...)	293	Nord-Ouest	Latéral
IDF9502456	660 477	6 875 611	En activité	MANUTAN, Société	GONESSE	NR	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques ; Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)]	297	Ouest	Aval
IDF9502483	660 833	6 876 145	Ne sait pas	ANTAR PETROLES DE L'ATLANTIQUE, Société	GONESSE	Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	304	Nord-Ouest	Latéral
IDF9502442	660 715	6 876 072	Ne sait pas	RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, Société	GONESSE	Garage de véhicules utilitaires	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques ; Garages, ateliers, mécanique et soudure; Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)]	371	Nord-Ouest	Latéral
IDF9502491	660 345	6 875 597	En activité	TRAITEMENT DE PRESSE, Société	GONESSE	Presse, triage de	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques]	419	Ouest	Aval
IDF9502473	660 389	6 875 738	Activité terminée	WAHL FRANCE, Société	GONESSE	NR	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures); Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques Garages, ateliers, mécanique et soudure; Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)]	434	Ouest	Aval
IDF9502487	663 455	6 875 510	Ne sait pas	VIKING DIRECT, S.A.R.L.	GONESSE	Entrepôt	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures); Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention]	454	Est	Amont

NR : Non renseigné

(*) données CASIAS (ex-BASIAS) localisées en fonction de l'adresse. L'adresse déclarée peut être différente de la localisation réelle du site.

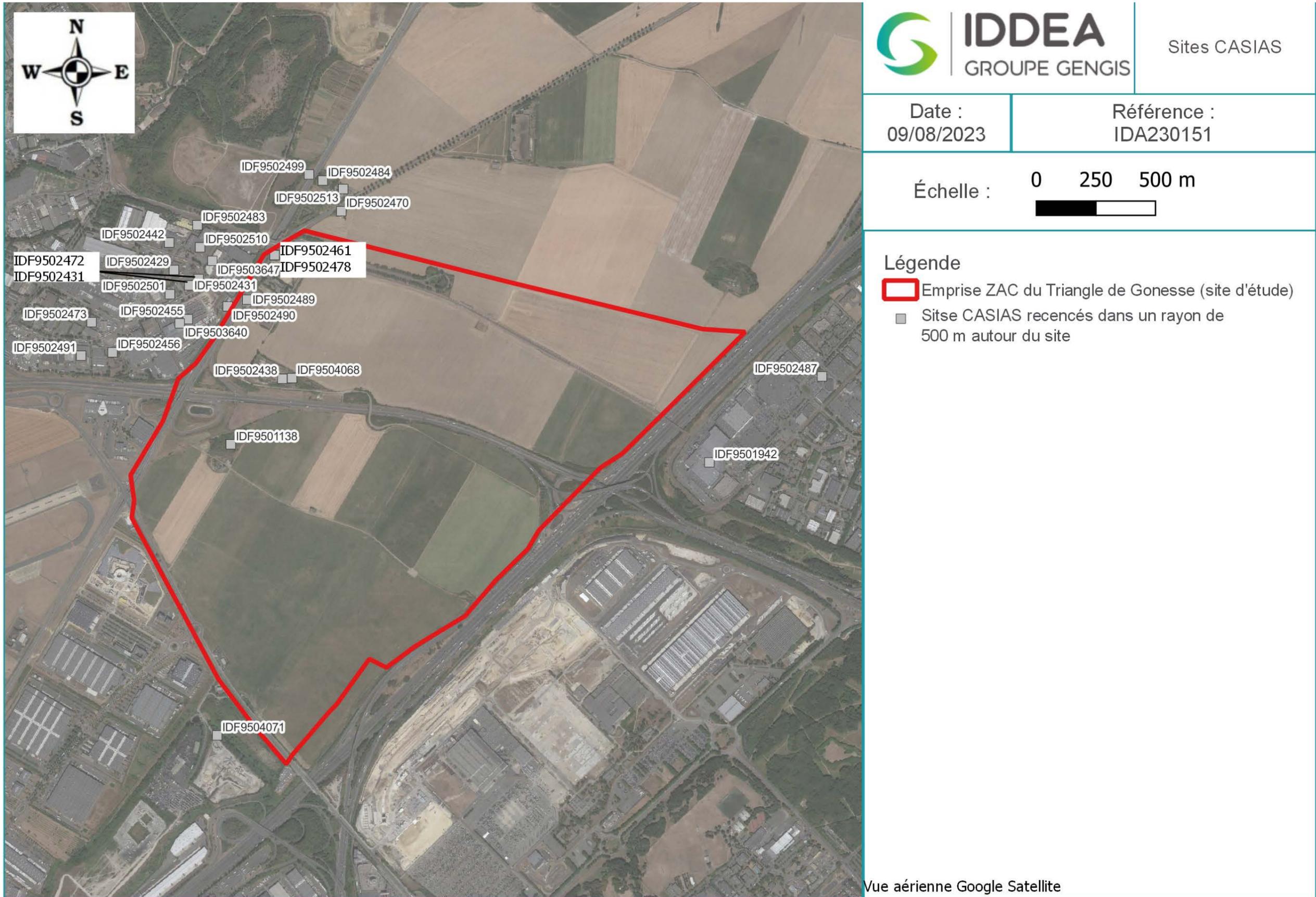


Figure 18 : Localisation des sites CASIAS recensés dans un rayon de 500 m autour du site d'étude (sources : géorisques, fond Google Satellite – annotations IDDEA)



6.3.2. AUPRES DE LA BASE DE DONNEES DES INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION CONCERNANT DES POLLUTIONS SUSPECTEES OU AVEREES (EX-BASOL)

Extrait du rapport SEMOFI n°C13,6402 pièce n°2 v3 de Janvier 2014

« Un site BASOL est recensé au droit du triangle de Gonesse ; il s'agit du site BASOL n°[SSP000759301] correspondant au « Point noir de Gonesse ».

La fiche BASOL correspondante décrit ce site comme l'ancienne décharge de Gonesse, découverte lors de la réalisation du BIP en 1991. Sur ces terres, des matériaux de nature variée (hydrocarbures, matière fécale, composés organo-halogénés, déchets industriels) ont été déversés à partir des années 1930. Ces terres ont fait l'objet d'une gestion spécifique (évacuation et confinement sur site) afin d'achever la construction du BIP.

La surveillance des eaux souterraines au droit du site a été prescrite par Arrêté préfectoral en date du 6/10/1994 (complétée par l'Arrêté préfectoral du 28/11/2011) et devrait se poursuivre jusqu'en 2024. Ce site BASOL constitue donc un point de sensibilité, auquel une attention particulière devra être portée au cours du projet. En tout état de cause, il fait actuellement l'objet d'études spécifiques menées par Antea Group pour le compte d'EPA Plaine de France. »

La fiche BASOL du « Point Noir de Gonesse » est présentée en Annexe 6.

Aucun autre site BASOL n'a été recensé par IDDEA dans le périmètre de l'étude ou dans un rayon de 5 km en amont hydrogéologique théorique du site.

6.3.3. BASE DE DONNEES ARIA

La base de données ARIA recense les incidents ou accidents qui ont, ou auraient, pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Il est à noter que cette base de données du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI) ne précise pas les adresses des incidents.

Dans la commune de Gonesse 33 incidents y sont répertoriés. Il s'agit :

- D'une explosion d'un centre de traitement de déchets électroniques ;
- D'incendies ;
- De fuites et déversements de produits chimiques ou d'hydrocarbures ;
- De fuites de gaz.

Sur ces 33 incidents 9 sont répertoriés comme impliquant un relâchement de matières dangereuses.



6.4. Secteur d'Information sur les sols

Le Secteur d'Information sur les Sols (SIS) suivant est recensé dans la base de données Géorisques dans l'emprise du site :

- Site SSP0007377(0101) SARM Recyclage (Rogers Montel) est également référencé CASIAS. Le site exerçait des activités de transit de déchets de 1979 à 2007. Dans le mémoire de cessation d'activité de 2007, une pollution des sols en hydrocarbures, métaux lourds, phénol dans les remblais et en hydrocarbures, PCB (PolyChloroBiphényles) et métaux est recensée. Des travaux de dépollution par excavation de terres ont été réalisés en décembre 2007. Des investigations complémentaires en 2008 ont mis en évidence une pollution des eaux souterraines en composés chlorés, à l'est et à l'ouest du site SARM. Des travaux de dépollution complémentaire ont été réalisés en août 2008 (excavation et remblaiement). Une pollution résiduelle en PCB persiste en fond de fouille. D'après le mémoire transmis à l'administration en 2009, le site est compatible avec un usage agricole. La pollution des eaux souterraines seraient originaires du « point noir de Gonesse » (site CASIAS).

D'après la fiche SIS :

« Des restrictions d'usages sont préconisées dans les études complémentaires accompagnant le mémoire de récolement. Ces restrictions correspondent à l'interdiction de :

- ▶ *La réalisation de constructions à usage sensible ou à usage non sensible y compris de campings ou d'établissements recevant du public ;*
- ▶ *La réalisation d'affouillement ou autres formes de cavités ainsi que tout décapage ;*
- ▶ *La culture des sols pour la plantation de végétaux destinés à l'alimentation humaine ou animale ;*
- ▶ *L'élevage d'animaux destinés à l'alimentation humaine ou animale ;*
- ▶ *La création de puits et la captation des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable, l'alimentation en eau industrielle ou encore l'alimentation en eau agricole qu'ils soient de nature publique ou privée ou encore à usage récréatif ;*
- ▶ *A ce jour, la forme des restrictions d'usage (restrictions d'usage entre parties ou servitudes d'utilités publiques) n'a pas été définie par l'exploitant. Celles-ci n'ont donc pas encore été actées. »*

Aucun site SIS n'est recensé en amont hydrogéologique théorique de la ZAC du Triangle de Gonesse.



6.5. Servitudes

Données issues du PLU

Le PLU indique la présence des servitudes d'utilité publique suivantes au droit de la zone :

- Périmètre de 500 et 800 m autour des gares (ici autour de la future gare de la ligne 17). Des dispositions particulières en termes de normes de stationnement s'y appliquent ;
- Une zone à emplacement réservé n°8 (square du nord) présentant un « arbre remarquable à conserver et à entretenir ». Dans cette zone, « sont interdits tous travaux ayant pour effet de détruire un élément de paysage identifié, individuellement ou dans un secteur, s'ils ne sont pas mentionnés comme prescription spécifique » ;
- Servitude liée au bruit (périmètre autour de l'aéroport du Bourget).

Ces zones sont précisées sur le règlement cartographique du PLU présenté en Annexe 4.

D'après les données disponibles sur le Géoportail de l'urbanisme, les servitudes suivantes concernent l'emprise du site :

- A9 – zone agricole protégée sur les communes de Gonesse et Roissy-en-France ;
- B1 – PPRMNT (Plan de prévention des risques mouvement de terrain), zone « faiblement exposée, potentiellement sous-minée ». D'après le PLU de Gonesse, « Il est recommandé pour toute occupation ou utilisation du sol, permanente ou temporaire, en particulier pour tous les projets de construction (extension de bâti existant compris), de faire procéder à une recherche de vides éventuels au droit de la surface au sol du projet augmentée, à sa périphérie, de celle de la zone de protection adoptée pour le site. Afin de pérenniser les aménagements, il est recommandé de procéder aux travaux de mise en sécurité lorsque les cavités souterraines sont reconnues ».

Synthèse des données issues de la consultation de la base de données Géorisques (rubrique ICPE et SIS/BASOL)

Ancien site SARM

Comme précisé en paragraphe 6.4, des restrictions d'usage ont été proposées pour le site de la SARM d'après la fiche SIS/BASOL du site. Aucun arrêté de servitude d'utilité publique relatif à ces préconisations n'a été porté à la connaissance d'IDDEA.

Ancienne décharge – « Point Noir de Gonesse »

L'arrêté préfectoral n°13577 du 30/09/2016 portant instauration de servitudes d'utilité publique au site dénommé « Point Noir de Gonesse » est présenté en Annexe 7.



Son article 3 porte sur les restrictions d'usage des terrains et précise qu'un usage de type espace vert non récréatif est visé. Le contenu de cet article est présenté en Annexe 7. Afin de garantir le confinement des déchets et étant donné les pollutions résiduelles des sols et des eaux souterraines au droit du site :

- Ainsi l'intégrité du stockage de déchets doit être maintenu ainsi que son recouvrement et des ouvrages (piézomètres) permettant d'assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines. La plantation d'espèces végétales à racines profondes est notamment interdite sur ce site ;
- En terme de gestion des eaux pluviales au droit du Point Noir de Gonesse, « la réalisation d'ouvrage d'infiltration d'eaux de ruissèlement dans le sols » est interdit. Ce type d'ouvrage pourrait impacter la qualité des eaux souterraines ;
- La création de puits ou autre ouvrage permettant le pompage et l'utilisation des eaux de la nappe est interdite au droit du site ;
- Hormis l'usage d'espace vert non récréatif aucun autre usage ne semble autorisé (interdiction des constructions à usage sensible ou non sensible ou des activités à l'air libre pouvant accueillir du public tel que les parcs de loisirs, les aires de jeux, le camping ou le stationnement de caravanes).

La réalisation de sondages au droit de la zone ne peut être autorisée qu'après accord de l'inspection des installations classées après soumission d'un dossier justifiant de la conservation du bon confinement des déchets.

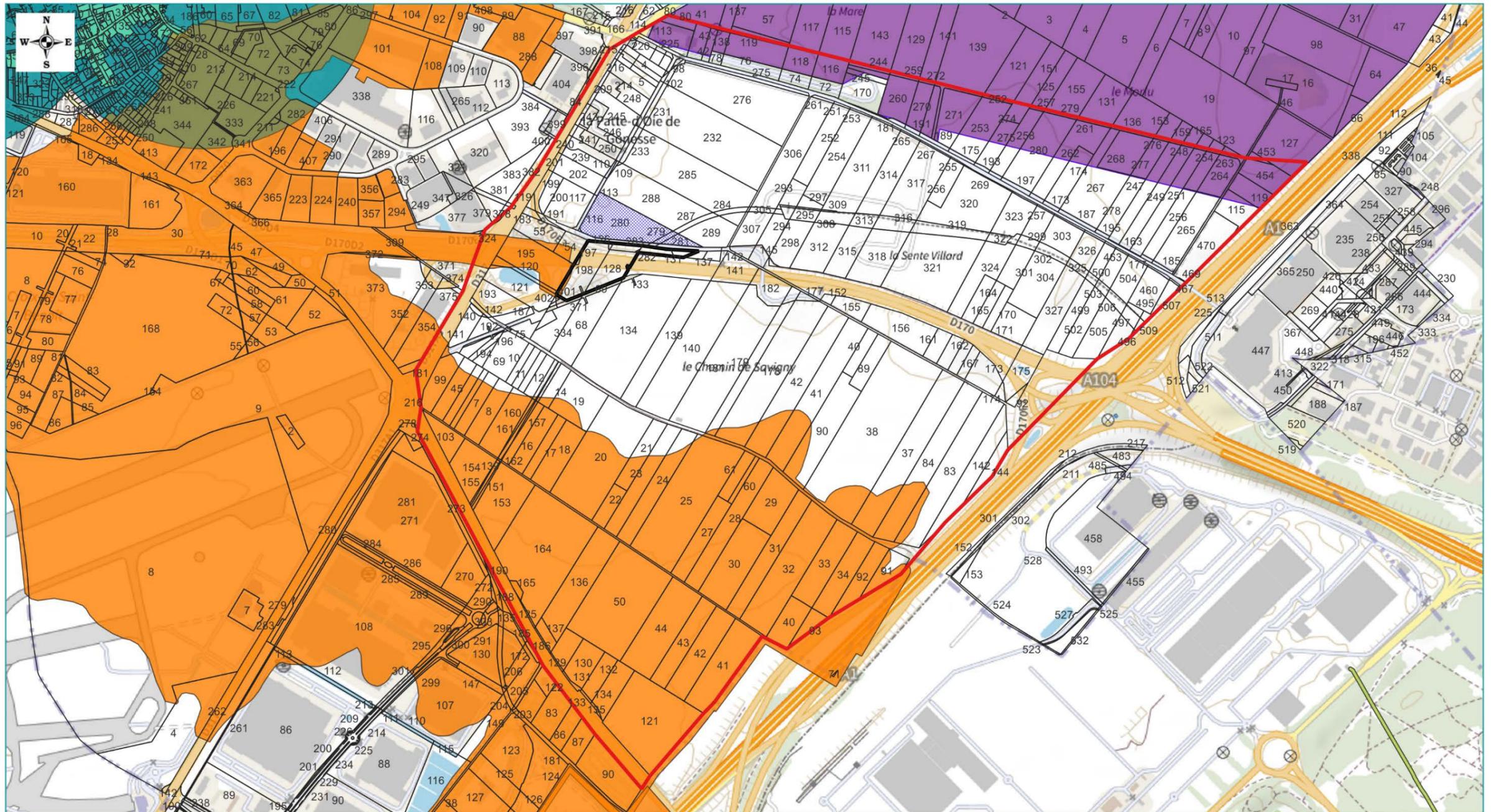
Son article 4 indique que l'accès aux équipements de gestion et de surveillance des installations du site doivent être maintenu pour les personnes mandatées pour réaliser ces missions. Afin de garantir cette surveillance, l'entretien et si nécessaire la remise en état des piézomètres utilisés pour la surveillance de la qualité des eaux souterraines doit être réalisée.

L'article 5 précise que tout projet de travaux, d'usage des eaux souterraines ou projet de changement d'usage du site devra faire l'objet d'études préalables « *attestant que le projet ne présente pas de risque pour la santé et pour l'environnement, tant dans sa phase de chantier qu'une fois réalisée.* »

L'article 6 indique qu'en cas de mise à disposition du site le propriétaire devra informer les occupants des restrictions d'usage visées aux articles précédents.

Ainsi les servitudes relatives à l'ancienne décharge seront à prendre en compte dans le projet global d'aménagement de la ZAC du Triangle de Gonesse. Aucun travaux ou projet de changement d'usage concernant l'ancienne décharge ne pourrait se faire sans la réalisation des études appropriées et la validation de l'administration compétente.

La localisation des servitudes recensées est présentée ci-dessous.



		Servitudes	
Date : 17/08/2023	Référence : IDA230151	Légende	
Échelle : 0 250 500 m		Emprise de la ZAC du Triangle de Gonesse (site d'étude)	Servitudes d'utilité publique
		Parcelles cadastrales (données cadastre.gouv.fr mise à jour de janvier 2023)	a9 - zone agricole protégée sur les communes de Gonesse et Roissy-en-France
		Site SARM concerné par une recommandation de servitude d'utilité publique et de restriction d'usages	ac1 - zone de protection monument historique
			pm1/ B1 - zone « faiblement exposée, potentiellement sous-minée » d'après le PPRMNT (Plan de prévention des risques mouvement de terrain)
			Point noir de Gonesse - arrêté préfectoral n°13577 du 30/09/2016

Figure 19: Servitudes recensées sur le secteur le site d'étude (fond de plan IGN)



6.6. Etude des photographies aériennes historiques

Les informations suivantes ont été recueillies dans les précédentes études historiques et documentaires. 29 clichés pris ont été observés sur la période de 1933 à 2011. Ils ont permis de retracer les éléments importants de l'historique au droit du terrain.

Un complément a été réalisé à partir du site internet remonterletemps.ign.fr pour l'année 2013 et des vues aériennes de l'étude de Semofi pour l'année 2014. L'Annexe 8 présente les clichés exploités dans le cadre de la présente étude.

La synthèse des données issues des vues aériennes est présentée zone par zone puis de manière globale.

Evolution des usages des sols zone par zone

Tableau 7 : Evolution de la zone d'activité de la Patte d'Oie

Date Période	Secteur	Description du secteur
1949	Patte d'Oie	Aménagement (routes et bâtiments déjà visibles)
1972-1977		Poursuite des aménagements
1983-1990		Poursuite des aménagements (jusqu'à configuration actuelle)
1990-2014		Mise en place d'un bassin (gestion des eaux pluviales)

Tableau 8 : Evolution de la zone du « Point Noir de Gonesse »

Date Période	Secteur	Description du secteur	Environnement du secteur
1949-1960	Ex-SARM et ancienne décharge	Des activités et mouvement de terre déjà visibles	Mouvements de terre visibles
1960-1993	Ex-SARM et ancienne décharge	Augmentation de l'ampleur des aménagements des parcelles concernées	Remaniement des parcelles donnant un aspect triangulaire
1996	Ancienne décharge	BIP construite (date de construction non définie), traverse l'ancienne décharge	
	Ex-SARM	Réaménagement (démolition de la plupart des bâtiments pour atteindre la configuration de 2014)	
2013-2014	Ex-SARM et décharge	Friche	Pas de modification visible



Evolution du secteur au sud du BIP (hors décharge)

Tableau 9 : Evolution de la zone sud du BIP et triangle au sud de l'ancienne décharge

Date Période	Secteur	Site d'étude	Environnement proche du site
1960	Coin sud-est du triangle et emprise de l'autoroute A1	Mouvements de terre visibles - Travaux supposés de construction de l'autoroute A1	Construction progressive au sud de la D370
1963-1967		Aménagements des routes principales qui délimitent le triangle (A1 et route de l'Europe) Construction d'un pont au-dessus de l'A1	
1980-1983	Bordure de la D370 – sud de l'étude	Mise en place de Dépan'2000 – centre de dépannage et stockage de véhicules	
1983-2014	Zone au sud du BIP	Pas de modification majeure visible	

Evolution de la bordure est (autoroutes)

Tableau 10 : Evolution de la zone est des « autoroutes »

Date Période	Secteur	Site d'étude	Environnement proche du site
1962-1963	Coin sud-est du triangle et emprise de l'autoroute A1	Mouvements de terre visibles - Travaux supposés de construction de l'autoroute A1	Parcelles agricoles à l'est de l'autoroute
1963-1967	Coin sud-est du triangle et emprise de l'autoroute A1	Aménagements des routes principales qui délimitent le triangle (A1 et route de l'Europe) Construction d'un pont au-dessus de l'A1	
1972-1977	Nord du triangle	Démolition d'un bâtiment de forme allongée (possible ancienne ferme ou habitations, visible depuis 1955)	Construction de l'usine PSA à l'est
1977-2000	A1 et abords	Pas de modification notable visible	Extension de l'emprise des bâtiments PSA

Commentaire général sur l'ensemble du site d'étude :

La configuration et les usages des sols du site d'étude ont peu changé dans le temps. Jusqu'aux années 1950, le triangle de Gonesse est presque exclusivement composé de parcelles à usage agricole. La majorité des parcelles le sont encore cependant des réaménagements (ponctuels ou réguliers) ont concernés les secteurs suivants :

- La zone d'activité du secteur de la Patte d'Oie ;
- Le secteur du « Point Noir de Gonesse » comprenant l'ancienne entreprise SARM, l'ancienne décharge de Gonesse et les parcelles limitrophes en partie sud ;
- Le BIP (Boulevard intercommunal du Parisis) et les échangeurs associés ;
- La bordure est du triangle de Gonesse concernée par des travaux de création de l'A1 et de l'A3.



Leur évolution est précisée secteur par secteur à partir des années 1950.

Depuis au moins les années 1970, les abords du triangle de Gonesse se densifient et sont concernés progressivement par la construction de bâtiments et d'installations à usage commercial, industriel ou d'habitation au nord-ouest, au sud et à l'est.

Une partie des infrastructures de l'aéroport du Bourget situé en bordure sud-ouest du site, sont déjà en place dans les années 1920. L'aéroport est progressivement réaménagé. De nouveaux bâtiments sont progressivement construits.

6.7. Données issues de la visite de site de 2012 réalisée par Antea

Les données de la visite de site réalisée par Antea en 2012 sont présentées dans le tableau suivant. Des bâtiments et installations sont encore présentes sur l'ancien site de la SARM (cuves contenant des hydrocarbures, fosse d'entretien de véhicules, ancien poste de distribution de carburant). Le restant du site est en friche. Au droit de l'ancienne décharge de Gonesse sont décrit le BIP au centre et des merlons du centre d'enfouissement au nord et au sud.

Tableau 11 : Synthèse de la visite de site de 2012 (extrait du rapport Antea n°66138 du 29/11/2012)

Site concerné	Localisation	Installation actuelle	Commentaires
Ancien site de la SARM Parcelle ZN 114 (anciennement ZN 58 a) Environ 25 000 m ²	Sud-ouest du site	Bâtiment A présentant plusieurs fosses d'entretien de véhicules présentes au sol Une cuve C1 aérienne (Fuel, huile ou gasoil) sans rétention dans la partie Sud-ouest du bâtiment A	Le bâtiment est à l'abandon. Il présente plusieurs débris au sol (vieux matelas, vêtements, métaux...) caractéristique d'un squattage. Le bâtiment est effectivement facile d'accès (plusieurs entrées non condamnées).
	Sud du bâtiment A	2 cuves C2 et C3 aériennes sur rétention (Fuel, huile ou gasoil)	Les bacs de rétention en béton sont remplis de débris divers (papier, tissus, bassine en plastique...). Aucun poste de dépotage observé.
	Entre les 2 cuves	Ancien poste de distribution du gasoil	Le poste n'est plus présent mais le système de raccordement vers les cuves apparent hors du sol témoigne de sa présence passée. Aucun poste de dépotage n'a été observé.
	Reste du site (Nord du bâtiment A)	Terrain vague en friche	Le terrain est recouvert de végétation. Les peupliers bordant au Nord et à l'Ouest le site ont abattu et les troncs sont restés en place. Les portails en bordure Sud du site ont été condamnés par la réalisation de merlon de terre, de barrage de gros branchage ou par des blocs béton.
Ancienne décharge de Gonesse Parcelles ZN 128, 129 et 198 (respectivement les anciennes parcelles ZN 71, 65 et 72) Environ 35 000 m ²	Nord du site	Merlon Nord appartenant au centre d'enfouissement technique de classe 2	La zone est clôturée mais le portail est ouvert, accessible depuis le chemin rural CR 31. Le système d'isolation (géomembrane) est apparent en bordure Nord de la zone + quelques débris (plastic, ferrailles, palette de bois...) Un trou de 50 cm de profondeur semble avoir été creusé en bordure Nord-est du merlon laissant apparaître plusieurs couches du système d'isolation et des gaines de protection.
	Centre du site	BIP	La route est protégée par les parois sur lesquelles reposent les merlons du CET 2. A l'Ouest du merlon sud est présent un échangeur d'autoroute. La route forme une boucle (Nord vers l'Est puis vers le Sud pour remonter perpendiculairement au BIP par un pont vers le Nord) autour du bassin d'orage (cf. Annexe).
	Sud du site	Merlon Sud appartenant au centre d'enfouissement technique de classe 2	La zone est clôturée mais accessible par des zones de faiblesse du grillage. Le système d'isolation (géomembrane) est apparent en bordure Sud de la zone. Quelques zones du merlon ne sont plus recouvertes par la végétation, la géomembrane est visible. En bordure Sud (hors-site) une décharge de débris divers (palette de bois, carton, déchets...) sauvage semble présente.

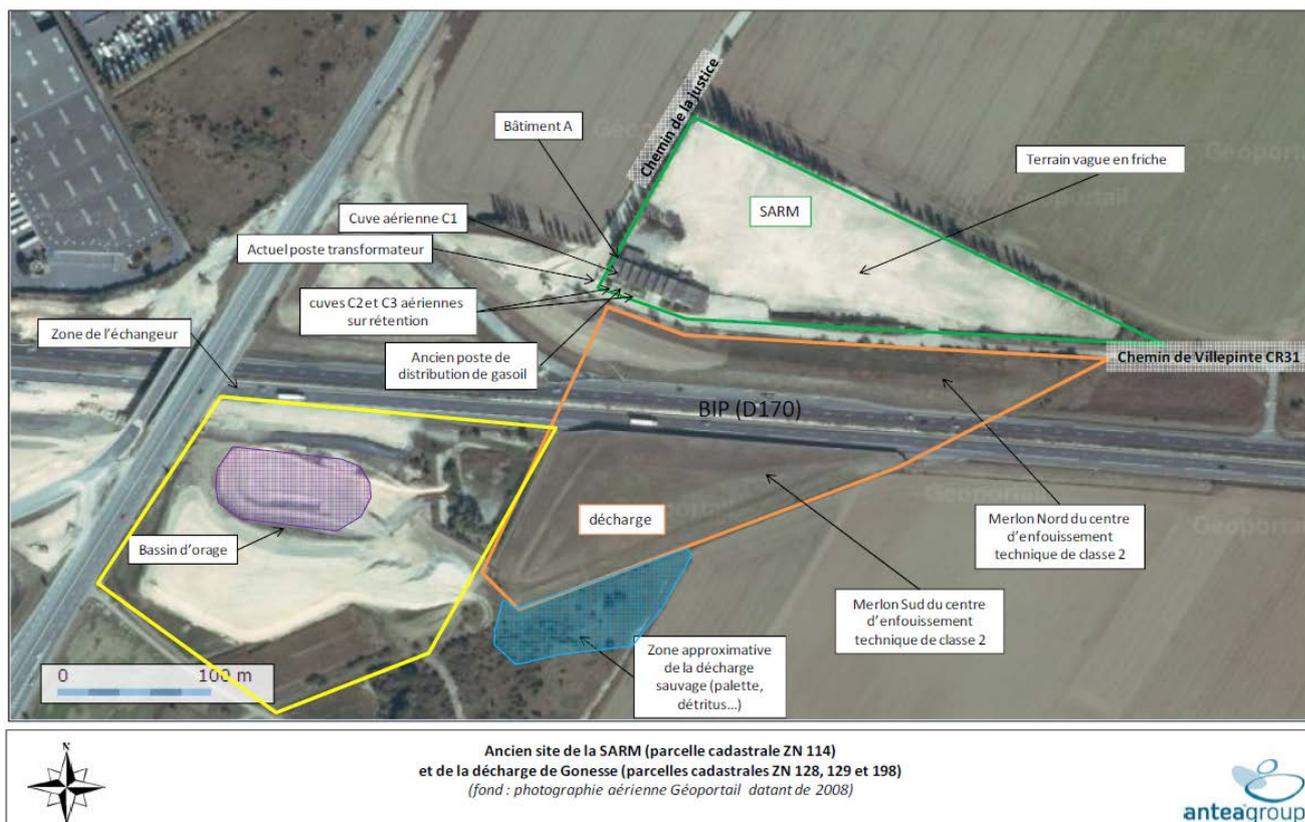


Figure 20 : Cartographie de synthèse de la visite de site de 2012 (extrait du rapport Antea n°66138 du 29/11/2012)

6.8. Données issues de la visite de site de 2014 réalisée par SEMOFI

En 2014 :

- Au nord de la zone, la station-service ESSO est en activité, ainsi qu'un hôtel IBIS et un hôtel « Relais des Flandres », un restaurant Tablapizza et les site PROMOTRANS et DEKRA ;
- Au sud de la zone, Dépann'2000 est en activité ;
- Un merlon de 5-6 m est observé le long du BIP et la zone de l'ancienne décharge est clôturée ;
- Le point noir de Gonesse présente des terrains en friche au droit de l'ancienne SARM avec un bâtiment encore présent au sud-ouest de la parcelle. Une partie de la décharge est occupée par un merlon de terre surplombant le BIP datant des années 1990 ;
- Quelques dépôts sauvages sont visibles dans la zone de l'ancienne décharge et à proximité de l'autoroute, composés de déchets du BTP (plâtres, tôle, bois, contreplaqué...).

Commentaire d'IDDEA

- ➔ Ainsi les activités des hôtels / restaurant du secteur et du site PROMOTRANS ont été mises à l'arrêt entre 2014 et 2023. Une partie des bâtiments en place ont été démolis depuis la visite de SEMOFI.



6.9. Synthèse des données historiques recensées par le CEREMA liées au point noir de Gonesse et à ses abords

Le rapport CEREMA de 2021 propose une synthèse historique de l'ancienne décharge de Gonesse (« point noir ») et de ses abords :

Tableau 12 : Evolution de la zone du « Point Noir de Gonesse » et de ses abords d'après le rapport du CEREMA de 2021

Date Période	Secteur	Informations disponibles
1932-1970	SARM (Société Anonyme Rogers-Montel) – ancienne décharge	Activité de dépôt d'ordures s'étendant progressivement vers le sud « Les déchets, au début constitués par les vidanges de toilettes chimiques des avions des aéroports d'Orly et du Bourget, ont évolué au fil du temps vers des résidus industriels organiques divers, en majorité pulvérulents, des déchets d'équarrissage et de tannerie ainsi que différents produits liquides et pâteux industriels ou ménagers tels que des hydrocarbures, des solvants et des huiles Une partie de ces produits était infiltrée dans les sols au niveau d'une fosse (limite entre la SARM et le CET 2) et de bassins (zone dite "ancienne décharge"). »
1979	Ancienne décharge	« En 1979, les bassins ont été vidangés et comblés 2 ans plus tard. Ces activités auraient été exercées sans autorisation jusqu'en 1979. »
1980-2007	SARM	« Entre 1980 et la fin des activités, la SARM a exercé différentes activités (stockage et transit de déchets, application de peintures, réparation de véhicules, distribution de carburant, etc...) de type ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) au droit de son emprise actuelle. Entre 1981 et 2007, la société VIR (Véhicules Industriels de Réemploi) entrepose ses camions sur la partie Ouest (location de la SARM) ainsi que sur une partie de la décharge. La partie Est de l'emprise de la SARM est occupée par l'usine de découpage de copeaux de déchets de bois et a servi à entreposer des déchets. »
1985	BIP / ancienne décharge	Le projet du Boulevard Intercommunal du Parisis (BIP) est accepté
1993-1994	BIP / ancienne décharge	En 1993-94, lors du terrassement au droit de l'axe routier du BIP, les déchets excavés ont été triés et répartis sur le site de la plateforme de déchets non dangereux (au Nord du BIP, des terres et déchets terreux pré-traités et au Sud du BIP, des déchets assimilables à des ordures ménagères). Les terres à forte charge polluante ont été éliminées hors site en installation de stockage de déchets dangereux (ISDD).
1996	BIP / ancienne décharge	BIP construite (date de construction non définie), traverse l'ancienne décharge
	SARM	Réaménagement (démolition de la plupart des bâtiments pour atteindre la configuration de 2014)
2006-2008	SARM	Les activités de la société SARM ont cessé en 2006 et les installations ont été démantelées jusqu'en 2008
2013-2014	SARM et décharge	Friche



6.10. Consultation de la base de données des ICPE – base de données géorisques

D'après la base de données <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/>, l'établissement 0006505702, site « Conseil Général (décharge BIP Gonesse) » est recensé comme ayant été soumis à autorisation pour la rubrique 2760 2.b (ancienne activité de stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains – décharge). Les documents disponibles dans cette base de données sont présentés en Annexe 9. Elle était également recensée comme site CASIAS (§6.3.1, site n°IDF9501138). Ce site est également appelé « Point noir de Gonesse ». Son activité est terminée.

6.11. Consultation de la documentation disponible en Préfecture

Un retour de la Préfecture du Val-D'oise a été réalisée par mail à IDDEA concernant la demande d'information portant sur les sites ICPE du secteur.

Site SARM – Ex ROGERS Montel

La Préfecture a transmis à IDDEA la fiche synthétique du site de la SARM (Ex ROGERS Montel). Ce document est fourni en Annexe 10. Le tableau suivant présente les principales données extraites de cette fiche. Elle ne précise pas la date de fin d'activité.

Tableau 13 : Successions des installations classées pour la protection de l'environnement du site de la SARM

Arrêté préfectoral ou Récépissé de déclaration	Rubrique des installations classées	Dénominations
Fiche relative au dossier 20074094 ouverte en 2007 et relative à la SARM RECYCLAGE (ex Roger Montel)		
Autorisation – 19/04/1979	A0322.A	Stations de transit d'ordures ménagères et autres résidus urbains à l'exclusion des déchetteries mentionnées à la rubrique 268 bis
Déclaration – 08/11/1979	0405 B 1b	Application à froid sur support quelconque de vernis, peintures, encres d'impression, à l'exclusion de vernis gras : les vernis étant à base de liquides inflammables de la 1ère catégorie, l'application étant faite par pulvérisation, la quantité de vernis utilisée journalièrement étant inférieure ou égale à 25 l.
Arrêté de prescriptions complémentaires – 08/04/1983	-	Arrêté imposant des prescriptions nouvelles et actualisant le classement (sans plus de précisions)
Autorisation temporaire de 6 mois – 10/04/1984	0322 B 1	Traitement par broyage des ordures ménagères et autres résidus urbains.
Autorisation temporaire de 6 mois – 10/04/1984	0089 1	Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épiluchage ou décortication de substances végétales et de tous produits organiques naturels, artificiels ou synthétiques, la



Arrêté préfectoral ou Récépissé de déclaration	Rubrique des installations classées	Dénominations
		puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 200 KW.
Modification des prescriptions de l'arrêté préfectoral de 1983 – 10/04/1984	0322 A	Stations de transit d'ordures ménagères et autres résidus urbains à l'exclusion des déchetteries mentionnées à la rubrique 268 bis
Autorisation temporaire de 6 mois – 26/12/1984	Sans précision	Sans précision
Autorisation 04/11/1986	0322 B 1 et 0089 1	Même descriptif d'activité

Autre(s) site(s) ICPE recensé(s) par la Préfecture du Val d'Oise

Un tableau présentant les sites ICPE recensés par la Préfecture a été analysé par IDDEA. Au regard des données du site internet Géorisques et des adresses fournies dans ce tableau, le seul autres site ICPE recensé dans l'emprise du secteur d'étude est le dossier suivant :

- Dossier n°20074042 du conseil général du Val d'Oise (BIP). Ce dossier correspond au site ICPE n°0006505702 présenté dans le paragraphe 6.10 et dont les documents collectés sont présentés en Annexe 9.

6.12. Consultation des Archives Départementales du Val d'Oise

Les dossiers disponibles relatifs à la zone d'étude concernent uniquement la SARM (ex Rogers Montels), site dont l'activité a été arrêtée et concerné par plusieurs études historiques et documentaires et plusieurs diagnostics de qualité des sols et du sous-sol. L'ensemble des données disponibles (et portées à la connaissance d'IDDEA) pour l'ancien site de la SARM sont présentées dans les paragraphes précédents.

6.13. Consultation des Archives Communales de Gonesse

Les archives communales de Gonesse n'ont pas donné suite à notre demande d'informations.

6.14. Consultation de la Direction Départementale des Territoires de département concerné

La DDT du Val d'Oise n'a pas donné suite à notre demande d'informations. A noter qu'en 2014 (rapport n° C13,6402 pièce n°2 version 3 du 28/01/2014), SEMOFI n'avait pas recensé d'informations indiquant la présence passée d'épandage sur les parcelles agricoles du site d'étude.

L'« étude sanitaire anciennes plaines d'épandage des Yvelines et du Val d'Oise »¹ de l'ARS de l'Île-de-France datant d'Octobre 2018 et consultable en ligne et indique que Gonesse n'est pas recensée parmi les commune ayant fait l'objet d'épandages d'eaux usées brutes partiellement traitées de 1890 à nos jours. Cette source de pollution potentielle n'est par conséquent pas retenue.

¹ Document disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/31407/download?inline>



6.15. Synthèse des données de classement ICPE

Les données collectées sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Synthèse des données de classement ICPE

Ancien site / entreprise	Localisation	Etat	Classement	Rubrique	Installations et activités ICPE – autres précisions	Source d'information
Parcelles agricoles (hors emprise du grand Paris Express)						
Parcelles agricoles hors emprise des travaux du Grand Paris Express	Majeure partie de la ZAC, répartie au droit de la zone	En activité	Pas d'activités ICPE connues			Géorisques (dont données CASIAS), Préfecture, précédents rapports consultés
Anciennes activités tertiaires et bâtiments d'hôtellerie et restauration – au nord et nord-ouest de la ZAC (partie ouest de la zone 10)						
Hôtel restaurant Relais des Flandres, hôtel IBIS, restaurant Tablapizza, site Promotrans et DEKRA	Au nord et nord-ouest du site d'étude	Activité terminée (site en friche avec quelques bâtiments)	Pas d'activités ICPE connues			Géorisques (dont données CASIAS), Préfecture, précédents rapports consultés
Ancienne station-service ESSO	Nord-ouest	Activité terminée a priori (site fermé en partie démantelé)	Cette ancienne station-service pourrait correspondre au site TURPIN VIGNALS (CASIAS) ayant accueilli une station-service et était soumis à déclaration pour les activités de « Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) » La société SHELL Française aurait exploité le site de 1974 à 1980. TURPIN VIGNALS aurait repris le site en 1980. Le nom des exploitants ne correspondent cependant pas avec le dernier exploitant connu de la station-service Après demande d'information à la Préfecture, aucun dossier ICPE rattaché à cette station-service n'a été retrouvé. IDDEA n'a pas connaissance de l'état précis du site et de sa potentielle cessation d'activité			Géorisques (dont données CASIAS), Préfecture, précédents rapports consultés
Site SARM (zone 9)						
SARM / SARM RECYCLAGE (ex Roger Montel)	Chemin de Villepinte – centre de la zone d'étude	Activité terminée (site en friche sans bâtiment)	« Autres régimes » (non précisé)	Non précisé	N° établissement 0006505707	Base de données Géorisques – fiche ICPE
			Autorisation 19/04/1979	A0322.A	Stations de transit d'ordures ménagères et autres résidus urbains à l'exclusion des déchetteries mentionnées à la rubrique 268 bis	Fiche synthétique de la Préfecture
			Déclaration 08/11/1979	0405 B 1b	Application à froid sur support quelconque de vernis, peintures, encres d'impression, à l'exclusion de vernis gras : les vernis étant à base de liquides inflammables de la 1ère catégorie, l'application étant faite par pulvérisation, la quantité de vernis utilisée journalièrement étant inférieure ou égale à 25 l.	
			Arrêté de prescriptions complémentaires 08/04/1983	: -	Arrêté imposant des prescriptions nouvelles et actualisant le classement (sans plus de précisions)	
			Autorisation (temporaire – 6 mois) 10/04/1984	0322 B 1 0089 1	Traitement par broyage des ordures ménagères et autres résidus urbains Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensilage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épiluchage ou décorticage de substances végétales et de tous produits organiques naturels, artificiels ou synthétiques, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 200 KW.	
Modification des prescriptions de l'arrêté préfectoral de 1983 10/04/1984	0322 A	Stations de transit d'ordures ménagères et autres résidus urbains à l'exclusion des déchetteries mentionnées à la rubrique 268 bis				



Ancien site / entreprise	Localisation	Etat	Classement	Rubrique	Installations et activités ICPE – autres précisions	Source d'information
			Autorisation (temporaire de 6 mois) 26/12/1984	Non précisé	Non précisé	
			Autorisation 04/11/1986	0322 B 1 et 0089 1	Même descriptif d'activité	
			Déclaration de cessation d'activité le 18/04/2007 Cessation des activités le 26 septembre 2007 Mémoire d'usage futur du site du 26/04/2007 Mémoire de réhabilitation 19/10/2007 Plan de Gestion : 1er avril 2008 Restitution du site au propriétaire : 25/08/2008 PV de récolement du 17/07/2009 Récépissé de cessation d'activité du 14/08/2009	Rubrique(s) non précisée(s)	Les conclusions de l'étude de risque sanitaires VALTECH de 2007 et le détail des usages et scénarii étudiés n'étaient pas précisés dans les documents consultés par TESORA en 2018 Dépollution réalisée pour un usage agricole (plantation de pommes de terre) mais pollution résiduelle restante dans les sols et les eaux souterraines Aucun plan de gestion relatif à un autre usage n'a été porté à la connaissance d'IDDEA.	Etude TESORA de 2018, données CEREMA et Grand Paris Aménagement
Ancienne décharge de Gonesse et BIP- Point noir de Gonesse – centre du site d'étude – zone 8						
« Conseil Général (décharge BIP Gonesse) » également appelé CET2	Centre du site d'étude	Un confinement des déchets a été réalisé statut de l'activité ICPE non précisé	Site soumis à autorisation	2760 2.b	Ancienne activité de stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains – décharge Etat des activités non renseignées dans la base de données	Base de données Géorisques – fiche ICPE
			Arrêté préfectoral d'autorisation du 06/10/1994	322-B.2 classe A	Stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains - décharge	Rapport de l'inspection des installations classées en annexe de la fiche ICPE
			Arrêté préfectoral n°10623 du 28/11/2011	-	Renforce le suivi de la qualité aux souterraines et les précautions en cas de travaux Le détail des servitudes d'utilités publiques qu'il contient est présenté dans le paragraphe 6.5	
Dépann'2000 – au sud du site d'étude						
Dépann'2000	Bordure de la D370 – sud du site d'étude	Site a priori encore en activité	Pas d'activités ICPE connues			Géorisques (dont données CASIAS), Préfecture, précédents rapports consultés



6.16. Anciennes exploitations souterraines ou à ciel ouvert

D'après les sources d'informations consultées (Géorisques, cartographie globales des carrières de l'IGC), la zone d'étude ne se trouve ni au droit d'une ancienne exploitation souterraine, ni d'une ancienne exploitation à ciel ouvert.

D'après les informations recueillies par le CEREMA en 2021 auprès de l'IGC des Yvelines, une partie de la zone d'étude est cependant concernée par des marnières (paragraphe 5.5) mais aucune cavité n'aurait été mise en évidence au droit du site sur les sondages géotechniques ou environnementaux réalisés.

6.17. Risque Pyrotechnique

Tesora dans son étude pyrotechnique de 2018 (« Etude pyrotechnique – projet triangle de Gonesse », non numérotée, version A du 09/07/2018), estimait comme négligeable le risque de pollution pyrotechnique et ne préconisait pas d'investigations complémentaires.

Aucun événement conduisant à suspecter la présence d'engins pyrotechniques n'a été recensé d'après les éléments et documents consultés ou portés à notre connaissance.

6.1. Contraintes et risques divers

Dans un de ses rapports de diagnostic de 2018 (rapport A18.14448.A – Secteur Europa City), TESORA indique qu'une partie des sondages prévus n'ont pas pu être réalisés au droit de la zone d'étude en raison de potentielle présence d'éléments archéologiques. Aucune carte précise du risque n'est présentée dans le rapport.

Les zones à potentiels archéologiques étant situés en dehors du cadre du présent rapport, aucune recherche complémentaire ne sera faite à ce stade par IDDEA sur le sujet. Cependant cet élément doit être pris en compte par l'aménageur (ex : potentielles fouilles préventives pouvant être demandées par la DRAC etc.)

La carte suivante présente les sondages concernés.

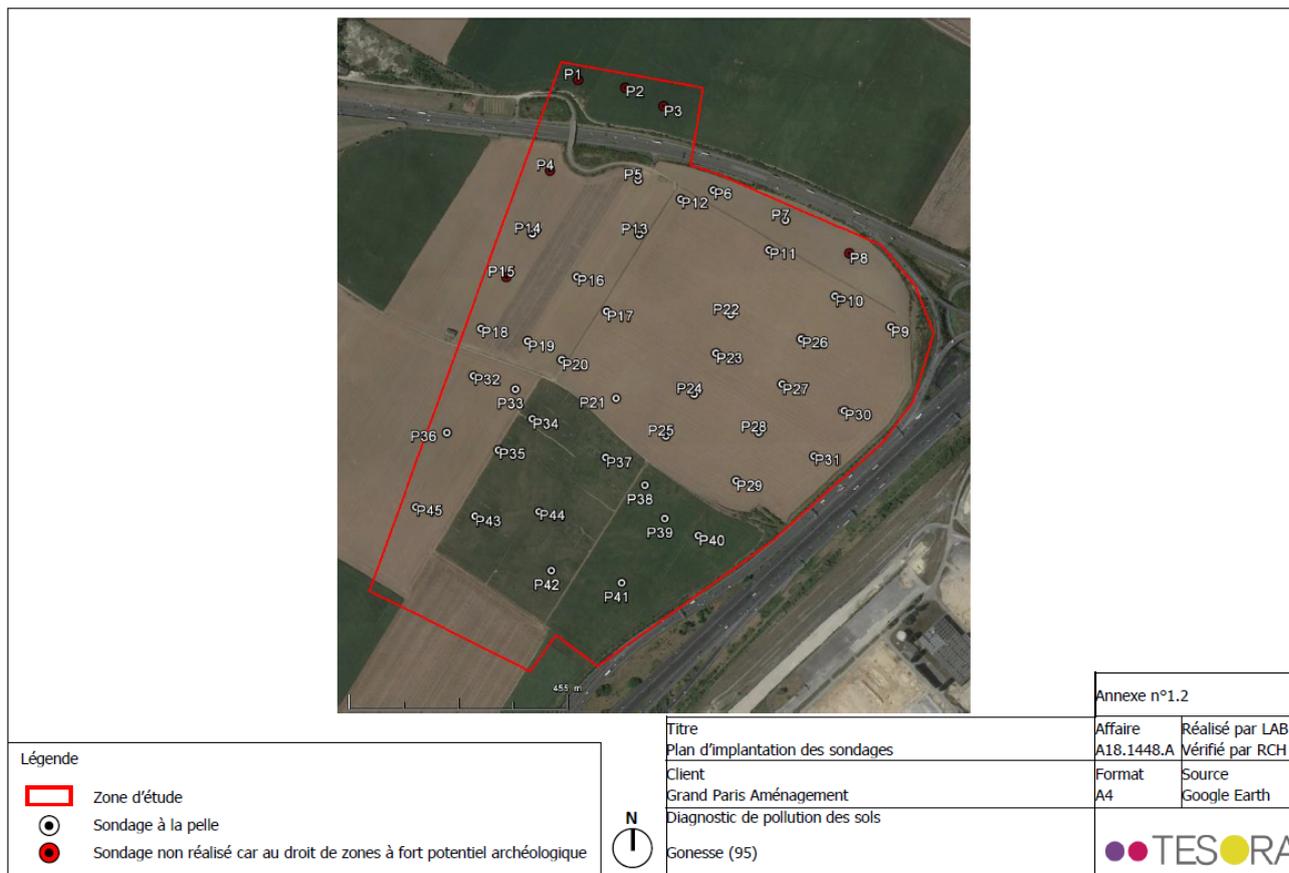


Figure 21 : Cartographie de TESORA indiquant notamment les sondages non réalisés en 2018 en raison de zones à fort potentiel archéologique

6.2. Principales pollutions recensées et synthèse des études réalisées

Le tableau suivant synthétise les données disponibles sur les principales pollutions avérées ou potentielles recensées dans le secteur d'étude.

L'ensemble des cartographies des études réalisées est présentée en Annexe 11.



Tableau 15 : Synthèse des études réalisées et des sources de pollution mise en évidence

Installation actuelle	Source potentielle de pollution	Données historiques disponibles	Données de la qualité du sous-sol disponibles	Autres données disponibles / commentaire	Source d'information
Ensemble de la zone d'étude					
-	Pollution pyrotechnique	Risque de pollution négligeable	Etude pyrotechnique TESORA de 2018 : risque de pollution pyrotechnique décrite comme négligeable par TESORA au droit du site d'étude.	D'après les données de TESORA, le risque de pollution pyrotechnique est négligeable et ne constitue donc pas une contrainte pour le projet d'aménagement.	Etude TESORA de 2018
Parcelles agricoles au nord du BIP – au nord et centre du site d'étude – zone 4 et 3 et partie de la zone 10					
Parcelles agricoles en parties concernées par les travaux du Grand Paris Express	Potentiels épandages ou remblais	Absence de données (données historiques et visites de site) confirmant la présence de sources de pollution au droit des parcelles agricoles, pas de modification d'usage hormis zone concernée par les travaux du grand Paris Express	<p>Diagnostic environnemental RSK de 2017 : réalisation de 43 fouilles à la pelle mécanique à 3 m de profondeur maximum. Sur les échantillons de terres analysées entre 0 et 2 m de profondeur maximum, les analyses de sols indiquent que les BTEX, HCT, COHV ne sont pas quantifiés. Les HAP sont ponctuellement quantifiés (1,4 mg/kg MS entre 0 et 0,5m) et les PCB présentent ponctuellement des anomalies de teneurs (19 mg/kg MS maximum en S4(0-0,6)). Concernant les analyses en EMM, la teneur en plomb maximale de 15 mg/kg MS et le mercure n'est pas quantifié</p> <p>Les terres ayant fait l'objet d'analyse de type pack ISDI étaient compatibles avec une évacuation en ISDI.</p> <p>→ Cette campagne indique une anomalie ponctuelle en PCB dans les sols</p> <p>Diagnostic de pollution des sols (EVAL) TESORA de 2018 : réalisation de 17 sondages à la pelle mécanique à 3 m de profondeur. Aucun indice organoleptique n'a été mis en évidence. Aucun remblai n'a été rencontré. Des traces sont ponctuellement quantifiées de HCT C10-C40 (27 mg/kg MS maximum) et HAP (0,06 mg/kg MS). Les terres ayant fait l'objet d'analyse de type pack ISDI étaient compatibles avec une évacuation en ISDI.</p> <p>→ L'étude n'indique pas de présence de source de pollution présentant un risque d'exposition pour les personnes pouvant ponctuellement travailler au droit de la zone.</p>	<p>Les analyses connues portent uniquement sur les sols. Elles indiquent des anomalies locales de la qualité du sol au droit des parcelles agricoles.</p> <p>Les premières analyses réalisées indiquent que les terres seraient évacuables en ISDI.</p> <p>Il conviendrait d'affiner le plan de maillage au droit des parcelles à aménager une fois le plan d'aménagement défini, afin de vérifier la compatibilité des terrains avec l'usage futur et de vérifier les filières d'évacuation des potentielles remblais.</p>	<p>EHD d'Antea, RSK et SEMOFI</p> <p>DIAG RSK de 2017</p> <p>EVAL et DIAG TESORA de 2018</p> <p>Et visite de site IDDEA de 2023</p>
Parcelles agricoles au sud -est du BIP -zone 6					
Parcelles agricoles	Potentiels épandages ou remblais	Aucune source de pollution recensée dans les études historiques et dans l'EVAL de TESORA de 2018	<p>Diagnostic de pollution des sols (EVAL) TESORA de 2018 : réalisation de 39 fouilles à la pelle mécanique. Sur les échantillons de terres analysées entre 0 et 1 m de profondeur, des traces ponctuelles de HCT (18 mg/kg MS max) et HAP (0,64 mg/kg MS max) ont été identifiées ainsi que des anomalies en EMM. L'arsenic (38 mg/kg MS max), le cadmium (0,6 mg/kg MS max), le cuivre (48 mg/kg MS max), le mercure (0,79 mg/kg MS max) et le zinc (110 mg/kg MS max) présentent des dépassements du bruit de fond géochimique dans le cas de sol ordinaire de l'ASPITET et des anomalies ponctuelles en plomb (99 et 61 mg/kg MS en P36 (0.3-1) et P42(0.3-1.3)). Ces dernières dépassent le bruit de fond géochimique ASPITET dans le cas d'anomalies naturelles modérées. Les COHV et les BTEX ne sont pas quantifiés.</p> <p>Les échantillons prélevés entre 1 et 3 m présentent une anomalie ponctuelle en arsenic au droit de P23, dépassant le bruit de fond géochimique dans le cas de sol ordinaire mais absence de quantification pour le reste des paramètres (HCT, HAP, COHV, BTEX).</p> <p>→ TESORA retient le risque d'exposition potentielle par ingestion de végétaux poussés sur site.</p> <p>→ TESORA retient le risque sanitaire d'exposition par ingestion des sols inacceptable pour les enfants (scénario résidentiel) suite aux calculs réalisés sur les données les plus défavorables.</p>	<p>Les analyses connues portent uniquement sur les sols.</p> <p>L'usage précis du site n'était pas défini. Un usage mixte de type hôtellerie, loisir, restauration, commerce, parc urbain et ferme urbaine été pris par TESORA dans le cadre de son étude.</p> <p>Les filières potentielles d'évacuation des terres n'ont pas été précisées dans cette étude (pas d'analyse des composés sur lixiviation notamment). Des analyses complémentaires seront nécessaires en cas d'évacuation des terres de la zone dans le cadre du projet d'aménagement.</p> <p>Les données de qualité du sol seront à remettre en perspective une fois le plan d'aménagement précis établi. La comparaison avec les valeurs du CIRE Ile-de-France est également recommandée en complément des données ASPITET. En raison des teneurs en métaux en surface, le recouvrement des sols restant en place pourrait s'avérer nécessaire en cas de mise en place d'espace vert ou autre type d'usage avec des sols non recouverts.</p>	<p>EHD d'Antea, RSK et SEMOFI</p> <p>EVAL et DIAG TESORA de 2018</p> <p>Et visite de site IDDEA de 2023</p>
Anciennes activités tertiaires - bâtiments d'hôtellerie et restauration (hôtel restaurant Relais des Flandres, hôtel IBIS et restaurant Tablapizza), site Promotrans et DEKRA – au nord du site d'étude (partie ouest de la zone 10)					
Visite uniquement de l'extérieur en 2023 – installation à l'arrêt, quelques bâtiments encore en place	<p>Anciennes activités tertiaires : Eventuelles infrastructures enterrées (cuve de fioul ou de carburant, séparateur d'hydrocarbures), anciens transformateurs ou remblais</p> <p>Ferme et habitation : Potentiels stockage de produits phytosanitaires ou stockage de carburant (pour le chauffage ou pour l'alimentation des engins agricoles)</p> <p>Ancienne station-service ESSO : Anciennes installations de distribution de carburant (cuves enterrées, volucompteurs,</p>	<p>Activités tertiaires : Absence de données (données historiques et visites de site) confirmant la présence de source de pollution, peu d'informations collectées sur ces sites</p> <p>Ferme et habitation (ferme FREMIN) : Peu de données historiques disponibles, peu décrit dans les précédentes études. Visible au moins depuis 1992 sur les vues aériennes. Peut-être déjà présent avant.</p> <p>Station-service : D'après les données disponibles, le site est à l'arrêt et les cuves et installations de distribution de carburant ont été retirées. Les cuves (de fioul) sous le bâtiment sont potentiellement toujours en place (données fournies sur le document (plan de la zone accompagnée de</p>	<p>Diagnostic de pollution des sols (EVAL) TESORA de 2018 : réalisation de 8 sondages à la pelle mécanique à 5 m de profondeur. Les sondages ont été réalisés au droit du Relais des Flandres, et des parcelles agricoles de la ferme FREMIN. Aucun indice organoleptique n'a été mis en évidence. La présence de remblais sableux a été ponctuellement décrite sous les enrobé ou dalles bétons. Des traces de HAP, HCT et PCB ont été mis en évidence dans les sols avec quelques anomalies ponctuelles dans les remblais et le terrain naturel avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> En P6 (0,5-1) des anomalies des HAP (760 mg/kg – dont 64 mg/kg de benzo(a)pyrène et 1,3 mg/kg MS de naphtalène), des HCT (2 120 mg/kg MS) et une anomalie en antimoine sur éluât (0,1 mg/kg MS). Au droit de ce sondage, les teneurs diminuent en profondeur (130 mg/kg de HAP et 233 mg/kg MS de HCT C₁₀-C₄₀ entre 3 et 3,5 m) ; En P7 entre 0 et 2 m des anomalies en HCT (610 mg/kg MS max entre 0 et 0,5 m), en HAP (8,10 mg/kg MS max entre 1,5 et 2 m) ; La qualité des sols n'est localement pas compatible avec une évacuation en ISDI (dépassements pour l'antimoine sur éluât, les HAP ou les HCT). <p>→ L'impact en HAP en P6 a été retenu par TESORA comme source de pollution concentrée, devant faire l'objet de mesures de gestion spécifiques (plan de gestion et étude de risque sanitaire associée).</p> <p>→ Pour les autres impacts ponctuels aux teneurs plus faibles, gestion des terres en filière adaptée (si excavations prévues dans le projet d'aménagement) ou mise en place de mesures de gestion spécifiques si maintien sur site</p> <p>Le corps de ferme, la station-service et le site de l'hôtel IBIS et restaurant Tablapizza n'ont pas pu être visités et investigués. Le site DEKRA encore en activité était également localisé hors du périmètre de l'étude de TESORA et n'a pas été investigué.</p>	<p>Les analyses connues portent uniquement sur les sols.</p> <p>Filière d'évacuation identifiées : -9 échantillons en ISDI ; - 1 échantillon en ISDND ; -1 échantillon en ISDD ; - 2 échantillons en Biocentre</p> <p>Le rapport TESORA de 2018 ne présente pas de cartographie de synthèse des résultats d'analyse. L'impact en HCT et en HAP de la zone n'est pas délimitée horizontalement et le volume de terre concerné n'est pas défini à ce stade.</p> <p>La cartographie réalisée par IDDEA est présentée en Figure 22.</p> <p>On notera que certaines zones du secteur nord-ouest ne semblent pas avoir été investiguées (ancien hôtel IBIS et restaurant Tablapizza, ancienne station-service ESSO, ancien site</p>	<p>EHD d'Antea, RSK et SEMOFI</p> <p>EVAL et DIAG TESORA de 2018 (secteur Nord)</p> <p>Et visite de site IDDEA de 2023 (dont données fournies par Grand Paris Aménagement)</p>



Installation actuelle	Source potentielle de pollution	Données historiques disponibles	Données de la qualité du sous-sol disponibles	Autres données disponibles / commentaire	Source d'information																																										
	canalisation) / Canalisations, chaufferie et cuves de fioul Aire de remplissage des cuves (zone de dépotage)	quelques lignes explicative sur l'état de la station-service notamment) fourni par Grand Paris Aménagement lors de la visite de site. Les autres documents consultés ne précisent pas l'état des installations de la station-service.		Promotrans au droit des bâtiments, site DEKRA, corps de ferme). D'autre part l'état précis de la station-service n'est pas connue le site n'ayant pas pu être visité en 2023. De plus, des anciens sites CASIAS ont été répertoriés dans ce secteur. Des études complémentaires adaptées au projet d'aménagement apparaissent nécessaires afin de compléter les données																																											
Talus du BIP dans la partie nord – (partie de la zone 10 et zone 11)																																															
Talus du BIP non approchable lors de la visite de site de 2023 – zone boisée	Potentiels remblais, terres du merlon autoroutier	Absence d'indice de pollution potentielle d'après les données collectées	<p>Diagnostic de pollution des sols (EVAL) TESORA de 2018 – partie secteur nord : réalisation de 3 sondages à la pelle mécanique à 3 m de profondeur. Aucun remblai ou indice organoleptique n'ont été mis en évidence. Les terres ayant fait l'objet d'analyse de type pack ISDI étaient compatibles avec une évacuation en ISDI. Les analyses de sol indiquent des traces d'HCT (27 mg/kg MS maximum), de HAP (1,9 mg/kg MS maximum) et de PCB (0,07 mg/kg MS)</p> <p>→ L'étude n'indique pas de présence de source de pollution présentant un risque d'exposition pour les personnes pouvant ponctuellement travailler au droit de la zone</p> <p>Diagnostic de pollution des sols (EVAL) TESORA de 2018 – partie secteur talus bretelle RD137 et BIP : réalisation par TESORA de 10 sondages à la tarière manuelle jusqu'à 20 cm de profondeur, répartis sur le merlon et analyse de 2 échantillons composites constitués avec ces terres. Aucun remblai ou indice organoleptique n'ont été mis en évidence. Les résultats d'analyses indiquent des dépassement ponctuels des valeurs de la gamme des sols ordinaires de l'ASPITET pour le mercure ainsi que la quantification de traces de HCT C₁₀-C₄₀ (fractions quantifiées ponctuellement avec teneurs totales restant inférieures au seuil de quantification), de HAP (1,21 mg/kg MS max sans quantification de naphthalène) et de PCB (0,09 mg/kg MS).</p> <p>→ Les analyses réalisées ne mettent pas en évidence d'anomalie significative dans la qualité du talus.</p>	<p>Les analyses connues portent uniquement sur les sols.</p> <p>Les terres analysées sur le talus du BIP étaient compatibles avec une évacuation en ISDI.</p> <p>En raison de la servitude d'utilité publique concernant le BIP et l'ancienne décharge, la réalisation d'éventuelles études complémentaires et d'aménagement de la zone apparaît assez contraint.</p>	<p>Eval et DIAG TESORA de 2018</p> <p>Et visite de site IDDEA de 2023</p>																																										
Ancien site de la SARM chemin de Villepinte – centre de la zone d'étude																																															
Site en friche – installation aérienne démantelée	<p>Fosse d'entretien de véhicule Cuves aériennes sans rétention de stockage d'hydrocarbures (fioul, huile ou gasoil) Poste de distribution de gasoil Transformateur Anciens stockages de déchets (hydrocarbures mélangés, déchets liquides industriels en bassins non étanches, ordures ménagères, déchets d'abattoirs) Dépôts de boues Fonderie de métaux en plein air Sources déjà identifiées dans les sols en HAP, COHV, HCT, PCB et dans les eaux souterraines en COHV lors des investigations antérieures</p>	<ul style="list-style-type: none"> Site exploité de 1957 à 1980. 4 sociétés (SPAT, SONITREM, RICHEBOIS et RVPM) auraient exploité « sans autorisation une décharge d'ordures ménagères, deux dépôts de boue et immondices ainsi qu'une fonderie de métaux en plein air » d'après un rapport de la DRIEAT et du BRGM. Les déchets réceptionnés sur site seraient des ordures ménagères, des déchets d'abattoirs, des produits liquides d'origine industrielle stockés en bassin non étanches, des mélanges d'hydrocarbures et des boues – activités non localisées. Aucune trace du suivi d'évacuation du transformateur et de sa date précise de pose ; Autorisation d'exploitées fournies entre 1979 et 1986 pour du traitement d'ordures ménagères, de l'utilisation et application de vernis et de la réparation de véhicules ; Cessation des activités le 26 septembre 2007 ; Site ayant fait l'objet d'analyse de risques sanitaires et de travaux de dépollution pour un usage à visée agricole ; Visite de site réalisée par Antea en 2012 : bâtiment à l'abandon, présence de déchets sur site (papier, plastiques...), poste de distribution démonté. Restant du site en friche. Accès au site condamné par un merlon de 	<p>Evaluation des risques sanitaires simplifiée (2007/B935/0133-1 Norisko de 2007 d'après synthèse TESORA de 2018, document non consulté) : pour cette étude, un usage agricole était considéré (type culture de pomme de terre). Les concentrations maximales admissibles dans les sols étaient de 500 mg/kg MS de HCT. Les seuils en EMM sont présentés dans le tableau ci-contre.</p> <p>Etude de caractérisation du sous-sol, programme de réhabilitation des terrains et plan de gestion (rapport GRS VALTECH n°07T118 de 2007, d'après synthèse TESORA de 2018, document non consulté) : 172 sondages de 3 à 6 m de profondeur ont été réalisés sur site suivant un maillage de 10 m par 10 m. Les analyses indiquent dans les sols des anomalies en métaux et en HCT dans les remblais et ponctuellement dans le terrain de naturel notamment au droit de l'ancien quai de chargement. Des travaux de réhabilitation ont été réalisés consistant au retrait des sols considérés en zones pollués suivant les seuils de dépollution ci-contre.</p> <p>Diagnostic, évaluation des risques sanitaires, mesures complémentaires (rapport GRS VALTECH SERAPIS n°SP/2007/12/04V1 de 2008, d'après synthèse TESORA de 2018, document non consulté) : des odeurs ont été identifiées lors de la réalisation des travaux de réhabilitation de 2007. En 2008, les investigations de sols complémentaires ont indiqué des odeurs, des anomalies en arsenic, HCT, PCB, BTEX et COHV mais n'ont pas permis d'identifier la source de pollution dans les sols à l'origine des odeurs dans les sols à l'est et l'ouest du site.</p> <p>Une seconde phase d'investigations sur les sols, les eaux souterraines et les gaz du sol en 2008 indique que la nappe des sables de Beauchamp serait vers 17 m de profondeur. Un impact en HCT est identifié dans les sols, et dans les gaz du sol (fractions non précisée), ainsi qu'en BTEX dans les gaz du sol et en COHV dans les gaz du sol et les eaux souterraines. La source de COHV impactant les gaz du sol et les eaux souterraines n'a pas pu être identifiée par l'étude. Les documents consultés par TESORA ne présentaient pas de cartographie lisible des investigations. L'étude sanitaire n'était pas jointe en annexe du rapport et ses conclusions n'étaient pas rappelées dans celui-ci.</p> <p>Mémoire de recellement VEOLIA Propreté (rapport sans référence, d'après synthèse TESORA de 2018, document non consulté) : les seuils de dépollution de l'ERS de 2008 ont été suivis. TESORA indique que les résultats d'analyse étaient conformes à l'ERS du 21 mars 2008 (pour un usage agricole de type pommes de terre)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Substance</th> <th>Concentration maximale admissible (mg/kg) pour le scénario considéré</th> <th>VDSS (mg/kg)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Arsenic</td> <td>30</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Cadmium</td> <td>1</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Chrome III</td> <td>100</td> <td>65</td> </tr> <tr> <td>Cuivre</td> <td>75</td> <td>95</td> </tr> <tr> <td>Nickel</td> <td>65</td> <td>70</td> </tr> <tr> <td>Plomb</td> <td>145</td> <td>200</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Substances</th> <th>Seuils de dépollution (mg/kg)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hydrocarbures totaux</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>Arsenic</td> <td>13*</td> </tr> <tr> <td>Cadmium</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Chrome III</td> <td>250</td> </tr> <tr> <td>Cuivre</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>Nickel</td> <td>65</td> </tr> <tr> <td>Plomb</td> <td>145</td> </tr> <tr> <td>Zinc</td> <td>5000</td> </tr> <tr> <td>Mercur</td> <td>1,5</td> </tr> </tbody> </table>	Substance	Concentration maximale admissible (mg/kg) pour le scénario considéré	VDSS (mg/kg)	Arsenic	30	19	Cadmium	1	10	Chrome III	100	65	Cuivre	75	95	Nickel	65	70	Plomb	145	200	Substances	Seuils de dépollution (mg/kg)	Hydrocarbures totaux	400	Arsenic	13*	Cadmium	1	Chrome III	250	Cuivre	150	Nickel	65	Plomb	145	Zinc	5000	Mercur	1,5	<p>Les données connues portent sur les sols, les eaux souterraines et les gaz du sol.</p> <p>Le site était précédemment utilisé pour un usage industriel. Les usages futurs retenus étaient des usages de type agricole en 2007 (culture de pommes de terre) et des usages tertiaires et de loisirs en 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un usage de type tertiaire (construction de bureaux et recouvrement des sols de surface) La conservation de l'ancienne décharge / CET2 et du BIP avec mise en place d'un aménagement paysager Des terres cultivables hors site <p>La dernière étude de qualité des sols en date réalisées par TESORA comprend la construction de bâtiment(s) avec sous-sol sans définition d'usage précis.</p> <p>Des sources de pollutions résiduelles sont présentes dans les sols et les eaux souterraines du site dont certaines ne sont pas délimitées ou partiellement.</p> <p>La compatibilité avec l'usage futur serait à vérifier avec les nouvelles données collectées et la définition d'un plan d'aménagement précis.</p> <p>La mise à jour des filières d'acceptation des terres à excaver seraient également à réaliser.</p>	<p>Rapport de la DRIEAT Rapport du BRGM de juillet 2010 (R.P-58725-FR) Etude Antea A66138 de 2012</p> <p>Visite de site et données historiques de SEMOFI de 2014</p> <p>Vues aériennes de 2013-2014</p> <p>Données de la Préfecture fournies en 2023</p>
Substance	Concentration maximale admissible (mg/kg) pour le scénario considéré	VDSS (mg/kg)																																													
Arsenic	30	19																																													
Cadmium	1	10																																													
Chrome III	100	65																																													
Cuivre	75	95																																													
Nickel	65	70																																													
Plomb	145	200																																													
Substances	Seuils de dépollution (mg/kg)																																														
Hydrocarbures totaux	400																																														
Arsenic	13*																																														
Cadmium	1																																														
Chrome III	250																																														
Cuivre	150																																														
Nickel	65																																														
Plomb	145																																														
Zinc	5000																																														
Mercur	1,5																																														



Installation actuelle	Source potentielle de pollution	Données historiques disponibles	Données de la qualité du sous-sol disponibles	Autres données disponibles / commentaire	Source d'information																																																						
		<p>terre, un barrage de branchage et de bloc de pierre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Visite de site de SEMOFI de 2014 : seul le bâtiment est encore en place ; ▶ Visite d'IDDEA de 2023 : aucun bâtiment ou installation visible sur la parcelle. <ul style="list-style-type: none"> → Sources de pollution potentielles en HCT, HAP, COHV, triazines, CAV-BTEX, PCB, métaux principalement d'après Antea (étude de 2012). 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Substances</th> <th>Seuils de concentration maximum admissible CMA dans les terrains naturels en place (mg/kg)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Hydrocarbures totaux</td><td>400</td></tr> <tr><td>Cadmium</td><td>1</td></tr> <tr><td>Chrome III</td><td>250</td></tr> <tr><td>Cuivre</td><td>150</td></tr> <tr><td>Nickel</td><td>65</td></tr> <tr><td>Plomb</td><td>145</td></tr> <tr><td>Zinc</td><td>5000</td></tr> <tr><td>Mercur</td><td>1,5</td></tr> <tr><td>Arsenic</td><td>22</td></tr> <tr><td>PCB (somme des 7 congénères)</td><td>33</td></tr> <tr><td>Benzène</td><td>1</td></tr> <tr><td>Ethylbenzène</td><td>25</td></tr> <tr><td>Toluène</td><td>22</td></tr> <tr><td>Xylènes</td><td>100</td></tr> <tr><td>Anthracène</td><td>12</td></tr> <tr><td>Naphtalène</td><td>1</td></tr> <tr><td>Benzo(a)pyrène</td><td>0,8</td></tr> <tr><td>Dibenzo(a)anthracène</td><td>2</td></tr> <tr><td>Acénaphylène</td><td>0,7</td></tr> <tr><td>Trichloroéthylène</td><td>1</td></tr> <tr><td>Cis 1.2 Dichloroéthylène</td><td>1,5</td></tr> <tr><td>Chlorure de vinyle</td><td>0,1</td></tr> <tr><td>Perchloroéthylène</td><td>1</td></tr> <tr><td>Dichlorométhane</td><td>0,2</td></tr> <tr><td>HC aromatiques en C13-C16</td><td>100</td></tr> <tr><td>HC aliphatiques en C13-C16</td><td>100</td></tr> </tbody> </table> <p>La synthèse des travaux réalisés sur site est présentée à la suite du présent tableau (figure Antea du rapport de 2016)</p> <p>Etude historique et documentaire Antea (Antea n°A66138 de 2016) : La nappe des sables de Beauchamp était vers 15 m de profondeur avec un sens d'écoulement allant vers le sud-ouest au droit de la SARM et nord-ouest au droit de la décharge. Des sources potentielles de pollution sont toujours en place et la nappe est très vulnérable à une pollution en provenance du sol ou sous-sol du site de la SARM.</p> <p>Etude historique et documentaire préalable SEMOFI (rapport SEMOFI n° C13.6403 de 2014) Pas de sources ou informations supplémentaires ni d'investigations sur les sols ou de travaux de dépollution.</p> <p>Diagnostic de qualité des sols, des gaz du sol et des eaux souterraines Antea (Antea n°A77252B de 2016) : 19 sondages de sol de 5 à 14,6 m de profondeur, 3 piézomètres de 17 à 29,2 m de profondeur et 1 piézair à 1,5 m de profondeur ont été réalisés. La nappe des sables de Beauchamp était vers 15 m de profondeur avec un sens d'écoulement allant vers le sud-ouest au droit de la SARM et nord-ouest au droit de la décharge. Des indices organoleptiques (PID et visuels, couleur noirâtre, grisâtres) ont été identifiés sur les sols en plusieurs endroits du site ainsi que des eaux mousseuses au droit du piézomètre PZ5d au sud-est de la SARM.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les analyses de sols indiquent la présence de remblais, des anomalies en EMM, des traces de HAP (dont naphtalène) avec anomalies ponctuelles (localement 170 mg/MS en S11A), de BTEX (0,97 mg/kg MS max) et des anomalies locales en COHV (10 mg/kg MS max), des quantifications de HC C5-C10 (1,3 à 23 mg/kg MS), de HCT C10-C40 (34 à 1560 mg/kg MS) et PCB (0,019 à 5,5 mg/kg MS). Des traces de phénol sur lixiviat (0,13 à 0,32 mg/kg MS) ont été également mise en évidence. 3 échantillons présentaient des dépassements des valeurs seuils d'acceptations en ISDI ; ▶ Dans les eaux souterraines, les concentrations en l'arsenic, le nickel, en TPH (330 à 1800 µg/l dont fractions volatiles inférieures à C10), les HAP (maximum 17 µg/l en PZ10 dont 16 µg/l), en BTEX, COHV (44 980 µg/l maximum en Pz10) étaient plus élevées en aval qu'en amont de la SARM. Les PCB n'étaient pas quantifiés ; ▶ Dans les gaz des sols étaient également quantifiés des BTEX, des hydrocarbures essentiellement aliphatiques et des COHV (PCE, TCE, 1.1.1-trichloroéthane), composés également retrouvés dans les sols et les eaux souterraines indiquant un potentiel dégazage des eaux souterraines et/ou des sols. → La source impactant la nappe n'avait pas été clairement identifiée. 2 sources potentielles de COHV étaient envisagées, n'excluant pas une autre source hors site. Des analyses complémentaires sur les sols jusqu'à la nappe au droit de la SARM (proche de Pz10) étaient recommandées pour rechercher de l'origine de la pollution en COHV de la nappe et surveillance de la qualité des eaux souterraines pour le COHV à minima. Dans la figure suivante, Antea synthétise les courbes d'iso concentrations en COHV et les sens d'écoulement dans le secteur de la SARM et de la décharge. 	Substances	Seuils de concentration maximum admissible CMA dans les terrains naturels en place (mg/kg)	Hydrocarbures totaux	400	Cadmium	1	Chrome III	250	Cuivre	150	Nickel	65	Plomb	145	Zinc	5000	Mercur	1,5	Arsenic	22	PCB (somme des 7 congénères)	33	Benzène	1	Ethylbenzène	25	Toluène	22	Xylènes	100	Anthracène	12	Naphtalène	1	Benzo(a)pyrène	0,8	Dibenzo(a)anthracène	2	Acénaphylène	0,7	Trichloroéthylène	1	Cis 1.2 Dichloroéthylène	1,5	Chlorure de vinyle	0,1	Perchloroéthylène	1	Dichlorométhane	0,2	HC aromatiques en C13-C16	100	HC aliphatiques en C13-C16	100		
Substances	Seuils de concentration maximum admissible CMA dans les terrains naturels en place (mg/kg)																																																										
Hydrocarbures totaux	400																																																										
Cadmium	1																																																										
Chrome III	250																																																										
Cuivre	150																																																										
Nickel	65																																																										
Plomb	145																																																										
Zinc	5000																																																										
Mercur	1,5																																																										
Arsenic	22																																																										
PCB (somme des 7 congénères)	33																																																										
Benzène	1																																																										
Ethylbenzène	25																																																										
Toluène	22																																																										
Xylènes	100																																																										
Anthracène	12																																																										
Naphtalène	1																																																										
Benzo(a)pyrène	0,8																																																										
Dibenzo(a)anthracène	2																																																										
Acénaphylène	0,7																																																										
Trichloroéthylène	1																																																										
Cis 1.2 Dichloroéthylène	1,5																																																										
Chlorure de vinyle	0,1																																																										
Perchloroéthylène	1																																																										
Dichlorométhane	0,2																																																										
HC aromatiques en C13-C16	100																																																										
HC aliphatiques en C13-C16	100																																																										



Installation actuelle	Source potentielle de pollution	Données historiques disponibles	Données de la qualité du sous-sol disponibles	Autres données disponibles / commentaire	Source d'information
			<div data-bbox="1219 233 2080 915" data-label="Figure"> </div> <p data-bbox="988 974 1947 1001">Diagnostic de pollution des sols (EVAL) TESORA de 2018 (rapport TESORA A18.14448.A.V1 de 2018)</p> <p data-bbox="988 999 2131 1115">TESORA a réalisé 15 sondages à la tarière mécanique a des profondeur de 10 à 14,5m, au droit du bâtiment existant là où les concentrations en COHV étaient les plus importante dans les eaux souterraines (proches de des cuves et des fosses), des sondages visant à vérifier les impacts mis en évidence précédemment, 1 sondage à côté du quai de chargement qui avait fait l'objet d'excavation, 1 sondage au centre du site (non investigué précédemment) et 6 sondages à la pelle complémentaires pour dimensionner un impact mis en évidence en cours de réalisation des investigation(fortes valeurs PID et odeurs).</p> <ul data-bbox="1012 1129 2131 1524" style="list-style-type: none"> ▶ Les analyses de sols indiquent la présence de remblais, des anomalies diffuses en EMM, des anomalies en HCT potentiellement liés aux cuves stockées sur site, une zone d'anomalie en HCT et PCB confirmant les données d'Antea (sondages T11 à T13), une source de COHV dans la partie nord-ouest du site de la SARM entre 2,5 et 5 m de profondeur et entre 9 et 12 m de profondeur, un impact ponctuel en BTEX (P12C – proche sondage T12) ; ▶ Les analyses d'eaux souterraines indiquent un fort impact en COHV au sud-ouest du site à proximité du bâtiment et nord-ouest du site. Des anomalies de concentrations en benzène sont également mises en évidence sur plusieurs ouvrages au sud-ouest du site (potentielle source commune avec les autres anomalies en COHV dans les eaux souterraines) ; ▶ Les analyses de sols indiquent que la source de COHV ne serait pas localisée au droit du bâtiment A au sud-ouest et pourrait être hors site. L'impact en COHV dans les eaux souterraines au nord-ouest peut justifier d'après TESORA les anomalies en COHV en Pz1. TESORA considère que les précédents travaux de dépollution ont atteint leurs objectifs pour la problématique métaux. TESORA considère que les impacts en HCT et PCB en surfaces représentent toujours un risque sanitaire au droit du site ; ▶ Les données historiques n'ont pas permis de définir la nature et l'usage de la fosse de 100 m de long visible en vue aérienne de 1933 à 1987. Il est possible que l'usage de cette ancienne fosse soit à l'origine des impacts en COHV dans les eaux souterraines au droit du site. <p data-bbox="1012 1539 2131 1713">→ Les voies d'exposition potentielles retenues pour les futurs usagers (employés, adultes ou enfants) étaient l'ingestion de sol et l'inhalation de poussières (si sols non recouverts et suivant projet d'aménagement) en retenant les sources HCT, PCB et COHV dans les sols. TESORA n'avait pas retenu le risque d'inhalation de composés volatils (HC volatils et COHV notamment) dans l'air ambiant, cependant celui-ci serait potentiellement à considérer en cas de mise en place d'un bâtiment (à confirmer par une étude de risque sanitaire lorsque le projet d'aménagement et le plan de gestion seront définis). La consommation de végétaux poussés sur place n'étaient pas retenues dans les usages futurs considérés.</p> <p data-bbox="988 1728 1264 1755">Rapport CEREMA de 2020 :</p> <p data-bbox="988 1753 2131 1843">Le rapport précise que contrairement aux études publiées par les bureaux d'étude, le Cerema n'exclut pas la présence d'une pollution concentrée au droit du bâtiment A (zone non accessible aux investigations) en raison du comportement des COHV dans les sols. En raison du sens du sens d'écoulement de la nappe, le Cerema considère qu'en cas de source de pollution présente au sud-ouest, la SARM serait en position latérale supposée par rapport à cette source.</p> <ul data-bbox="1012 1858 2131 1927" style="list-style-type: none"> → Concernant les sources de pollution en COHV, le CEREMA conclut sur la nécessité de réaliser des investigations complémentaires pour lever les incertitudes sur l'origine des pollutions en COHV impactant les eaux souterraines au droit de la zone d'étude. 		



Installation actuelle	Source potentielle de pollution	Données historiques disponibles	Données de la qualité du sous-sol disponibles	Autres données disponibles / commentaire	Source d'information
Ancienne décharge de Gonesse, chemin de Villepinte – centre du site d'étude – zone 8					
Non visitable dans sa totalité Merlon de terre appartenant au centre d'enfouissement BIP	Ancienne décharge, stockage et enfouissement de déchets Déchets dans les remblais (étude Antea 2012) Fosse remplie de liquide (étude Antea 2012) Source déjà identifiée dans les eaux souterraines en COHV lors des investigations antérieures	<ul style="list-style-type: none"> Site en partie réhabilité de 1991 à 1994 pour la réalisation du boulevard (BIP) traversant l'ancienne décharge ; Site non soumis à la réglementation ICPE jusqu'en 1994 ; AP 06/10/1994 : site soumis à autorisation pour les activités de stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains – décharge (rubrique 322.B.2) avec prescriptions technique de surveillance des eaux souterraines ; AP 28/11/2011 : ancien arrêté préfectoral complété ; Visite de site réalisée par Antea en 2012 : site clôturé. Géomembrane et déchets divers (plastique, ferraille, palettes...) visibles dont quelques dépôts sauvages. Boulevard au centre du site protégé par des merlons. <p>→ Sources de pollution potentielles en HCT, HAP et COHV principalement d'après Antea(étude de 2012).</p>	<p>Diagnostic de qualité des sols, des gaz du sol et des eaux souterraines Antea de 2016 : réalisation de 19 sondages de sol de 5 à 14,6 m de profondeur, 3 piézomètres de 17 à 29,2 m de profondeur et 1 piézair à 1,5 m de profondeur - en 2014 nappe entre 53 et 58 m NGF, écoulement sud-ouest au droit de la SARM et nord-ouest au droit de la décharge. Des remblais et des indices organoleptiques (PID et visuels, couleur noirâtre, grisâtres) ont été mis en évidence lors de la réalisation des sondages de sols et lors du prélèvement de Pz5d (eaux mousseuses lors de la purge de l'ouvrage).</p> <ul style="list-style-type: none"> Sols : présence de remblais, traces de HAP (7,2 mg/MS en S11A) dont ponctuellement traces de naphtalène, traces de COHV (0,71 mg/kg MS max), traces de BTEX (0,43 mg/kg MS max), quantification de HC C₅-C₁₀ (1,7 à 1,9 mg/kg MS), HCT C10-C40 (24 à 895 mg/kg MS) et PCB (0,002 à 16 mg/kg MS). Absence de quantification de phénol sur lixiviat. Anomalies en métaux en surface également à noter. 1 échantillon présentait un dépassement des valeurs seuil d'acceptation en ISDI ; Eaux souterraines : concentrations en nickel, en arsenic plus élevées au droit et en aval de la décharge, en TPH (600 à 1300 µg/l (dont fractions volatiles inférieures à C10), HAP, BTEX, COHV (35909 µg/l maximum en Pz16). Concentrations globalement équivalentes voire plus faibles qu'en aval directe de la SARM. PCB non retrouvés dans les eaux souterraines. Traces ponctuelles de pesticides, inférieures à celles 1992 ; Gaz des sols : quantification de BTEX, d'hydrocarbures essentiellement aliphatiques et de COHV (PCE, TCE et cis et trans-1-2-DCE) – potentiellement dû à un dégazage des eaux souterraines ; <ul style="list-style-type: none"> Analyse complémentaire sur les sols jusqu'à la nappe au sud de la décharge (proche de Pz16) recommandé pour rechercher de l'origine de la pollution en COHV de la nappe et surveillance de la qualité des eaux souterraines pour le COHV à minima. <p>Diagnostic de pollution des sols (EVAL) TESORA de 2018 : Sols : Réalisation de 14 sondages à la pelle mécanique jusqu'à 6 m de profondeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence d'indice organoleptique notable ; Présence de déchets (tôles, palettes, ordures ménagères en surface des sols mais non repérés dans les fouilles ; Teneurs en métaux sur brut supérieures à celle de la gamme des sols ordinaires de l'ASPITET pour l'arsenic, le cadmium, le chrome, le cuivre, le molybdène, plomb et le zinc. Teneurs les plus élevées mesurées en P11 entre 0 et 1 m (notamment 1 200 mg/kg de plomb) ; Quantifications ponctuelles en PCB (6,3 et 1,2 mg/kg MS respectivement en P3(0,4-0,6) et P11 (0-1)) ; Traces de HCT (teneurs ponctuelles plus élevées, maximum 354 mg/kg MS en P11) et HAP (teneurs ponctuelles plus élevées 26 mg/kg MS en P11) ; Pas de quantification en COHV et BTEX ; TESORA n'avait pas confirmé de présence de teneurs significativement supérieures au droit des mares noirâtres que sur le restant de la décharge ; Les sols ayant fait l'objet d'analyses ISDI étaient compatibles avec une évacuation en ISDI. Risque potentiel en cas d'ingestion des terres de surface. <p>Eaux souterraines : installation de 2 piézomètres complémentaires en 2018 jusqu'à 24 m de profondeur. Ecoulement de la nappe vers le sud-ouest (comme pour l'étude Antea précédente). Piézomètres prélevés en amont et en aval de la décharge</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de quantification de HCT C₁₀-C₄₀, HAP ; Traces de BTEX (0,5 µg/l maximum en aval hydraulique) ; Concentrations en COHV (1581 µg/l maximum en aval hydraulique) avec dépassement pour plusieurs piézomètres des valeurs seuil de l'annexe I de l'arrêté du 11/01/2007 et ponctuellement des valeurs guide de l'OMS (chlorure de vinyle, 1,2-dichlorométhane, somme des TCE et PCE concernés) ; Une source de COHV est supposée être localisée en amont ou latéral de la décharge étant données résultats d'analyses en COHV de 2016 et 2018 dans les sols (traces ou non quantifiés). → Risque possible par ingestion de sols ou de poussières (au droit des sols non recouverts) et d'inhalation de composés volatils (par dégazage dans l'air ambiant si construction de bâtiment). 	<p>Les données connues portent sur les sols, les eaux souterraines et les gaz du sol.</p> <p>Les sols analysés étaient compatibles avec une évacuation en ISDI (absence de déchets retrouvés au droit des fouilles et résultats d'analyses compatibles avec une évacuation en ISDI).</p> <p>En cas de réalisation d'excavation des terres il conviendra d'affiner le plan de maillage des données</p> <p>En raison de la servitude d'utilité publique concernant l'ancienne décharge, la réalisation d'éventuelles études complémentaires et d'aménagement de la zone apparaît assez contraint.</p>	Etude Antea A66138 de 2012
Bordure de la décharge et de la SARM – centre du site d'étude					
Visitable uniquement de l'extérieur (riche boisée)	Zone de stockage (bordure ouest de la SARM) (étude Antea 2012) Décharge sauvage (bordure sud-est de la décharge (étude Antea 2012) Anciennes mares noirâtres en vue aérienne (étude Antea 2012)	Peu de données historiques sont disponibles	Diagnostic de qualité des sols, des gaz du sol et des eaux souterraines Antea de 2016 (rapport n° A77252B) Les 2 échantillons témoins n'indiquent pas de quantification en HAP, BTEX, COHV et PCB et HC C5-C40 hormis la fraction C24-C28 dans T18B	Manque de données en cas de terrassement des déblais	DIAG Antea de 2016 Et visite de site IDDEA de 2023
Parcelles agricoles sud-ouest – sud-ouest du site d'étude (hors décharge et boulevard)					
Parcelles agricoles	Potentiels épandages ou remblais	Aucune source de pollution recensée dans les études historiques et l'EVAL de TESORA de 2018	Diagnostic de pollution des sols (EVAL) TESORA de 2018 : 37 sondages ont été réalisés à la pelle mécanique, répartis au droit de la zone. Aucun indice organoleptique n'a été mis en évidence. Les HCT C ₁₀ -C ₄₀ , COHV et BTEX n'ont pas été quantifiés. Les analyses mettent en évidence des traces de HAP (3,5 mg/kg MS max en S24) et des dépassements de la gamme des sols ordinaires de l'INRA pour le cuivre (39 mg/kg MS max), mercure (0,43 mg/kg MS max), plomb (97 mg/kg MS max), zinc (120 mg/kg MS max). Les échantillons de terre ayant fait l'objet d'analyses de type Pack ISDI sont compatibles avec une évacuation en ISDI hormis en S10(0,3-1,2) présentant un dépassement pour les PCB sur brut (2,1 mg/kg MS) et des paramètres sur lixiviat : l'antimoine (0,1 mg/kg MS), les sulfates (2300 mg/kg MS), la fraction soluble (4100 mg/kg MS), les fluorures (33 mg/kg MS). TESORA indiquait que les terres concernées étaient évacuables en biocentre → Le risque d'exposition par ingestion des sols n'était pas retenu par TESORA suite aux calculs réalisés ;	<p>Les analyses connues portent uniquement sur les sols. Elles indiquent des anomalies locales de la qualité du sol au droit des parcelles agricoles.</p> <p>Les premières analyses réalisées indiquent que les terres seraient évacuables en ISDI ou biocentre.</p> <p>Il conviendrait d'affiner le plan de maillage au droit des parcelles à aménager une fois le plan d'aménagement défini, afin de vérifier la</p>	<p>EVAL et DIAG TESORA de 2018</p> <p>Et visite de site IDDEA de 2023</p>



Installation actuelle	Source potentielle de pollution	Données historiques disponibles	Données de la qualité du sous-sol disponibles	Autres données disponibles / commentaire	Source d'information
			<p>→ TESORA recommandait la réalisation d'investigations complémentaires (1 sondage tous les 300 m soit 10 sondages environ) pour compléter l'extension de la zone d'anomalie de qualité des sols en S10 et de gérer en filière adaptée les terres ou de réaliser un recouvrement adapter des terres en fonction de l'usage futur (consommation de végétaux non étudiée).</p> <p>Dépann'2000 – au sud du site d'étude</p>	compatibilité des terrains avec l'usage futur, délimiter la zone d'anomalies identifiées et de vérifier les filières d'évacuation des potentielles remblais.	
Visite uniquement de l'extérieur en 2023 – en activité	Eventuelles infrastructures enterrées (cuve de fioul ou de carburant, séparateur d'hydrocarbures) Eventuels anciens transformateurs Potentiels remblais Potentielles fuites de carburant (même si le site a l'air visuellement en bon état)	Absence de données confirmant leur présence, peu d'information collectées sur ces sites En 2014, le site paraissait également en bon état	Pas d'information sur la qualité des sols de ce site	Manque de données en cas de terrassement des déblais et sur la qualité résiduelle du sous-sol.	EHD d'Antea, RSK et SEMOFI Et visite de site IDDEA de 2023

Commentaire global

Les parcelles agricoles présentes ponctuellement des teneurs en métaux supérieures à la gamme de valeur des sols ordinaires de l'ASPITET et des traces d'hydrocarbures (HCT, HAP) notamment et plus localement, des anomalies (en PCB par exemple). Certaines des études réalisées ne présentent pour les métaux que des comparaisons à l'ASPITET sans comparaison aux valeurs du CIRE Ile-de-France.

Des sources de pollution (EMM, HCT, HAP, COHV, PCB) ont été identifiées dans les sols au droit des activités tertiaires de la zone au nord-ouest de la zone d'étude ainsi qu'au droit du « point noir de Gonesse » regroupant l'ancien site SARM et l'ancienne décharge. Des travaux de dépollution ont déjà été entrepris sur le site de la SARM et les installations ont été démantelées. Cependant une pollution résiduelle des sols, des gaz de sols et des eaux souterraines persiste au droit du site. Les études réalisées indiquent pour ce site, un manque de données concernant la localisation de la source de pollution en COHV identifiée dans les eaux souterraines.

A la connaissance d'IDDEA, la qualité des sols au droit des sites suivants n'est pas connue : site de contrôle technique Poids-lourds DEKRA, site hôtels-restaurant IBIS-TABLAPIZZA, ferme et habitation comprise dans celle-ci, ancienne station-service ESSO, site Depann'2000 (dépannage et stockage de véhicules).

Des études complémentaires permettant de vérifier la compatibilité de la qualité des sols avec l'usage futur projeté ainsi que pour la vérification des filières d'évacuation des terres à excaver est recommandée une fois le plan d'aménagement défini.

La cartographie TESORA de 2018 annotée par IDDEA et celles du CEREMA de 2021 synthétisant les principaux impacts recensés au droit du site d'étude sont présentées en figures suivantes.

La synthèse de l'ensemble des données collectées dans le cadre de l'étude est présentée dans le Tableau 16 en conclusion.



MISE A JOUR EHD – ETUDE DE VULNERABILITE



Figure 22 : Synthèse des résultats d'analyses en HCT C10-C40 et HAP, secteur nord-ouest et filières d'évacuations estimées (source :extrait du rapport TESORA de 2018 relatif au secteur nord-ouest, annotations IDDEA)

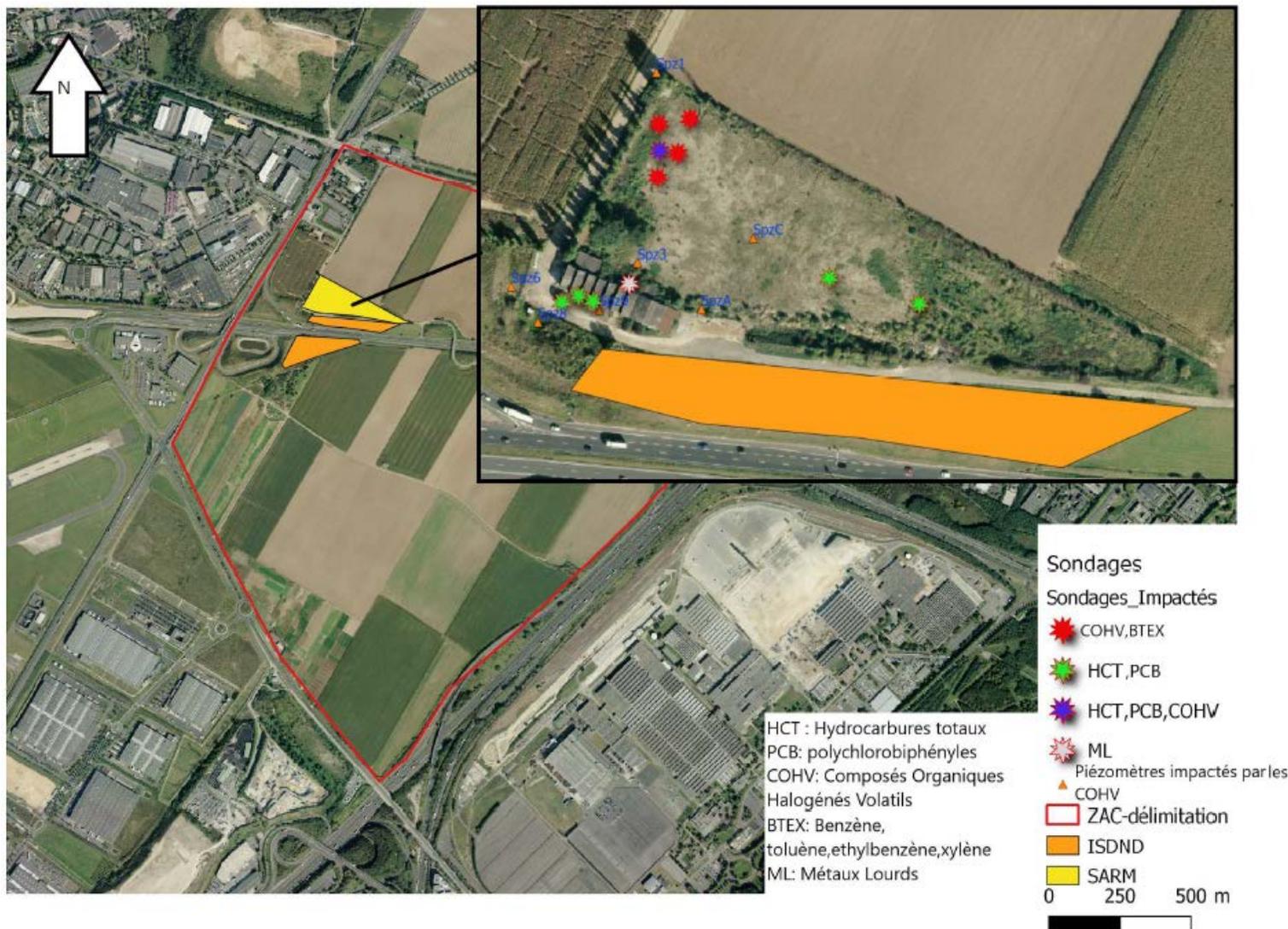


Figure 23 : Synthèse des impacts recensés dans les sols par le CEREMA au droit de la SARM (extrait du rapport CEREMA v0 de novembre 2020)

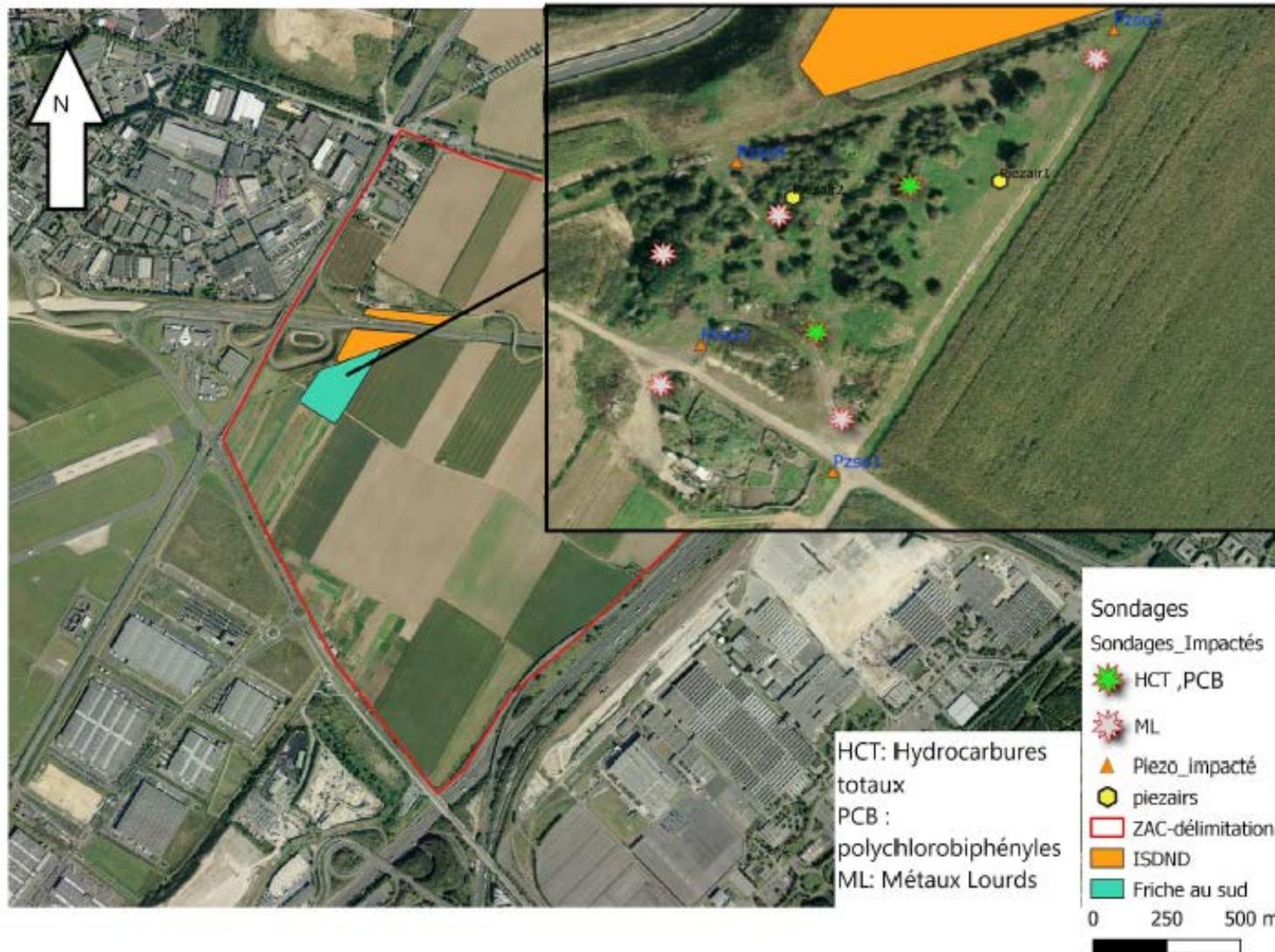


Figure 24 : Synthèse des impacts recensés dans les sols par le CEREMA au droit de l'ancienne décharge (extrait du rapport CEREMA v0 de novembre 2020)



MISE A JOUR EHD – ETUDE DE VULNERABILITE



Figure 25: Synthèse cartographique des données disponibles, secteur nord-ouest



7. Synthèse technique | Conclusions

Etude historique, documentaire et mémorielle A110	
Principales évolutions du site et de son environnement	<p>Site encore majoritairement constitué de parcelles agricoles (usage historique du site d'études). Des axes routiers (dont Boulevard Intercommunal du Parisis et autoroutes) et des activités industrielles et tertiaires ont peu à peu été mis en place au droit de la zone d'étude (dont certaines comportant de potentielles sources de pollution).</p> <p>Les sites SARM et de l'ancienne décharge (point noir de Gonesse) présentant les principales activités et installations potentiellement polluantes auraient été mise en place pour les premières dans les années 1930 puis développées au fur et à mesure. Officiellement les activités (déclarées au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) de la SARM débutent à la fin des années 1970.</p> <p>Des travaux ont été réalisés dans les années 1993-1994 pour la construction du BIP (boulevard Intercommunal du Parisis), traversant l'ancienne décharge. Des travaux de confinement des déchets ont été réalisés sur cette décharge. La cessation des activités de la SARM a été réalisée en 2007, cependant des installations étaient encore en place en 2012.</p> <p>La majeure partie des anciennes activités industrielles et tertiaires est à l'arrêt depuis plusieurs années. Pour certaines, un démantèlement des installations a commencé.</p> <p>Les travaux de la ligne de métro du Grand Paris Express sont en cours en 2023 au droit du site.</p>
Situation administrative du site (classement ICPE)	<p>Les anciennes Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) recensées au droit du site sont : l'ancienne décharge de Gonesse, l'ancien site SARM et la station-service ESSO.</p> <p>La cessation d'activité de la SARM a été réalisée en 2007. Ce site a été soumis à autorisation et déclaration pour des activités de transit et de broyage d'ordures ménagères, d'utilisation et d'application de vernis, peinture et encres (liste non exhaustive cf 6.15).</p> <p>L'état précis de la station-service n'est pas connu (cessation des activités potentiellement déjà réalisée), aucun dossier Installation Classée n'ayant été retrouvé en Préfecture.</p> <p>L'ancienne décharge de Gonesse, « Conseil Général (décharge BIP Gonesse) » est soumise à autorisation pour une « activité de stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains – décharge ». L'apport de nouveaux déchets a été arrêté et les déchets sont confinés cependant par arrêté préfectoral, ce site fait l'objet de servitude d'utilité publique portant notamment sur l'usage du site et le suivi de la qualité des eaux souterraines (pendant 30 ans, jusqu'en 2024 au moins).</p> <p>Un renouvellement de demande d'information serait à effectuer auprès de l'administration afin de compléter les données partielles sur les Installations pouvant être Classées pour la Protection de l'Environnement dans la zone d'étude et concernant leur cessation d'activité.</p>



Existence d'accidents ayant eu un impact environnemental sur ou hors site	<p>A noter au droit de la SARM des pratiques historiques de gestion des déchets non adaptées (notamment stockages de matières liquides polluantes au droit de zones non étanches).</p> <p>D'autre part, des sources de pollutions avérées sont connues au droit de la zone d'étude : impact en hydrocarbures (hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques) au nord-ouest de la friche de la patte d'oie, source en composés Organohalogénés Volatils dans les sols au droit de la SARM avec impact dans les eaux souterraines au droit de la SARM et de la décharge.</p> <p>Des anomalies en Eléments Métalliques et Métalloïdes et en polychlorobiphényles sont également mises en évidence au droit de la zone d'étude</p>
Risque pyrotechnique	Absence de risque pyrotechnique recensé par TESORA en 2018.
Existence de servitudes	<p>Servitudes proposées dans les études liées à la qualité des sols pour l'ancien site SARM (non actées à ce jour).</p> <p>Servitudes liées au bruit (aéroport à proximité), zones agricoles protégées, servitude liée à la future ligne de métro du Grand Paris Express, servitudes liées au mouvement de terrain (marnières)</p> <p>Servitudes d'utilité publique liées notamment à l'usage des sols et au suivi des eaux souterraines au droit de l'ancienne décharge (pendant 30 ans, jusqu'en 2024 au moins).</p>
Autre(s) élément(s) notable(s)	Bien qu'ayant fait l'objet de nombreuses études, des lacunes concernant la localisation des sources potentielles de pollution persistent pour certains sites tertiaires

Etude de vulnérabilité des milieux | A120

Hydrologie	<p>La rivière le Crould s'écoule vers le sud-ouest à 850 m environ du site d'étude.</p> <p>Le Ruisseau du Sausset s'écoulé vers le sud-ouest à 3,5 km à l'est du site d'étude.</p>
Géologie	<p>Premières formations rencontrées de haut en bas (sous d'éventuels remblais) :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Limons des plateaux (LP) : formés de matériaux fins (argiles et sables ocres, brun roux), 1 à 3 mètres d'épaisseur ; — Marnes et Sables infragypseux du (e7a) : marnes contenant ponctuellement des rognons gypseux, 1 et 3,5 m d'épaisseur ; — Formation du Marinésien (e6b) : comprend les sables de Monceaux (fins et verdâtre dont l'épaisseur peut atteindre 5m) et les calcaires de Saint-Ouen, composés d'une alternance de calcaires (blanc crème, beige) et de marnes (5 et 15 m d'épaisseur).
Hydrogéologie	<ul style="list-style-type: none"> — La nappe des calcaires de Saint-Ouen et des Sables de Beauchamp (première nappe rencontrée) : supposée être en continuité hydrogéologique dans le secteur. Niveau de la nappe des sables de Beauchamp mesurée à environ 53 m NGF, soit 15 m de profondeur au droit de la SARM situé à l'ouest. S'écoule globalement vers le sud-ouest. Elle présente cependant des variations locales de son sens d'écoulement.



	<ul style="list-style-type: none"> Un impact en Composés Organiques Halogénés Volatils de la nappe est connu dans le secteur de la SARM et de l'ancienne décharge. La source serait localisée dans les sols au droit de la SARM mais n'a pas été totalement délimitée tout comme le panache de pollution dans les eaux souterraines. Un réseau piézométrique est en place au droit des deux sites et permet notamment le suivi des eaux souterraines de la décharge (servitude d'utilité publique imposée par arrêté préfectoral).
Vulnérabilité de la nappe au droit du site	Vulnérabilité moyenne à forte
Sensibilité des usages des eaux souterraines en aval hydraulique	Pas d'usage sensible recensé en aval hydraulique théorique de la ZAC d'après les informations et documents consultés et/ou mis à la disposition d'IDDEA
Présence de zones sensibles au droit du site	Non d'après les informations et documents consultés et/ou mis à la disposition d'IDDEA
Synthèse des diagnostics de qualité des sols	
Usage et projet d'aménagement	<p>Plusieurs usages ont été étudiés au fil des mises à jour du programme d'aménagement du site d'étude (agricole, tertiaire, loisirs...).</p> <p>Un projet des orientations du triangle de Gonesse nous a été fourni le 24 août 2023 (scénario de synthèse, document de juillet 2023) : il concerne la partie nord du site étudié. Il comprend la réalisation d'activités économiques, services et équipements (cité scolaire, parkings, institution culturelle, activités industrielles/tertiaires, espaces verts). Des travaux sont en cours pour la construction de la ligne 17 de métro, avec un pôle gare. Sur la partie sud, aucune information ne nous a été fournie. Il n'a pas été précisé de changement d'usage de la zone du BIP et de l'ancienne décharge.</p>
Principales sources de pollutions avérées	<p>Les sources de pollution avérées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Anomalies ponctuelles en Hydrocarbures totaux (HCT), Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), métaux dans les sols du secteur nord-ouest (ex-activités tertiaires) Ex-sites industriels de la SARM et décharge de Gonesse : anomalies en Hydrocarbures totaux (HCT), Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), Polychlorobiphényles (PCB) dans les sols et Composés Organohalogénés Volatils (COHV) dans les sols et les eaux souterraines. Certaines sources de ces composés comme les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et les Composés Organohalogénés Volatils ont été partiellement traitées et partiellement définies. Un doute subsiste quant à la localisation de l'origine de la source en Composés Organohalogénés Volatils dans les sols impactant les eaux souterraines (source potentiellement présente sous le bâtiment non investigué).
Principales sources de pollutions potentielles non investiguées	<p>Les sources de pollution potentielles non investiguées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cuves enterrées ou aériennes présentes ou ayant potentiellement été présentes au droit de l'ancienne station-service ESSO, du site DEKRA de contrôle technique poids-lourds, du site PROMOTRANS ou de la ferme et de son habitation ; Autres sources de pollution potentiellement non recensées au droit des sites tertiaires situés au nord-ouest du site d'étude (site DEKRA, PROMOTRANS, ESSO, hôtels et restaurant...) dont potentiels remblais anthropiques de mauvaise qualité environnementale.



	<p>Existence de sites CASIAS ayant fait l'objet d'activités industrielles dans ce secteur ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Activité de stockage de véhicule de Dépann'2000.
Données de qualité du sous-sol – synthèse des commentaires	<p>Des investigations sur les sols ont été réalisées au droit des parcelles agricoles, au droit de plusieurs sites de la patte oie (secteur nord-ouest), au droit de la SARM et de la décharge.</p> <p>A noter :</p> <ul style="list-style-type: none">- Certaines sources potentielles de pollution n'ont pas été investiguées (ex : station-service)- Certaines sources de pollution avérées (ex : composés organohalogénés volatils dans les sols de la SARM) n'ont pas été totalement délimitées ;- Peu de données acquises sur les gaz de sol ;- Un maillage large au droit de certaines zones comparées à la surface des zones étudiées, à resserrer une fois le plan d'aménagement défini ;- Les analyses de type Pack ISDI, permettant de vérifier la compatibilité chimique des terres à excaver en Installation de Stockage de Déchets Inertes n'ont pas été réalisées sur l'ensemble des échantillons analysés. Les analyses complémentaires seront à réaliser avant les éventuels travaux d'excavations liés à l'aménagement de la zone d'étude. A noter, d'après les premières données disponibles que des sols ne sont localement pas acceptables en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes). Il conviendra de faire le tri et le suivi des terres adéquat lors des travaux de terrassements.

Le tableau suivant présente les activités et installations (potentiellement) polluantes recensées et les types de polluants associés.



Tableau 16 : Synthèse des données disponibles

Numéro site	Ancien site / entreprise	Activités et installations (potentiellement) polluantes	Statut ICPE	Observations (volume, type, condition de stockage, profondeur...)	Produit stocké	Type de polluant	Etudes et investigations déjà réalisées	Pollutions avérées, contraintes et restrictions d'usage connues
1	Parcelles agricoles hors emprise des travaux du Grand Paris Express	Potentiels épandages et remblais de mauvaise qualité environnementale	Pas d'activité ICPE connue	Sources potentielles de surface	-	EMM, HCT, HAP, BTEX, COHV, PCB	Etudes pyrotechnique, étude historique, documentaire et mémorielle et de vulnérabilité : ensemble de la zone Diagnostic de la qualité des sols : majeure partie de la zone Investigations partielles des sols de la zone réalisées	Anciens travaux et pollutions avérées <ul style="list-style-type: none"> Pas de travaux portant sur la qualité des sols connus Anomalies ponctuelles en métaux ou composés organiques. Pas de comparaison des données en métaux sur brut faite vis-à-vis de la note du CIRE Ile-de-France Contraintes et restrictions d'usage concernant tout ou partie de la zone d'étude : <ul style="list-style-type: none"> Risque local d'exposition par ingestion de sol ou de poussières Terres ayant fait l'objet d'analyse de type pack ISDI évaluables en filière ISDI. Filières à confirmer une fois le plan d'aménagement défini Risques naturels recensés : Remontée de nappe et inondation de cave, retrait-gonflement des argiles, mouvements de terrain dû aux marnières Continuité écologique à enjeux fort Servitudes connues (cf cartographie Figure 19) : <ul style="list-style-type: none"> ... Périmètre de 500 et 800 m autour des gares (ici autour de la future gare de la ligne 17) notamment en termes de stationnement ; ... Servitude liée au bruit (périmètre autour de l'aéroport du Bourget). ... Zone agricole protégée sur les communes de Gonesse et Roissy-en-France ; ... PPRMNT (Plan de prévention des risques mouvement de terrain), zone « faiblement exposée, potentiellement sous-minée ». D'après le PLU de Gonesse, « Il est recommandé pour toute occupation ou utilisation du sol, permanente ou temporaire, en particulier pour tous les projets de construction (extension de bâti existant compris), de faire procéder à une recherche de vides éventuels au droit de la surface au sol du projet augmentée, à sa périphérie, de celle de la zone de protection adoptée pour le site. Afin de pérenniser les aménagements, il est recommandé de procéder aux travaux de mise en sécurité lorsque les cavités souterraines sont reconnues ».
2	Hôtel restaurant Relais de Flandre (friche)	Eventuelles infrastructures enterrées (cuve de fioul ou de carburant, séparateur d'hydrocarbures), anciens transformateurs ou remblais + potentiels déchets	Pas d'activité ICPE connue actuelle – Existence d'anciens sites CASIAS dans le secteur	Sources potentielles de surface et/ou enterrées	Hydrocarbures (carburant et fioul domestique, potentiels séparateurs d'hydrocarbures)	EMM, HCT, HAP, BTEX, COHV, PCB	Etude pyrotechnique, étude historique, documentaire et mémorielle, étude de vulnérabilité et diagnostic de la qualité des sols : ensemble de la zone Investigations partielles des sols de la zone réalisées	Anciens travaux et pollutions avérées <ul style="list-style-type: none"> Pas de travaux portant sur la qualité des sols connus Anomalies ponctuelles en métaux ou composés organiques. Pas de comparaison des données en métaux sur brut faite vis-à-vis de la note du CIRE Ile-de-France Contraintes et restrictions d'usage concernant tout ou partie de la zone d'étude : <ul style="list-style-type: none"> Risques sanitaires à définir en fonction de l'usage Les analyses réalisées indiquent qu'une partie des sols n'est pas évacuée en l'état en ISDI (filières ISDND et biocentre possibles). Filières à confirmer une fois le plan d'aménagement défini Risques naturels recensés : Remontée de nappe et inondation de cave, retrait-gonflement des argiles Servitudes connues (cf cartographie Figure 19) : <ul style="list-style-type: none"> ... Périmètre de 500 et 800 m autour des gares (ici autour de la future gare de la ligne 17) notamment en termes de stationnement ; ... Servitude liée au bruit (périmètre autour de l'aéroport du Bourget).
3	Promotrans	Potentiels épandages et Eventuelles infrastructures enterrées (cuve de fioul ou de carburant, séparateur d'hydrocarbures), anciens transformateurs ou remblais + potentiels déchets	Pas d'ICPE connue au droit du site - Existence d'anciens sites CASIAS dans le secteur	Sources potentielles de surface et/ou enterrées	Hydrocarbures (carburant et fioul domestique, potentiels séparateurs d'hydrocarbures)	EMM, HCT, HAP, BTEX, COHV, PCB	Etude pyrotechnique, étude historique, documentaire et mémorielle, étude de vulnérabilité et diagnostic de la qualité des sols : ensemble de la zone Pas d'investigation des sols connue	Anciens travaux et pollutions avérées <ul style="list-style-type: none"> Pas de travaux portant sur la qualité des sols connus Pas de données sur la qualité des sols connus Contraintes et restrictions d'usage concernant tout ou partie de la zone d'étude : <ul style="list-style-type: none"> Risques sanitaires à définir en fonction de l'usage Filières d'évacuation des terres hors site à confirmer une fois le plan d'aménagement défini Risques naturels recensés : Remontée de nappe et inondation de cave, retrait-gonflement des argiles Servitudes connues (cf cartographie Figure 19) : <ul style="list-style-type: none"> ... Périmètre de 500 et 800 m autour des gares (ici autour de la future gare de la ligne 17) notamment en termes de stationnement ;



Numéro site	Ancien site / entreprise	Activités et installations (potentiellement) polluantes	Statut ICPE	Observations (volume, type, condition de stockage, profondeur...)	Produit stocké	Type de polluant	Etudes et investigations déjà réalisées	Pollutions avérées, contraintes et restrictions d'usage connues
								Servitude liée au bruit (périmètre autour de l'aéroport du Bourget).
4	Hôtel Ibis et restaurant Tablapizza	Potentiels épandages et éventuelles infrastructures enterrées (cuve de fioul ou de carburant, séparateur d'hydrocarbures), anciens transformateurs ou remblais + potentiels déchets						<p>Anciens travaux et pollutions avérées</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de travaux portant sur la qualité des sols connus Qualité des sols non connue <p>Contraintes et restrictions d'usage concernant tout ou partie de la zone d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque potentiel d'exposition par ingestion de sol ou de poussières ou d'inhalation de composés volatils ; Possibles filières d'évacuation de terres excavées en provenance du site non connues. A définir via des investigations complémentaires une fois le plan d'aménagement défini ; Risques naturels recensés : Remontée de nappe et inondation de cave, retrait-gonflement des argiles Servitudes connues (cf cartographie Figure 19) : <ul style="list-style-type: none"> ... Périmètre de 500 et 800 m autour des gares (ici autour de la future gare de la ligne 17) notamment en termes de stationnement ; ... Servitude liée au bruit (périmètre autour de l'aéroport du Bourget).
5	DEKRA	Potentiels épandages et éventuelles infrastructures enterrées (cuve de fioul ou de carburant, séparateur d'hydrocarbures), anciens transformateurs ou remblais	Pas d'activité ICPE connue - Existence d'anciens sites CASIAS dans le secteur	Sources potentielles de surface et/ou enterrées	Hydrocarbures (carburant et fioul domestique, potentiels séparateurs d'hydrocarbures)	EMM, HCT, HAP, BTEX, COHV, PCB	<p>Etude pyrotechnique, étude historique, documentaire et mémorielle, étude de vulnérabilité : ensemble de la zone</p> <p>Pas d'investigation des sols connue</p>	<p>Anciens travaux et pollutions avérées</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de travaux portant sur la qualité des sols connus Qualité des sols non connue <p>Contraintes et restrictions d'usage concernant tout ou partie de la zone d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque potentiel d'exposition par ingestion de sol ou de poussières ou d'inhalation de composés volatils ; Possibles filières d'évacuation de terres excavées en provenance du site non connues. A définir via des investigations complémentaires une fois le plan d'aménagement défini ; Risques naturels recensés : Remontée de nappe et inondation de cave, retrait-gonflement des argiles Servitudes connues (cf cartographie Figure 19) : <ul style="list-style-type: none"> ... Périmètre de 500 et 800 m autour des gares (ici autour de la future gare de la ligne 17) notamment en termes de stationnement ; ... Servitude liée au bruit (périmètre autour de l'aéroport du Bourget).
6	Ancienne station-service ESSO / TURPIN VIGNALS	<p>Anciennes installations de distribution de carburant (cuves enterrées, volucompteurs, canalisation) / Canalisation, chaufferie et cuves de fioul</p> <p>Aire de remplissage des cuves (zone de dépotage)</p> <p>Ancienne station-service : site non visitable. Les cuves enterrées de carburant et les installations liées à la distribution de carburant auraient été retirées. Des cuves de stockage de fioul seraient toujours en place sous le bâtiment (ayant eu également un usage de type habitation) – profondeur du fond des cuves possibles vers 3-4 m suivant leur taille</p>	<p>Anciennes ICPE au droit du site</p> <p>Activité terminée a priori (site fermé en partie démantelé) Cessation et mise en sécurité des installations du site à confirmer</p>	Sources potentielles de surface et/ou enterrées (allant jusqu'à 4-5 mètres estimés pour les cuves enterrées de carburant)	Hydrocarbures (carburant et fioul domestique, potentiels séparateurs d'hydrocarbures)	EMM, HCT, HAP, BTEX, COHV, PCB	<p>Etude pyrotechnique, étude historique, documentaire et mémorielle, étude de vulnérabilité et diagnostic de la qualité des sols : ensemble de la zone</p> <p>Pas d'investigation des sols connue au droit du site</p>	<p>Anciens travaux et pollutions avérées</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de travaux portant sur la qualité des sols connus mais une partie des installations ont a priori été enlevées Qualité des sols non connue <p>Contraintes et restrictions d'usage concernant tout ou partie de la zone d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque potentiel d'exposition par ingestion de sol ou de poussières ou d'inhalation de composés volatils, risque potentiel d'impact des eaux souterraines en cas de fortes teneurs dans les sols et de migration des pollutions des sols vers les eaux souterraines ; Possibles filières d'évacuation de terres excavées en provenance du site non connues. A définir via des investigations complémentaires une fois le plan d'aménagement défini ; Risques naturels recensés : Remontée de nappe et inondation de cave, retrait-gonflement des argiles Servitudes connues (cf cartographie Figure 19) : <ul style="list-style-type: none"> ... Périmètre de 500 et 800 m autour des gares (ici autour de la future gare de la ligne 17) notamment en termes de stationnement ; ... Servitude liée au bruit (périmètre autour de l'aéroport du Bourget). Le site ayant accueilli des ICPE, des documents pourront être nécessaires dans le cadre d'un projet de construction, réaménagement et/ou changement d'usage de la parcelle (cf commentaire sous le tableau).
7	Ferme et habitation	Ferme et habitation : Potentiels stockage de produits phytosanitaires, d'engrais, de carburant (pour le chauffage ou pour l'alimentation des engins agricoles)	Pas d'ICPE connue au droit du site	Sources potentielles de surface et/ou enterrées	Hydrocarbures (carburant et fioul domestique, potentiels) et potentiels engrais et pesticides	EMM, HCT, HAP, BTEX, COHV, PCB, pesticides, nitrates, phosphates	<p>Etude pyrotechnique, étude historique, documentaire et mémorielle, étude de vulnérabilité et diagnostic de la qualité des sols : ensemble de la zone</p> <p>Pas d'investigation des sols connue au droit du site</p>	<p>Anciens travaux et pollutions avérées</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de travaux portant sur la qualité des sols connus Qualité des sols non connue <p>Contraintes et restrictions d'usage concernant tout ou partie de la zone d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque potentiel d'exposition par ingestion de sol ou de poussières ou d'inhalation de composés volatils Possibles filières d'évacuation de terres excavées en provenance du site non connues. A définir via des investigations complémentaires une fois le plan d'aménagement défini Risques naturels recensés : Remontée de nappe et inondation de cave, retrait-gonflement des argiles Servitudes connues (cf cartographie Figure 19) : <ul style="list-style-type: none"> ... Périmètre de 500 et 800 m autour des gares (ici autour de la future gare de la ligne 17) notamment en termes de stationnement ; ... Servitude liée au bruit (périmètre autour de l'aéroport du Bourget).
8	SARM / SARM RECYCLAGE (ex Roger Montel)	<ul style="list-style-type: none"> Fosse d'entretien de véhicule Cuves aériennes de stockage 	Anciennes ICPE soumises à déclaration et à autorisation	Sources de surfaces et en profondeur (nappe impactée en COHV notamment)	Solvant, hydrocarbures (carburant, huiles...) et autres produits liquides	HCT, HAP, COHV, EMM, PCB	<p>Sol, gaz de sol et eaux souterraines :</p>	<p>Anciens travaux et pollutions avérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Site ayant fait l'objet en 2007 de travaux de dépollution pour un usage de type agricole.



Numéro site	Ancien site / entreprise	Activités et installations (potentiellement) polluantes	Statut ICPE	Observations (volume, type, condition de stockage, profondeur...)	Produit stocké	Type de polluant	Etudes et investigations déjà réalisées	Pollutions avérées, contraintes et restrictions d'usage connues
		<ul style="list-style-type: none"> d'hydrocarbures (fioul, huile ou gasoil) - Poste de distribution de gasoil - Transformateur - Anciens stockages de déchets (hydrocarbures mélangés, déchets liquides industriels, ordures ménagères, déchets d'abattoirs) - Dépôts de boues - Fonderie de métaux en plein air - Sources déjà identifiées dans les sols en HAP, COHV, HCT, PCB et dans les eaux souterraines en COHV lors des investigations antérieures 	Cessation des activités réalisée en 2007 (dossier non consulté)	- Conditions de stockages de certains produits liquides non adaptées (sans rétentions, sur revêtements de surface non étanches)	(déchets industriels)		<p>Pas de donnée récente sur les gaz de sol</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollutions résiduelles en HCT, HAP, BTEX, EMM et COHV dans les sols. Les études réalisées après les travaux de dépollution indiquent cependant que la source en COHV n'est que partiellement délimitée dans les sols et les eaux souterraines ▶ Pas de comparaison des données en métaux sur brut faite vis-à-vis de la note du CIRE Ile-de-France <p>Contraintes et restrictions d'usage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sans recouvrement des sols, un risque par inhalation de poussières et ingestion de sol subsiste ; ▶ Un risque de potentielle exposition par inhalation de composés volatils est également à prendre en compte tout particulièrement en cas de construction de bâtiments ainsi qu'un risque en cas d'ingestion des eaux souterraines en cas d'utilisation des eaux souterraines au droit du site ▶ Une partie des terres à excaver du site potentiellement non acceptable en ISDI. Filières à confirmer une fois le plan d'aménagement défini ; ▶ Servitudes connues (cf cartographie Figure 19) : <p>... Périmètre de 500 et 800 m autour des gares (ici autour de la future gare de la ligne 17) notamment en termes de stationnement ;</p> <p>... Servitude liée au bruit (périmètre autour de l'aéroport du Bourget).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ D'après la fiche SIS du site, celui-ci fait l'objet de préconisation de restriction d'usage ou de servitudes d'utilité publique cependant celles-ci n'ont pas été actées. Les préconisations portent notamment sur l'interdiction de : <p>... « La réalisation de constructions à usage sensible ou à usage non sensible y compris de campings ou d'établissements recevant du public ;</p> <p>... La réalisation d'affouillement ou autres formes de cavités ainsi que tout décapage ;</p> <p>... La culture des sols pour la plantation de végétaux destinés à l'alimentation humaine ou animale ;</p> <p>... L'élevage d'animaux destinés à l'alimentation humaine ou animale ;</p> <p>... La création de puits et la captation des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable, l'alimentation en eau industrielle ou encore l'alimentation en eau agricole qu'ils soient de nature publique ou privée ou encore à usage récréatif »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le site ayant accueilli des ICPE et étant classé SIS des documents pourront être nécessaires dans le cadre d'un projet de construction, réaménagement et/ou changement d'usage de la parcelle (cf commentaire sous le tableau).
9	« Conseil Général (décharge BIP Gonesse) » également appelé CET2	<p>Décharge / stockage de déchets</p> <p>Source déjà identifiée dans les eaux souterraines en COHV lors des investigations antérieures</p>	<p>ICPE soumise à autorisation</p> <p>Confinement des déchets réalisé statut de l'activité ICPE non précisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets retrouvés en surface des sols mais non retrouvés dans les sols lors des sondages au droit de la décharge - Source en COHV supposée hors site - Impacts ponctuels en HCT et HAP des sols, COHV retrouvés dans les sols et les eaux souterraines 	Déchets ménagers	HCT, HAP, COHV, EMM	<p>Sol, gaz de sol et eaux souterraines :</p> <p>Pas de donnée récente sur les gaz de sol</p>	<p>Anciens travaux et pollutions avérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Confinement des déchets du site ; ▶ Anomalies en métaux, quantifications en PCB, HCT et HAP dans les sols ; ▶ Traces de BTEX dans les eaux souterraines et concentrations en COHV supérieures aux valeurs réglementaires de référence pour plusieurs piézomètres. Source de COHV supposée hors site, au droit du site SARM ; <p>Contraintes et restrictions d'usage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Risque possible par ingestion de sols ou de poussières (au droit des sols non recouverts), d'inhalation de composés volatils (par dégazage dans l'air ambiant si construction de bâtiment) et d'ingestion des eaux souterraines en (cas d'utilisation des eaux souterraines au droit du site). La construction d'un bâtiment au droit de la zone paraît à ce stade difficilement réalisable en raison des servitudes d'utilité publiques et restrictions d'usages relatives au site. D'autres part d'après les servitudes du site, l'utilisation d'eau du site n'est pas autorisée (cf détail ci-dessous) ▶ Risques naturels recensés : Retrait-gonflement des argiles, potentielles marnières ▶ Continuité écologique à enjeux fort ▶ Servitudes connues issues du PLU (cf cartographie Figure 19) : <p>... Périmètre de 500 et 800 m autour des gares (ici autour de la future gare de la ligne 17) notamment en termes de stationnement ;</p> <p>... Servitude liée au bruit (périmètre autour de l'aéroport du Bourget).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Servitudes appliquées au site par arrêté préfectoral :



Numéro site	Ancien site / entreprise	Activités et installations (potentiellement) polluantes	Statut ICPE	Observations (volume, type, condition de stockage, profondeur...)	Produit stocké	Type de polluant	Etudes et investigations déjà réalisées	Pollutions avérées, contraintes et restrictions d'usage connues
								<p>... D'après l'article 3 de l'arrêté : l'intégrité du stockage de déchets est à maintenir ainsi que son recouvrement et les ouvrages (piézomètres) permettant d'assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines. La plantation d'espèces végétales à racines profondes est notamment interdite sur ce site. En termes de gestion des eaux pluviales au droit du Point Noir de Gonesse, « la réalisation d'ouvrage d'infiltration d'eaux de ruissèlement dans le sols » est interdit. Ce type d'ouvrage pourrait impacter la qualité des eaux souterraines. La création de puits ou autre ouvrage permettant le pompage et l'utilisation des eaux de la nappe est interdite au droit du site. Hormis l'usage d'espace vert non récréatif aucun autre usage ne semble autorisé (interdiction des constructions à usage sensible ou non sensible ou des activités à l'air libre pouvant accueillir du public tel que les parcs de loisirs, les aires de jeux, le camping ou le stationnement de caravanes). La réalisation de sondages au droit de la zone ne peut être autorisée qu'après accord de l'inspection des installations classées après soumission d'un dossier justifiant de la conservation du bon confinement des déchets.</p> <p>... D'après l'article 4, l'accès aux équipements de gestion et de surveillance des installations du site doivent être maintenu pour les personnes mandatées pour réaliser ces missions. Afin de garantir cette surveillance, l'entretien et si nécessaire la remise en état des piézomètres utilisés pour la surveillance de la qualité des eaux souterraines doit être réalisée.</p> <p>... D'après l'article 5 tout projet de travaux, d'usage des eaux souterraines ou projet de changement d'usage du site devra faire l'objet d'études préalables « attestant que le projet ne présente pas de risque pour la santé et pour l'environnement, tant dans sa phase de chantier qu'une fois réalisée. »</p> <p>... D'après l'article 6 en cas de mise à disposition du site le propriétaire devra informer les occupants des restrictions d'usage visées aux articles précédents.</p> <p>Le site est classé ICPE. Des documents pourront être nécessaires dans le cadre d'un projet de construction, réaménagement et/ou changement d'usage de la parcelle (cf commentaire sous le tableau).</p>
10	Site Dépann'2000 :	potentielles cuves de stockages d'huile ou de carburant (si non visité), fuites d'huiles ou de carburant des véhicules stockés sur site	Pas d'ICPE connue au droit du site	<ul style="list-style-type: none"> - Sources supposées aériennes, en surface des sols pour les cuves et stockages des véhicules - Source potentielle supposées sur 1 ou 2 m de profondeur si présence de remblais 	Hydrocarbures (carburant et huiles)	HCT, HAP, COHV, EMM (+PCB si le site dispose ou a disposé d'un transformateur)	Pas d'investigation des sols connue	<p>Anciens travaux et pollutions avérées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas de travaux portant sur la qualité des sols connus ▶ Qualité des sols non connue <p>Contraintes et restrictions d'usage concernant tout ou partie de la zone d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Risque local d'exposition par ingestion de sol ou de poussières ▶ Absence d'analyse des terres de type pack ISDI. Filières d'évacuation possible à confirmer une fois le plan d'aménagement défini (si réaménagement du site prévu ▶ Risques naturels recensés : Remontée de nappe et inondation de cave, retrait-gonflement des argiles, mouvements de terrain dû aux marnières ▶ Continuité écologique à enjeux fort ▶ Servitudes connues (cf cartographie Figure 19) : <p>... Périmètre de 500 et 800 m autour des gares (ici autour de la future gare de la ligne 17) notamment en termes de stationnement ;</p> <p>... Servitude liée au bruit (périmètre autour de l'aéroport du Bourget).</p> <p>... Zone agricole protégée sur les communes de Gonesse et Roissy-en-France ;</p> <p>... PPRMNT (Plan de prévention des risques mouvement de terrain), zone « faiblement exposée, potentiellement sous-minée ». D'après le PLU de Gonesse, « Il est recommandé pour toute occupation ou utilisation du sol, permanente ou temporaire, en particulier pour tous les projets de construction (extension de bâti existant compris), de faire procéder à une recherche de vides éventuels au droit de la surface au sol du projet augmentée, à sa périphérie, de celle de la zone de protection adoptée pour le site. Afin de pérenniser les aménagements, il est recommandé de procéder aux travaux de mise en sécurité lorsque les cavités souterraines sont reconnues ».</p>



Commentaire relatif aux projets d'aménagement et changement d'usage de sites ICPE et SIS :

En cas de projet de construction et de changement d'usage, avec cessation d'activité installations classées, les documents produits (dont permis de construire) doivent prendre en compte les mesures de gestion préconisées pour l'usage futur envisagé et doivent attester à terme de la bonne réalisation des travaux de réhabilitation du site par la production de :

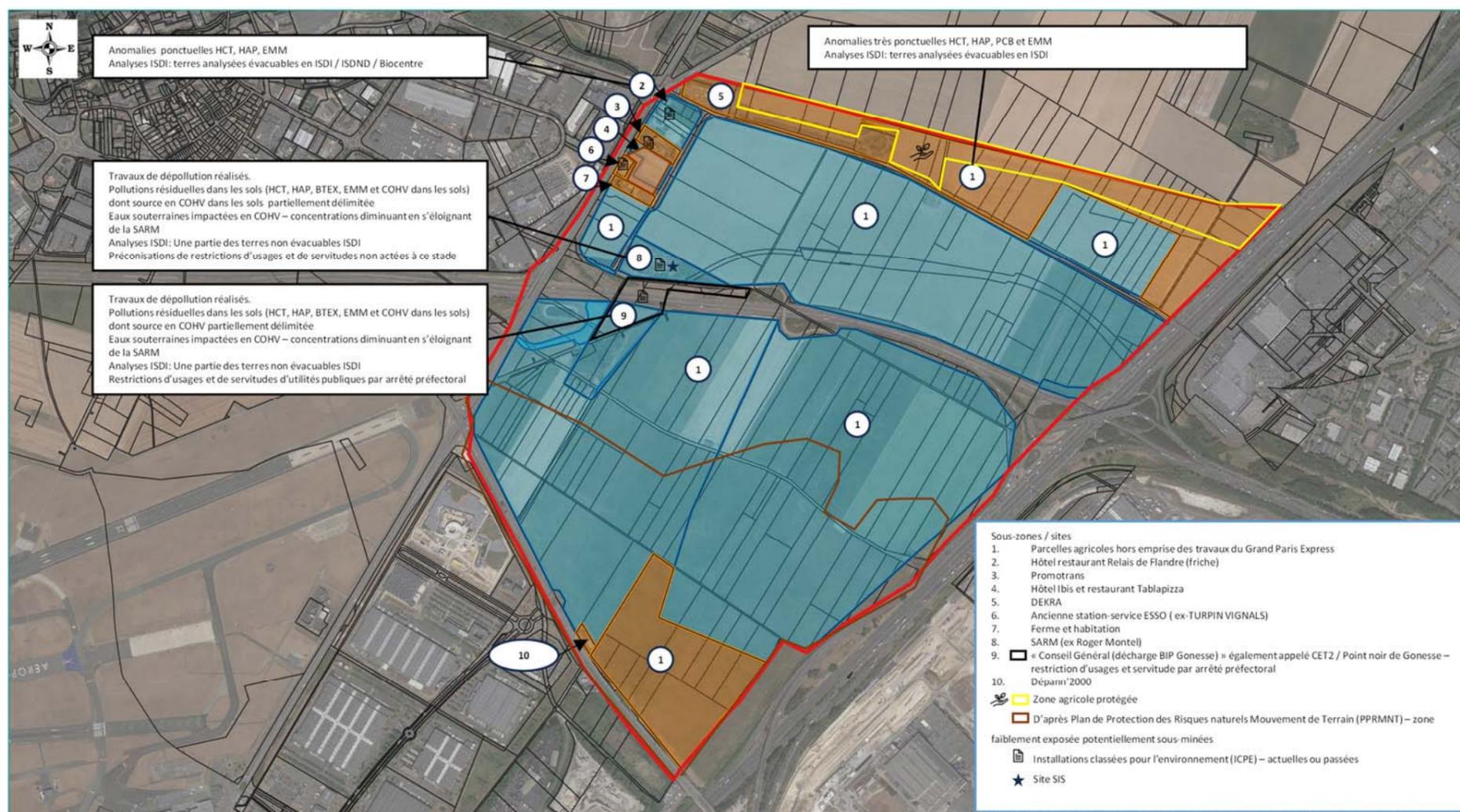
- L'attestation de mise en sécurité (ATTES-SECUR). Celle-ci a pour but d'attester que les mesures de mise en sécurité pour des installations mises à l'arrêt définitif ont bien été mises en œuvre. Son contenu est précisé dans l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2022. Cette attestation est obligatoire pour les ICPE soumises au régime de l'autorisation, de l'enregistrement et de certaines rubriques de déclaration.
- L'attestation de réhabilitation (ATTES-MEMOIRE). Celle-ci a pour but d'attester de l'adéquation des mesures de gestion proposées pour la réhabilitation d'installations mises à l'arrêt définitif. Son contenu est précisé dans l'annexe VI de l'arrêté du 9 février 2022.
- L'attestation de réhabilitation (ATTES-TRAVAUX) s'inscrit dans le cadre du décret du 19 août 2021. Celle-ci a pour but d'attester de la conformité des travaux réalisés aux objectifs de réhabilitation. Son contenu est précisé dans l'annexe VII de l'arrêté du 9 février 2022.
- L'attestation de la prise en compte des mesures de gestion (ATTES-ALUR) dans le cadre du permis de construire, sur des sites ayant accueilli des installations classées ou faisant partie d'un secteur SIS.

Remarque sur les activités et installations potentiellement polluantes ainsi que les contraintes et restrictions d'usage recensées

Ces listes sont non exhaustives et basées sur les données collectées par IDDEA, de la visite réalisée par IDDEA en 2023 et des données mises à disposition par Grand Paris Aménagement dans le cadre de l'étude. Pour une partie des parcelles à l'étude, une visite externe du site uniquement a pu être réalisée en raison de contraintes d'accès.

Les investigations réalisées au droit des parcelles agricoles n'ont pas mis en évidence de remblais au droit de celles-ci. Cette source potentielle de pollution n'est pas retenue. Les anomalies de teneurs en métaux, HCT, HAP et PCB sont d'autres part, très ponctuelles.

La cartographie des sources de pollutions (potentielles) connues est présentée en Figure 26.



		Zones investiguées	
Date : 25/08/2023	Référence : IDA230151	Légende	
Échelle : 0 250 500 m		Emprise de la ZAC du Triangle de Gonesse (site d'étude)	Parcelles cadastrales (données cadastre.gouv.fr mise à jour de janvier 2023)
		Zones investiguées	Absence d'investigations connues

Figure 26 : Synthèse des principales données collectées (source Google Satellite – annotation IDDEA)



8. Description du projet d'aménagement

Plusieurs usages ont été étudiés au fil des mises à jour du programme d'aménagement du site d'étude (agricole, tertiaire, loisirs...).

Un projet des orientations du triangle de Gonesse nous a été fourni le 24 août 2023 (scénario de synthèse, document de juillet 2023) : il concerne la partie nord du site étudié (Cf. Annexe 12). Il comprend la réalisation d'activités économiques, services et équipements (cité scolaire, parkings, institution culturelle, activités industrielles/tertiaires, espaces verts). Des travaux sont en cours pour la construction de la ligne 17 de métro, avec un pôle gare. Sur la partie sud, aucune information ne nous a été fournie.

Le site dans sa configuration actuelle sera considéré dans un premier temps et un autre schéma conceptuel sera également élaboré sur la base de l'usage futur présenté en Annexe 12.

9. Schéma conceptuel et propositions d'investigations

Le schéma conceptuel a été établi selon les prescriptions du guide méthodologique « Schéma conceptuel et modèle de fonctionnement » fixé en février 2007. Il constitue un état des lieux du site et est construit selon le principe Source / Vecteur / Cible

9.1. Les Sources potentielles de Pollution

L'historique des activités et les pratiques actuelles ont montré l'existence de différentes sources potentielles de pollution ayant pu contaminer le sous-sol. Il s'agit notamment :

- Des cuves de stockages des carburants, du fioul domestique et des huiles usagées ;
- Fosse d'entretien de véhicules ;
- Potentiels séparateurs d'hydrocarbures mal entretenus ;
- Stockages de déchets ménagers et industriels ;
- Transformateur ;
- Stockage de véhicules (état non connu) ;
- Potentiels remblais.

Plusieurs zones du site d'étude sont concernées par la présence diffuses d'HCT, HAP, COHV (dont composés potentiellement volatils), PCB et EMM dans les sols. Des impacts localisés sont également mis en évidences dans les sols au droit des ex-activités tertiaires au nord-ouest et du « Point noir de Gonesse ». Des COHV sont également retrouvés dans la nappe superficielle au droit de l'ancien site SARM et de l'ancienne décharge.

9.2. Les Vecteurs de transfert

Les sources potentielles de pollution sont localisées pour parties en extérieur, pour partie potentiellement en intérieur. Il est possible qu'elles ne soient pas toutes recouvertes par une dalle béton



ou d'enrobés (certains sites en friches, non visités. Existence d'espaces verts dans le cadre de l'usage futur).

Les vecteurs de migration potentiels des substances polluantes éventuellement présentes dans les sols sont les suivants :

- La nappe d'eau superficielle ;
- L'air ambiant via les gaz des sols ;
- Le vent qui peut mettre en suspension dans l'air des poussières de sol ;
- Les sols.

9.3. Les Cibles

Actuellement les cibles potentielles identifiées sont les personnes travaillant localement sur le site d'étude (potentiellement au droit du site Dépann'2000, DEKRA, gardiens...) et les personnes résidents sur la ferme.

Aux vues de la qualité des sols au droit des parcelles agricoles, les personnes consommant les végétaux produits sur les parcelles agricoles ne sont pas retenues comme cibles potentielles.

Dans le cadre de l'usage futur, il est pris en compte des adultes travailleurs.

En l'absence d'usage sensible identifiés en aval du site de la SARM et de la décharge et de la forte baisse des teneurs en COHV dans les eaux souterraines en s'éloignant de ces sites, les populations travaillant ou logeant en aval ne sont pas retenues comme étant des cibles potentielles.

9.4. Schéma conceptuel d'exposition

Les aménagements actuels suivants ont été pris en compte pour l'élaboration du schéma conceptuel :

- Sites tertiaires en activités avec bâtiments supposés sans sous-sol ;
- Anciens sites industriels et tertiaires friches ;
- Parcelles agricoles en activité ;
- Chantier du Grand Paris Express avec aménagement en partie en sous-sol.

Pour les aménagements futurs, il a été pris en compte :

- Sites tertiaires/industriels en activités avec bâtiments supposés sans sous-sol (pas d'informations fournies sur l'existence de niveaux de sous-sol à ce stade) ;
- Parkings / voiries ;
- Espaces verts ;
- Parcelles agricoles en activité ;
- Pôle gare.

Le Tableau 17 liste les voies d'exposition possibles identifiées d'après les informations intégrées dans le présent rapport.



Tableau 17 : Voie d'exposition potentielles – configuration actuelle et future

Source	Vecteur	Cible	Voie d'exposition	Commentaire
Anciens stockages d'hydrocarbures aériens ou enterrés (huiles, carburant, fioul) et zone de distribution et de dépotage associée Potentiels séparateurs d'hydrocarbures mal entretenus	Air du sol puis air ambiant	Travailleurs du site Résidents de la ferme	Inhalation de vapeurs	Retenu localement (ex-site tertiaires et industriels, ferme aussi potentiellement)
	Sol Porté main-bouche		Ingestion de sol	Retenu localement (ex-site tertiaires et industriels, ferme aussi potentiellement)
	Vent		Inhalation de poussières de sol	Retenu localement (ex-site tertiaires et industriels, ferme aussi potentiellement)
Anciens stockages de déchets divers (ménagers, liquides industriels...) Transformateur Potentiels remblais Fosse d'entretien de véhicules Stockage de véhicules potentiellement endommagés	Eaux météoriques lixiviant les sols vers la nappe superficielle	Travailleur du site (localement) Populations travaillant ou logeant en aval hydraulique du site	Ingestion d'eau Ingestion de végétaux arrosés avec l'eau de la nappe superficielle	Non retenu – pas d'exploitation d'eau à usage sensible recensé en aval des sources de pollution connues et concentrations en COHV décroissant fortement en s'éloignant en aval du site de la SARM et de l'ancienne décharge
Eaux météoriques lixiviant les sols vers la nappe superficielle puis air du sol puis air ambiant	Inhalation de vapeurs		Retenu localement dans le secteur de la SARM et de la décharge en raison de COHV dans la nappe et du peu de données sur les gaz des sols	

Remarque : la circulaire du 31 octobre 2014² préconise de ne pas transposer de VTR voies orale ou respiratoire à la voie cutanée. Aucune quantification des niveaux de risque sanitaire ne pouvant être établie à ce jour, cette voie d'exposition n'est donc pas évoquée ci-dessus.

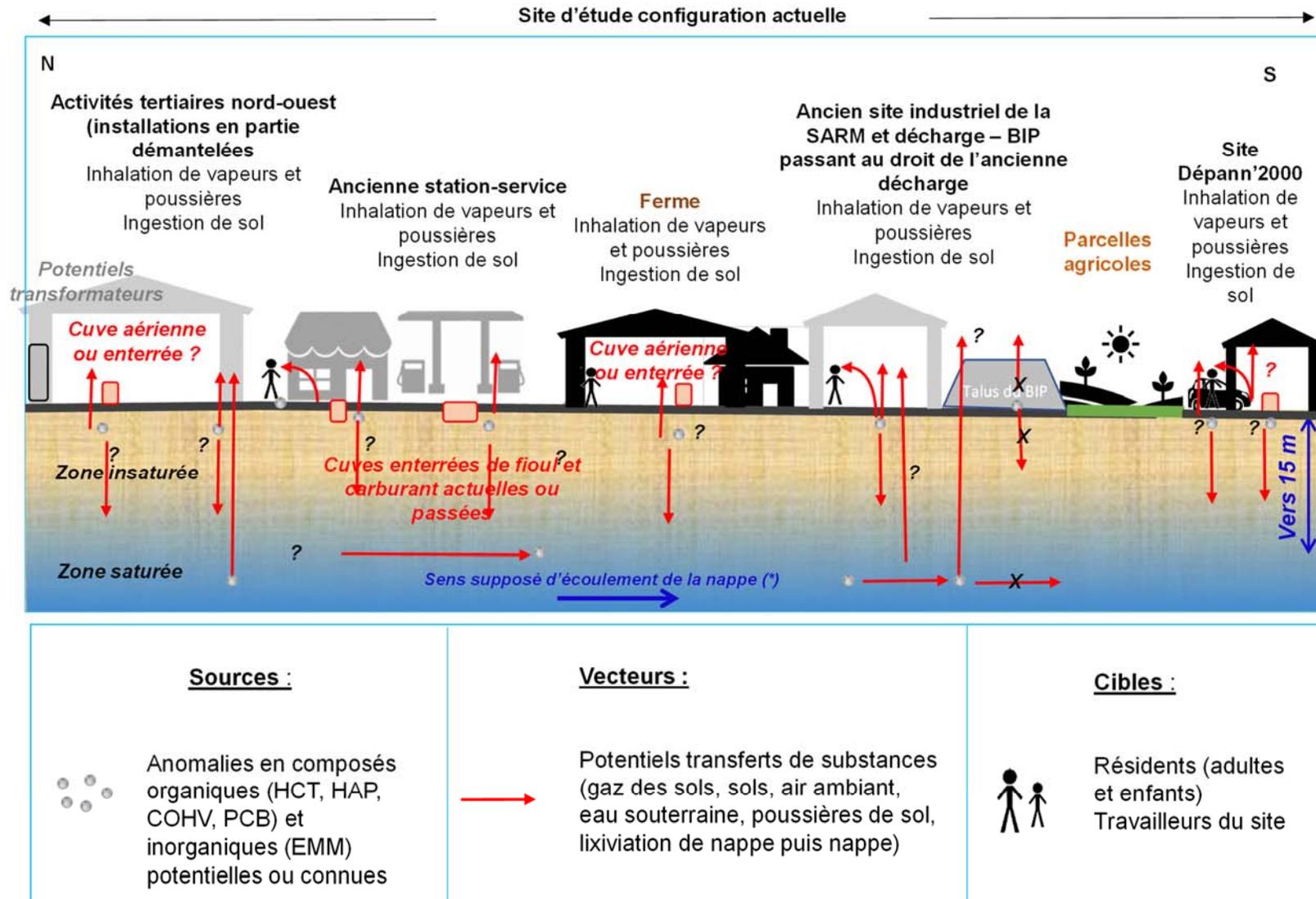
La Figure 27 présente le schéma conceptuel qui peut être élaboré à partir des informations disponibles à ce jour, à partir de l'usage actuel.

La Figure 28 présente le schéma conceptuel sur la base de l'usage futur.

² Circulaire n°DGS/EA1/DGPR/2014/307 du 31 octobre 2014 relative aux modalités de sélection des substances chimiques et de choix des valeurs toxicologiques de référence pour mener les évaluations de risque sanitaire dans le cadre des études d'impact et de la gestion des sites et sols pollués.



MISE A JOUR EHD – ETUDE DE VULNERABILITE

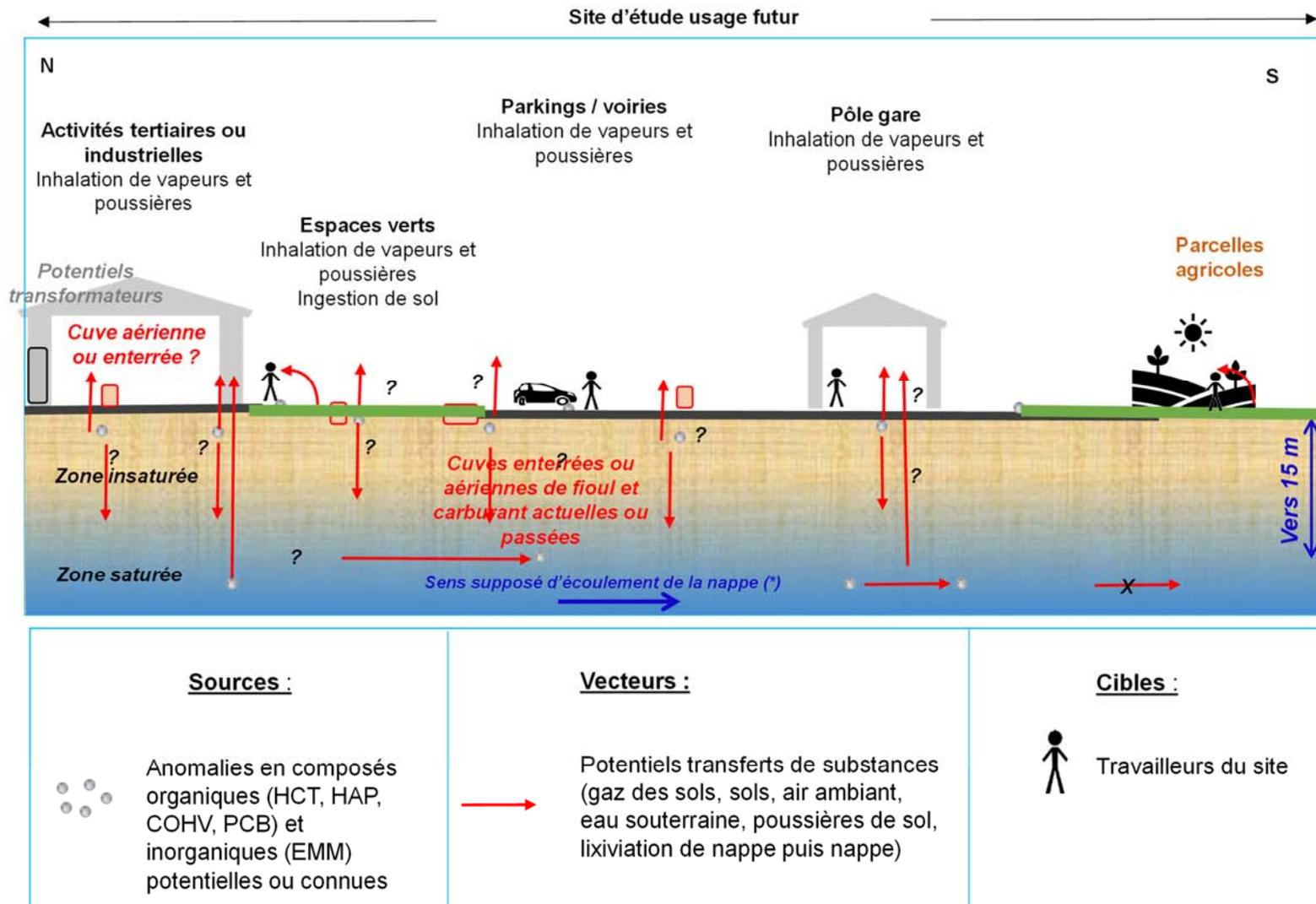


(*) d'après campagnes de mesures et prélèvements d'eau souterraine déjà réalisées

Figure 27 : Schéma conceptuel préliminaire (usage actuel)



MISE A JOUR EHD – ETUDE DE VULNERABILITE



(*) d'après campagnes de mesures et prélèvements d'eau souterraine déjà réalisées

Figure 28 : Schéma conceptuel préliminaire (usage futur)



9.5. Programme d'investigations proposé | A130

Les objectifs du programme d'investigations proposé ci-après sont :

- L'identification des sources potentielles de pollution au droit de la zone d'étude pour lesquelles la qualité des sols n'est pas connue ;
- Compléter la délimitation des sources de pollution avérées.

Il n'est pas dimensionné pour acquérir les informations nécessaires à la réalisation d'une évaluation quantitative des risques sanitaires ou définir les possibles filières d'évacuation des terres hors site.

Compte tenu du schéma conceptuel établi, le programme d'investigations proposé concerne les milieux sol et eaux souterraines.

9.5.1. INVESTIGATIONS SUR LES SOLS

Méthodologie

Le programme proposé inclut la réalisation de sondages, à réaliser à l'aide d'une tarière mécanique. Les milieux investigués ont été choisis selon les critères de proximité d'une activité ou installation potentiellement polluante.

Concernant les activités et installations potentiellement polluantes de surface (potentielles cuves aériennes et remblais, stockages de véhicules potentiellement détériorés, potentiels transformateurs...), la profondeur des sondages proposées est de 3 m.

Concernant les cuves enterrées d'hydrocarbures potentielles ou connues (par exemple au droit de la station-service), la réalisation de sondages jusqu'à 1 m sous le radier des cuves est recommandés (vers 5 m soupés, en l'absence de plus d'information).

Concernant les investigations complémentaires à mener sur le site de la SARM, la réalisation des sondages est recommandée jusqu'au toit de la nappe (soit 14-15 m).

Les analyses de surfaces pourront faire l'objet d'analyses ainsi que 2 échantillons complémentaires en profondeur pour les potentielles cuves enterrées (selon des paramètres organoleptiques - couleur, texture et/ou odeur) et tous les mètres pour recherche de la source en COHV au droit de la SARM.

Contraintes identifiées

- En termes d'accès : des visites de site sont à prévoir avant intervention afin de mieux appréhender les contraintes d'accès et les potentielles sources de pollution, certains sites n'ayant pas pu être visités par IDDEA ou par les autres bureaux d'études ayant déjà réalisés les études précédentes. Prévoir une carotteuse électrique pour le passage de la dalle au droit de l'ancien bâtiment A de la SARM. Concernant l'ex-station-service l'utilisation d'un carottier pourra s'avérer nécessaire si les prélèvements de sols sont réalisés avant démolition du bâtiment. Il pourra également s'avérer nécessaire pour certaines investigations au droit du site DEKRA, Depann'2000 ou de la ferme (non visités). ;
- En termes de réseaux enterrés : en l'absence de plans des réseaux enterrés du site connus, il s'agira de tenir compte des résultats des DT/DICT, d'utiliser un détecteur de réseaux, d'ouvrir tout regard situé à proximité de la zone d'intervention, de supprimer tout point de sondage sur lequel un doute subsiste sur la présence de réseaux enterrés ;



- En terme de risque amiante : aucune données sur la qualité des enrobés n'a été à ce stade fourni à IDDEA, il conviendra de vérifier l'existence ou non d'un diagnostic amiante avant travaux, d'en réaliser un ou de suivre un protocole de perçage des enrobés adapté (en sous-section 4) ;
- En termes de risque pyrotechnique : aucun indice ou document laissant évoquer un risque pyrotechnique potentiel n'a été mis en évidence.

Programme Analytique

Le Tableau 18 présente de façon détaillée les investigations proposées et les paramètres recherchés.

Tableau 18 : Synthèse des investigations proposées sur les sols

Nom du site / activité	Activités et installations potentiellement polluantes	Nombre	Profondeur (m)	Paramètres
Site DEKRA	Remblais	5 sondages à la tarière mécanique répartis en partie plane et 2 sur la butte en partie est du site	3 m en partie plane et 5 m au droit de la butte	
	Potentielle cuve de stockage de carburant ou de fioul ou si présence d'un transformateur ou d'un séparateur d'hydrocarbures mal entretenu	Nombre de sondages et méthode à adapter (1 par source au moins) si sources mise en évidence	Profondeur à adapter	
Site IBIS/Tablapizza / Promotrans / Ferme	Potentiels remblais ou potentiel ancien transformateur ou séparateur d'hydrocarbures ou cuve de stockage de fioul	Par site : 3 à 5 sondages à la tarière mécanique répartis sur site + sondages complémentaires au droit des autres potentielles sources	3 m pour la caractérisation des sols et des potentiels remblais Profondeur à adapter pour les autres sources	Caractérisation de la qualité des sols : HCT C ₅ -C ₄₀ , HAP, BTEX, COHV, EMM Si présence d'une cuve de fioul ou de carburant ou d'un séparateur d'hydrocarbures : HCT C ₅ -C ₄₀ , HAP, BTEX, a minima
Ancienne station-service	Potentiels remblais Potentiel ancien transformateur Cuve de stockage de fioul Cuve (s) de stockage de carburant Aire de distribution de carburant Potentiel séparateur d'hydrocarbures Potentiel stockage d'huiles neuves et usagées	2 sondages à la tarière mécanique répartis sur site + sondages complémentaires au droit des autres potentielles sources + investigations géophysiques pour localiser les cuves enterrées	5 m pour la caractérisation des sols et des potentiels remblais et la caractérisation des sols jusqu'à la base du radier des cuves de carburant ou de fioul enterrées	Si présence d'un transformateur : ajout des PCB
Site Depann'2000	Remblais Potentielle cuve de stockage de carburant ou de fioul ou si présence d'un transformateur	5 sondages à la tarière mécanique répartis sur le site+ sondages complémentaires au droit des potentielles autres sources...	3 m pour la caractérisation des sols et des potentiels remblais Profondeur à adapter pour les autres sources	
Ancien site SARM	Fosse, source en COHV sous le bâtiment	4 sondages à la tarière mécanique répartis au droit du bâtiment A et 4 au droit de l'ancienne fosse	14 ou 15 m (jusqu'à atteindre le toit de la nappe)	Analyse HCT C ₅ -C ₄₀ , HAP, BTEX, COHV, EMM tous les mètres



Les investigations et les analyses proposées tiennent compte des données actuellement disponibles et de la configuration actuelle des sites. Elles seront à adapter :

- Une fois les visites de site réalisées permettant de compléter les données sur les conditions d'accès aux zones et sur les sources de pollution potentielles ;
- En fonction du plan d'aménagement des différentes zones réalisées.

Les investigations proposées sont présentées en figure suivante.

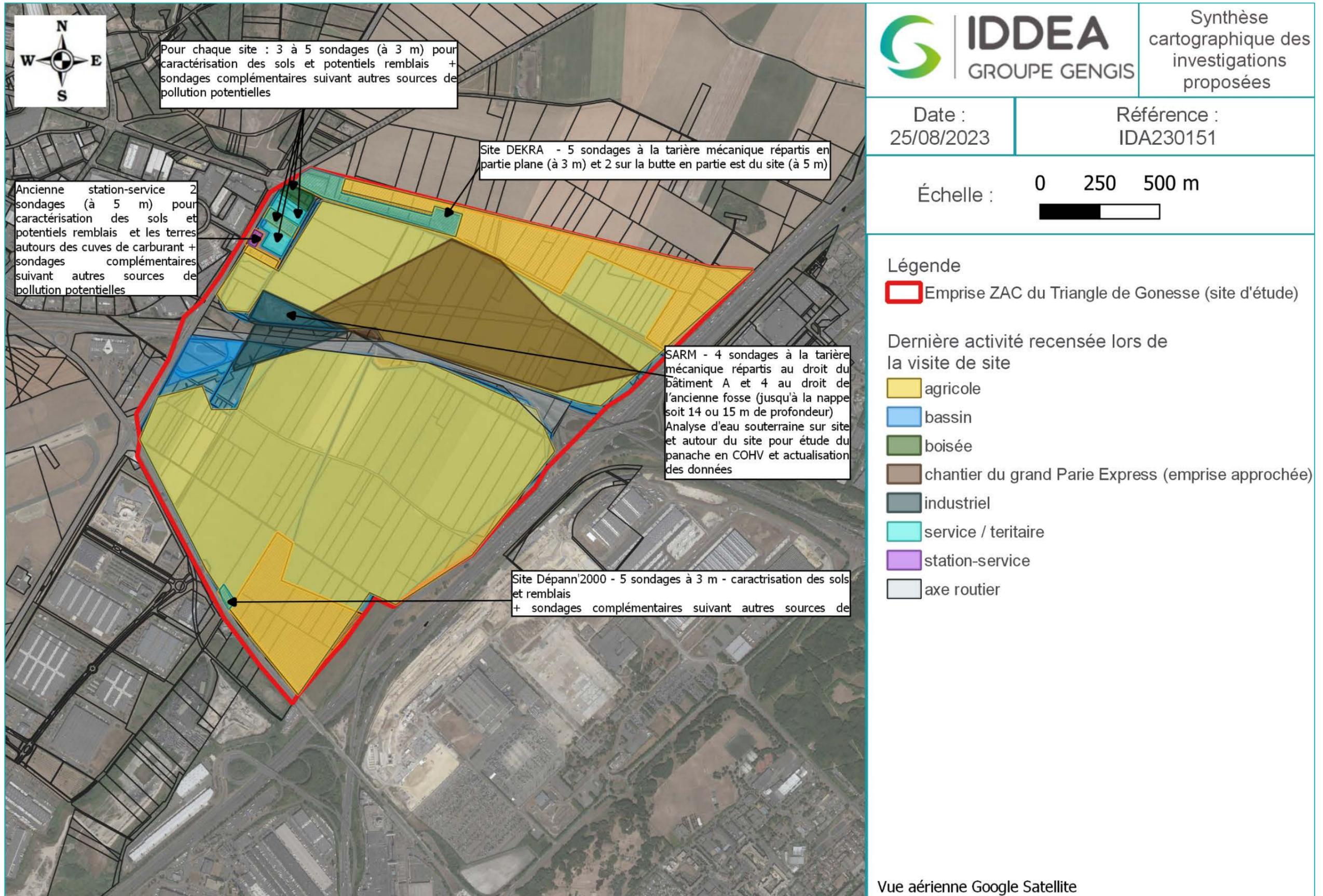


Figure 29 : Cartographie de synthèse des investigations complémentaires proposées (fond Google satellite annoté par IDDEA)



9.5.2. INVESTIGATIONS SUR LES EAUX SOUTERRAINES

La réalisation d'une recherche plus précise de l'ensemble des piézomètres disponibles au droit et en aval proche du site SARM est recommandée. Lors de la visite de site, il a pu être constaté du site que certains étaient toujours en place.

IDDEA recommande à minima le prélèvement d'un piézomètre en amont hydrogéologique théorique du site (ex Pz4), du piézomètre ayant montré les plus fortes concentrations au sud-ouest du site (Pz10 ou Pz9), d'un ou 2 piézomètres en aval proche de la source supposée (Pz13 et Pz1d ou Pz8). Si d'autres piézomètres sont également exploitables sur site, ceux-ci pourront faire l'objet de prélèvement et de relevés des niveaux piézométriques pour affiner la carte piézométrique de la campagne de prélèvement et la cartographies des concentrations dans les eaux souterraines.

Au vu des résultats des précédentes études réalisées sur les eaux souterraines, il est recommandé la recherche des paramètres suivants : HC C₅-C₄₀, HAP, BTEX, 8 EMM et COHV.

La localisation des piézomètres recensés sur site en 2014 et posés en 2018 sont présentées en Annexe 11.

9.5.3. REMARQUES GENERALES RELATIVES AUX CHANGEMENTS D'USAGES ET AUX REAMENAGEMENTS DES PARCELLES

En cas de changement d'usages au droit des anciennes activités tertiaires et industrielles du secteur, des investigations complémentaires pourront s'avérer nécessaires pour vérifier la compatibilité des sites avec les usages futurs ou identifier les possibles filières d'évacuation des terres hors site.

Pour le site de la SARM et l'ancienne décharge, dans le cadre ce changement d'usages, ceux-ci devront faire l'objet d'un plan de gestion et d'une étude de risque sanitaire adéquate. Un changement d'usage de l'ancienne décharge apparait cependant difficile à mettre en œuvre en raison des nombreuses restrictions d'usage et servitudes d'utilité publique s'appliquant à celle-ci. D'autre part, il est rappelé que tout projets de travaux au droit de ce site nécessite la constitution d'un dossier justifiant notamment l'absence de risque de dégradation du confinement des déchets du site.

En cas de changement d'usage et si présence d'une ancienne installation Classée pour la protection de l'Environnement ou d'un Secteur d'Information sur les Sols, il est nécessaire de produire une attestation jointe au permis de construire confirmant la compatibilité du projet avec la qualité du sous-sol.



Annexe 1 : Parcelles cadastrales comprises dans l'emprise de la ZAC (site d'étude)





Parcelles cadastrales

Légende

- Emprise de la ZAC du Triangle de Gonesse (site d'étude)
- Bâtiment (données cadastre.gouv.fr - janvier 2023)
- Parcelles cadastrales (données cadastre.gouv.fr mise à jour de janvier 2023)

Date :
12/04/2023

Référence :
IDA230151

Échelle : 0 250 500 m

commune	section	numero												
Gonesse	ZL	45	Gonesse	ZL	181	Gonesse	ZN	179	Gonesse	ZN	155	Gonesse	ZN	282
	ZL	251		ZL	189		ZN	181		ZN	303		ZN	137
	ZL	249		ZL	191		ZN	140		ZN	301		ZN	136
	ZL	139		ZL	274		ZN	37		ZN	326		ZN	131
	ZL	143		ZL	276		ZN	83		ZN	55		ZN	142
	ZL	253		ZL	246		ZN	84		ZN	199		ZN	145
	ZL	271		ZL	248		ZN	90		ZN	200		ZN	185
	ZL	258		ZL	254		ZN	232		ZN	202		ZN	322
	ZL	256		ZL	250		ZN	306		ZN	117		ZN	299
	ZL	247		ZL	74		ZN	68		ZN	281		ZN	302
	ZL	174		ZL	72		ZN	198		ZN	287		ZN	273
	ZL	265		ZL	169		ZN	184		ZN	289		ZN	119
	ZL	262		ZL	252		ZN	334		ZN	116		ZN	183
	ZL	267		ZL	279		ZN	89		ZN	293		ZN	191
	ZL	278		ZL	257		ZN	156		ZN	307		ZN	115
	ZL	280		ZL	261		ZN	321		ZN	256		ZN	377
	ZL	41		ZL	78		ZN	324		ZN	316		ZN	286
	ZL	269		ZL	138		ZN	175		ZN	319		ZN	284
	ZL	115		ZL	259		ZN	304		ZN	269		ZN	290
	ZL	117		ZL	272		ZN	327		ZN	300		ZN	305
	ZL	129		ZL	80		ZN	285		ZN	323		ZN	295
	ZL	137		ZL	114		ZN	195		ZN	237		ZN	291
	ZL	141		ZM	142		ZN	288		ZN	239		ZN	378
	ZL	270		ZM	144		ZN	276		ZN	233		ZN	308
	ZL	275		ZM	505		ZN	280		ZN	231		ZN	297
	ZL	268		ZM	502		ZN	315		ZN	246		ZN	310
	ZL	277		ZM	499		ZN	311		ZN	106		ZN	313
	ZL	255		ZM	470		ZN	317		ZN	214		ZN	271
	ZL	264		ZM	127		ZN	254		ZN	105		ZN	257
	ZL	170		ZM	496		ZN	314		ZN	248		ZN	259
	ZL	273		ZM	460		ZN	252		ZN	247		ZN	201
	ZL	260		ZM	498		ZN	318		ZN	92		ZN	250
	ZL	266		ZM	501		ZN	320		ZN	174		ZN	113
	ZL	113		ZM	506		ZN	245		ZN	192		ZN	110
	ZL	76		ZM	504		ZN	275		ZN	75		ZN	109
	ZL	43		ZM	507		ZN	40		ZN	376		ZN	292
	ZL	42		ZM	119		ZN	161		ZN	333		ZN	296
	ZL	116		ZM	115		ZN	173		ZN	122		ZN	309
	ZL	120		ZM	454		ZN	168		ZN	402		ZN	240
	ZL	118		ZM	508		ZN	167		ZN	401		ZN	242
	ZL	119		ZM	497		ZN	162		ZN	404		ZN	241
	ZL	244		ZM	509		ZN	164		ZN	403		ZN	207
	ZL	83		ZM	495		ZN	165		ZN	405		ZN	243
	ZL	245		ZM	500		ZN	170		ZN	400		ZN	238
	ZL	187		ZM	459		ZN	171		ZN	345		ZN	249
	ZL	166		ZM	503		ZN	54		ZN	370		ZN	236
	ZL	163		ZM	467		ZN	120		ZN	371		ZN	263
	ZL	177		ZM	461		ZN	187		ZN	133		ZN	265
	ZL	185		ZM	463		ZN	121		ZN	180		ZN	267
	ZL	173		ZM	465		ZN	193		ZN	177		ZN	255
	ZL	157		ZM	469		ZN	194		ZN	152		ZN	244
	ZL	195		ZM	453		ZN	69		ZN	325		ZN	209
	ZL	175		ZN	134		ZN	128		ZN	197		ZN	211
	ZL	179		ZN	139		ZN	312		ZN	196		ZN	230
	ZL	193		ZN	42		ZN	298		ZN	283		ZN	5
	ZL	197		ZN	41		ZN	182		ZN	126		ZN	101
	ZL	183		ZN	38		ZN	141		ZN	130		ZN	4
	ZL	263		ZN	178		ZN	294		ZN	279		ZN	251

commune	section	numero	commune	section	numero
	ZN	253		ZO	193
	ZN	261		ZO	195
	ZN	213		ZO	133
	ZN	216		ZO	135
	ZN	220		ZO	129
	ZN	218		ZO	131
	ZN	224		ZO	165
	ZN	223		ZO	162
	ZN	226		ZO	139
	ZN	215		ZO	216
	ZN	99		ZO	194
	ZN	228		ZO	143
	ZN	227		ZO	191
	ZN	225		ZO	217
	ZN	98		ZO	196
	ZN	100		ZO	192
	ZN	102		ZO	140
	ZN	219		ZO	142
	ZN	221		ZP	273
	ZN	222		ZR	354
	ZN	217		ZR	382
	ZO	32		ZR	399
	ZO	31		ZR	387
	ZO	28		ZR	84
	ZO	25		ZR	340
	ZO	24		ZR	181
	ZO	23		ZR	375
	ZO	20		ZR	376
Gonesse	ZO	5	Gonesse	ZR	378
	ZO	4		ZR	307
	ZO	99		ZR	380
	ZO	69		ZR	400
	ZO	122			
	ZO	128			
	ZO	130			
	ZO	127			
	ZO	137			
	ZO	132			
	ZO	93			
	ZO	125			
	ZO	91			
	ZO	155			
	ZO	151			
	ZO	152			
	ZO	22			
	ZO	61			
	ZO	60			
	ZO	14			
	ZO	157			
	ZO	159			
	ZO	146			
	ZO	158			
	ZO	144			
	ZO	12			
	ZO	11			
	ZO	10			
	ZO	141			
	ZO	138			



Annexe 2 : Détail de la visite de site



<p>ETAT DU SITE : en friche, en activité, bâti/non bâti, surface approximative, nb de bâtiments, revêtement</p> <p>Si en activité un seul exploitant ou plusieurs (séparation entre les exploitants ou non ?) : type d'activité</p> <p>topographie</p>		<p>Majoritairement constitué de parcelles agricoles. Présence également de plusieurs sites en friches en attente de réaménagement. Une ferme est encore en activité (avec habitation sur place) et un centre DEKRA est également ponctuellement en activité (centre de contrôle technique Poids-lourds. Plusieurs zones présentant des sources potentielles ou résiduelles sont connues.</p> <p>La zone globale fait l'objet d'un gardiennage.</p> <p>La topographie de la zone d'étude est globalement plane (hormis en bordure du boulevard intercommunal du Parisis).</p>			
		O	N	?	Commentaires/liste des documents, informations remises
A	<p>Personne(s) présente(s) lors de la visite (Lien entre l'interlocuteur visite et le site) ? Si exploitant, la personne connaît le site depuis combien de temps, a quelle(s) fonction(s) ?</p> <p>Fonction</p>	X			<p>Madame Brunilde BACHELET, Responsable d'opérations Direction du Territoire Grand Paris Nord (DTGPN), de Grand Paris Aménagement</p> <p>Témoignage du d'un gardien également recueilli (connaît le site depuis plusieurs années)</p>
B	Pouvez-vous nous fournir un plan cadastral avec références – quelle est la surface globale du site ? Le site a-t-il fait l'objet de modifications foncières au cours de son historique ? Pouvez-vous nous fournir des plans cadastraux du site à différentes périodes ?	X			Données partielles. Plan d'avancement de la maîtrise foncière de décembre 2021 fourni par Grand Paris Aménagement
C	Avez-vous des photos aériennes historiques ?		X		
D	Avez-vous des plans anciens ?		X		
E	Pouvez-vous nous fournir des données historiques du site : propriétaires – exploitants – activités – périodes de ... à ...	X			<p>La station-service a démarré sa cessation d'activité en 2021 et devait être terminée en 2022 (pas d'information sur l'avancement de la cessation)</p> <p>Pas de données historiques connues en dehors des données des rapports transmis à IDDEA.</p>
F	Avez-vous des documents réglementaires : arrêtés préfectoraux, dossier d'autorisation, etc.... Actuels et historiques relatif au site ?		X		
G	Avez-vous des observations écrites historiques de la DREAL/DRIIE/DRIRE sur le volet risques de pollution des sols et sous-sols ?		X		
H	Avez-vous des plans des réseaux eaux potable, eaux usées et eaux pluviales + électricité (transformateurs...) et gaz...		X		
I	Pouvez-vous nous fournir une copie des actes fonciers (notariaux) de vente – compromis de vente ?		X		
J	Quels sont les travaux historiques réalisés sur le site (exemple : imperméabilisation de zones sans recouvrement, retrait de stockage, modifications zones stockages déchets, modifications localisations process...)	X			<p>Site PROMOTRANS, hôtel attenant, ancien site de la SARM : ensemble des installations démolies</p> <p>Pas d'information précises sur la localisation des sources de pollution</p>
K	Localisation des extensions éventuelles ?			X	
L	Est-il prévu des modifications d'usage, un projet sur ce site ou sur des bâtiments ?	X			Des projets d'aménagements sont prévus au droit d'une partie de la zone mais reste à définir précisément
M	Quel est l'usage futur prévu ?	X			<p>Usage scolaire ou tertiaire pour l'instant retenu sur une partie de la zone et conservation d'un l'usage agricole sur le restant du site</p> <p>Pas de nouvelle construction d'habitation autorisée (servitude lié au bruit de l'aéroport)</p>
N	Quels sont les types d'aménagements prévus ? Avez-vous un plan des aménagements ?		X		Pas de plan d'aménagement disponible à ce stade
O	Des mouvements de terres : fondations, déblais, parkings, remblais sont-ils prévus dans le cadre du projet d'aménagement ?	X			Localisation des excavations non connues à ce stade
P	Un bassin est-il prévu dans le cadre du projet ?			X	



Q	Un nivellement du terrain est-il prévu ?				X
R	Des niveaux enterrés sont-ils prévus ?				X
S	Une gestion spécifique des terres excavées est-elle prévue ?				X

ACTIVITE/PROCESS/PRODUITS/STOCKAGES actuels ou passés		O	N	?	
0	Nature des activités et process ? Par atelier/zones recenser Le type de matières premières utilisées, Les process/opérations/machines utilisés (présences de solvants/peinture/lessive/huiles de coupes) Les effluents et déchets générés Etat/ indices organoleptiques	X			Ancien site industriel (SARM) Activités précises de la ferme non connue ni des autres sites du secteur
1	Activité ICPE (actuellement ou dans le passé) ? Si oui : rubriques concernées/arrêté préfectoral disponible/ échanges avec l'administration ?	X			SARM, station-service (pas plus d'information au stade de la visite – activités terminées)
2	Utilisation de matières premières liquides? Type de produits / quantité / conditionnement			X	
3	Utilisation de produits dans les process? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement, présence absence de rétention/gestion déchet			X	
4	Utilisation de solvants? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
5	Utilisation de dégraissants? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet, Fontaine de dégraissage?			X	
6	Utilisation de peinture/vernis/encres? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
7	Utilisation de produits lessiviels ? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet/ machine à laver industrielle ?			X	
8	Utilisation d'huiles de coupes ? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
9	Utilisation d'huiles autres (moteurs, lubrification...)? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
10	Utilisation d'acides/ de bases ? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
11	Utilisation de produits pesticides/fongicides? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	Potentielles sur les parcelles agricoles, potentiels stockages également dans l'emprise de la ferme
12	Utilisation d'engrais/ d'amendement ? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
13	Utilisation de carburants (process ou engins manutention ou transports) ? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet	x			Ancienne station-service dont les cuves de carburant ont été retirées. Cuves liées au chauffage de l'ancienne habitation vidée et inertée mais non retirée
14	Utilisation produit autre? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet				
15	Traces au sol Localisation?				



ACTIVITE/PROCESS/PRODUITS/STOCKAGES actuels ou passés		O	N	?	
16	Présence de cabine de peinture Vraie cabine surélevée ou zone peinture bricolée?			X	
17	Présence de fosse/cavité (anciennes fosse de maintenance, fosse de machines, fosse de presse) Profondeur? Rebouché? Accessibles?			X	
18	Présence d'aire de lavage Localisation? Profondeur? Qu'est ce qui est nettoyé sur l'aire? Produits utilisés? Le point de rejet des eaux et les ouvrages de traitements éventuels ?			X	
19	Cuves et/ou réservoir sur site (y compris celles non utilisés/déjà évacuées) Localisation/capacité/ caractéristique : aérienne / enterrée simple paroi / double / sous alarme/ en fosse La date de mise en place de cette cuve, la date de retrait éventuel ? Des travaux ont-ils été réalisés sur ces cuves ? Des tests d'étanchéité, des contrôles ont-ils été réalisés sur ces cuves ?	X			Sous le bâtiment de l'ancienne station-service a priori (site non visitable)
20	Présence de stockages/utilisation de produits liquides/solides Présence de stockages de fut/contenants vides /non utilisés? Demander les fiches de données de sécurité (pour les principaux et les plus toxiques...) Localisation/type de produit/quantité/conditionnement et Conditions de stockage (rétention – sous abri – aire imperméabilisée – étanchéité) /état	X			Cf points précédents. Les produits utilisés par la SARM ne sont pas connus ni leur conditions de stockage
21	Distribution de carburant Localisations/ type de carburants/type de stockages (volumes)/remplissage	X			Cf points précédents. Pas d'information sur le type de carburant, la date de mise en place des activités et la localisation précise des zones d'intérêt (cuves de stockage de carburant, zone de dépotage, volucompteurs...)
REJETS actuels ou passés		O	N	?	
22	Rejets d'eaux grises et vannes (sanitaires, cuisines) Localisation point de rejet de ces effluents et nature (réseau communal, fosse septique, infiltration, fossé, zone humide...) Présence d'une STEP Qualité et les flux de ces rejets			X	
23	Rejets d'eaux usées industrielles (EUI) Localisation point de rejet de ces effluents et nature Présence d'une STEP? Présence de caniveau de collecte? Réseaux enterrés?			X	
24	Rejets d'eaux pluviales (EP) Exutoire? Infiltration? Réseau communal?			X	
25	Débourbeur/déshuileur Localisation? Profondeur? Nettoyage régulier? Si oui comment ?			X	
26	Rejets atmosphériques sur le site Localisation et type des points de rejets (cheminée, rejet toiture/façade...) la qualité et les flux de ces rejets	X			Pas actuellement
27	Déchets générés/stockés sur site Nature des déchets (DIS DIB OM ferrailles D3E ...)/ modalités de gestion de ces déchets (descriptif conditions de stockage sur site, type évacuation, protection des sols - etc.) ?			X	Quelques zones de dépôts sauvage de déchets connus ou supposés (bassin de gestion des eaux pluviales, friches boisée au nord) et ancienne décharge de Gonesse (centre d'enfouissement de déchets) présents dans la zone

ACTIVITE/PROCESS/PRODUITS/STOCKAGES actuels ou passés		O	N	?	
28	Aire de stockage de déchets interne ou ancienne décharge ou décharge sauvage Localisation/ nature des produits				
29	Aire de brûlage Localisation/sur terrain nus ou dalle ?/ nature des produits brûlés		x		Pas de constatés lors de la visite. Présence potentielles d'anciennes zones de brûlage non connues

UTILITES actuelles ou passées		O	N	?	
30	Energie/utilité présentes sur site Si oui , plan de réseaux? Utilité?			x	
30a	Eaux D'où vient l'eau : réseau communal? Forage sur site? Usage?			x	Localisation des réseaux non connu. Alimentation des zones actuellement en activités. Réseau AEP « d'eau de ville »
30b	Electricité Transformateur sur place? Réseaux connus?		x		Réseau électrique « classique » pas de transformateur connu. Plan des réseaux non connu
30c	Carburant, FOD Nature? Quantité stockée? Type de stockage?	X			Cf partie précédente (station-service). Présence potentielle de cuve dans l'emprise de la ferme (non confirmée car non visitable)
30d	Gaz Stockage sur site? Gaz de ville? Réseaux connus?			X	Localisation des potentiels réseaux non connus
30e	Vapeur Produite comment?		x		
30f	Air comprimé Produit comment?		x		
31	Canalisation de produits autres? Pipeline de matière première? De produits finis?			x	
31b	Zone dépotage/empotage ? Nature produit? Sur rétention ? surveillance ?			x	
32	Présence de chauffage dans les bâtiments/ateliers Comment ? Une chaufferie était-elle présente ? Une cuve de fuel était-elle présente ?			x	
33	Transformateur Localisation /encore en fonctionnement ?/ nature du diélectrique actuellement/présence de PCB dans le passé?			x	
34	Groupe électrogène Localisation et stockages associés (carburant...)			x	
35	Compresseur Localisation, fixe/mobile, gestion des condensats			x	
36	Laboratoire Localisation et les modalités de gestion des déchets liquides et solides			x	
37	Sources radioactives Localisation des zones concernées (int/ext, bâtis et/ou process, dépôts déchets) Diagnostic radiologique			x	
		O	N	?	
38	Puits (puisard) et/ou forages (piézomètres) Localisation/ etats/protections/débit de pompage le cas échéant, alimentation aep via forage donnée sur la qualité de l'eau, coupe disponible?	x			Piézo mètres recensés sur et autour du site de la SARM
39	Mares/plan d'eau/fossé/noue Localisations, caractéristiques et données sur la qualité des eaux	x			Bassin de gestion des eaux pluviales recensé. Pas de mares, fossés ou noues connus
40	Effondrement Localisation? Date? Investigations réalisées?			x	
41	Zones de remblais Localisation, les volumes, l'origine et la nature (qualité)			x	Supposé au droit de la SARM notamment
41b	Zone reconnue polluées témoignage, zone suspecte ? Localisation? Investigations réalisées ? Indices ?	x			Investigations déjà réalisées au droit de la SARM et de l'ancienne décharge de Gonesse (appelés « Point noir de Gonesse »)
42	Activités d'épandage (plan d'épandage boues STEP...) ou autres apports (amendements, pesticides...) Localisation, les volumes, l'origine et la nature			x	Potentiellement au droit des parcelles agricoles (non confirmé)



Accidents/incidents		O	N	?	SI OUI cf NOTICE jointe pour plus de précision.
43	Incidents / accidents (déversements accidentels, fuites, etc.) / incendies Localisation et la nature de l'événement Rétention des eaux d'extinction d'incendie?			x	
43a	Sur site			x	
43b	Dans l'environnement immédiat			x	
44	Inondations sur le site Localisation, origine (eaux surfaces ou remontée eaux souterraines)			x	
45	Plaintes de voisins / contentieux historiques La nature de ceux-ci ou nous transmettre la copie des documents			x	
ACCES/INTERVENTION		O	N	?	SI OUI cf NOTICE jointe pour plus de précision.
46	Accueil sécurité nécessaire? si oui combien de temps? Jour imposé?	x			Oui si intervention sur le site du Grand Paris Express. Pour les autres sites, à voir au cas par cas avec Grand Paris Aménagement
47	Plan de prévention client? si oui réunion préalable nécessaire ou peut être fait au démarrage du chantier? Présence sous-traitants nécessaire?			X	A redéfinir suivant parcelles d'intérêt
48	Habilitation exigées? Lesquelles? Tous les intervenants ou 1 par équipe?			x	Non précisé Cependant zone à accès restreinte, sous gardiennage, besoin d'une autorisation d'accès par le client
49	Présence d'eau accessible en cas d'intervention si nécessaire ? localisation ? Condition de connexion (clé pompier? Tête de chat ? Autorisation? Lève plaque?)				1 borne incendie rue de la Patte d'Oie
50	Présence d'électricité accessible en cas d'intervention si nécessaire ? localisation ?		x		
51	Population présente sur site Type de population (travailleurs? Usagers? squatteurs?) Nombre? Présence continu ou ponctuelle?	x			Travailleurs et résidents au droit de la ferme Travailleurs : au droit du site DEKRA (présence ponctuelle), chantier de construction du Grand Paris Express (présence ponctuelle ou continue) et des parcelles agricoles (présence ponctuelle) – nombre de personnes concernées non connu Occupations illégales des parcelles ayant eu lieu plusieurs fois par le passé (secteur ouest/ nord-ouest principalement)
52	Sous-sols ? Emprise? Accessible? Hauteurs sous plafonds? Revêtement au sol?			x	
53	Galeries enterrées ? Emprise? Accessible? Hauteurs sous plafonds? Revêtement au sol?			x	
54	Vide sanitaire ? Emprise? Accessible? Hauteurs sous plafonds? Revêtement au sol?			x	
55	Risques pyrotechniques (zone de bombardement guerre, site militaire, activités pyrotechniques...) Localisation des zones concernées diagnostic pyrotechnique?			x	
56	Zone ATEX ? Atmosphère explosive si oui quel zonage ? ATEX poussières ou gaz ? condition d'interventions ?			X	
57	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu de l'amiante? Diagnostic réalisé ? rapports de diagnostics et/ou contrôles et/ou d'études et/ou de travaux ? localisation des zones concernées (int/ext - bâtis et/ou process)			x	
58	Revêtement béton ? Epaisseur? Etat ? ferrailée? Traitement type résine?			x	Dallé béton visible au droit de l'ancien site SARM – présence non connue sur les autres sites
59	Revêtement enrobé ? Etat ? Diagnostic amiante sur enrobé réalisé ?		x		Routes, site SARM, site DEKRA, ferme... état variable (de bon à dégradé, fissuré), qualité non connue
60	Revêtement autre ? quel revêtement (terrain nu, végétation, grave concassée compactée)?	x			Plusieurs zones en friche et présence potentielle de remblais Majeure partie du site en parcelle agricole
61	Accès machine surveillé/libre, clôture à démonter? Clé à récupérer en amont? Autorisation ? Hauteur sous plafond? Exiguïté? Revêtement?	x			Pas de contraintes sur le site de la SARM Station-service, ferme, DEKRA, site du grand Paris Express : conditions d'accès précises aux différentes zones de ces sites non connues Pas d'accès visible à ce stade à l'ancienne décharge de Gonesse

	MESURE D'URGENCE	O	N	?	
62	Enlèvement de fûts, bidons		x		
63	Excavations de terres		x		
64	Stabilisation de produits ou de sources (bassins, dépôts...)		x		
65	Mise en œuvre d'un confinement ou d'un recouvrement des sols		x		
66	Restrictions d'accès au site (clôture, surveillance)		x		Conservation du gardiennage recommandée
67	Evacuation du site	x			Enlèvement des dépôts sauvages de déchets recommandés Enlèvement de la cuve du bâtiment de l'ancienne station-service recommandée si toujours en place
68	Création de réseau de surveillance des eaux souterraines		x		
69	Tests d'épreuve d'étanchéité sur cuves/canalisation		x		
70	Démolitions de superstructures (bâtiments, réseaux aériens,...)		x		
71	Comblement de vides		x		
72	Autres				

ENVIRONNEMENT DU SITE : rayon visité : uniquement emprise du site au droit du chemin de Gonesse à Villepinte, de la rue de la Patte d'Oie, du chemin de la Justice au nord du Boulevard Intercommunal du Parisis

	ENVIRONNEMENT DU SITE	O	N	?	Préciser nature/distance/localisation/sensibilité
73	Quels sont les activités dans l'environnement ?	x			
74	Activités à risques dans l'environnement immédiat (sites industriels, stockages, stations-services...)	x			Nouvelle Déchetterie de Gonesse 40 ou 50 m à l'ouest Station-service Total Energies en bordure sud
75	Activités sensibles dans l'environnement immédiat (crèches, écoles, hôpitaux...)		x		Pas bordure du site
76	Habitations		x		Pas bordure du site
77	Axes routier	x			A1, A3 en bordure est D370 en bordure sud
78	Axes ferroviaires		x		
79	Cours d'eau		x		
80	Fossé			x	Potentiel (pas de recensé durant la visite)
81	Zone naturelles protégées			x	
82	Captages d'eau			x	
83	Cultures	x			Parcelles agricoles, cultures non définies, bordure de site nord et sud
84	Jardins potagers visibles à proximité		x		
85	Puits privés visibles à proximité		x		

OBSERVATIONS AUTRES : par exemple structures /ouvrages particuliers non mentionnés ci avant ? Zones non visitables ou non visibles (à noter sur un plan et à justifier) ?

.....

Angles de vue des photos de la visite du site et de son environnement | 24.04.2023



Photo 1

Ancien site Promotrans

Vue vers le nord-ouest



Photo 2

Ancien hôtel

Vue vers l'ouest



Photo 3

Ancien hôtel

Vue vers l'est

Photo 4



Ferme

Vue vers le sud

Photo 5



Ferme
Vue vers le sud

Photo 6



Ancienne station-service
Vue vers le sud

Photo 7



Bassin de gestion des eaux
pluviales

Vue vers l'est

Photo 8



Ancien restaurant

Vue vers l'est

Photo 9



Ancien site Promotrans

Vue vers l'est

Photo 10



Intérieur du bâtiment – aire
de tri

Vue vers l'ouest

Photo 11



Site DEKRA

Vue vers le nord

Photo 12



Chemin de Gonesse à
Villepinte

Vue vers l'est

Photo 13



Chantier du Grand Paris
Express
Vue vers l'est

Photo 14



Parcelles agricoles et
chantier du Grand Paris
Express
Vue vers le sud

Photo 15



Ancien site de la SARM
Vue vers le sud-ouest

Photo 16



Ancien site de la SARM

Vue vers le sud-ouest

Photo 17



Ancien site de la SARM

Vue vers le nord

Photo 18



Ancien site de la SARM –
piézomètre

Vue vers le sud-est

Photo 19



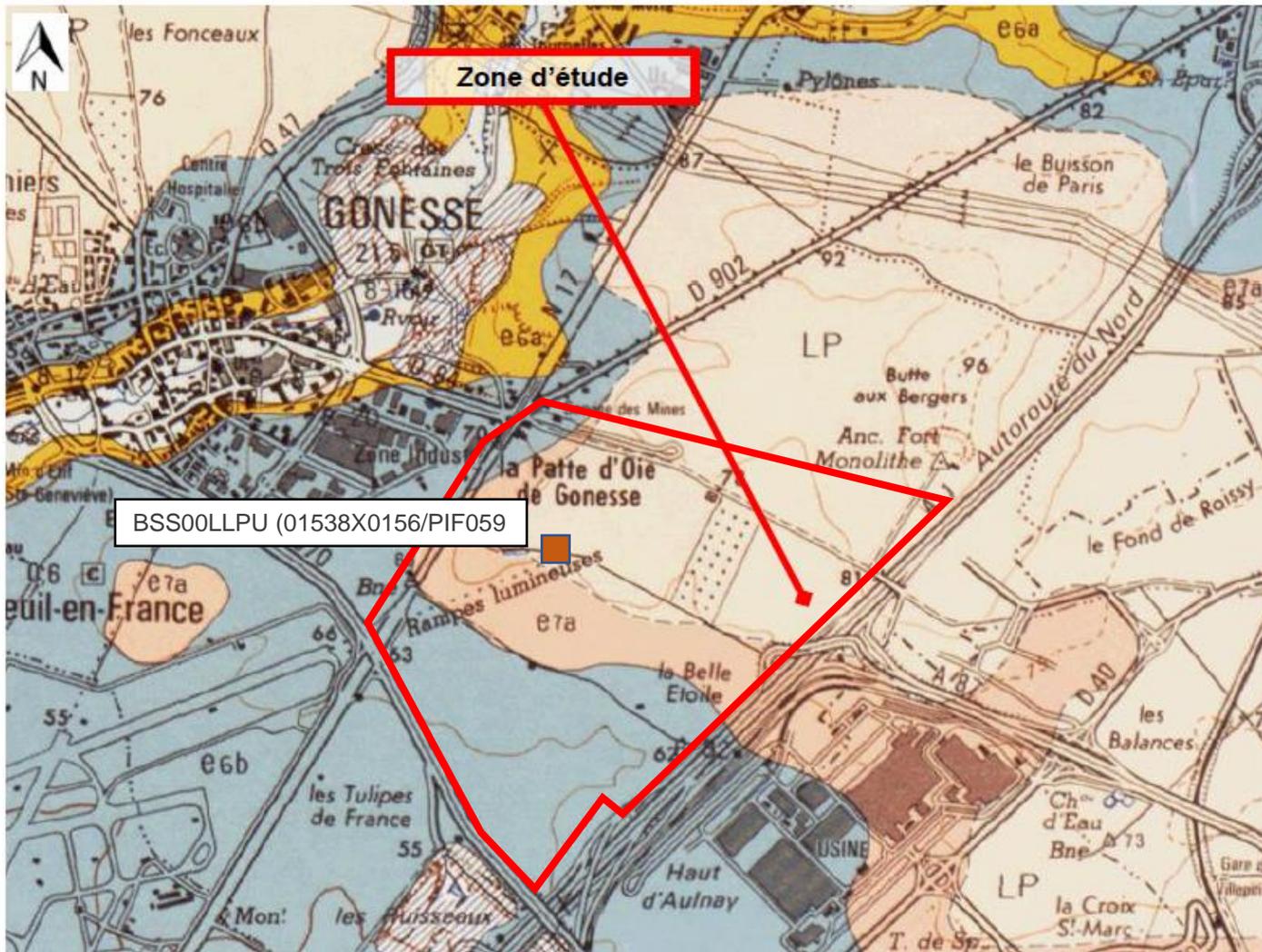
Vue vers l'ancienne
décharge de Gonesse

Vue vers le sud



Annexe 3 : Carte géologique du secteur (extrait du rapport 704134-R1 version 00 RSK de 2017, annoté)





Légende :

- Fz : Alluvions modernes
- LP : Limons des plateaux
- e7a : Ludien inférieur
- e6b : Marinésien
- e6a : Auversien

(Source : BRGM, InfoTerre) 0 1 km

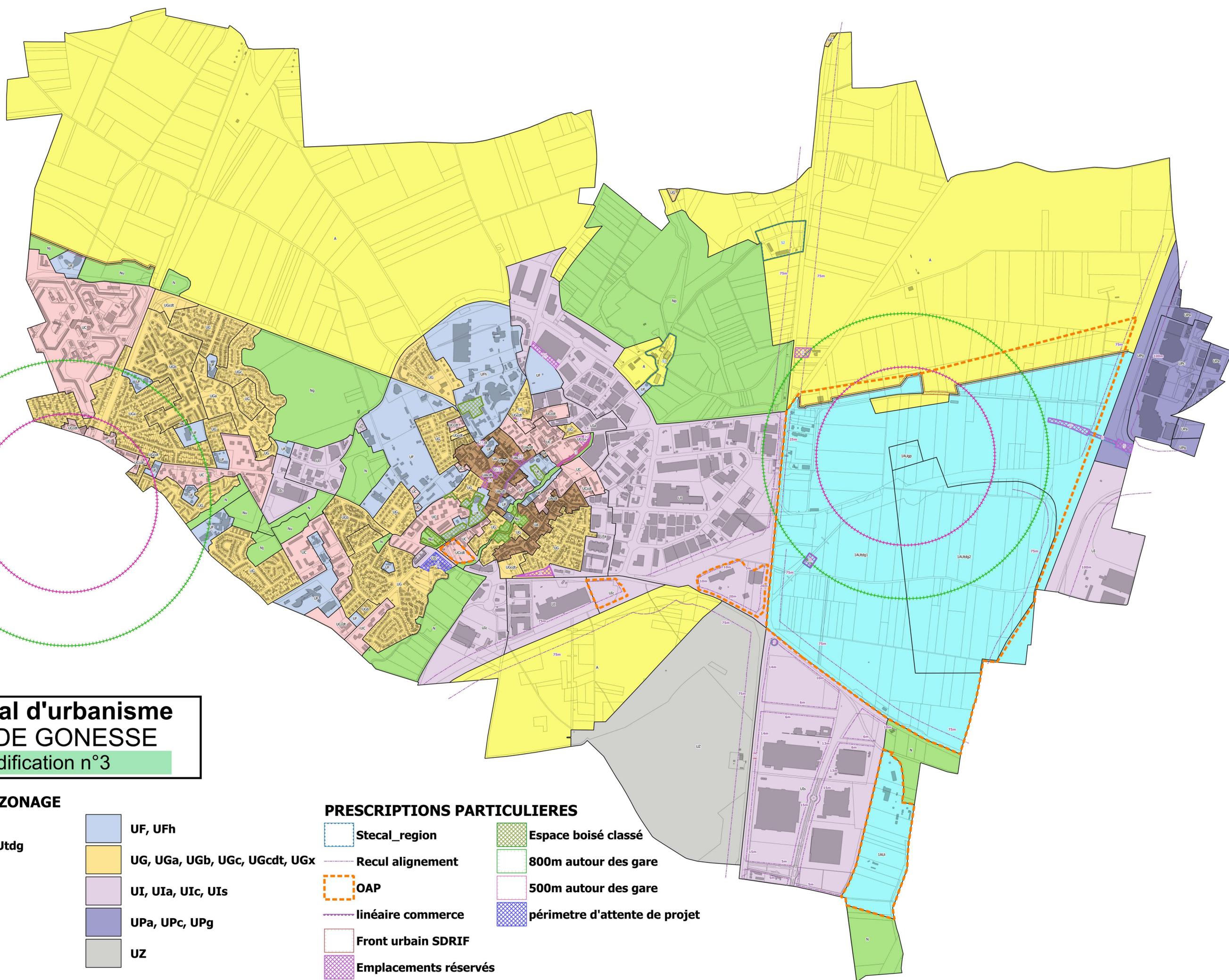
CLIENT	Grand Paris Aménagement	
AFFAIRE N°	704134-R1	NOM DE L'AFFAIRE Diagnostic environnemental EVAL Phase 1 - Juin 2017 - Gonesse (95)
TITRE	Figure 3 : Extrait de la carte géologique de L'Isle-Adam (1/50 000 ^{ème})	





Annexe 4 : Règlement graphique du PLU





Plan local d'urbanisme
VILLE DE GONESSE
 Modification n°3

LEGENDE PLAN DE ZONAGE

Zone Urbaines

- AU, AUgp, AUi, AUtdg
- A
- N, Ng, Nj, Np, Nu
- UA, UAcdt
- UC, UCcdt

- UF, UFh
- UG, UGa, UGb, UGc, UGcdt, UGx
- UI, UIa, UIc, UIs
- UPa, UPc, UPg
- UZ

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- Stecal_region
- Recul alignement
- OAP
- linéaire commerce
- Front urbain SDRIF
- Emplacements réservés
- Espace boisé classé
- 800m autour des gare
- 500m autour des gare
- périmètre d'attente de projet



Annexe 5 : Fiches CASIAS



IDF9502438

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : IDF
Date de création de la fiche : (*) 11/12/2002
Nom(s) usuel(s) : Traitement de déchets, usine de
Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
S.A.R.M., Société, ex SARM Recycl (Ex ROGERS-MONTEL)	

Siège(s) social(aux) de l'entreprise :

Siège social	Date connue
95 ENGHIEEN-LES-BAINS - 17 ter rue de la Libération	01/01/1111

Etat de connaissance : Inventorié
Sous surveillance : ?
Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
Autorisation	DRIRE-ICPE
Fichier papier	PREF_95

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui			

3 - Localisation du site

Localisation : Patte d'Oie
Code INSEE : 95277
Commune principale : GONESSE (95277)
Zone Lambert initiale : Lambert II étendu

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	609 765	609 765	661 189	
Y (m)	2 442 242	2 442 241	6 875 499	

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison sociale)	Date de référence (*)	Type	Exploitant
?	01/01/1970		?

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : En activité
Date de première activité : (*) 01/01/1970
Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier
Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	E38.11Z	01/01/1970		Autorisation	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	PREF_95 fichier papier	
2	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	C25.61Z	08/11/1979		Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	PREF_95 fichier papier	
3	Garages, ateliers, mécanique et soudure	G45.21A	08/11/1979		Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	PREF_95 fichier papier	
4	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	E38.11Z	11/04/2000		Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	PREF_95, fichier papier	120 000 m3/an
5	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	E38.31Z	11/04/2000		Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	PREF_95, fichier papier	
6	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	G45.21B	11/04/2000		Autorisation	2ième groupe	AP=Arrêté préfectoral	PREF_95, fichier papier	
7	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	G47.30Z	11/04/2000		Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	PREF_95, fichier papier	
8	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	11/04/2000		Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	PREF_95, fichier papier	

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
?	01/01/1970	17/04/1979
ROGERS-MONTEL	18/04/1979	31/12/1999
S.A.R.M., Société	11/04/2000	

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Milieu d'implantation : Industriel
Substratum : Argile/Marne/Molasse terrigène
Nom de la nappe : -
Code du système aquifère : 013
Nom du système aquifère : PARISIS-VALOIS-TARDENOIS-SOISSONNAIS

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : Préfecture du Val d'Oise

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,

- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

IDF9501138

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : IDF
Date de création de la fiche : (*) 23/05/2002
Nom(s) usuel(s) : Centre d'enfouissement technique de classe II
Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
Conseil général du Val d'Oise	

Siège(s) social(aux) de l'entreprise :

Siège social	Date connue
95 CERGY : Parc, 2 Le Campus Avenue du	01/01/1111

Etat de connaissance : Traité

Sous surveillance : Oui

Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
95.0002	BASOL
Fichier papier	PREF_95

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui			

3 - Localisation du site

Localisation : Point noir de Gonesse
Code INSEE : 95277
Commune principale : GONESSE (95277)
Zone Lambert initiale : Lambert II étendu

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	609 551	609 551	660 973	
Y (m)	2 441 965	2 441 964	6 875 224	

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison sociale)	Date de référence (*)	Type	Exploitant
SARM, Sté	16/05/2001	Entreprise privée ou son représentant	Non
Conseil général du Val d'Oise	16/05/2001	Service et administration locale, régionale ou nationale ou son représentant	Oui

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
				-	-

Nombre de propriétaires actuels : Multiple

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Activité terminée

Date de première activité : (*) 01/01/1930
 Date de fin d'activité : (*) 31/12/1992
 Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	E38.42Z	01/01/1930	31/12/1992	?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	BASOL 095-0002 PREF_95, Fichier papier	CET 40000 m3.

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
Conseil général du Val d'Oise	01/01/1991	31/12/1992

Commentaire(s) : Mise à jour sur basol.environnement.gouv.fr

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique
 Surface totale : 2 (en ha)
 Site en friche : ?
 Site réaménagé : Partiellement
 Type de réaménagement : Structure de transport
 Réaménagement sensible : Non
 Commentaire : Réaménagement en cours

7 - Utilisateurs

Utilisateurs :

Nom utilisateur	Type d'utilisateur	Statut utilisateur
Conseil général du Val d'Oise	Service et administration locale, régionale ou nationale ou son représentant	Propriétaire

8 - Environnement

Milieu d'implantation : Péri-urbain
 Captage AEP : ?
 Position AEP : ?
 Substratum : Argile/Marne/Molasse terrigène
 Nom de la nappe : -
 Code du système aquifère : 013
 Nom du système aquifère : PARISIS-VALOIS-TARDENOIS-SOISSONNAIS

9 - Etudes et actions

Type	Date (*)	Nature	Décision
Diagnostic initial A (avant 2008)		1	En 1991 découverte de la décharge non contrôlée d'hydrocarbures, matière fécale, composés organohalogénés, déchets industriels.
Traitement (avant 2008)		1	Mise en conformité du CET par arrêté préfectoral du 06/10/1994, extraction des déchets toxiques pour élimination et transformation du site en CET de classe 2 pour les déchets non toxiques. Surveillance des eaux superficielles et souterraines (2/an) imposée par arrêté préfectoral en date du 29/08/1994.

Etude(s) connue(s) ? : Oui
 Requalification paysagère connue ? : Non

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue (*)	Nature de la décision
Diagnostic initial A :	En 1991 découverte de la décharge non contrôlée d'hydrocarbures, matière fécale, composés organohalogénés, déchets industriels.		
Traitement :	Mise en conformité du CET par arrêt préfectoral du 06/10/1994, extraction des déchets toxiques pour élimination et transformation du site en CET de classe 2 pour les déchets non toxiques. Surveillance des eaux superficielles et souterraines (2/an) imposée par arrêté préfectoral en date du 29/08/1994.		

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : BASOL, Base de données des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués), MATE. Préfecture du Val d'Oise

12 - Synthèse historique

Historique : Mise à jour sur basol.environnement.gouv.fr

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

IDF9504068

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : IDF
Date de création de la fiche : (*) 14/01/2003
Nom(s) usuel(s) : Décharge
Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
Décharge	

Etat de connaissance : Inventorié
Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
DRE_IDF	DRE_IDF

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui			

3 - Localisation du site

Code INSEE : 95277
Commune principale : GONESSE (95277)
Zone Lambert initiale : Lambert II étendu

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	609 806	609 806	661 230	608 546
Y (m)	2 442 245	2 442 244	6 875 502	2 442 553
Préc.XY				rue

Commentaire(s) : Coordonnées Lambert dans DRE-IDF, BURGEAP, 1996 - Inv. Décharges du Val d'Oise

4 - Propriété du site

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
				-	-

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
Date de première activité : (*) 01/01/1976
Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	E38.11Z	01/01/1976		?	1er groupe	?=Origine de la date non connue	DRE-IDF, BURGEAP, 1996 - Inv. décharges du Val d'Oise	

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
-		

Commentaire(s) : 1976 (?), décharge citée dans le rapport BRGM 76 SGN 348 BDP

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Milieu d'implantation : Industriel
Formation superficielle : Limons/Loess
Nom de la nappe : -
Code du système aquifère : 013
Nom du système aquifère : PARISIS-VALOIS-TARDENOIS-SOISSONNAIS

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : DRE-IDF, BURGEAP, 1996 - Inventaire des décharges du département du Val d'Oise - Direction Régionale de l'Équipement d'Île de France, 2 vol. (16 et 160 p.), nbes cartes

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

IDF9502489

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : IDF
Date de création de la fiche : (*) 11/12/2002
Nom(s) usuel(s) : Station service
Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
TURPIN VIGNALS, Société	

Etat de connaissance : Inventorié
Sous surveillance : ?
Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
Fichier papier	PREF_95

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui			

3 - Localisation du site

Code INSEE : 95277
Commune principale : GONESSE (95277)
Zone Lambert initiale : Lambert II étendu

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	609 615	609 615	661 042	609 728
Y (m)	2 442 573	2 442 572	6 875 832	2 442 761
Préc.XY				numéro

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison sociale)	Date de référence (*)	Type	Exploitant
?	03/01/1974		?

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : En activité
Date de première activité : (*) 03/01/1974
Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration
Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station	G47.30Z	03/01/1974		Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	PREF_95, fichier papier	

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
	service de toute capacité de stockage)								
2	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	03/01/1974		Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	PREF_95, fichier papier	

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
SHELL FRANCAISE, Société	03/01/1974	02/12/1980
TURPIN VIGNALS, Société	03/12/1980	

Commentaire(s) :

Pages Jaunes 2003

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Milieu d'implantation : Commercial
 Captage AEP : Oui
 Distance captage AEP : 999
 Substratum : Calcaire tendre/Craie
 Nom de la nappe : -
 Code du système aquifère : 013
 Nom du système aquifère : PARISIS-VALOIS-TARDENOIS-SOISSONNAIS

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : Préfecture du Val d'Oise

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
 - si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
 - si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

IDF9502478

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : IDF
Date de création de la fiche : (*) 11/12/2002
Nom(s) usuel(s) : ?

Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
CABINES JANLOU, S.A.R.L.	

Siège(s) social(aux) de l'entreprise :

Siège social	Date connue
75 PARIS - 5 rue Jean Houdon	01/01/1111

Etat de connaissance : Inventorié

Sous surveillance : ?

Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
Fichier papier	PREF_95

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui			

3 - Localisation du site

Code INSEE : 95277
Commune principale : GONESSE (95277)

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)				609 728
Y (m)				2 442 761
Préc.XY				numéro

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison sociale)	Date de référence (*)	Type	Exploitant
?	26/08/1960		?

Nombre de propriétaires actuels ?

:

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Activité terminée
Date de première activité : (*) 26/08/1960
Date de fin d'activité : (*) 18/12/1991
Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration
Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Chaudronnerie, tonnellerie	C25.22Z	26/08/1960	18/12/1991	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	PREF_95, fichier papier	
2	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	C25.61Z	26/08/1960	18/12/1991	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	PREF_95, fichier papier	

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
CABINES JANLOU, S.A.R.L.	26/08/1960	18/12/1991

Commentaire(s) :

Courrier de radiation transmis par la mairie de Gonesse le 18/12/1991

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) ?

:

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Nom de la nappe -

:

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information Préfecture du Val d'Oise

:

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.

- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

IDF9502489

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : IDF
 Date de création de la fiche : (*) 11/12/2002
 Nom(s) usuel(s) : Station service
 Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :
 Etat de connaissance : Inventorié
 Sous surveillance : ?
 Autre(s) identification(s) :

Raison sociale	Date connue (*)
TURPIN VIGNALS, Société	

Numéro	Organisme ou BD associée
Fichier papier	PREF_95

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui			

3 - Localisation du site

Code INSEE : 95277
 Commune principale : GONESSE (95277)
 Zone Lambert initiale : Lambert II étendu

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	609 615	609 615	661 042	609 728
Y (m)	2 442 573	2 442 572	6 875 832	2 442 761
Préc.XY				numéro

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison sociale)	Date de référence (*)	Type	Exploitant
?	03/01/1974		?

Nombre de propriétaires actuels ?
:

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : En activité
 Date de première activité : (*) 03/01/1974
 Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration
 Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
-------------	------------------	---------------	----------------	--------------	------------	------------	---------------	--------------	--------------

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	G47.30Z	03/01/1974		Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	PREF_95, fichier papier	
2	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	03/01/1974		Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	PREF_95, fichier papier	

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
SHELL FRANCAISE, Société	03/01/1974	02/12/1980
TURPIN VIGNALS, Société	03/12/1980	

Commentaire(s) :

Pages Jaunes 2003

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) ?
:

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Milieu d'implantation : Commercial

Captage AEP : Oui

Distance captage AEP : 999

Substratum : Calcaire tendre/Craie

Nom de la nappe : -

Code du système aquifère 013

:

Nom du système aquifère : PARISIS-VALOIS-TARDENOIS-SOISSONNAIS

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information Préfecture du Val d'Oise

:

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.

- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

IDF9504007

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : IDF
 Date de création de la fiche : (*) 11/12/2002
 Nom(s) usuel(s) : Station-service et importation
 Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
Mériaux	

Etat de connaissance : Inventorié
 Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
Carte	Edition Géographique Professionnelle

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui			

3 - Localisation du site

Code INSEE : 95277
 Commune principale : GONESSE (95277)

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)				609 728
Y (m)				2 442 761
Préc.XY				numéro

4 - Propriété du site

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
				-	-

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
 Date de première activité : (*) 01/01/1940
 Origine de la date : ?=Origine de la date non connue
 Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
-------------	------------------	---------------	----------------	--------------	------------	------------	---------------	--------------	--------------

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	G47.30Z	01/01/1940			1er groupe	?=Origine de la date non connue	EGP, 1947, n°30, ed.3	Station-service et importation

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
Mériaux	01/01/1940	

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) ?

:

Site en friche : ?

Site réaménagé : ?

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : Edition Géographique Professionnelle

:

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.

- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,

- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

IDF9502461

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : IDF
Date de création de la fiche : (*) 11/12/2002
Nom(s) usuel(s) : ?

Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
KAHN Gaston	

Etat de connaissance : Inventorié
Sous surveillance : ?

Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
Fichier papier	PREF_95

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui			

3 - Localisation du site

Code INSEE : 95277
Commune principale : GONESSE (95277)

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)				609 728
Y (m)				2 442 761
Préc.XY				numéro

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison sociale)	Date de référence (*)	Type	Exploitant
?	07/11/1973		?

Nombre de propriétaires actuels ?
:

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
Date de première activité : (*) 07/11/1973
Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont	C20.17Z	07/11/1973		Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	PREF_95, fichier papier	

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
	fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)								

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
KAHN, Gaston	07/11/1973	

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) ?

:

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Nom de la nappe -

:

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information Préfecture du Val d'Oise

:

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,

- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.



Annexe 6 : Fiches ex-BASOL



SSP0007593

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement SSP0007593
Nom usuel POINT NOIR DE GONESSE
Code INSEE de l'établissement 95277
Commune principale GONESSE
Plan de situation



Nombre d'information de l'administration 1
Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000759301			20/03/2017

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration SSP000759301
Date de dernière mise à jour 20/03/2017
Nom Usuel Non renseigné
Autre(s) identifiant(s) 95.0002 (BASOL)
Environnement

Il s'agit de terrains historiquement utilisés comme décharge pour l'enfouissement des déchets de la région et ce , à partir des années 1930. Ont ainsi été déversés des matériaux de nature variée :hydrocarbures, matière fécale, composés organohalogénés, déchets industriels.

Ces terrains ont également par le passé accueillis des activités de dépôts illégaux de vidanges. Ils ont été acquis par le Conseil Général du Val d'Oise en 1984 en vue de la construction du Boulevard Intercommunal du Parisis (BIP).

En octobre 1991, l'excavation des terres au cours des chantiers du BIP a mis à jour les déchets et révélé une pollution des sol.

Le site est d'une superficie de 2 hectares.

La décharge non contrôlée contient environ 40 000 m3 de déchets surmontant 20 000 m3 de terres polluées .

Le suivi environnemental du site est actuellement réalisé par le Conseil Départemental du Val d'Oise et cela pour 30 ans minimum, soit jusqu'au 5 octobre 2024.

L'arrêté préfectoral du 30 septembre 2016 a instauré des servitudes d'utilité publique .

Cet arrêté préfectoral impose, pour les parcelles concernées, des restrictions de l'usage des terrains correspondant à un usage de type « espace vert » non récréatif. L'arrêté interdit notamment sur les parcelles, tout aménagement susceptible de mettre à nu les déchets stockés ou de porter atteinte au fonctionnement des équipements de suivi du site.

La réalisation d'excavations ou autres formes de cavités ainsi que tout décapage susceptible de porter atteinte au massif de déchets et à l'isolement des déchets est interdite.

L'arrêté interdit également, entre autres, la réalisation de constructions à usage sensible (habitations, établissement recevant du public, ...) ou à usage non sensible (Bâtiments, bureaux, ...), la création de puits, de forages ou de tout pompage, et plus généralement de toute utilisation de l'eau de la nappe présente au droit du site.

Cependant, la réalisation de sondages de sols au droit de la zone est possible et est subordonnée à la fourniture d'un dossier technique décrivant toutes les mesures prises pour assurer le bon confinement des déchets durant les opérations et après.

Le site est concerné par les travaux à venir au niveau de la zone dite du Triangle de Gonesse et par les travaux d'aménagement du Grand Paris.

Description

Le site a fait l'objet, en 1994, de travaux de réhabilitation visant d'une part à éliminer en décharges autorisées hors site les déchets toxiques et d'autre part à confiner sur site les déchets non-toxiques, et ceci après traitement (extraction sous vide, biologique). Ce confinement a été réalisé en utilisant les solutions techniques classiques adoptées pour les décharges d'ordures ménagères, adaptées au contexte particulier du site.

Les déchets non toxiques ont ainsi été mis en merlon le long de la route avec réalisation de parois moulées en béton à leur périphérie et imperméabilisation de surface par géomembrane.

Le site a ainsi été transformé en centre d'enfouissement technique de classe 2 et autorisé au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement par arrêté préfectoral du 6 octobre 1994.

Polluant(s) identifié(s)

La surveillance des eaux souterraines se poursuit. Les éléments relatifs à la surveillance des eaux souterraines sont précisés dans l'onglet "Surveillance et restrictions d'usage".

Action(s) instruite(s)

Non renseigné(s)

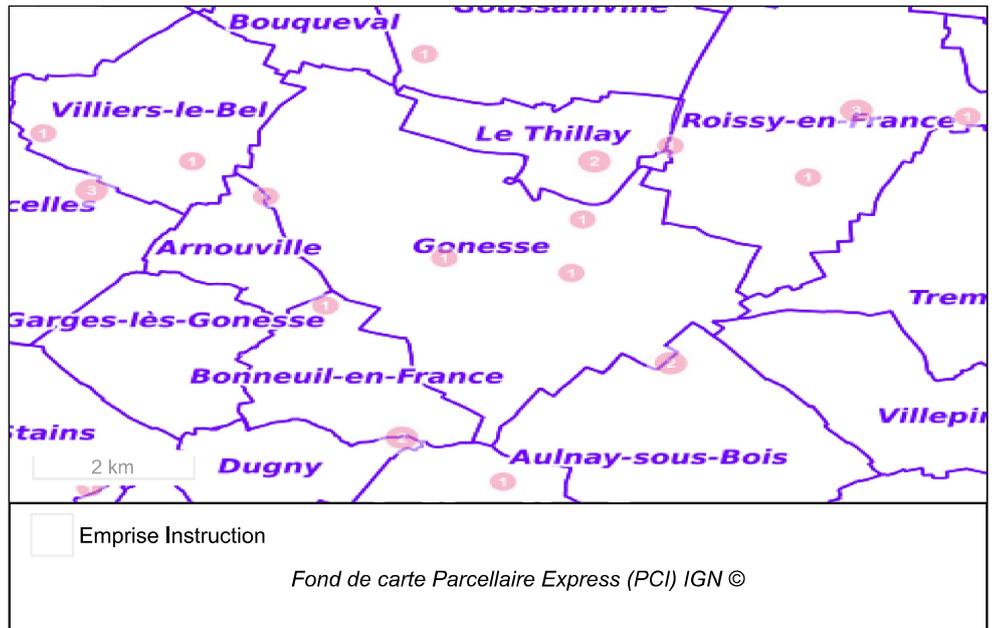
Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-		✓ Interdiction d'accès (clôture...)			
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol			✓ Elimination en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) ✓ Elimination en installation de stockage des déchets dangereux (ISDD)	
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol		✓ Ventilation de la zone non saturée (venting) ✓ Confinement par couverture et étanchéification	✓ Méthode biologique ou chimique	
Description							

Document(s) associé(s)
Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Non renseignée(s)



Annexe 7 : Arrêté préfectoral de servitudes de l'ancienne décharge de Gonesse





PRÉFET DU VAL-D'OISE

30 SEP. 2016

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Cergy-Pontoise, le

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Arrêté préfectoral n° 13577
portant instauration de servitudes d'utilité publique**

**Conseil Départemental du Val-d'Oise
site dénommé « Point Noir de Gonesse »
Chemin de Villepinte à GONESSE**

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.515-12, L.519-9 et R.515-24 à R.515-31 ;

VU le décret du 2 janvier 2013 relatif à la prévention et au traitement de la pollution des sols ;

VU l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, et notamment son article 37 ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 octobre 1994 autorisant le Conseil Départemental du Val-d'Oise à exploiter un centre d'enfouissement technique de classe 2, site dénommé « Point Noir de Gonesse » Chemin de Villepinte à GONESSE, relevant de la rubrique n° 322 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2011 renforçant le suivi de la qualité des eaux souterraines du site et prescrivant la remise d'un dossier indiquant les conditions de l'usage actuel du site ou des précautions générales à respecter en cas travaux de modifications pouvant générer des risques pour la santé et l'environnement et notamment son article 3 ;

VU le dossier technique et le courrier du 23 mars 2012 du Conseil Départemental du Val-d'Oise, demandant en qualité de propriétaire du site, l'instauration de servitudes d'utilité publique sur le site dénommé « Point Noir de Gonesse » ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 21 octobre 2014 proposant à Monsieur le préfet de lancer la procédure instituant une servitude d'utilité publique ;

VU l'avis du conseil municipal de la commune de GONESSE réuni en séance le 24 septembre 2015 ;

VU l'avis du 5 août 2015 émis par le Conseil Départemental du Val-d'Oise, propriétaire du site ;

VU le courrier de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France, en date du 5 février 2015, faisant part de ses observations et remarques sur le projet de servitudes d'utilité publique ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 29 avril 2016 transmis le même jour à l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France ;

VU l'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) en sa séance du 19 mai 2016 ;

VU les observations formulées le 16 juin 2016 par l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France ;

VU la lettre préfectorale en date du 1er septembre 2016 adressant le projet d'arrêté préfectoral portant instauration de servitudes d'utilité publique au Conseil départemental du Val-d'Oise, propriétaire du site et lui accordant un délai de quinze jours pour formuler ses observations ;

VU les observations formulées par le Conseil départemental du Val-d'Oise dans son courrier du 27 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que ces observations ne sont pas de nature à modifier le projet d'arrêté préfectoral portant instauration de servitudes d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT qu'il a été tenu compte des observations formulées par l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France ; que suite aux consultations organisées pendant la procédure d'institution de servitudes d'utilité publique, il a été tenu compte des avis rendus dans la rédaction de l'arrêté et notamment s'agissant des parcelles concernées ;

CONSIDÉRANT que le site dit « Point Noir de Gonesse » est une installation de stockage de déchets non dangereux autorisée ; que l'article L.512-12 du code de l'environnement permet l'institution de servitudes d'utilité publique sur les sites de stockage de déchets ; que dans le cas des installations de stockage des déchets, ces servitudes peuvent être instituées à tout moment ; qu'il y a lieu de conserver dans les documents d'urbanisme la mémoire de l'emprise du site pour garantir son intégrité à long terme ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 28 novembre 2011, le conseil départemental du Val-d'Oise a transmis les éléments nécessaires à l'institution de servitudes d'utilité publique sur le site dit « Point Noir de Gonesse » ;

CONSIDÉRANT que les servitudes d'utilité publiques demandées ne concernent que les terrains d'emprise du centre de stockage de déchets ; que le conseil départemental du Val-d'Oise en est le seul propriétaire ; que les surfaces ne portent que sur 2,53ha ; qu'ainsi il y a lieu, conformément au 3ième alinéa de l'article L.512-9 du Code de l'environnement de procéder à la consultation écrite du propriétaire et du conseil municipal de GONESSE, par substitution à la procédure d'enquête publique .

CONSIDÉRANT que le site n'est destiné à aucune exploitation, aucune activité, ni intervention, que seul le suivi et l'entretien du site y sont autorisés ;

CONSIDÉRANT que l'accès du site au public est interdit et que son entretien est réalisé par le Conseil Départemental du Val-d'Oise ;

CONSIDÉRANT que les aménagements futurs du « Triangle de Gonesse » sont susceptibles de concerner cette emprise, qu'il convient de prendre en compte les caractéristiques de ce site dans les futurs projets d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'instituer de telles servitudes sur le site de stockage de déchets non dangereux du Conseil Départemental du Val-d'Oise afin de pérenniser l'information et de fixer les précautions particulières à prendre avant toute intervention sur le site ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : Institution de servitudes d'utilité publique

Des servitudes d'utilité publique sont instaurées sur l'ancien site de stockage de déchets propriété du Conseil Départemental du Val-d'Oise situé Chemin de Villepinte à Gonesse.

Article 2 : Parcelles cadastrales concernées

Les servitudes sont instituées sur les parcelles cadastrales suivantes : parcelles ZN 124, ZN 126, ZN 127, ZN 128 pp, ZN 130, ZN 131 pp et ZN 122, ZN 197 pp et ZN 198 pp.

Les parcelles ou parties de parcelles cadastrées, à l'exception de l'emprise du boulevard du Parisis (RD 170) incluant sa zone de dégagement et d'entretien sur lesquelles sont instaurées des servitudes sont localisées sur le plan joint en annexe 1 du présent arrêté.

Article 3 : Restrictions de l'usage des terrains

L'usage des terrains est compatible avec la présence des déchets et des polluants résiduels dans les sols et les eaux souterraines.

L'usage des terrains correspondant aux parcelles visées à l'article 2 est un usage de type « espace vert » non récréatif. Sur ces parcelles sont notamment interdits :

- tout aménagement susceptible de mettre à nu les déchets stockés ;
- tout aménagement susceptible de porter atteinte au fonctionnement des équipements de suivi du site, tant que leur maintien est nécessaire dans le cadre de la surveillance du site ;
- la réalisation d'excavations ou autres formes de cavités ainsi que tout décapage susceptible de porter atteinte au massif de déchets et à l'isolement des déchets en général, exception faite d'une nécessité de reprise d'affaissements éventuels ;
- la réalisation de constructions à usage sensible (habitations, établissement recevant du public, ...) ou à usage non sensible (Bâtiments, bureaux, ...) ;
- la réalisation de parc de loisirs, d'aire de jeux, de camping, de stationnement de caravanes ;
- la réalisation d'ouvrage d'infiltration d'eaux de ruissellement dans le sol ;
- la création de puits, de forages ou de tout pompage, et plus généralement de toute utilisation de l'eau de la nappe présente au droit du site ;
- la plantation d'espèces végétales à racines profondes susceptibles de nuire à la conservation de la couverture des déchets.

La réalisation de sondages de sols au droit de la zone est subordonnée à la fourniture d'un dossier technique décrivant toutes les mesures prises pour assurer le bon confinement des déchets durant les opérations et après. Ce dossier est soumis, pour accord, à l'inspection des installations classées.

Article 4 : Servitude d'accès

Ont libre accès l'exploitant du site, les services de l'État et les organismes mandatés par ceux-ci à l'ensemble des équipements de gestion et de surveillance de l'installation situés sur les parcelles visées à l'article 2 ainsi que sur le domaine public, notamment pour l'exploitation, l'entretien voire la remise en état des piézomètres de surveillance de la qualité des eaux souterraines.

Sur ces parcelles est interdite toute activité ou tout aménagement susceptible de porter atteinte au fonctionnement de ces équipements tant que leur maintien est nécessaire dans le cadre du suivi de la surveillance du site.

Article 5 : Modifications d'usage éventuelles

Tout type d'intervention remettant en cause les conditions de confinement, tout projet de changement d'usage des zones, toute utilisation de la nappe, nécessite la réalisation préalable, aux frais et sous la responsabilité de la personne à l'initiative du projet concerné, d'études techniques attestant que le projet ne présente pas de risque pour la santé et pour l'environnement, tant dans sa phase de chantier qu'une fois réalisé.

Article 6 : Information des tiers

Si les parcelles considérées font l'objet d'une mise à disposition d'un tiers (exploitant, locataire), à titre gratuit ou onéreux, le propriétaire informe les occupants sur les restrictions d'usage visées aux articles précédents.

En cas de mutation, à titre gratuit ou onéreux des parcelles considérées, le propriétaire informe le nouvel ayant-droit, des restrictions d'usage dont elles sont grevées en application des articles précédents.

Article 7 : Conformément à l'article R 515-31-7 du Code de l'environnement :

- Une copie du présent arrêté sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Les servitudes doivent être annexées au plan local d'urbanisme de la commune de GONESSE. Elles sont publiées au bureau des Hypothèques.

Article 8 : – Délais et voies de recours

En application des articles L514-6 et R514-3-1 du code de l'environnement :

Seules les personnes directement concernées peuvent contester la légalité de cet arrêté et saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise : 2/4 boulevard de l'Hautil - B.P. 322 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans les deux mois à compter de sa publication.

Elles peuvent également au préalable dans ce même délai, saisir l'autorité préfectorale d'un recours gracieux. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'autorité préfectorale vaut rejet implicite).

Article 9 : Le Secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France et le maire de GONESSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté .

Le préfet,



Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER



Département :
VAL-D'AUVERGNE

Commune :
GONESSE

Section ZN
Feuille : 000 ZN 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition 01/04/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC49
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

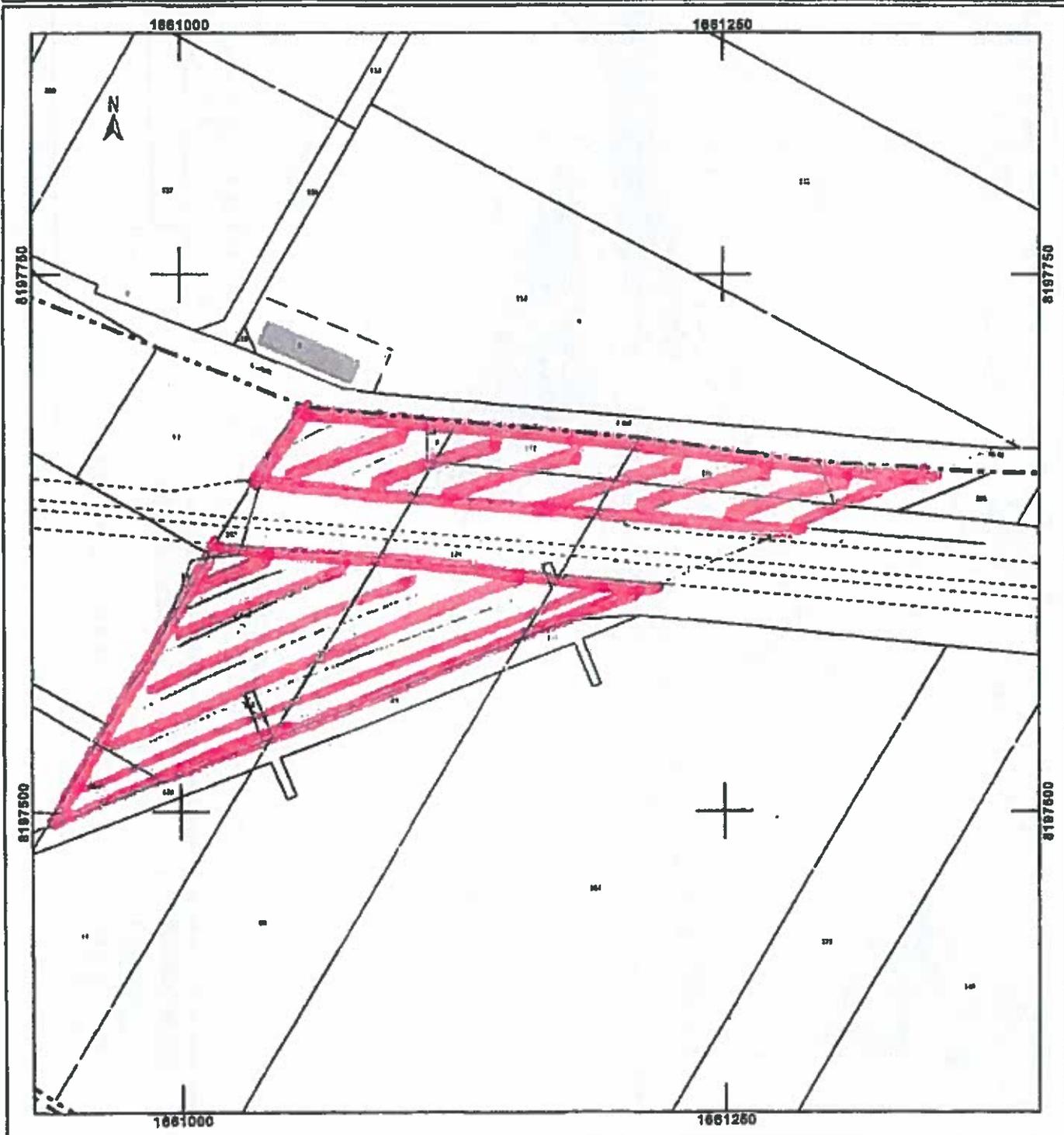
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ERMONT Plains de France
421 rue Jean Richepin 95125
95125 ERMONT Cedex
tél. 01.30.72.82.50 - fax 01.30.72.82.52
cdcf.ermont-plains-de-
france@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadesira.gouv.fr





Annexe 8 : Photographies aériennes de la zone d'étude



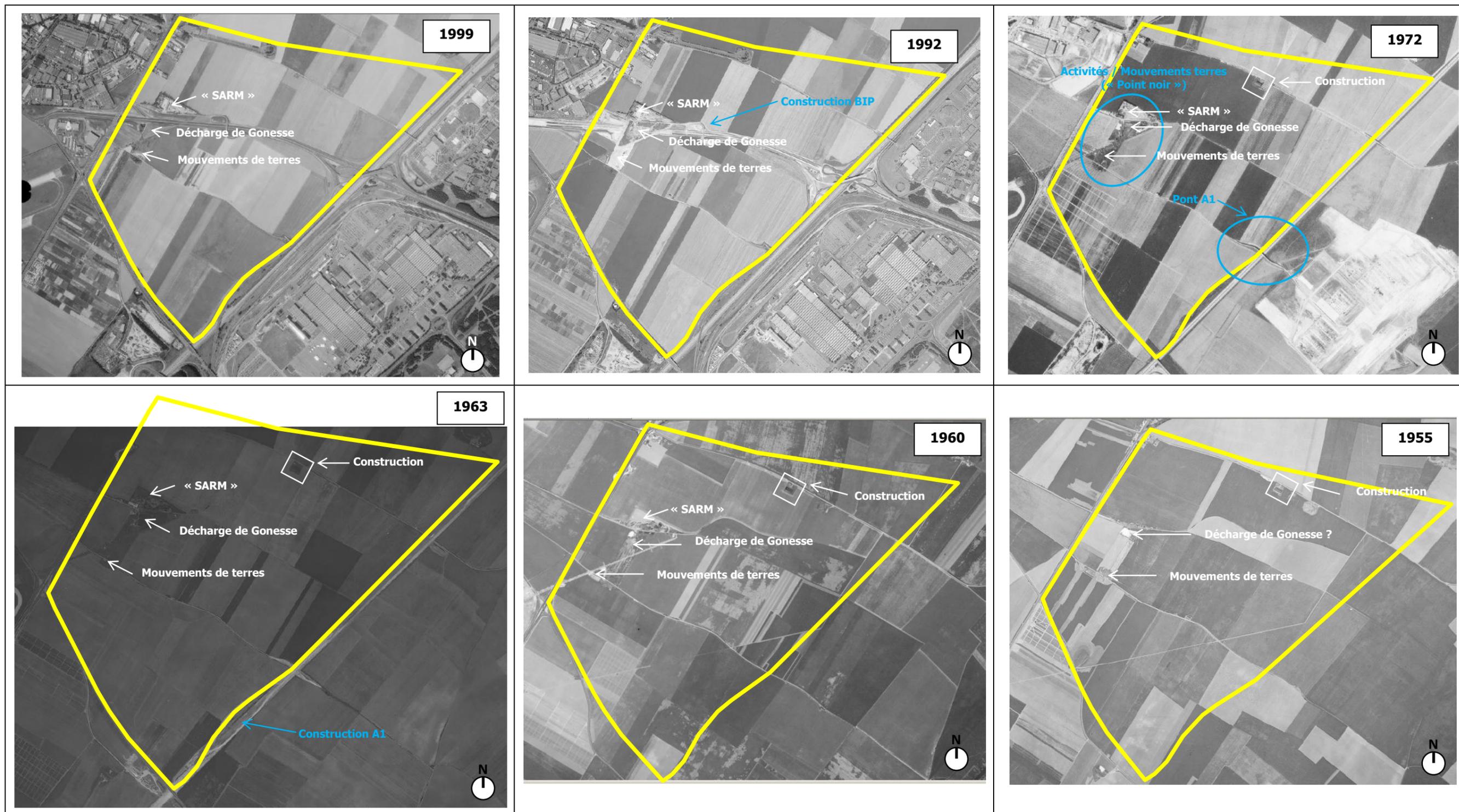


Figure 11 : Photographies aériennes du périmètre d'étude



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 2013

Référence rapport :
IDA230151

Légende  Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 2013

Référence rapport :
IDA230151

Légende  Emprise du site



Annexe 9 : Fiches des ICPE recensées sur Géorisques au droit du site



[Voir le fil d'Ariane](#)

Installations classées

[Retour](#)

SARM ⁽¹⁾

CHEMIN DE VILLEPINTE

95500 Gonesse

Numéro d'établissement : 0006505707

SIRET :

Activité principale : Non renseigné

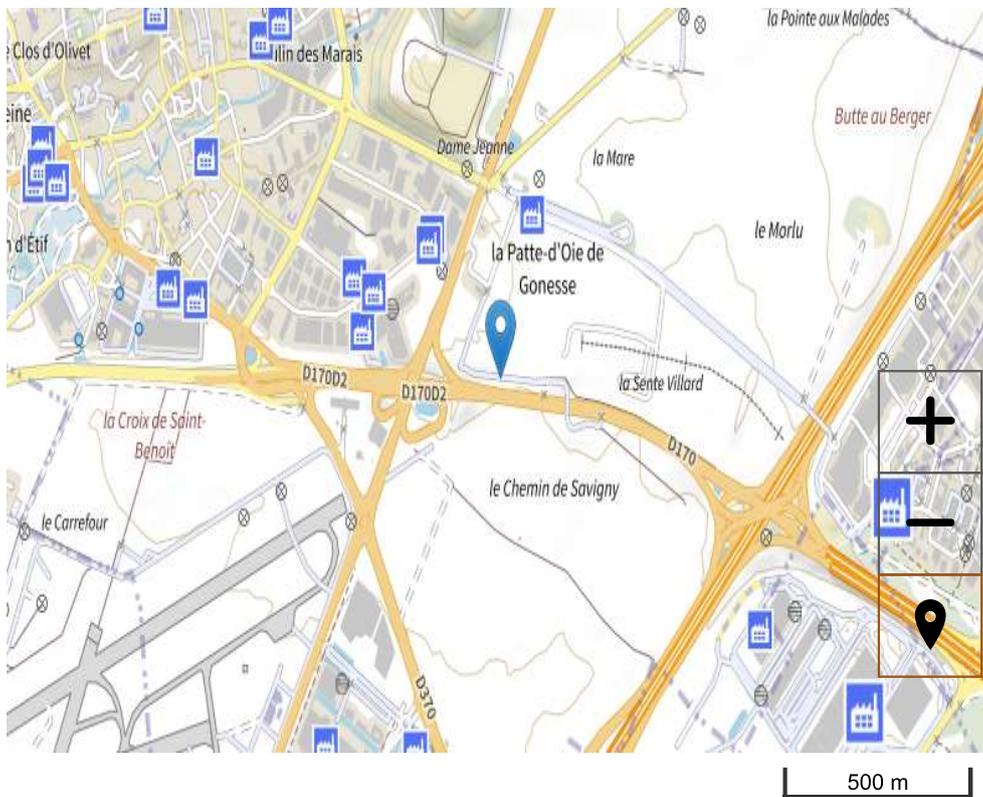
État d'activité : Non renseigné

Régime en vigueur de l'établissement ⁽²⁾ : Autres régimes

Priorité nationale : Non

Statut SEVESO : Non renseigné

IED - MTD : Non



Inspections

Service inspection : DRIEAT IdF

Dernière inspection : 30/03/2009

Date
inspection

Rapport

2009-03-30

Document non public

1

Situation administrative

Textes publics disponibles

Vous pouvez saisir votre préfecture de département ou la DREAL de votre région (service en charge de la prévention des risques technologiques) pour toute demande

d'informations spécifiques à un site donné.

(1) En application des dispositions du RGPD, les noms de personnes physiques ne sont pas diffusés

(2) Régime en vigueur de l'établissement : Le régime en vigueur d'un établissement correspond au régime de l'établissement avec prises en compte, depuis le dernier arrêté préfectoral de l'établissement, des évolutions de la nomenclature des installations classées qui s'appliquent de plein droit

(3) Régime autorisé d'une rubrique : Le régime autorisé d'une rubrique correspond au régime de la rubrique figurant dans le dernier arrêté préfectoral de l'établissement, sans prise en compte des évolutions de la nomenclature des installations classées qui s'appliquent de plein droit

[Voir le fil d'Ariane](#)

Installations classées

[Retour](#)

CONSEIL GENERAL (DECHARGE BIP GONESSE) ⁽¹⁾

Chemin de Villepinte (chemin rural 31)

95500 GONESSE

Numéro d'établissement : 0006505702

SIRET :

Activité principale : Non renseigné

État d'activité : En fin d'exploitation

Régime en vigueur de l'établissement ⁽²⁾ : Autorisation

Priorité nationale : Non

Statut SEVESO : Non Seveso

IED - MTD : Non



Inspections

Situation administrative

Textes publics disponibles

Vous pouvez saisir votre préfecture de département ou la DREAL de votre région (service en charge de la prévention des risques technologiques) pour toute demande d'informations spécifiques à un site donné.

(1) En application des dispositions du RGPD, les noms de personnes physiques ne sont pas diffusés

(2) Régime en vigueur de l'établissement : Le régime en vigueur d'un établissement correspond au régime de l'établissement avec prises en compte, depuis le dernier arrêté préfectoral de l'établissement, des évolutions de la nomenclature des installations classées qui s'appliquent de plein droit

(3) Régime autorisé d'une rubrique : Le régime autorisé d'une rubrique correspond au régime de la rubrique figurant dans le dernier arrêté préfectoral de l'établissement, sans prise en compte des évolutions de la nomenclature des installations classées qui s'appliquent de plein droit

PREFET DU VAL D'OISE

Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France
Unité Territoriale du Val d'Oise

Cergy, le 29 avril 2016

95000 – CERGY

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Institution de Servitudes d'Utilité Publique sur le site dit Point Noir de Gonesse

Référence :

- Courrier VC/EG/20110916 du 23 mars 2012 du Conseil Général du Val d'Oise et dossier technique joint de mars 2012
- Délibération du conseil municipal de Gonesse du 24 septembre 2015
- Avis du Conseil départemental du Val d'Oise du 5 août 2015
- Courrier de l'EPA Plaine de France du 5 février 2015

Annexe :

- Projet d'arrêté de servitudes d'utilité publique
- Compte rendu de la réunion du 13 janvier 2016 (relevé de décisions)
- Extrait du plan cadastral et du plan synoptique

Le présent rapport concerne le site du Conseil Général du Val d'Oise situé à Gonesse et dénommé « Point Noir de Gonesse ».

Il a été établi pour proposer à M. le Préfet du Val d'Oise d'instituer des servitudes d'utilité publique sur ce site et de saisir les membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

I – Présentation succincte du site

I.1 – Historique du site / Arrêté préfectoral d'autorisation du 6 octobre 1994

Lors de la réalisation de travaux de terrassement (début 1991) dans le cadre du Boulevard Intercommunal du Parisis (BIP), une ancienne décharge a été découverte à Gonesse.



Certificat FR015650-2
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Cette ancienne décharge a été réhabilitée en un centre d'enfouissement technique (CET) de classe 2 pour permettre le stockage des terres et déchets excavés lors de la réalisation du B.I.P. Les travaux de réhabilitation se sont apparentés à une mise en confinement du site. Une paroi moulée de soutènement a été réalisée le long du tracé du B.I.P. Les déchets excavés ont été triés, les déchets à fortes charges polluantes ont été évacués en décharge de déchets dangereux, les autres déchets ont été stockés de part et d'autre du B.I.P.

L'exploitation du centre d'enfouissement technique de classe 2 a été autorisée par arrêté préfectoral du 6 octobre 1994 délivré au Conseil Général du Val d'Oise.

L'article 1^{er} des prescriptions techniques annexées à cet arrêté préfectoral indique que les parcelles concernées sont les parcelles ZN 65, 71 et 72 (ou n° 124 à 130) et que l'installation relève de la rubrique 322 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Installations concernées	N° de la nomenclature	Classe
Stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains - décharge	322-B.2	A

Cet arrêté préfectoral prévoit également des contrôles et analyses à réaliser sur une période de 30 ans (cf. article V.2 – Surveillance) :

Le site est connu sous l'appellation « Point Noir de Gonesse ».

I.2 – Situation administrative

L'arrêté préfectoral d'autorisation du 6 octobre 1994 encadrant l'exploitation du site a été complété par un arrêté préfectoral n° 10623 du 28 novembre 2011 renforçant le suivi de la qualité des eaux souterraines et prescrivant la remise d'un dossier faisant notamment ressortir les conditions de son usage actuel ainsi que les précautions générales à respecter en cas de travaux ou modification de l'usage du site pour éviter de générer des risques pour la santé et l'environnement (type d'usage, modalités d'accès au site, conditions d'intervention en matière de travaux, maintien et entretien des dispositifs de confinement des déchets en place).

II – Dossier technique déposé par le Conseil Général du Val d'Oise

Par courrier du 23 mars 2012, le Conseil Général du Val d'Oise a, dans le cadre de la prise en compte de l'article 3 de l'arrêté préfectoral complémentaire précité du 28 novembre 2011, transmis un document de mars 2012 intitulé « Réseau Routier Départemental – RD 170 – Décharge de Gonesse – Dossier Technique ».

Le document comprend :

- un rappel historique, dans lequel il est notamment précisé qu'en 1991, lors des travaux d'aménagement de la Route Départementale 170 (B.I.P.) sur la commune de Gonesse, a été constatée la présence d'une décharge qui a reçu des déchets divers depuis 1933, que les déchets les moins polluants ont été stockés de part et d'autre du B.I.P., que les parcelles concernées sont les parcelles cadastrales ZN65, 71 ou 72 (ou n°s 124 à 130), qu'un suivi du site est réalisé conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 6 octobre 1994.
- un plan de localisation,
- un rappel du suivi réglementaire réalisé
« . contrôle de la qualité du rejet issu des lixiviats,
. contrôle de la qualité des eaux souterraines sur les piézomètres,
. contrôle des eaux de ruissellement issues des fossés périphériques,
. contrôle de débit et de composition des gaz issus des 12 puits que comporte le site. »
- un chapitre intitulé « Prescriptions d'usage du site »
Dans ce chapitre, il est notamment rappelé que l'accès du site est interdit au public et que l'entretien de ce dernier est réalisé par le Conseil Général.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les usages du site, il est notamment indiqué :

. que le site n'est destiné à aucune exploitation et qu'aucune activité, ni intervention autre que pour les suivis et entretiens, n'y sont autorisées ;
 . que tout projet de modification, extension ou transformation notable de ces installations doit, avant réalisation, être porté à la connaissance du Préfet, accompagné des éléments d'appréciation nécessaires.

- Des photographies, une copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 6 octobre 1994 et une copie de l'arrêté préfectoral complémentaire du 28 novembre 2011.

III – Institution de Servitudes d'Utilité Publique

III.1 – Fondement réglementaire

L'article L.515-12 du code de l'environnement permet l'institution de servitudes d'utilité publique sur les sites de stockage de déchets. Il dispose en particulier que, dans le cas des installations de stockage des déchets, ces servitudes peuvent être instituées à tout moment. Elles cessent de produire effet si les déchets sont retirés de la zone de stockage.

III.2 – Institution de Servitudes d'Utilité Publique

III.2.1 – Proposition d'institution de Servitudes d'Utilité Publique

Considérant que le site dit « Point Noir de Gonesse » du Conseil Général du Val d'Oise est une installation de stockage de déchets autorisée, il y a lieu de conserver dans les documents d'urbanisme la mémoire de l'emprise de ce site pour garantir son intégrité à long terme.

Considérant que les aménagements futurs du « triangle de Gonesse » sont susceptibles de concerner cette emprise, que, dès lors, il convient de prendre en compte les caractéristiques de ce site dans les futurs projets d'urbanisme,

L'inspection des installations classées propose à M. le Préfet du Val d'Oise d'instituer de telles servitudes sur le site de stockage de déchets non dangereux du Conseil Général du Val d'Oise afin notamment de pérenniser l'information et de fixer les précautions particulières à prendre avant toute intervention sur le site.

III.2.2 – Emprise des SUP

Dans les documents originaux, l'intitulé diverge : le rapport au CDH évoque les parcelles 65, 71 et 72 (124 à 130 après expropriation) tandis que l'AP mentionne les parcelles 65, 71 ou 72 (ou n° 124 à 130). L'inspection des installations classées propose de retenir la nouvelle numérotation établie suite à l'expropriation des terrains.

Par ailleurs, la parcelle 125 a été redécoupée ultérieurement. L'inspection de l'environnement propose donc de retenir les parcelles ZN 197 et ZN 198 en remplacement. Enfin, les parcelles concernées n'ont pas été redécoupées pour isoler l'emprise du boulevard. Or, celle-ci doit naturellement être exclue du périmètre des SUP.

Une incertitude persiste encore sur les parcelles 131 et 122 (cf. Plan cadastral actuel), qui est incluse sur les plans du dossier d'autorisation mais pas dans le rapport au CDH. Elle sera débattue plus loin (cf. paragraphe IV.5 du présent rapport).

III.2.3 – Servitudes envisagées

Au regard du dossier technique transmis par le Conseil Général du Val d'Oise par courrier du 23 mars 2012 suite à l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2011 et notamment des conditions d'usage proposées dans ce dossier, les servitudes envisagées sont les suivantes :

- a) Périmètre : Servitudes instituées sur les parcelles cadastrales du centre de stockage de déchets, (cf. paragraphe III.2.2) ;
- b) Restriction de l'usage des terrains
 - Usage compatible avec la présence des déchets, de leur couverture et des polluants résiduels dans les sols et les eaux souterraines.
 - Interdiction de réaliser :

- tout aménagement susceptible de mettre à nu les déchets stockés
- tout aménagement susceptible de porter atteinte au fonctionnement des équipements de suivi du site, tant que leur maintien est nécessaire dans le cadre de la surveillance du site ;
- toute excavation ou autre forme de cavité ainsi que tout décapage susceptible de porter atteinte au massif de déchets et à l'isolement des déchets en général, exception faite d'une nécessité de reprise d'affaissements éventuels ;
- toute construction à usage sensible (habitations, établissement recevant du public, ...) ou à usage non sensible (bâtiments, bureaux, ...) ;
- tout parc de loisirs, aire de jeux, camping, stationnement de caravanes ;
- tout ouvrage d'infiltration d'eaux de ruissellement dans le sol ;
- tout puits ou forage et tout pompage, toute utilisation de l'eau de la nappe au droit du site ;
- toute plantation d'espèces à racines profondes susceptibles de nuire à la conservation de la couverture des déchets.

c) Encadrement des modifications d'usage

Tout projet susceptible d'être en contradiction avec les restrictions sus-mentionnées, tout type d'intervention remettant en cause les conditions de confinement, tout projet de changement d'usage des zones, toute utilisation de la nappe, nécessite la réalisation préalable, aux frais et sous la responsabilité de la personne à l'initiative du projet concerné, d'études techniques attestant que le projet ne présente pas de risque pour la santé et pour l'environnement, tant dans sa phase de chantier qu'une fois réalisé.

d) Servitude d'accès

Libre accès laissé à l'exploitant, aux services de l'Etat et aux organismes mandatés par ceux-ci à l'ensemble des équipements de gestion et de surveillance de l'installation situés sur les parcelles visées à l'article 2 ainsi que sur le domaine public, notamment les piézomètres de surveillance de la qualité des eaux souterraines.

Interdiction sur les parcelles de toute activité ou aménagement susceptible de porter atteinte au fonctionnement de ces équipements tant que leur maintien est nécessaire dans le cadre du suivi de la surveillance du site.

e) Information des tiers

Si les parcelles considérées font l'objet d'une mise à disposition à un tiers (exploitant, locataire), à titre gratuit ou onéreux, le propriétaire informe les occupants sur les restrictions d'usage visées aux articles précédents en les obligeant à les respecter.

En cas de mutation, à titre gratuit ou onéreux des parcelles considérées, le propriétaire dénonce au nouvel ayant-droit, les restrictions d'usage dont elles sont grevées en application des articles précédents, en obligeant ledit ayant-droit à les respecter en ses lieux et place.

IV – Les consultations

IV.1 – Consultation du conseil municipal

Par délibération du 24 septembre 2015, le conseil municipal de Gonesse a donné à l'unanimité un avis favorable sur le projet de SUP sous réserve de la réalisation des études menées par l'EPA Plaine de France dans le cadre de la reconversion du site et de la confirmation de l'existence de la parcelle ZN 129.

IV.2 – Consultation du propriétaire et ancien exploitant, le conseil départemental

Compte tenu de l'unique propriétaire, il a été fait usage de la consultation écrite du propriétaire, par substitution à la procédure d'enquête publique, comme le permet le 3^e alinéa de l'article L.515-12 du Code de l'environnement.

Par courrier du 5 août 2015, le conseil départemental, par la voix de son directeur général adjoint chargé de l'aménagement du territoire, rappelle que le terrain concerné a vocation à être inclus dans le projet de ZAC du triangle de Gonesse. A ce titre, il pourrait être concerné par un élargissement de la voirie existante, la construction de bâtiments tertiaires et traversé par la future ligne 17 du Grand Paris Express. Le propriétaire constate que la pollution de ce terrain est bien connue et s'interroge sur les conséquences de l'instauration de cette SUP sur le projet d'aménagement, en renvoyant les parties à une réunion d'examen conjoint ultérieure.

IV.3 – Consultation de l'EPA Plaine de France

Par courrier du 5 février 2015, le directeur général de l'EPA Plaine de France rappelle que son Conseil d'administration l'a autorisé à intervenir comme aménageur d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le triangle de Gonesse.

La question du traitement de la pollution apparaît comme un des « sujets essentiels abordés par l'étude d'impact [de la ZAC] » et a déjà fait l'objet de plusieurs études. En l'état actuel des réflexions, « l'hypothèse aujourd'hui retenue dans le bilan [financier] de l'opération est celle d'une évacuation totale de la pollution ».

En conclusion, l'EPA insiste sur le fait que cet arrêté ne devrait pas faire obstacle à la réalisation des sondages nécessaires à la caractérisation de la pollution et alerte sur le fait que l'emprise devrait également être traversée par un tunnel de la ligne 17 du Grand Paris Express.

IV.4 – Réunion d'examen conjoint

Suite à la réception des avis précédents, l'inspection de l'environnement a organisé une réunion le 13 janvier 2016 avec les services de l'État (DDT + DRIEE), de la ville de Gonesse, du conseil départemental et de l'EPA pour analyser ensemble le projet d'arrêté de SUP.

Au cours de cette réunion, il a été décidé de préciser la rédaction de l'article 3, relatif aux restrictions d'usage, en la complétant de la phrase suivante : « L'usage des terrains peut toutefois être modifié sous réserve du respect des prescriptions de l'article 5. » Il s'agit en effet d'insister sur le fait que ce projet d'arrêté de SUP n'a qu'une vocation informative sur le passé et l'état actuel du site ; il n'a pas vocation à bloquer le projet d'aménagement.

De même, le conseil départemental a souhaité que la rédaction de l'article 4, relatif aux servitudes d'accès, soit complété par la mention « notamment pour l'exploitation, l'entretien voire la remise en état des piézomètres »

Inversement, il n'a pas été donné de suite favorable à la proposition de l'EPA d'inscrire dans l'arrêté de SUP l'évocation de la possibilité de réaliser des sondages dans la masse de déchets. En effet, ce point relève d'une modification des conditions de suivi post-exploitation du site et doit faire l'objet d'une demande formulée par l'ancien exploitant (le CD95) au préfet dans les formes définies par le II de l'article R512-33 du code de l'environnement. Pour déposer une telle demande en son nom, l'EPA devrait prendre à sa charge le statut d'exploitant ICPE, en se déclarant comme tel au préfet (art. R512-68 et R516-1 du même code).

IV.5 Parcelles cadastrales à considérer

S'agissant de la liste des parcelles concernées, la question s'est posée de l'existence de la parcelle ZN129, qui apparaît sur les anciens plans mais ne figure plus sur les données du cadastre disponibles sur Internet. Par courrier électronique du 18 mars 2016, l'EPA a transmis des éléments qui suggèrent que les anciennes parcelles 129, 132, 135 et 138 ont été redécoupées et intégrées partiellement au domaine public du boulevard interurbain du Parisis. De même, le plan synoptique extrait du DDAE de 1993 suggère que les parcelles 122 et 131 doivent être incluses dans l'emprise de la SUP. Inversement, les parcelles cadastrales situées dans l'axe des pistes de l'aéroport du Bourget et portant les rampes lumineuses (123, 69 et ex 132) sont à exclure de l'emprise de la décharge. Dans son avis du 17 mars 2016, le CD 95 confirme cette approche.

IV.6 Autres consultations

Le décret n° 2013-5 du 2 janvier 2013 relatif à la prévention et au traitement de la pollution des sols a modifié la procédure d'instauration des SUP. Par rapport à la procédure précédente (avant modification par le décret du 2 janvier 2013), les consultations du service en charge de l'urbanisme et du service chargé de la sécurité civile ont été supprimées.

IV.7 Evolution de la réglementation

L'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchet non dangereux est venu abroger celui du 9 septembre 1997. Mais l'article 37 du nouveau texte impose toujours l'instauration de SUP préalable à un éventuel changement d'usage du terrain. La présente procédure reste donc d'actualité.

V – Proposition de l'inspection des installations classées

L'inspection de l'environnement propose au préfet de retenir la rédaction de l'arrêté telle qu'issue de la réunion d'examen conjoint et en actualisant la liste des parcelles concernées en fonction du nouveau plan cadastral ci-annexé.

Le présent rapport, ses conclusions et le projet d'arrêté en annexe peuvent ainsi être soumis pour avis au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), auquel toutes les parties sus-visées pourront utilement être invitées.

VI – Conclusion

En application de l'article 49 de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997, modifié par l'article 37 de l'arrêté ministériel du 15 février 2016, et de l'article 3 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 28 novembre 2011, le conseil départemental du Val-d'Oise a transmis les éléments nécessaires à l'institution de servitudes d'utilité publique sur le site dit du « Point noir de Gonese ».

Dans le cadre de l'instruction du dossier et conformément aux dispositions des articles R515-31-1 et suivants du code de l'environnement, l'inspection de l'environnement a établi le présent rapport sur les résultats des consultations et ses conclusions.

L'inspection des installations classées propose à M. le Préfet du Val d'Oise de soumettre le présent rapport et ses conclusions au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).



Annexe 10 : Documents fournis par la Préfecture du Val d'Oise



Dossier Numéro : 20074094 - N° Siret :

Ouvert le : 29/11/2007

Catégorie : SOCIETE

Raison sociale : SARM RECYCLAGE (ex :ROGERS MONTEL)

Adresse : Chemin de Villepinte La Patte d'Oie - 95500 GONESSE

Coordonnées du siège social

SOCIETE ROGERS-MONTEL

17 Ter Rue de la Libération - ENGHEN LES BAINS

Du 04/11/1986 Au 04/11/1986

Objet : arrêté

Descriptif technique de l'opération				
Code et libellé	Arrêté type	Km	Type	Quantité
0322.B.1, traitement par broyage des ordures ménagères et autres résidus urbains.				0 A
0089.1°, broyage, concasage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épiluchage ou décorticage de substances végétales et de tous produits organiques naturels, artificiels ou synthétiques, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 200 KW.				0 A

Evénements liés à l'opération <i>(documents attachés en gras et documents générés en italique)</i>

- **Transmission arrêté définitif**

Du 04/11/1986 Au 04/11/1986

Opération Numéro : 20074098 AUTORISATION

Du 26/12/1984 Au 26/12/1984

Objet : arrêté renouvelant l'autorisation ci-dessous pour une dernière période de 6mois

Evénements liés à l'opération

(documents attachés en gras et documents générés en italique)

- **Transmission arrêté définitif**

Du 26/12/1984 Au 26/12/1984

Du 10/04/1984 Au 10/04/1984

Objet : arrêté modifiant les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 8/4/83 relatif à l'exploitation de l'exploitation suivante

Descriptif technique de l'opération				
Code et libellé	Arrêté type	Km	Type	Quantité
0322.A, stations de transit d'ordures ménagères et autres résidus urbains à l'exclusion des déchetteries mentionnées à la rubrique 268 bis.				0

Evénements liés à l'opération
<i>(documents attachés en gras et documents générés en italique)</i>

- **Transmission arrêté définitif**
Du 10/04/1984 Au 10/04/1984

Opération Numéro : 20074097 AUTORISATION

Du 10/04/1984 Au 10/04/1984

Objet : arrêté autorisant ladite Sté à exploiter à titre temporaire pour une durée de 6mois renouvelable une fois les installations désignées ci-après

Descriptif technique de l'opération				
Code et libellé	Arrêté type	Km	Type	Quantité
0322.B.1, traitement par broyage des ordures ménagères et autres résidus urbains.				0 A
0089.1°, broyage, concasage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épiluchage ou décotication de substances végétales et de tous produits organiques naturels, artificiels ou synthétiques, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 200 KW.				0 A

Evénements liés à l'opération
(documents attachés en gras et documents générés en italique)

- **Transmission arrêté définitif**
Du 10/04/1984 Au 10/04/1984

Opération Numéro : 20074094 Arrêté de prescriptions complémentaires

Du 08/04/1983 Au 08/04/1983

Objet : arrêté imposant des prescriptions nouvelles et actualisant le classement

Evénements liés à l'opération

(documents attachés en gras et documents générés en italique)

- **Transmission arrêté définitif**

Du 08/04/1983 Au 08/04/1983

Opération Numéro : 20074096 DECLARATION

Du 08/11/1979 Au 08/11/1979

Objet : RCPC de déclaration

Descriptif technique de l'opération				
Code et libellé	Arrêté type	Km	Type	Quantité
0405.B.1b, application à froid sur support quelconque de vernis, peintures, encres d'impression, à l'exclusion de vernis gras : les vernis étant à bse de liquides inflammables de la 1ère catégorie, l'application étant faite par pulvérisation, la quantité de vernis utilisée journallement étant inférieure ou égale à 25 l.				0
0068.2°, ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur dont la surface d'atelier est supérieure à 500 m ² mais inférieure ou égale à 5 000 m ² .				0

Evénements liés à l'opération
<i>(documents attachés en gras et documents générés en italique)</i>

- **Délivrance du récépissé de déclaration**

Du 08/11/1979 Au 08/11/1979

Opération Numéro : 20074095 AUTORISATION

Du 19/04/1979 Au 19/04/1979

Objet : RCPC de succession

Descriptif technique de l'opération				
Code et libellé	Arrêté type	Km	Type	Quantité
0322.A, stations de transit d'ordures ménagères et autres résidus urbains à l'exclusion des déchetteries mentionnées à la rubrique 268 bis.				0 A

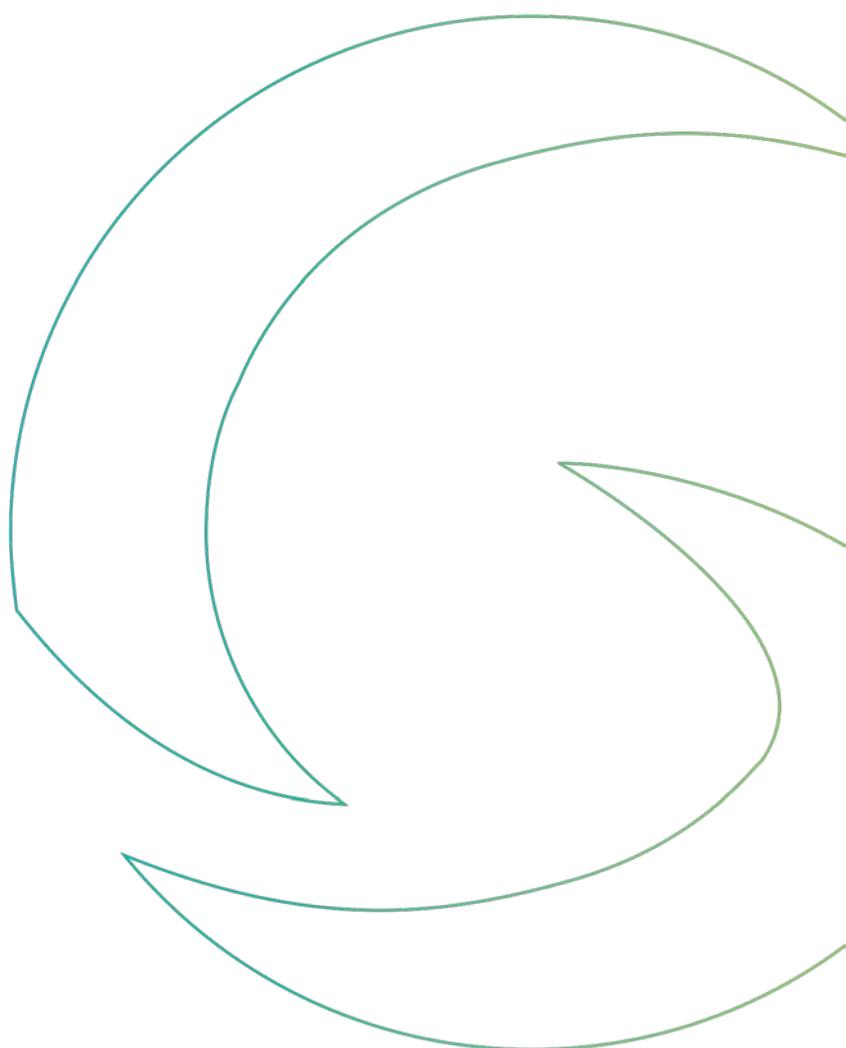
Evénements liés à l'opération
<i>(documents attachés en gras et documents générés en italique)</i>

- **Transmission arrêté définitif**

Du 19/04/1979 Au 19/04/1979



Annexe 11 : Cartographies des investigations déjà réalisées et présentées dans les précédentes études



Cartographies des investigations réalisées dans le secteur nord – nord-ouest



Légende

 Zones à investiguer

Titre Plan des zones pouvant être investiguer	Annexe n°3	
Client Grand Paris Aménagement	Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet Triangle de Gonesse, Gonesse (95)	Format A4	Source IGN
		



Légende

- Zone d'étude
- 📌 Sondages à la pelle mécanique à 3m
- Sondages à la pelle mécanique à 5m



Titre Plan d'implantation des sondages du Secteur Nord		Annexe n°4.1	
Client Grand Paris Aménagement		Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet Triangle de Gonesse, Gonesse (95)		Format A4	Source IGN
			



P6 (0,5 - 1):

[HCT] = 2 120 mg/kg
 [HAP] = 760 mg/kg
 [Naphtalène] = 1,3 mg/kg
 [Benzo(a)pyrène] = 64 mg/kg
 [Antimoine sur éluat] = 0,1 mg/kg

P6 (3 - 3,5):

[HAP] = 130 mg/kg

P4 (0 - 0,5):

[Antimoine sur éluat] = 0,5 mg/kg
 [Fraction Soluble] = 5 600 mg/kg
 [Sulfates] = 2 600 mg/kg

P7 (0 - 0,5):

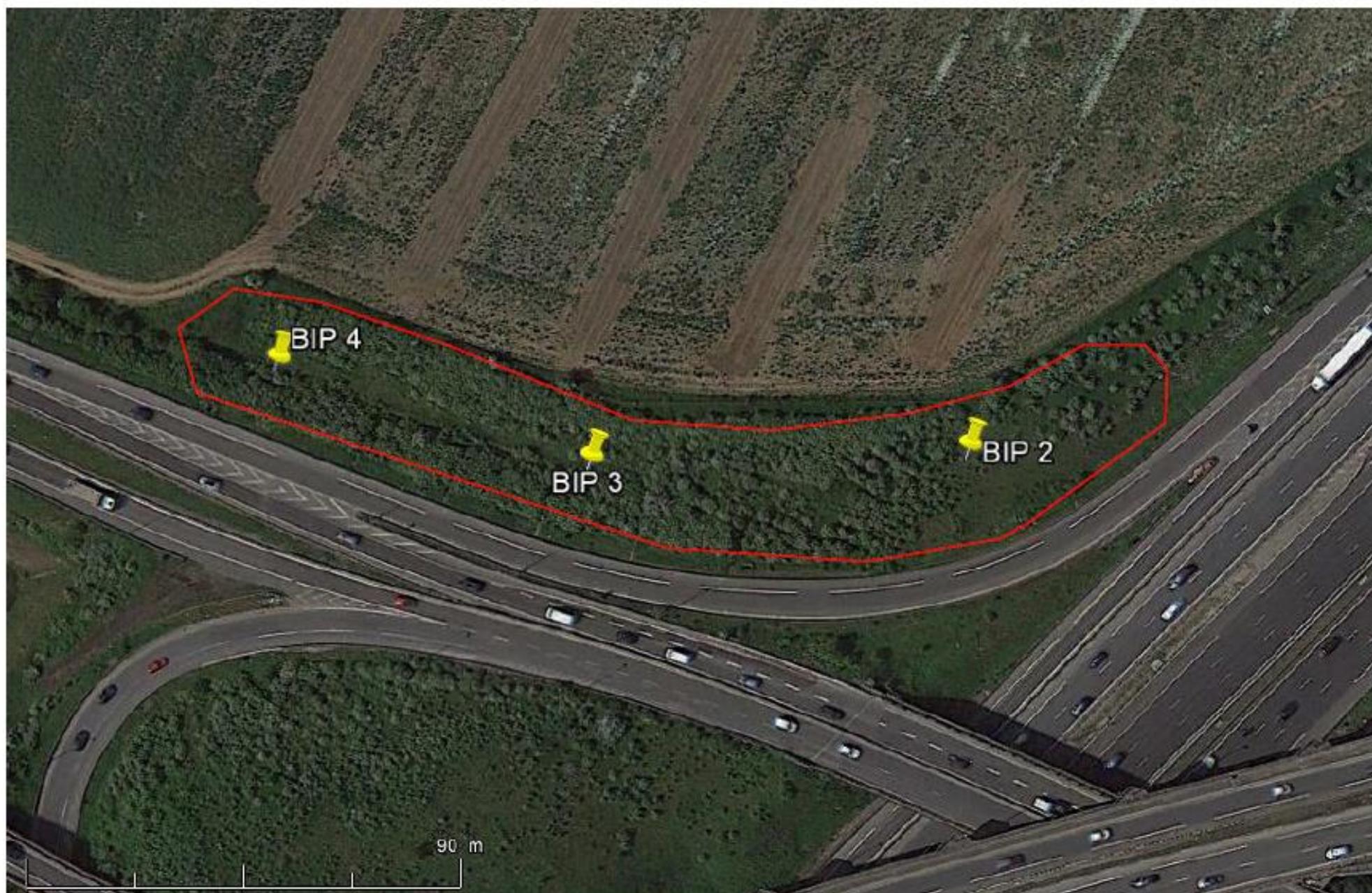
[HCT] = 610 mg/kg

Légende

- Zone d'étude
- Sondages à la pelle mécanique à 5m



Titre Plan d'implantation des sondages du Secteur Nord Ouest		Annexe n°7	
Client Grand Paris Aménagement		Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet Triangle de Gonesse, Gonesse (95)		Format A4	Source IGN



Légende



Zone d'étude

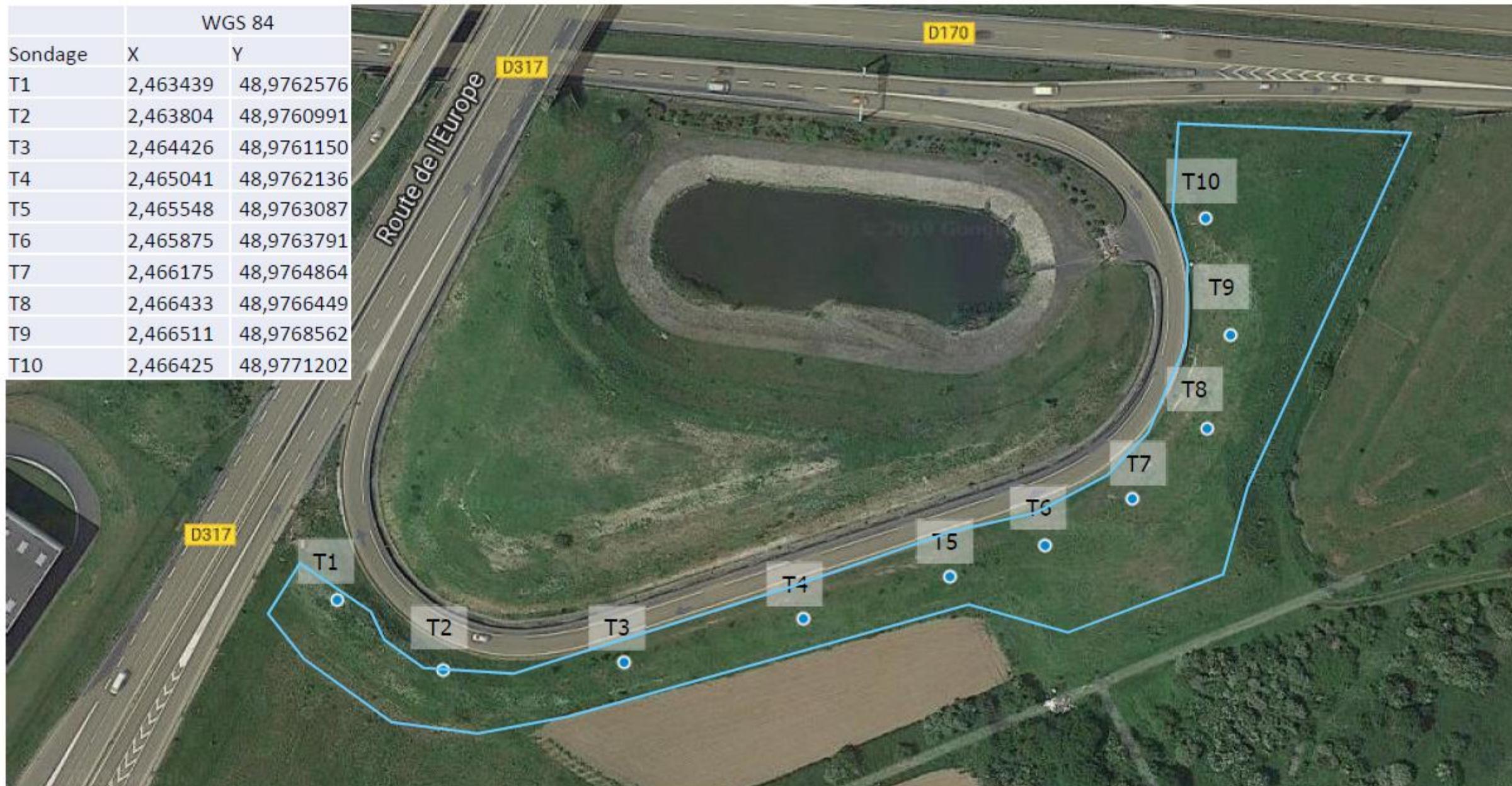


Sondages à la pelle mécanique à 3m



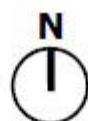
Titre Plan d'implantation des sondages du Talus BIP		Annexe n°4.4	
Client Grand Paris Aménagement		Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet Triangle de Gonesse, Gonesse (95)		Format A4	Source IGN
			

Sondage	WGS 84	
	X	Y
T1	2,463439	48,9762576
T2	2,463804	48,9760991
T3	2,464426	48,9761150
T4	2,465041	48,9762136
T5	2,465548	48,9763087
T6	2,465875	48,9763791
T7	2,466175	48,9764864
T8	2,466433	48,9766449
T9	2,466511	48,9768562
T10	2,466425	48,9771202



Légende

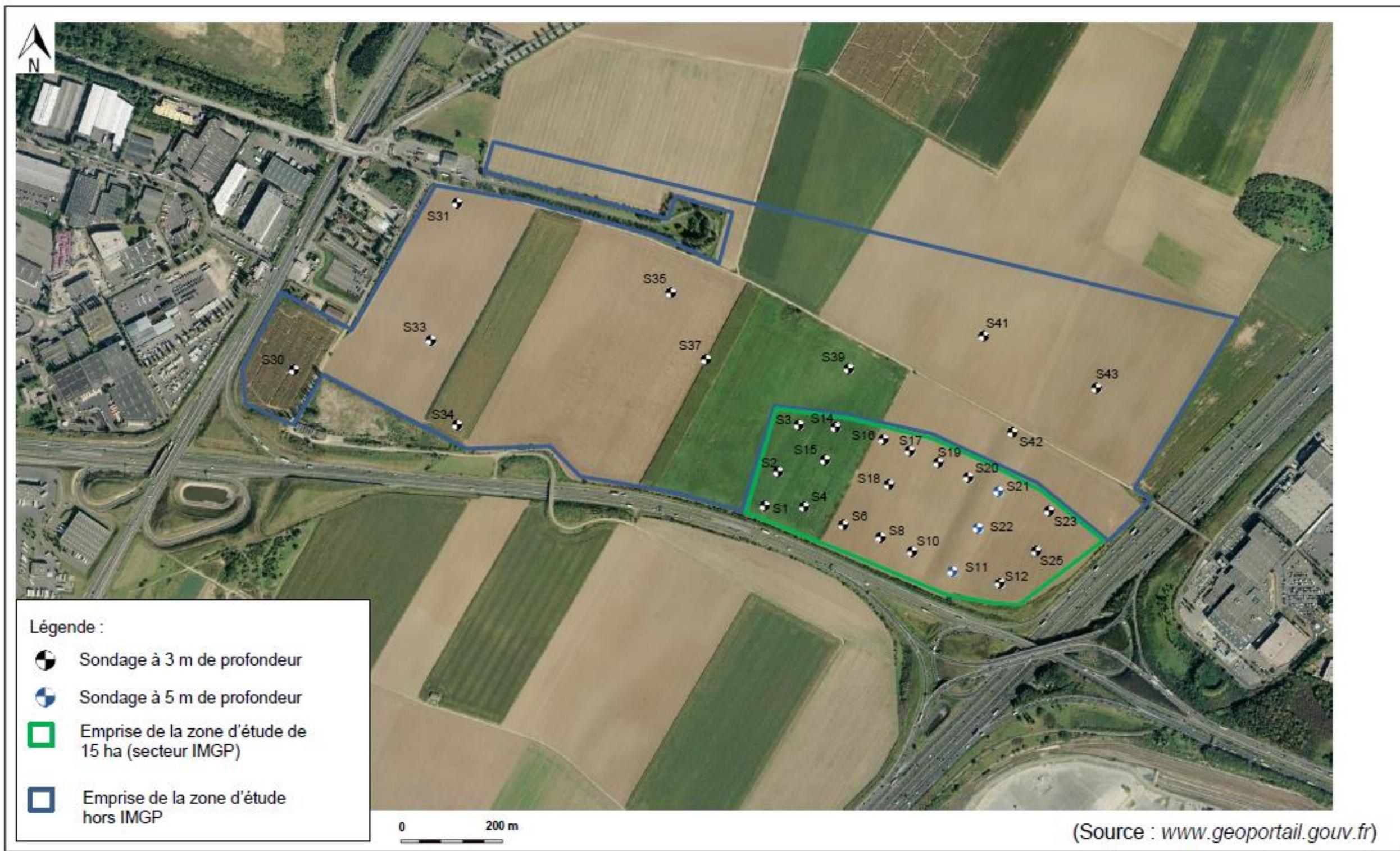
 Sondage à la tarière manuelle



Échelle : 
0 250 500 m

Titre Plan d'implantation des sondages		Annexe n°2	
Client EPA ORSA		Affaire A19.1707.A	Réalisé par FCH Vérifié par PHT
Projet Route de l'Europe Triangle de Gonesse (95)		Format A4	Source IGN
			

Cartographies des investigations réalisées au droit
des parcelles agricoles du site d'étude



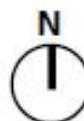
CLIENT	Grand Paris Aménagement		
AFFAIRE N°	704134-R2	NOM DE L'AFFAIRE	Diagnostic environnemental EVAL Phase 2 - Juin 2017 - Gonesse (95)
TITRE	Figure 3 : Plan d'implantation des sondages		





Légende

- Zone d'étude
- Sondage à la pelle
- Sondage non réalisé car au droit de zones à fort potentiel archéologique



Titre
Plan d'implantation des sondages

Client
Grand Paris Aménagement
Diagnostic de pollution des sols

Gonesse (95)

Annexe n°1.2

Affaire
A18.1448.A Réalisé par LAB
Vérifié par RCH

Format
A4 Source
Google Earth





Légende



Zone d'étude

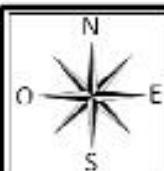
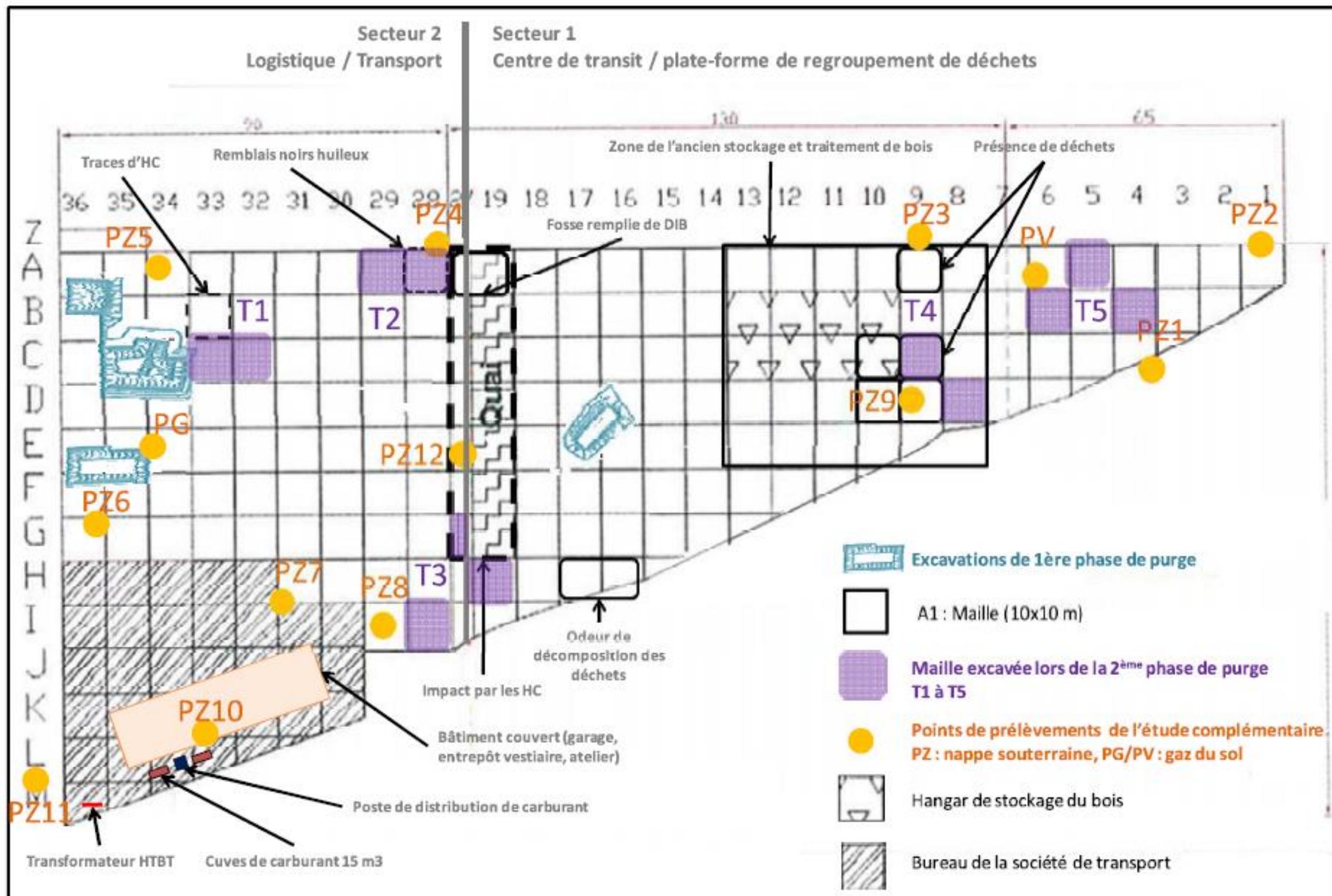


Sondage à la pelle

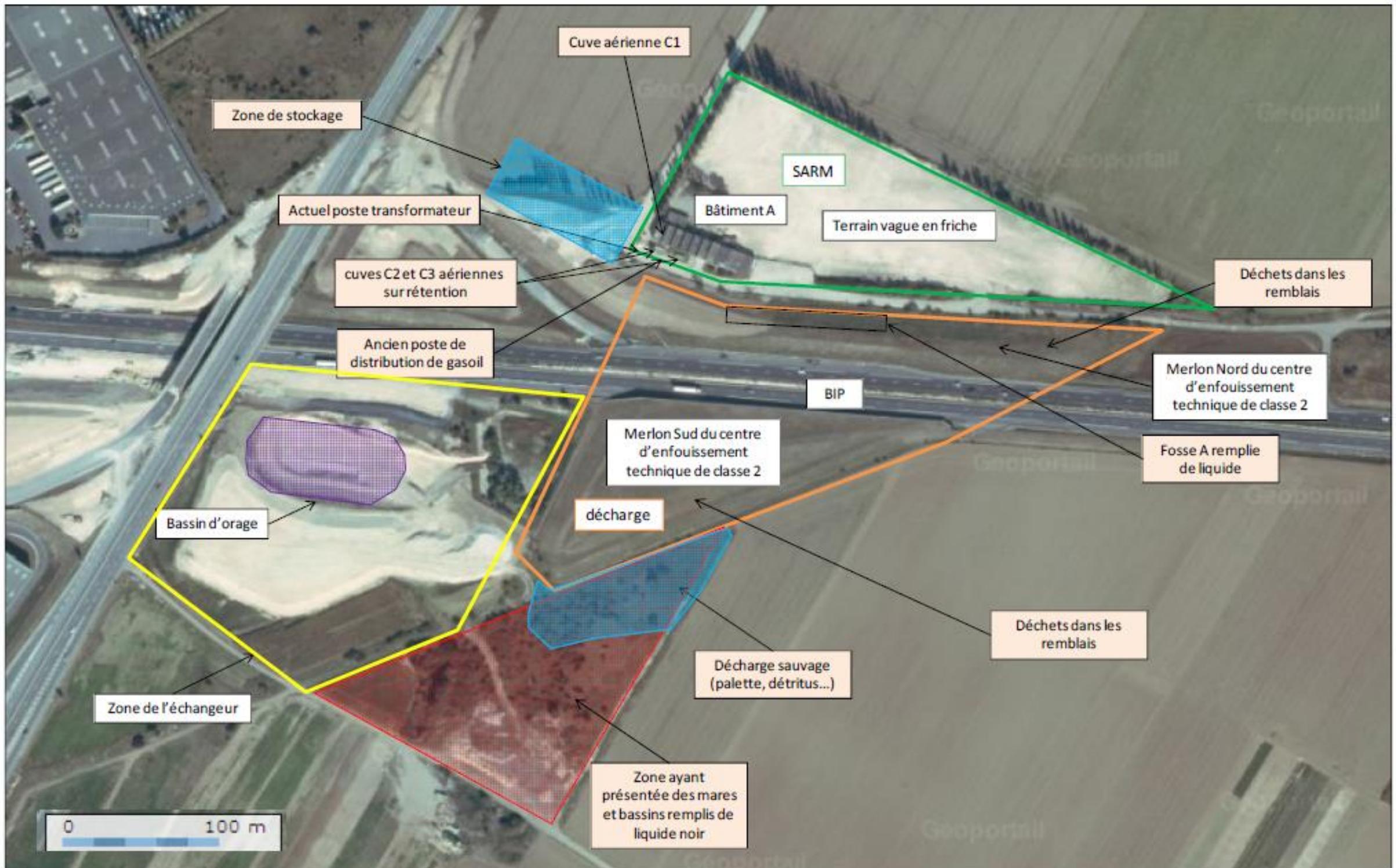


Titre Plan d'implantation des sondages		Annexe n°3.1	
Client Grand Paris Aménagement		Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet Secteur Sud-Ouest, Gonesse (95)		Format A4	Source Google Earth

Cartographies des investigations réalisées au droit du secteur du « Point noir de Gonesse » - Ancien site SARM et ancienne décharge



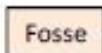
Ancien site de la SARM
 Chemin de Villepinte, GONESSE (95)
 Parcelle cadastrale ZN 114 (anciennement ZN 58a)



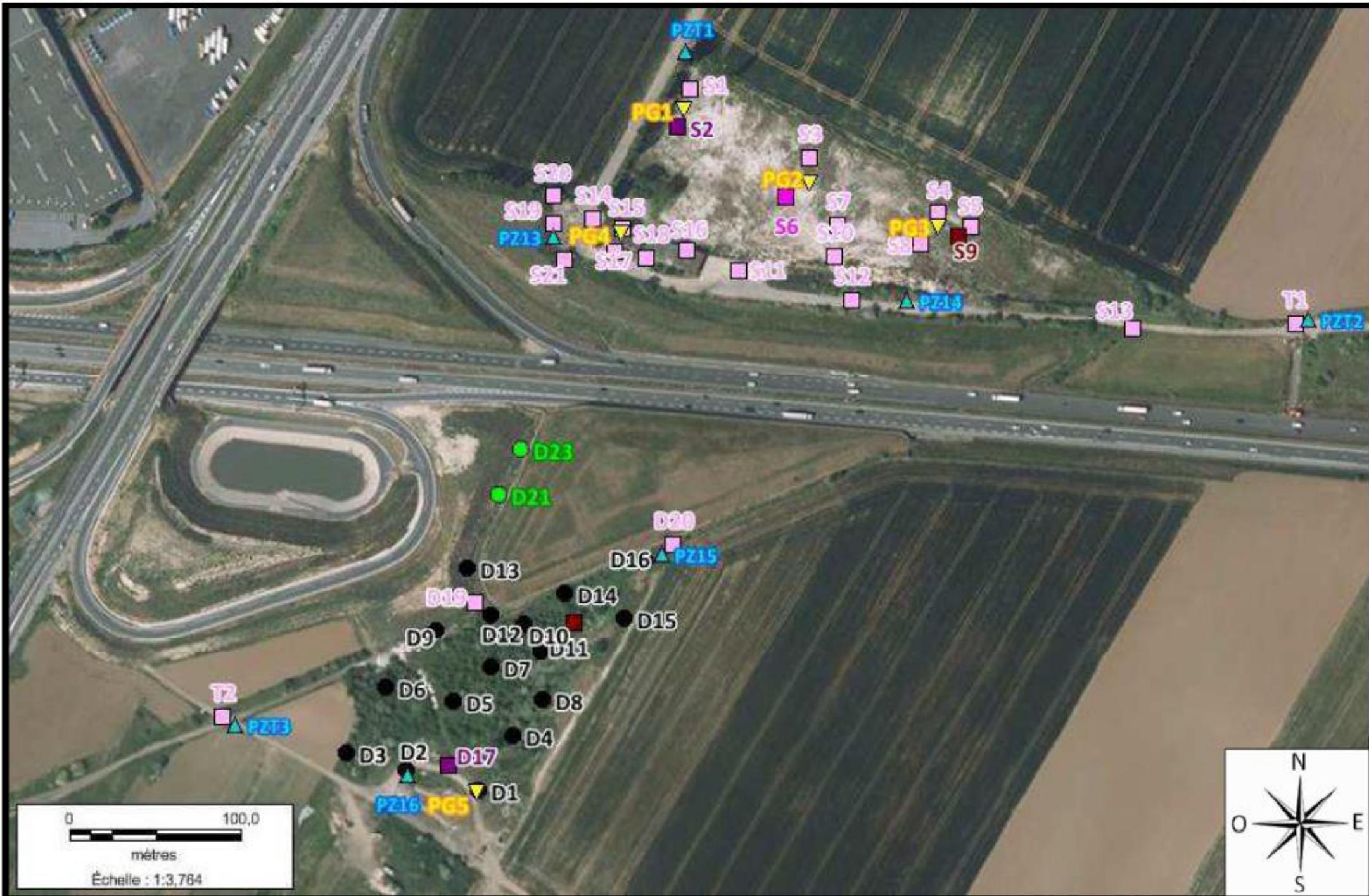
Ancien site de la SARM (parcelle cadastrale ZN 114)
et de la décharge de Gonesse (parcelles cadastrales ZN 128, 129 et 198)
(fond : photographie aérienne Géoportail datant de 2008)



LEGENDE



Fosse Source potentielle de pollution



LEGENDE :

Sondages de sol (mars 2014)

- à 1,9 et 2,2 m de profondeur
- à 5 m de profondeur
- à 10 m de profondeur
- à 13,5 m de profondeur
- à 13 m de profondeur
- à 14,6 m de profondeur

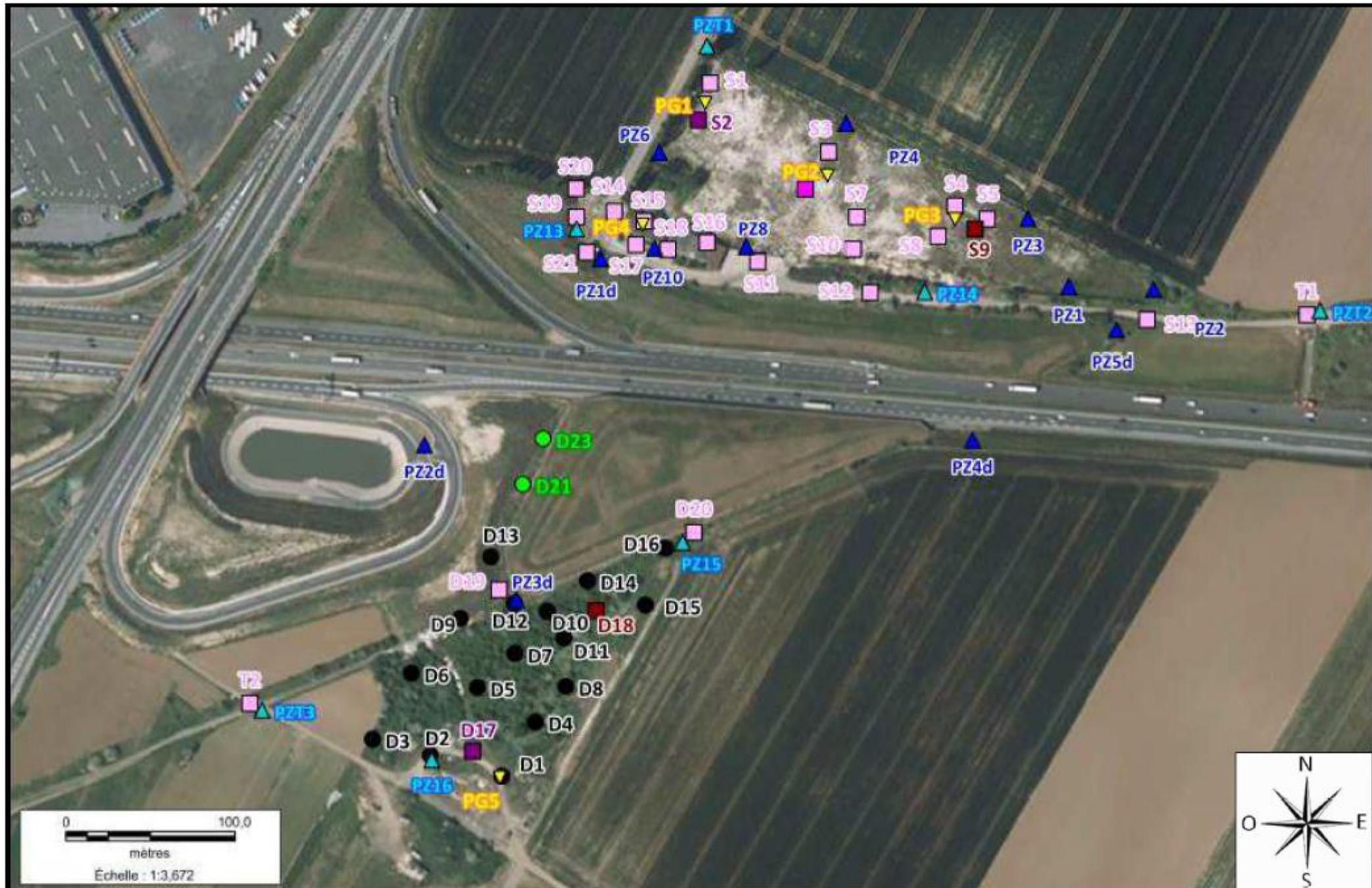
Piézairs (mars 2014)

- ▼ à 1,5 m de profondeur

Piézomètres (mai 2014)

- ▲ de 17 à 29,2 m de profondeur





LEGENDE :

Sondages de sol (mars 2014)

- à 1,9 et 2,2 m de profondeur
- à 5 m de profondeur
- à 10 m de profondeur
- à 13,5 m de profondeur
- à 13 m de profondeur
- à 14,6 m de profondeur

Piézairs (mars 2014)

- ▼ à 1,5 m de profondeur
- ▲ mai 2014
- ▲ Existant

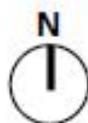
Piézomètres





Légende

- Zone d'étude
- Piézomètre
- Piézair
- Sondage sol



Titre Plan d'ensemble d'implantation des ouvrages		Annexe n°18	
Client Grand Paris Aménagement		Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet Ancienne Décharge, Gonesse (95)		Format A4	Source IGN



P2(3,5 – 4,5) :
[As] = 29 mg/kg
P2(4,5 – 5,5):
[As] = 73 mg/kg

P6(5 – 6) :
[As] = 34 mg/kg

P3(0,4 – 0,6) :
[PCB] = 6,3 mg/kg

P11(0 – 1) :
[As] = 31 mg/kg
[Pb] = 1 200 mg/kg
[PCB] = 1,2 mg/kg

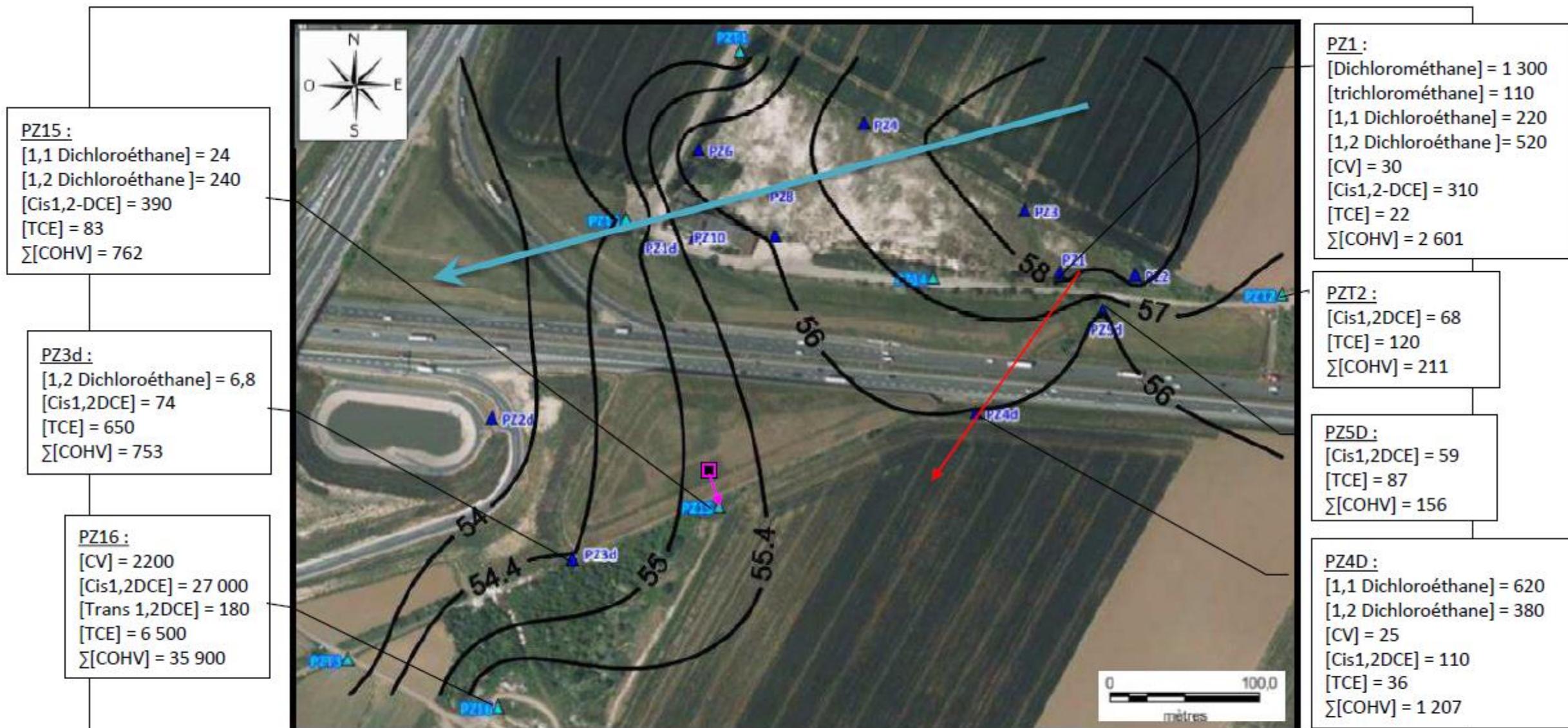
P12(0 – 0,3) :
[Pb] = 260 mg/kg

Légende

	Zone d'étude
	Sondage à la pelle



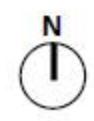
Titre Synthèse cartographique des anomalies analytiques		Annexe n°6	
Client Grand Paris Aménagement		Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet Ancienne Décharge, Gonesse (95)		Format A4	Source IGN
			



Légende

- Piézomètre installé en 2014
- Piézomètre existant
- Sens d'écoulement en 2016
- Transmission de la pollution
- PZ3 actuel

Remarque : les concentrations sont en µg/l



Synthèse cartographique en COHV de 2016 (Fond de carte Antea)		Annexe n°12	
Client Grand Paris Aménagement		Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet Ancienne Décharge, Gonesse (95)		Format A4	Source IGN

PZ4 :
 [Cis1,2-DCE] = 94
 [1,1 Dichloroéthane] = 11
 [1,2 Dichloroéthane] = 58
 [TCE] = 120
 Σ[COHV] = 291

PZ2 :
 [CV] = 29
 [Cis1,2-DCE] = 1 200
 [1,1 Dichloroéthane] = 17
 [1,2 Dichloroéthane] = 24
 [TCE] = 300
 Σ[COHV] = 1 581

PZ3 :
 [Cis1,2DCE] = 41
 [1,1 Dichloroéthane] = 16
 [1,2 Dichloroéthane] = 40
 [TCE] = 47
 Σ[COHV] = 154

PZ5D :
 [CV] = 1,3
 [Cis1,2DCE] = 200
 [TCE] = 81
 Σ[COHV] = 291



Légende

- Zone d'étude
- Piézomètre

Remarque : les concentrations sont en µg/l

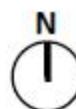


Titre Synthèse cartographique des anomalies analytiques		Annexe n°13	
Client Grand Paris Aménagement		Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet Ancienne Décharge, Gonesse (95)		Format A4	Source IGN



Légende

- | | | | |
|---|-------------------------|---|---------------------------|
|  | Zone d'étude |  | Ancien quai de chargement |
|  | Sondage entre 10 et 14m |  | Bâtiment A |
|  | Sondage entre 4m et 12m |  | Ancienne zone de stockage |
| T : | Sondage tarière |  | Ancien Bâtiment B |
| P : | Sondage pelle à 5,5m |  | Ancien Bâtiment C |



Titre Plan d'implantation des sondages		Annexe n°10.1	
Client Grand Paris Aménagement		Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet SARM, Gonesse (95)		Format A4	Source IGN
			



Légende

- | | |
|--|--|
|  Ancienne cuve LI aériennes |  Ancien poste de distribution |
|  Fosse |  Regard de cuve enterrée |
|  Fosse inertée au béton |  Sondage entre 10 et 14m |
|  Transformateur |  Sondage entre 4m et 12m |
|  Cuve vidangée sur rétention de 15 m3 LI aérienne | T : sondage tarière |
|  Fosse remplie d'ordures ménagères | P : sondage pelle à 5,5m |

Titre Zoom du plan d'implantation des sondages et localisation des installations		Annexe n°10.2	
Client Grand Paris Aménagement		Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet SARM, Gonesse (95)		Format A4	Source IGN
			



Légende

- Odeur HCT
- Couleur noirâtre
- Odeur indéterminée
- Odeur de PCB

- Sondage entre 10 et 14m
- Sondage entre 4m et 12m
- T : sondage tarière
- P : sondage pelle à 5,5m

Titre Synthèse cartographique des observations organoleptiques	Annexe n°12	
Client Grand Paris Aménagement	Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet SARM, Gonesse (95)	Format A4	Source IGN
		





P12A(3-4) :
 [PCE] = 4,2 mg/kg
 [cis-DCE] = 2,3 mg/kg
 [COHV] = 6,95 mg/kg
P12A(4,5-5) :
 [PCE] = 0,82 mg/kg
 [cis-DCE] = 1,7 mg/kg
 [COHV] = 3,43 mg/kg

P16(3-4) :
 [PCE] = 2 mg/kg
 [COHV] = 2,21 mg/kg
P16(4-4,5) :
 [PCE] = 4,3 mg/kg
 [COHV] = 4,6 mg/kg

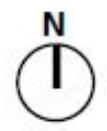
P12B(4-5) :
 [TCE] = 4 mg/kg
 [PCE] = 13 mg/kg
 [1,1,1-Trichloroéthane] = 2,8 mg/kg
 [cis-DCE] = 1,7 mg/kg
 [COHV] = 21,5 mg/kg

T12(4-4,5) :
 [TCE] = 4,6 mg/kg
 [PCE] = 32 mg/kg
 [1,1,1-Trichloroéthane] = 1,9 mg/kg
 [COHV] = 39 mg/kg
T12(9-9,5) :
 [1,1,1-Trichloroéthane] = 2,4 mg/kg
 [cis-DCE] = 8,8 mg/kg
 [COHV] = 12,14 mg/kg
T12(11,25-12) :
 [1,1,1-Trichloroéthane] = 1,4 mg/kg
 [cis-DCE] = 6,4 mg/kg
 [COHV] = 8,26 mg/kg

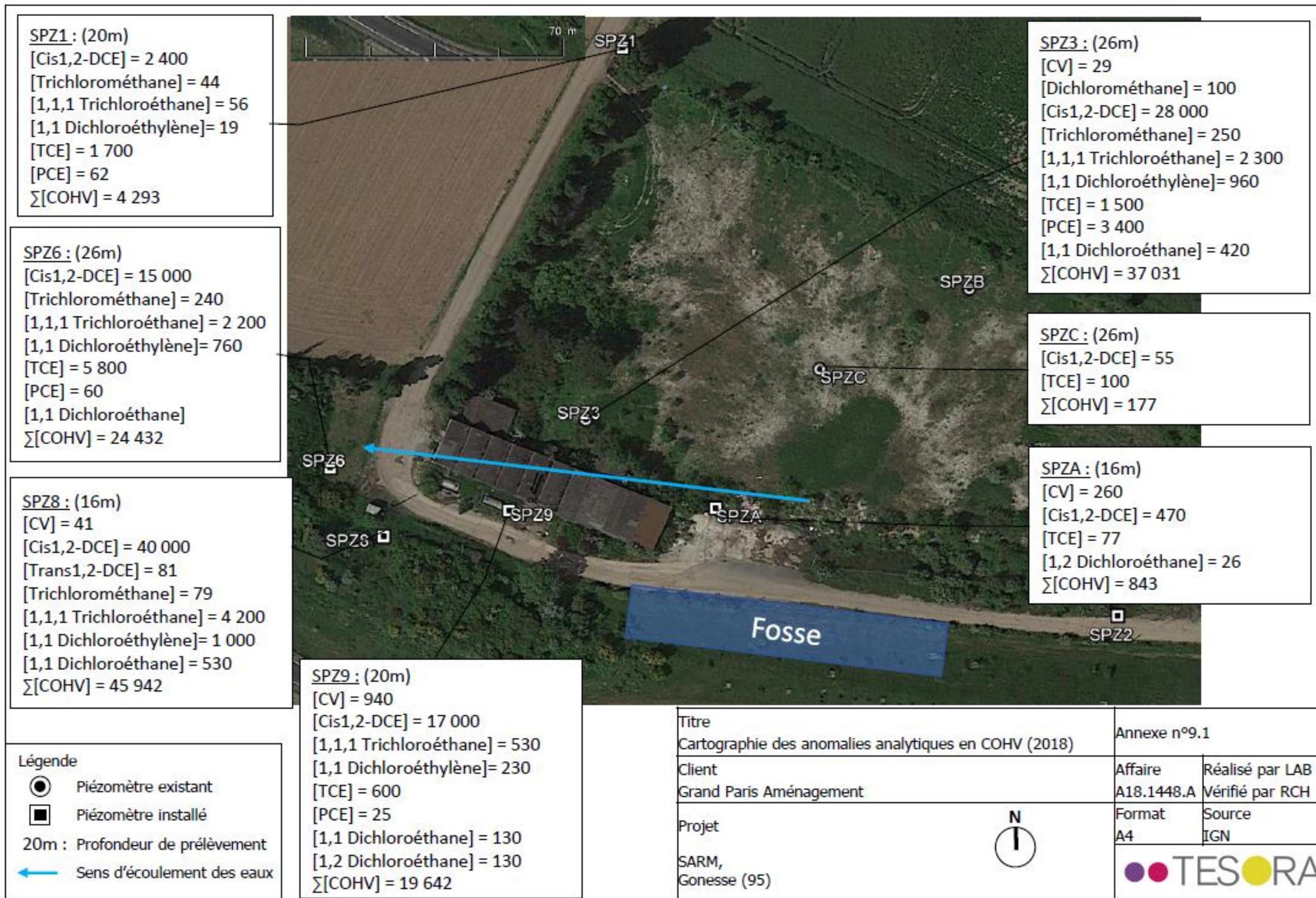
P12C(2,5-3,5) :
 [TCE] = 12 mg/kg
 [PCE] = 48 mg/kg
 [1,1,1-Trichloroéthane] = 17 mg/kg
 [cis-DCE] = 5 mg/kg
 [COHV] = 82,6 mg/kg
P12C(4-5) :
 [PCE] = 1,7 mg/kg
 [COHV] = 2,06 mg/kg

Légende

- Sondage entre 10 et 14m
- Sondage entre 4m et 12m
- T : sondage tarière
- P : sondage pelle à 5,5m



Titre Synthèse cartographie des anomalies analytiques en COHV dans les sols		Annexe n°16.2	
Client Grand Paris Aménagement		Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet SARM, Gonesse (95)		Format A4	Source IGN



SPZ1 : (20m)
 [Cis1,2-DCE] = 2 400
 [Trichlorométhane] = 44
 [1,1,1 Trichloroéthane] = 56
 [1,1 Dichloroéthylène]= 19
 [TCE] = 1 700
 [PCE] = 62
 Σ[COHV] = 4 293

SPZ6 : (26m)
 [Cis1,2-DCE] = 15 000
 [Trichlorométhane] = 240
 [1,1,1 Trichloroéthane] = 2 200
 [1,1 Dichloroéthylène]= 760
 [TCE] = 5 800
 [PCE] = 60
 [1,1 Dichloroéthane]
 Σ[COHV] = 24 432

SPZ8 : (16m)
 [CV] = 41
 [Cis1,2-DCE] = 40 000
 [Trans1,2-DCE] = 81
 [Trichlorométhane] = 79
 [1,1,1 Trichloroéthane] = 4 200
 [1,1 Dichloroéthylène]= 1 000
 [1,1 Dichloroéthane] = 530
 Σ[COHV] = 45 942

SPZ9 : (20m)
 [CV] = 940
 [Cis1,2-DCE] = 17 000
 [1,1,1 Trichloroéthane] = 530
 [1,1 Dichloroéthylène]= 230
 [TCE] = 600
 [PCE] = 25
 [1,1 Dichloroéthane] = 130
 [1,2 Dichloroéthane] = 130
 Σ[COHV] = 19 642

SPZ3 : (26m)
 [CV] = 29
 [Dichlorométhane] = 100
 [Cis1,2-DCE] = 28 000
 [Trichlorométhane] = 250
 [1,1,1 Trichloroéthane] = 2 300
 [1,1 Dichloroéthylène]= 960
 [TCE] = 1 500
 [PCE] = 3 400
 [1,1 Dichloroéthane] = 420
 Σ[COHV] = 37 031

SPZC : (26m)
 [Cis1,2-DCE] = 55
 [TCE] = 100
 Σ[COHV] = 177

SPZA : (16m)
 [CV] = 260
 [Cis1,2-DCE] = 470
 [TCE] = 77
 [1,2 Dichloroéthane] = 26
 Σ[COHV] = 843

Légende
 ● Piézomètre existant
 ■ Piézomètre installé
 20m : Profondeur de prélèvement
 ← Sens d'écoulement des eaux

Titre Cartographie des anomalies analytiques en COHV (2018)		Annexe n°9.1	
Client Grand Paris Aménagement		Affaire A18.1448.A	Réalisé par LAB Vérifié par RCH
Projet SARM, Gonesse (95)		Format A4	Source IGN





Annexe 12 : Présentation du projet d'aménagement sur la partie Nord



/ LA PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE À TERME

SYNTHÈSE DU PLAN PROGRAMME



/ UNE IMPLANTATION RADIOCENTRIQUE DES PROGRAMMES SUIVANT LEURS DENSITÉS,
depuis le pôle gare jusqu'aux franges du site

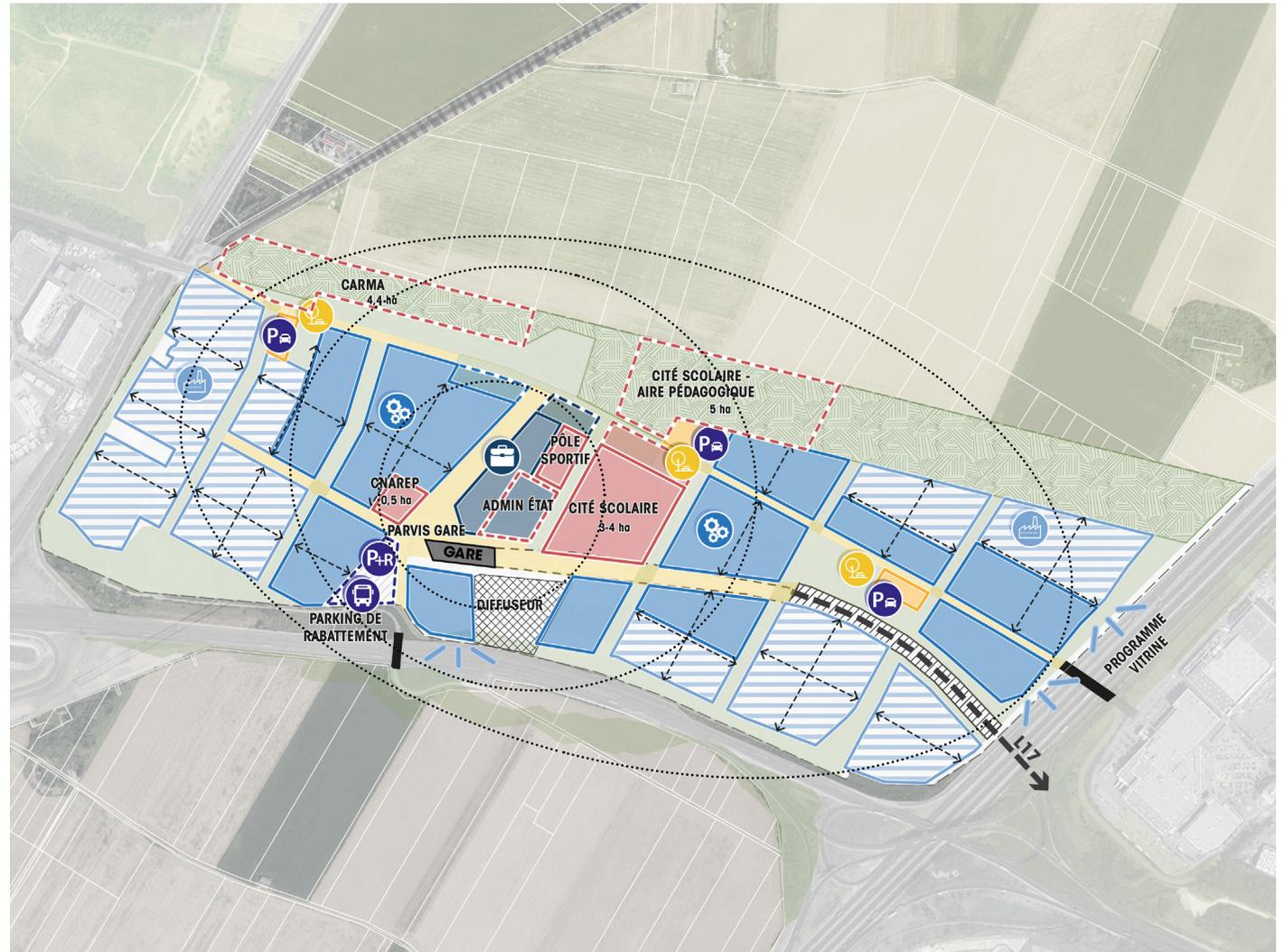
/ UNE STRATÉGIE QUI VISE À FAVORISER LES PROGRAMMES IMMOBILIERS HYBRIDES ET L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE SUPERPOSÉE

/ SURFACE À COMMERCIALISER : ENV. 63 HA

Équipements avance de phase

	4-5 ha
Activité industrielle 	29 ha 160 000 m ² SP
Mixte - prototypage 	25 ha 200 000 - 220 000 m ² SP
Tertiaire (+ Admin Etat) 	2,5 ha 30 000 - 40 000 m ² SP
Pôle échanges / Parking silo / Commerces 	2 ha 2 000 m ² SP

*sous-trame de desserte comprise dans les surfaces



Trame paysagère
 Espace public gare

Synergie
d'expertises

SIÈGE SOCIAL - 02 38 25 15 62 - contact@iddea-gengis.fr
289, bd Duhamel du Monceau - 45160 Olivet

iddea-gengis.fr

SAS au capital de 37 000 € - APE : 7112B
Siret : 500 212 659 00063 - TVA : FR71 500 212 659

AGENCE
CENTRE-VAL DE LOIRE
289, bd Duhamel du Monceau
45160 Olivet
02 38 25 15 62
orleans@iddea-gengis.fr

AGENCE
ÎLE-DE-FRANCE
7, rue Salvador Allende
91120 Palaiseau
01 69 74 28 00
paris@iddea-gengis.fr

AGENCE
NORMANDIE
10, rue des Jardiniers
76000 Rouen
02 35 66 22 30
rouen@iddea-gengis.fr

AGENCE
PAYS DE LA LOIRE
31, rue Bobby Sands
44800 Saint-Herbaïn
02 49 88 08 60
nantes@iddea-gengis.fr

AGENCE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
5, rue des Essarts
69500 Bron
04 81 68 25 06
lyon@iddea-gengis.fr